



# Le contexte de la création du guide

## Historique

Depuis sa création en 1848, l'enseignement agricole a toujours cherché à ancrer son action au sein des territoires. Depuis cette date, les fermes écoles qui étaient avant tout des lieux de démonstration et de vulgarisation du progrès agricole ont rayonné et ont contribué à la modernisation des fermes rurales<sup>1</sup>. Différentes lois au début du 20ème siècle<sup>2</sup> consacrent la territorialisation de l'enseignement agricole et en font le creuset de la diffusion des savoirs et des techniques agricoles.

Plus proche de nous, les lois Pisani de 1960 et de 1962 réaffirment cette mission. Un plan ambitieux de création de lycées agricoles est mis en place. Outre la volonté d'augmenter le niveau général d'instruction du monde paysan, ces lycées grâce à leur ferme, à la présence d'ingénieurs d'agronomie et d'animateurs (puis enseignants) socioculturels, contribuent à l'animation de la vie des territoires ruraux dans lesquels ils sont ancrés. Beaucoup d'actions sont ainsi conduites en direction du monde rural. En 1984, les missions de développement agricole, d'animation rurale<sup>3</sup> (...) des lycées agricoles sont inscrites dans la loi. « Ces missions sont inscrites à égale dignité de la mission de base qui est la formation initiale et professionnelle des jeunes et des adultes »<sup>4</sup>. La L.O.A de 1999 conforte ces données. La mission insertion apparaît à ce moment et conforte les établissements dans l'orientation de leur offre de formation vers les besoins de leur territoire.

## Quels changements sont à l'origine de l'élargissement de la mission « animation rurale » à l'« animation et au développement des territoires » ?

Depuis 1982, la République française connaît un mouvement de déconcentration de son administration et de décentralisation de ses centres de décision politique. De nouveaux acteurs locaux ont progressivement émergé : les directions

<sup>1</sup> CHARMASSON Thérèse / et al.- *L'enseignement agricole, 150 ans d'histoire*.- Educagri édition, 1999.

<sup>2</sup> Lois de 1919 et 1926

<sup>3</sup> Pour rappel ces missions sont outre la formation : l'animation rurale, la coopération internationale, l'insertion sociale et professionnelle, l'expérimentation-la recherche-le développement agricole.

<sup>4</sup> CESTAC, Maurice (directeur).- *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?*- Rapport du CG.GREF, Mars 2004 , page 9

régionales (DRTEFP, DIREN etc....), les conseils régionaux.

Concernant la déconcentration de l'Etat, sa nouvelle étape vise à modifier sensiblement l'organisation territoriale de l'Etat pour répondre aux attentes nouvelles en matière d'efficacité, de qualité de service et de modernisation de la gestion publique et d'économie. C'est dans ce cadre que les services régionaux de l'Etat sont regroupés, sous l'autorité du Préfet de Région, en 8 pôles concernant respectivement : l'éducation et la formation, la gestion publique et le développement économique, les transports, le logement et l'aménagement, la santé publique et la cohésion sociale, l'économie agricole et le monde rural, l'environnement et le développement durable, le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle. Les Directions régionales de l'agriculture et de la forêt sont directement concernées par ces changements : c'est ainsi que sous l'autorité du préfet de région, le DRAF contribue notamment à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques de développement et d'aménagement du territoire et, sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, il exerce en particulier les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole.

Par ailleurs, la loi du 4 février 1995 et la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires<sup>5</sup> du 25 Juin 1999 « sont loin d'être sans influence sur l'action possible des établissements dans leur territoire<sup>6</sup> ». La création des Pays et de leur conseil de développement permet d'associer les acteurs locaux pour définir une stratégie maîtrisée de développement local. Des projets territoriaux sont en cours de construction : il y a désormais un nouvel espace d'expression, de débat, de création dans lequel les établissements d'enseignement agricoles doivent prendre leur place. « Ce rôle de partenaire, particulièrement dans les actions de développement des territoires, est d'autant plus prégnant que l'établissement d'enseignement agricole constitue fréquemment, dans son territoire, un centre de ressources incontournable (...), ces ressources jointes à celle des partenaires locaux des établissements, sont les vecteurs potentiels de développement des territoires<sup>7</sup> ». A côté des Pays, d'autres structures émergent et marquent une évolution forte de la configuration des territoires : Communautés de communes, d'agglomération. « Toutes les conditions (...) sont réunies pour engager les acteurs d'un grand territoire, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, à définir collectivement un projet réunissant la ville et la campagne, le rural et l'urbain »<sup>8</sup>. Voir partie sur le contexte institutionnel.

Le troisième changement important tient dans l'évolution de la conception du développement local. La LOADDT inscrit le concept de développement durable (voir fiche développement durable) au cœur des stratégies d'aménagement et de développement local. Désormais il convient de travailler localement à la définition de projets qui certes, contribueront à augmenter la vitalité économique du monde rural (ou à enrayer une dynamique de dévitalisation selon les cas) mais dans le respect des hommes et de l'environnement naturel. Certains auteurs<sup>9</sup> parlent à cet égard de changement de paradigme<sup>10</sup>.

---

<sup>5</sup> Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le développement Durable des Territoires

<sup>6</sup> CG.GREF, op.cit., page 10.

<sup>7</sup> THIBIER, Michel.- *L'enseignement agricole, acteur du territoire et partenaire de ses projets*.- Animer.- N°165, 2004.

<sup>8</sup> THIBIER, Michel, op.cit., page 35.

<sup>9</sup> Sur la conception du développement durable voir PASSET René.- *L'économie et le vivant*.- Economica, 1996 et PASSET René.- *L'illusion néo-libérale*. Fayard, 2003.

<sup>10</sup> Un paradigme correspond à une vision cohérente du monde sur laquelle s'est construite tout un socle théorique. On parle de paradigme mécaniste qui correspond à

Le quatrième tient en l'évolution des territoires. Si la propriété de l'espace rural appartient aux agriculteurs, le monde rural lui est de moins en moins agricole<sup>11</sup>. Le poids de l'agriculture s'estompe en zone rurale : le nombre d'agriculteurs baisse régulièrement, leur poids économique décline...de nouveaux habitants s'installent dans les zones non urbaines, à la recherche d'une qualité de vie qu'ils estiment avoir perdue en ville. L'espace rural était hier voué principalement à l'agriculture. De nouvelles demandes émergent de la société : cet espace est de plus en plus perçu comme une zone récréative, à usage de loisir et comme une zone naturelle à protéger. « Ces fonctions sont concurrentes sur un espace limité. Des conflits d'usage apparaissent entre les différents acteurs du territoire. Ainsi une politique de développement rural consiste aujourd'hui à organiser l'utilisation de l'espace pour satisfaire les besoins des différentes catégories d'usagers<sup>12</sup> ». Cette évolution touche de plein fouet l'enseignement agricole : ses formations attirent de moins en moins de candidats, par contre de nouvelles formations orientées vers l'animation nature (BTS GPN), l'environnement (STAE), l'animation du milieu rural (filière SMR) ou la commercialisation montent en force. Il en est de même pour les licences professionnelles. Ainsi « la liaison au territoire des établissements s'étend à d'autres domaines que celui de la production agricole stricte, et en même temps change de nature pour investir l'ensemble des fonctions de l'espace rural ».

Le cinquième changement est plus une évolution de fond et cette nouvelle circulaire s'inscrit dans ce mouvement : « ce n'est qu'à la fin des années 70, devant les difficultés rencontrées par l'Etat dans la gestion des contradictions du système scolaire (augmentation du taux d'échec, processus d'orientation mal maîtrisé,...) qu'une politique de rapprochement avec les territoires prenant en compte leur disparité a émergé ». « l'histoire nous enseigne que l'école a toujours été soumise, dans ses rapports avec le territoire, à une dialectique entre le central et le local »(...) « jusqu'à la fin de l'ancien régime (...) elle est objet local. Dès la révolution française (...) en réaction avec un Etat féodal morcelé, on assiste à la naissance du modèle vertical d'éducation : l'éducation devient alors nationale. (...). La mutation amorcée (lois de 1984, 1989 (...)) fait de l'EPL l'unité de base du système éducatif, avec un concept à la fois corollaire et central : le projet pédagogique puis le projet d'établissement. (...)L'état va être ainsi amené à redéfinir son rôle et à déléguer une partie de ses pouvoirs aux échelons locaux, et notamment en matière d'éducation et de formation à l'établissement public local d'enseignement : avec l'arrivée de nouveaux acteurs, on assiste à un approfondissement de la prise en compte de la diversité territoriale avec une ferme volonté de mettre en place des politiques de développement localisées »<sup>13</sup>.

Ainsi, « l'établissement agricole n'est plus seulement un lieu où sont dispensés des savoirs définis par des programmes, mais il devient aussi un acteur de la vie locale qui participe au développement de son territoire et adapte sa formation aux besoins locaux et régionaux ainsi qu'aux besoins liés à ses secteurs d'activité <sup>14</sup> » : la dialectique entre le central et le local est ainsi renouvelée.

---

une vision Newtonienne du monde. L'analyse néo-classique développée par certains économistes reprend à son compte la notion d'équilibre (le prix équilibre l'offre et la demande) et de loi universelle (recherche du profit, main invisible etc...), elle s'inscrit donc dans le paradigme mécaniste.

<sup>11</sup> Voir COLLECTIF.- *Rapport annuel de l'O.N.E.A.*- Educagri édition, 2002 ; voir HERVIEU, B. / VIARD, J.- *Au bonheur des campagnes.* Edition de l'Aube, 2001.

<sup>12</sup> CG.GREF, op.cit., page 11

<sup>13</sup> extraits du rapport de l'O.N.E.A. de 2002, page 13-19.

<sup>14</sup> CHARMASSON Thérèse / *et al.*, op. cit.

## L'élargissement de la mission animation rurale est une réponse législative face à ces nouveaux enjeux.

L'élargissement de cette mission est inscrit dans le projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux. L'article 66 est ainsi rédigé : « Au 2° de l'article L.811-1 et au 2° de l'article L.813-1 du code rural, les mots du « milieu rural » sont remplacés par les mots « et au développement des territoires » ». Cela donnera en clair dans le code rural la phrase suivante : « ils participent à l'animation et au développement des territoires ». L'article 66ter du projet de loi concerne les objectifs des projets d'établissements et précise notamment qu' « il définit les modalités de la participation de l'établissements au développement des territoires dans lesquels celui-ci s'insère ». Une circulaire d'application en précise le sens et les modalités. « Loin d'être un simple caprice, cette mesure doit permettre aux établissements d'enseignement agricole de mieux s'intégrer, aux cotés de leurs partenaires, dans les projets des territoires dans lesquels ils s'insèrent (...) cela les amènera encore plus à s'ouvrir aux attentes de leurs territoires ». « Ils doivent saisir cette opportunité pour aider par exemple ces projets (...) apporter des analyses utiles (...) un appui technique particulier, à la demande des porteurs de projets<sup>15</sup>. ». « le développement, dans son acception la plus large, est au cœur des missions dévolues à l'enseignement agricole. Il participe de son identité, de sa place originale dans le paysage éducatif français. Les actions des établissements (...) ont un rôle stratégique dans la reconnaissance et la promotion de l'enseignement agricole. Elles doivent être défendues, soutenues, valorisée<sup>16</sup>. »

« La légitimité des établissements agricoles dans l'action territoriale est explicite dans le cadre réglementaire. Il importe que chacun s'en saisisse. La légitimité peut se décréter mais plus encore elle doit se prouver (...). l'enjeu majeur exprimé autour de l'action territoriale est que l'enseignement agricole tout entier y joue sa place et sa crédibilité (...) la question revient à dire que l'avenir d'un « enseignement agricole » est lié à sa capacité à intervenir, non seulement au service de l'agriculture mais à celui de la ruralité entière<sup>17</sup> ».

## Pour en savoir plus

CHARMASSON, Thérèse / DUVIGNEAU, Michel / LE LORRAIN, Anne-Marie / LE NAOU, Henri.- *L'enseignement agricole, 150 ans d'histoire*.- Educagri édition, 1999.

CESTAC, Maurice (directeur).- *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?*- Rapport du CG.GREF, Mars 2004.

THIBIER, Michel.- *L'enseignement agricole, acteur du territoire et partenaire de ses projets*.- Animer.- N°165, 2004.

COLLECTIF.- *Rapport annuel de l'ONEA*.- Educagri édition, 2002.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-meil

---

<sup>15</sup> THIBIER, Michel.- op.cit.

<sup>16</sup> rapport de l'ONEA op.cit., page 2

<sup>17</sup> Extraits du rapport du CG.GREF et de l'ONEA.



## L'évolution des territoires

*Aujourd'hui, le phénomène de désertification des campagnes et de concentration des habitants dans les villes s'inverse. L'évolution de la France depuis un siècle est passée par l'industrialisation, l'exode rural, le développement urbain. Mais depuis une vingtaine d'années le déclin industriel provoque une crise de l'emploi. Les services en ville remplacent les emplois industriels et parallèlement la population rurale augmente, composée de moins en moins par des agriculteurs. L'espace rural n'est plus seulement un espace de production.*

*Près de 30% des urbains rêvent de quitter la ville. Les périphéries des agglomérations se développent avec les moins riches dans les couronnes plus réduites et les jeunes actifs, plus aisés s'installent entre 20 et 50 km du centre. Ils sont demandeurs de services, d'espace et d'équipements. Les nouveaux ruraux ont conservé leur culture urbaine et se placent en tant que consommateurs d'espaces plutôt qu'en tant que gestionnaires des milieux. Cette nouvelle urbanisation des campagnes peut donc générer à terme des problèmes sociaux, de gestion des communes et des espaces.*

### Historique

Jusqu'en 1990, l'évolution de la population sur le territoire national a montré une tendance forte à la concentration dans les métropoles. En 1990, les petites villes ne sont plus attractives, alors qu'elles l'étaient encore dans les années 60. Les villes moyennes déclinent, de même que les capitales régionales les plus faibles. Seules les métropoles, le littoral et les axes de communication restent attractifs. Les emplois tendent à se concentrer dans les villes. Ceci est lié à la tertiarisation de l'économie, à une plus grande facilité des transports, à l'importance prise par les services aux entreprises.

En 30 ans, les activités ont fortement évolué et se sont déplacées. De façon générale, les entreprises industrielles ont massivement automatisé, supprimé, concentré, délocalisé les unités de production qui étaient les plus disséminées sur le territoire (notamment les industries de main d'œuvre). Certaines régions industrielles, prospères dans les années 60, ont perdu massivement des emplois, mal compensés par quelques implantations d'entreprises extérieures et par l'émergence très progressive d'un tissu de PME. Conséquences : elles ont perdu de la population et deviennent des zones en déclin démographique.

Les derniers recensements montrent une inversion de la tendance des 30

dernières années : les territoires classés ruraux gagnent en moyenne plus de population (+ 0,54% par an) que les territoires urbains (+0,24%). Les villes moyennes gagnent plus que les grandes villes. Cela confirme les observations de terrain réalisées depuis le milieu des années 90 : les gens habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail, et font couramment 15 à 30 km par jour.

La concentration des emplois dans les villes va de pair avec une dispersion de l'habitat. On peut parler de périurbanisation du territoire. Les territoires périurbains, définis comme des territoires à logique urbaine comportant des espaces ouverts, sont des territoires ruraux où viennent s'installer des populations nouvelles (croissance en tache d'huile, ou en archipel). Une telle définition recouvre aujourd'hui une portion importante du territoire, car les aires d'influence des villes tendent à se rejoindre.

L'image traditionnelle d'un monde rural touché par l'exode, perdant de la population, n'est donc plus aujourd'hui une image exacte. Les territoires qui se désertifient ne représentent plus qu'un canton rural sur trois, deux millions d'habitants et une superficie moindre que celle du périurbain. L'image dominante est celle d'espaces mixtes, peuplés de ruraux de souche et d'urbains venus habiter dans des espaces ouverts. L'enjeu dans ces territoires n'est plus la défense des valeurs rurales contre la ville, mais la mise en synergie de deux populations, de deux histoires, de deux cultures.

Cette évolution constitue une nouvelle chance pour les territoires périurbains et ruraux. Mais cette croissance du nombre d'habitants sans croissance de l'emploi pose la question de ce qu'on appelle développement.

Pour ces territoires, le développement économique n'est plus toujours principal. Les enjeux se situent aussi dans l'apparition de fonctions nouvelles en matière de services à la population et dans la construction d'une culture mixte, qui conjugue la culture rurale antérieure et la culture urbaine des nouveaux habitants dans une maîtrise de l'extension urbaine qui fasse sa place à la mixité sociale, et dans une vie locale active, qui donne sa place à chacun.

La montée en puissance de ces nouvelles fonctions d'accueil ou de préservation de l'environnement, les nouvelles possibilités ouvertes par des progrès techniques, la demande croissante de services de proximité... : tous ces phénomènes sont potentiellement créateurs d'emplois et nécessitent souvent la définition de nouveaux métiers ou l'adaptation de métiers anciens. Qu'elle soit le fait de l'évolution des emplois salariés ou de l'apparition des nouveaux secteurs d'activité, l'émergence de nouveaux profils professionnels est étroitement liée aux capacités d'adaptation de l'appareil de formation. Comme c'est le cas pour l'ensemble des services, ce dernier doit trouver le meilleur compromis possible entre qualité et proximité.

L'enseignement agricole doit trouver sa place dans cette réflexion sur la nouvelle ruralité, et les nouveaux métiers qui y sont liés. Il est amené à développer ses compétences et son expérience pour les mettre au service des acteurs de territoires dans la définition et la conduite de leurs projets. Il doit aussi proposer des formations adaptées à ces évolutions.

### **Pour en savoir plus**

MINOT, Didier (sous la direction de) - *Le projet de territoire* – Bergerie Nationale de Rambouillet – 2001

KAYSER, Bernard – (sous la direction de) – *Naissance de nouvelles campagnes* – Editions de l'aube, 1993

## **Auteur de la fiche**

Héloïse DEFFOBIS – Bergerie Nationale de Rambouillet



# L'évolution des missions de l'enseignement agricole

## Historique

Depuis son origine, l'enseignement agricole a eu pour ambition, au-delà de la formation de ses élèves, d'agir sur le monde agricole et rural. Les fermes-école, par exemple, voulaient propager le progrès agricole dans les « campagnes ». De même le texte législatif<sup>1</sup> qui organise l'enseignement agricole en trois niveaux souligne l'importance de l'enseignement agricole pour la réalisation du progrès et des idées nouvelles. Un siècle plus tard, en 1955, s'installent dans le monde rural les « Foyers de progrès agricole » ancêtres de nos actuels CFPPA.

La philosophie des lois de 1960 et 62 en matière d'enseignement agricole était de couvrir le territoire en créant au moins un lycée et un collège par département, en particulier dans le but de former des chefs d'exploitation compétents et dynamiques, même si la conception du « progrès agricole » était plus orientée vers l'aspect filière que vers le territoire.

Dès cette époque se développe dans l'enseignement agricole la pédagogie de « l'étude du milieu » qui prend en compte le territoire dans l'élaboration des connaissances des élèves. De même, l'étude de l'entreprise agricole s'oriente peu à peu vers « l'approche globale » dont l'un des aspects est, là encore, une plus grande prise en compte du territoire.

Le développement agricole, successeur de la « vulgarisation », a été confié à la profession agricole en 1965. Mais de nombreux établissements ont continué à y jouer un rôle important en développant des partenariats sur leur territoire. Les exemples d'actions de ce type sont très nombreux et ont contribué à forger l'identité et la culture des établissements, ainsi que celles de l'enseignement agricole en général.

Bien entendu, les partenariats les plus féconds se sont développés avec les acteurs du monde agricole, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Les établissements d'enseignement agricole sont ainsi devenus des partenaires essentiels du développement agricole.

Dès cette époque, de nombreux établissements ont aussi construit des partenariats avec des acteurs variés du territoire. Certains établissements sont devenus de véritables « centres polyvalents ruraux », expression qui sera proposée pour désigner les établissements en 1982, puis abandonnée lors de la rédaction des lois Rocard de 1984.

L'ensemble de ces expériences ayant forgé peu à peu l'identité de l'enseignement agricole, c'est tout naturellement que le législateur a cherché à codifier le rôle des établissements lors de la rédaction des lois de 1984 sur

---

<sup>1</sup> Texte de 1848

l'enseignement agricole. Outre les missions d'enseignement et de formation agricole, les établissements se voient alors confier des missions d'animation et de développement rural, ainsi qu'une mission de coopération internationale.

En 1999, la mission « Insertion » 'dans la vie professionnelle s'est ajoutée aux missions déjà définies par la loi de 1984. Bien entendu cette mission, là encore, était déjà exercée par les établissements, mais la loi en a fait une obligation légale.

## Mise en œuvre des missions

Les missions d'animation rurale et de développement local ne doivent pas être perçues comme séparées des autres missions. Au contraire, chaque mission doit s'enrichir de l'expérience acquise lors de l'exercice des autres missions. Il ne s'agit donc pas de créer, à l'intérieur de l'établissement, un service particulier pour chaque mission. Cette méthode permettrait évidemment de surmonter certains obstacles, statutaires entre autres, mais ce serait renoncer à enrichir l'enseignement et la formation de l'expérience du terrain.

L'exercice de l'ensemble des missions par l'ensemble des personnels (de façon forcément inégale évidemment) n'est pas une démarche « naturelle » dans un monde de « spécialistes ». La mise en œuvre de ces missions suppose que l'établissement soit un lieu ouvert, au service de son territoire et de ses acteurs. Tous les centres constitutifs de l'établissement (lycée, CFPPA, CFA ; Exploitation...) doivent être concernés par cet exercice des missions. Il est par ailleurs nécessaire d'assurer la continuité de l'établissement au sein des partenariats construits dans le territoire. Cette conception du rôle des établissements dans le territoire suppose la mise en place d'une organisation adaptée, et aussi une certaine culture d'établissement.

Cette approche pourrait sembler utopique si de nombreux exemples de réussite ne démontraient la validité et la richesse de cette démarche. Consulter les fiches expériences dans [www.formater.com](http://www.formater.com)

## Perspectives

La loi en faveur du développement des territoires ruraux devrait maintenir les missions de l'enseignement agricole en élargissant la mission d'animation et de développement rural en « Mission d'animation et de développement des territoires ». L'article 66 de la loi, qui concerne cette définition est maintenant définitif. Par ailleurs, l'article 66 Ter de la loi concerne le projet d'établissement et précise que celui-ci doit « définir les modalités de la participation de l'établissement au développement des territoires... ».

## Auteur de la fiche

Henri Le Naou - Cempama Beg Meil



# Une mission d'accompagnement à conforter pour les DRAF et les SRFD

*Niveau déconcentré du ministère de l'agriculture au niveau régional, la DRAF<sup>1</sup> possède en son sein un service régional de la formation et du développement que l'on a coutume de comparer au service du rectorat de notre voisin, l'éducation nationale. Cette comparaison doit être tempérée car les missions confiées au SRFD<sup>2</sup> débordent largement de celles confiées traditionnellement au recteur d'académie. Si ces deux services assurent effectivement des fonctions propres à l'Etat en matière de formation (préparation des examens, délivrance des diplômes etc...), le SRFD a aussi une action d'animation régionale qui fait son originalité. C'est dans ce second cadre que le SRFD va avoir la charge d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la mission « animation et développement des territoires ».*

## Une mission animation qui ne cesse de monter en puissance

En préalable il convient de constater qu'il n'y a pas une organisation standardisée de chaque DRAF et de chaque SRFD. En fonction du contexte régional il y a eu adaptation de l'organisation en deux secteurs avec hiérarchie de moyens :

**Un secteur « régalién »** où les tâches de gestion, de contrôle, d'organisation des examens sont assurées. C'est le cœur historique des métiers et la vocation initiale du SRFD

**Un secteur « animation »** plus hétéroclite connaissant depuis une décennie une montée en puissance. Le renouvellement de la mission « animation rurale » ne fait que conforter cette évolution. Selon les cas on y trouve les délégués régionaux à l'ingénierie de formation (DRIF) et les délégués du groupe régional d'animation et de formation (GRAF), les animateurs régionaux agriculture et développement durable (ARADD), les chargés de mission accompagnant les établissements publics locaux (EPL) pour la mise en œuvre des missions de coopération internationale, d'animation culturelle, les délégués régionaux aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), les animateurs audio-visuel / communication des centres régionaux d'information pédagogique et technique (CRIPT)... Dotés de personnalités et de profils différents, la mise en synergie de ces personnels au sein d'une équipe construite achèverait l'identification de ce second pôle, à condition de séparer l'approche fonctionnelle

<sup>1</sup> Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

<sup>2</sup> Service Régional Formation Développement.

au sein de ce pôle, de l'approche administrative.

Comme nous l'avons vu par ailleurs (consultez la fiche « [introduction](#) ») l'élargissement de la mission « animation rurale » correspond à un enjeu de fond pour l'enseignement agricole. La loi incite les EPL à s'inscrire dans les dynamiques territoriales actuellement en émergence et à se faire reconnaître par les acteurs locaux comme des partenaires pertinents. « Cette mesure législative, loin d'être un simple caprice littéraire, doit permettre aux établissements d'enseignement agricole de mieux s'intégrer, aux côtés de leurs partenaires, dans les projets des territoires dans lesquels ils s'insèrent<sup>3</sup> ». L'enjeu sous-jacent consiste à conférer une nouvelle identité aux établissements d'enseignement agricole en leur reconnaissant une légitimité renforcée à agir dans les territoires qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains. En effet, face au déclin du poids de l'agriculture au sein du monde rural, face à la baisse du nombre d'installations et du nombre de formés, le cœur historique de notre métier est touché. La question de notre légitimité à poursuivre notre activité risquera demain d'être posée. L'ouverture de nos établissements vers la ruralité, vers la territorialité est une chance pour conforter l'existence de ces structures d'enseignement mais aussi un levier puissant pour continuer d'agir avec le souci de l'excellence qui est reconnu par les partenaires de notre institution. Pour remporter ce défi, les établissements auront plus que jamais besoin de l'appui des services régionaux, notamment par l'accompagnement et la formation (qui ne peuvent être l'apanage du niveau national). En s'appuyant sur la mise en place des pôles de compétences régionaux, il convient d'encourager le rôle d'animation, de coordination des DRAF sur la thématique du développement territorial »<sup>4</sup>.

Consultez les fiches « [introduction](#) » et « [contexte de création du guide](#) »

## **Quel appui possible des services régionaux pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle mission ?**

Pour le SRFD c'est un enjeu de fond qui mériterait d'être explicité : le secteur « animation » qui aurait peut être pu, par une lecture rapide, être perçu comme quelque peu périphérique ou secondaire par rapport au secteur régalien, ne l'est pas ou ne l'est plus. De récents rapports publiés fournissent des éléments qui peuvent éclairer le cadre de cette mission régionale et son importance.

Le niveau régional DRAF est vraisemblablement un niveau d'échelle pertinent pour conduire et animer une politique d'ancrage de l'enseignement agricole dans les territoires et cela pour plusieurs raisons :

- Le DRAF a un rôle de coordination de ses services et de leur mise en liaison avec les EPL ,
- Les services aménagement quand ils existent encore (Consultez la fiche [expérience](#) en Rhône Alpes), les services régionaux d'économie agricole, les services régionaux du travail et de l'emploi, mettent en œuvre des politiques régionales très complémentaires à la politique de formation impulsée par le service de formation et de développement<sup>5</sup> .

---

<sup>3</sup> M.Thibier, « l'enseignement agricole, acteur du territoire et partenaire de ses projets » *in revue animer*, Mars 2004, page 35.

<sup>4</sup> Rapport du CG.GREF « *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?* » sous la direction de Maurice Cestac, Mars 2004, page 7.

<sup>5</sup> Rapport du CG.GREF « *enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?* » sous la direction de Maurice Cestac, Mars 2004, page 31. Ce rapport souligne que la mise en synergie de ces différents services peut être une ressource pertinente à développer.

La mise en œuvre des actions de développement passe par des partenariats multiformes qu'il nous paraît nécessaire de susciter, de renforcer et de formaliser, ainsi que par le renforcement des collaborations de l'enseignement agricole avec les directions techniques du ministère aux différents niveaux territoriaux<sup>6</sup>.

Par ailleurs la DRAF est concernée par la nouvelle étape de la déconcentration (Consultez la fiche « [introduction](#) »). C'est ainsi que sous l'autorité du préfet de région, la DRAF doit s'impliquer dans 8 pôles concernant respectivement : l'éducation et la formation, la gestion publique et le développement économique, les transports, le logement et l'aménagement, la santé publique et la cohésion sociale, l'économie agricole et le monde rural, l'environnement et le développement durable, le développement de l'emploi et l'insertion professionnelle.

Le SRFD « joue un rôle essentiel dans la mise en réseau des établissements, la mise en place d'une politique régionale avec le PREA<sup>7</sup> en cohérence avec le PRDF<sup>8</sup>. Mais au-delà, les établissements doivent trouver un appui technique ou méthodologique. Le réseau des DRIF<sup>9</sup> pourrait mettre l'accent sur cette problématique territoriale, et axer sa stratégie sur la prise en compte du territoire dans toutes les actions liées à l'ingénierie »<sup>10</sup>. (Consultez les fiches [expérience](#) en [Rhône Alpes](#) et en [Poitou Charente](#))

Au niveau des actions de formation et en lien avec le niveau national, un appui possible par les stages GRAF peut être à l'origine d'une dynamique régionale forte (consultez la fiche [Champagne Ardenne](#)) : « il nous apparaît indispensable que soient proposées à l'ensemble des personnels impliqués dans ces actions (ingénieurs, enseignants, administratifs, responsables d'exploitation), et ce pour les plus jeunes dès le recrutement, des sessions de formation sur l'importance stratégique de ces actions et les moyens de leur mise en œuvre<sup>11</sup> ».

Le rôle du SRFD peut être important pour « renforcer l'intégration des établissements aux projets de territoire, dans toutes leurs composantes, en soutenant la mise en place de partenariat formalisés<sup>12</sup> ».

Les compétences et les actions développées par le pôle « animation » ne sont pas de même nature que le pôle « régalien ». Deux métiers, deux vocations semblent désormais structurer le niveau régional. Cette prise de conscience correspond à un changement culturel plus profond qu'il n'y paraît dans le fonctionnement des SRFD

---

<sup>6</sup> Rapport de l'O.N.E.A. 2002 page 2

<sup>7</sup> Programme régional de l'enseignement agricole

<sup>8</sup> Programme régional de formation (conduit par le conseil régional).

<sup>9</sup> Délégués régionaux à l'ingénierie de formation

<sup>10</sup> Rapport du CG.GREF, *Op.Cit*, page 30 et 31

<sup>11</sup> Rapport de l'ONEA 2002, page 83

<sup>12</sup> idem.

## La nouvelle circulaire met en avant plusieurs axes forts pour guider l'action du niveau régional

Une synthèse des points abordés par la circulaire permet de mettre en avant plusieurs axes forts d'actions pour le niveau régional :

- Il est le lieu stratégique de rencontre des politiques publiques nationales et locales et veille à la cohérence du dispositif au travers des projets régionaux de l'enseignement agricole.
- Il anime, coordonne les actions des EPL au regard du PREA
- Il valorise l'action des EPL au niveau régional  
Consultez la fiche « [En Champagne-Ardennes, le SRFD anime le programme national agriculture et développement durable](#) »
- Il joue le rôle d'interface vis-à-vis des partenaires et notamment les collectivités territoriales et les autres services de l'état.  
Consultez la fiche « [En Rhône-Alpes, le SRFD renforce sa politique de développement territorial en s'appuyant sur le programme national agriculture et développement durable](#) »,
- Il assure des actions de formation régionales  
Consultez la fiche « [En Poitou-Charente, le SRFD anime un dispositif de formation-action visant à professionnaliser les acteurs du développement territorial](#) »

## L'organisation de la transversalité : une clé de réussite possible

La DRAF est composée de plusieurs services qui développent des activités spécifiques, chacun se spécialisant dans le domaine de ses compétences. Les sociologues de l'organisation ont longuement analysé ce type d'organisation, ses atouts mais aussi les difficultés qui peuvent se poser. Si le secteur régalien du SRFD se fonde dans ce modèle organisationnel, le secteur « animation » peut avoir moins de facilité pour trouver les leviers nécessaires à son activité. Pour développer ce point il convient de préciser les caractéristiques de l'animation : favoriser l'émergence de projets, accompagner leur développement, cerner les besoins, écouter les demandes, favoriser la mise en réseau et la création de partenariats, encadrer les projets pour qu'ils correspondent aux axes définis dans le projet régional, évaluer la réalisation des actions, anticiper les évolutions et les orientations à venir. Pour atteindre ces objectifs, les leviers de l'action sont certes au sein du SRFD mais aussi de la DRAF (certaines directions ont un service aménagement rural qui peut s'avérer être d'un appui précieux), d'autres directions régionales, du conseil régional, d'organismes régionaux etc... Il y a lieu de penser que l'organisation des éléments de transversalité au sein des services favoriserait la définition d'actions communes, formalisées dans les projets stratégiques des DRAF et les projets régionaux de l'enseignement agricole. Ceci peut prendre la forme d'actions volontaires pour décloisonner la structure en encourageant par exemple la circulation des personnes et leur positionnement dans certains groupes de travail extérieurs à leur service originel. Encore une fois c'est en fonction du contexte local que les leviers pour optimiser le fonctionnement de l'organisation se dessinent.

## Pour en savoir plus

### Dans le guide

Consultez les fiches « [introduction](#) » et « [contexte de création de l'outil](#) »

Dans la rubrique « Témoignages et expériences », les fiches :

- « [En Rhône-Alpes, le SRFD renforce sa politique de développement territorial en s'appuyant sur le programme national agriculture et développement durable](#) »,
- « [En Champagne-Ardennes, le SRFD anime le programme national agriculture et développement durable](#) »
- « [En Poitou-Charente, le SRFD anime un dispositif de formation-action visant à professionnaliser les acteurs du développement territorial](#) »

### Bibliographie

CESTAC, Maurice (directeur).- *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?*- Rapport du CG.GREF, Mars 2004.

COLLECTIF.- *Rapport annuel de l'O.N.E.A.*- Educagri édition, 2002.

THIBIER, Michel.- *L'enseignement agricole, acteur du territoire et partenaire de ses projets.*- Animer.- N°165, 2004.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama de Beg-Meil



# Enjeux pour l'enseignement agricole<sup>1</sup>

*Depuis sa création l'enseignement agricole a vu ses missions régulièrement s'étendre pour adapter ses interventions à des contextes en évolution. Formation, développement agricole, expérimentation, animation, plus récemment insertion, aujourd'hui la participation au développement des territoires. Les enjeux posés par cette nouvelle mission concernent sa légitimité à être reconnu dans ce domaine mais aussi sa capacité de réactivité, d'innovation, capacité qui a toujours fait sa force et permet sa reconnaissance. Ils concernent (conditionnent ?) aussi son avenir même.*

## La légitimité de l'enseignement agricole à participer au développement des territoires

*« La légitimité peut se décréter mais, plus encore, elle doit se prouver. »*

Les modules de formations adaptées au niveau local, les nouvelles formations liées à l'environnement et aux services, les licences professionnelles mais aussi les modalités d'interventions : lecture de paysage, diagnostic, étude du jeu des acteurs, animation culturelle... ont permis à l'enseignement agricole de développer la connaissance de ses territoires et d'avoir sur eux des effets qui, s'ils n'ont pas toujours pu être mesurés, n'en sont pas moins réels. Selon les équipes en effet, ces interventions avaient uniquement un objet pédagogique ou pouvaient être portées parallèlement par un souci de participation au développement local. C'est à travers l'élargissement des objectifs des actions et la communication que les effets pourront être identifiés et reconnus ainsi que parallèlement la compétence de l'établissement. Cela étant, les représentations des publics et des acteurs sur l'enseignement agricole ne correspondent pas toujours à la réalité en particulier relativement à l'étendu de ses missions et de ses champs de compétences. Il sera donc nécessaire de faire évoluer ces représentations à travers la communication sur des actions et démarches remarquables

## Investissement de l'ensemble des fonctions de l'espace rural

*« La liaison au territoire des établissements s'étend à d'autres domaines que celui de la production agricole stricte, et en même temps change de nature pour investir l'ensemble des fonctions de l'espace rural. »*

L'enseignement agricole accompagne déjà l'évolution des espaces ruraux par la

<sup>1</sup> Cette fiche est très largement inspirée par le [rapport](#) du conseil général du génie rural des eaux et des forêts rédigé par Maurice Cestac. Toutes les citations en sont extraites.

mise en place de formation à des métiers nouveaux (Services en espace rural en particulier mais aussi licences professionnels sur le développement local par exemple).

Son implication plus grande sur le territoire doit lui permettre de sentir les évolutions et les besoins non seulement en formation mais aussi en accompagnement de projet, en ingénierie, en expertise. Alors que nombre de CFPPA se trouvent en difficulté, l'occasion d'un rebond est à saisir sans toutefois négliger la nécessité de signer des chartes ou des conventions qui permettent d'organiser le partenariat et éviter les situations aiguës de concurrence et donc de conflits.

## L'innovation pédagogique et l'éducation

*« Dans un monde en mouvement, sujet à des mutations rapides, la prise, ou bien la non prise en compte du territoire dans les formations qui relèvent de la compétence du ministère de l'agriculture, constituent un enjeu majeur pour la formation des futurs acteurs de la vie professionnelle et sociétale. »*

Cette nouvelle mission doit permettre à l'enseignement agricole d'ouvrir les champs des possibles en matière d'innovation pédagogique et d'éducation. Les objets d'étude, les situations problème voient leurs terrains d'application élargis en même temps que celui des objectifs pédagogiques à se fixer. L'étude de territoire et l'intégration des actions dans sa dynamique propre doit faciliter, pour les apprenants, l'appréhension de la complexité. Plus que jamais l'approche pluridisciplinaire des problématiques à étudier, des actions à mener, sera à renforcer. L'étude et le travail avec le territoire interpelle nombre de disciplines : géographie, économie, éducation socioculturelle, la communication, les techniques, l'écologie... le projet d'établissement devra réaffirmer la nécessité de mise en œuvre de ces pratiques fondatrices de l'enseignement agricole et prévoir la facilitation de leur réalisation.

La façon de concevoir le partenariat sur le montage de certains modules pourra évoluer et les élèves et étudiants pourront être mis dans des situations pré professionnelles. *« les établissements devraient être stimulés par les attentes du territoire et rechercher des démarches, des approches innovantes pour répondre aux nouvelles questions posées. »*

## La capacité à mettre en œuvre des stratégies nouvelles

La réalisation de cette nouvelle mission sera conditionnée à la capacité des établissements à afficher des stratégies claires dans leur projet d'établissement. En effet travailler avec et pour le territoire, nécessite d'élargir la culture des établissements basée essentiellement, voire uniquement, sur l'éducation à une culture de « *production de services* ». Même s'il n'est pas question que la réalisation des « *commandes* » de décideurs locaux prennent le pas sur les objectifs pédagogiques, il n'en est pas moins vrai que l'exigence sur la qualité des résultats risque d'être plus grande. Un équilibre sera à trouver.

Au delà des formations, des prestations pourront être demandées aux établissements (expertise, ingénierie de projet...). Elles seront objets de rétribution et exigeront donc, là encore, une qualité particulière.

La recherche de synergie et de complémentarité entre les centres constitutifs nous paraît aussi être un enjeu important dans la capacité à mettre en œuvre correctement cette mission de participation au développement des territoires. Les spécificités et les compétences de chacun pourront être mobilisées autour de projets communs. Il paraît plus que jamais capital que les centres constitutifs mettent en concordance leurs stratégies, mutualisent leurs réseaux et leurs expériences, avancent en concertation dans ce nouveau challenge.

## **En conclusion**

*« L'engagement des établissements dans leur territoire est une spécificité et une originalité de l'enseignement agricole. Tout doit être fait pour développer cet engagement au-delà de ce qui était jusqu'à ce jour pratiqué, en lien avec les secteurs de la production et de la transformation agricole, sur l'ensemble de la ruralité. Pour certains établissements, il y va peut-être de leur avenir. Cet ancrage territorial, avec les modalités que nous avons envisagées, est sans aucun doute un moyen de refonder la légitimité du service public d'enseignement et de formation professionnelle. »*

## **En savoir plus**

CESTAC, Maurice (directeur).- *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?*- Rapport du CG.GREF, Mars 2004.

## **Auteur de la fiche**

Jacqueline Audon - CEP de Florac



## Quelles retombées pour l'apprenant ?

*La mise en œuvre de la nouvelle mission « animation et développement des territoires » ne peut que se concevoir en lien avec la mission formation. Le territoire devient un nouveau support pour la formation mais est aussi un objet de la formation. Il est important qu'au final l'élève tire tous les bénéfices possibles de l'ouverture qu'a son établissement sur ses territoires. Cette démarche est aussi le moyen pour eux de s'initier à l'exercice de la citoyenneté localement, de comprendre l'organisation du territoire et de repérer le niveau d'échelle pertinent pour résoudre les problèmes abordés. Au final l'enseignant a pour mission d'aider ses élèves à trouver toute leur place dans ce nouvel environnement institutionnel et d'y prendre en tant qu'acteur toute leur responsabilité.*

### Quels enjeux pour l'apprenant ?

Les lois de 1984, en définissant les missions de l'enseignement agricole, ont consacré des actions existantes, en les fixant dans un cadre légal. Mais le souci de classification des actions de l'établissement en catégories délimitées par les missions définies par la loi risque de faire croire que ces missions sont indépendantes et peuvent être exercées séparément, par exemple par des sous-ensemble spécialisés des établissements.

C'est effectivement ce que l'on observe le plus souvent pour les missions formation initiale et formation continue. Or, la lecture des référentiels professionnels et des référentiels de diplôme montre bien que l'exercice de chacune des missions contribue à l'efficacité de chacune des autres au sein d'un établissement.

Ainsi, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement d'un territoire en général pour agir dans un territoire particulier. Cette compréhension peut se forger à partir de l'enseignement reçu en classe. Mais, en même temps, c'est l'exercice de l'activité qui permet de déceler et de mesurer les freins et les leviers qui conditionnent sa réussite dans un territoire, et d'appréhender la logique des acteurs dans ce territoire. C'est de même au cours de la mise en œuvre d'une action réelle que la rencontre des divers acteurs sera la plus fructueuse.

La participation des apprenants (élèves, étudiants ou stagiaires) à la conception, à la mise en œuvre, puis à l'évaluation d'une action, même modeste, leur permettra de construire des connaissances concrètes à partir desquelles peuvent être construits, sous des formes forcément différentes, des concepts ayant fait partie de l'apport initial par l'enseignant.

Dans ce domaine, l'enseignement agricole a une longue pratique grâce aux « études du milieu » puis aux études de développement local ainsi qu'à l'approche globale de l'entreprise agricole. Ces méthodes ont forgé une partie de l'identité de l'enseignement agricole. Mais la prise en compte plus grande du

territoire dans les référentiels, le foisonnement juridique qui accompagne l'émergence de nouveaux territoires (ex : communautés de communes, pays , territoires forgés à partir de divers programmes d'actions comme les bassins versants, les pays d'accueil, les « zones » définies par la mise en place d'actions ou de chartes...) obligent l'enseignement agricole à créer de nouveaux outils et à concevoir de nouvelles méthodes pour permettre aux apprenants de construire leurs compétences et donner du sens à leurs savoirs.

Or, dans le même temps, certaines valeurs de notre société contredisent cette volonté d'ancrage en prônant la mobilité des personnes, l'uniformisation culturelle, l'interchangeabilité des savoirs et des personnes, l'adaptation permanente à une évolution qui s'accélère. Comment alors concilier la lenteur de la conception et de la mise en œuvre d'outils de compréhension et de capitalisation des connaissances élaborées dans l'action et l'obsolescence rapide des supports s'accompagnant d'une évolution permanente des institutions ? Comment transmettre dans un environnement changeant en permanence ?

On peut avancer un début de réponse : la participation des apprenants à la conception, à la mise en œuvre puis à l'évaluation d'un ou plusieurs projets dans le territoire peut les aider à construire des connaissances qui ne se résument pas à la croyance en un dogme fixé une fois pour toutes de façon livresque, ni à un doute permanent concernant la possibilité d'action face à la complexité du réel.

Avec l'aide de l'enseignant, lui-même acteur dans cette démarche, l'apprenant peut acquérir une aptitude à comprendre la réalité, même si des zones d'ombres demeurent, et à participer à la mise en œuvre de projets en situant son propre rôle au sein d'un groupe, dans le cadre d'un partenariat. Il pourra ainsi dépasser la conception simple cause-effet pour découvrir l'existence de divers acteurs ayant chacun leur logique, et situer sa place dans une action réelle, donc complexe.

Bien entendu, ce mode de construction des connaissances chez l'apprenant ne peut réussir que si cette approche fait partie de la culture et des pratiques professionnelles de l'enseignant, ce qui suppose une forte volonté des personnes et de l'institution toute entière.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique Témoignages et expériences », consultez les fiches :

- « [A Pontivy, un projet d'initiative locale des BTSA ACSE impulse une réflexion sur la valorisation des déchets « bois »](#) »
- « [A Venours, la formation BTSA ACSE fournit des éléments de réflexions pour la définition d'une politique agricole territorialisée](#) »

### Bibliographie

D'autres expériences d'actions conduites avec des élèves ont été recensées dans :

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN, Pierre.– *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde.*– Educagri Editions, 2001.

## Auteur

Henri Le Naou - Cempama de Beg-Meil



# Les attentes des acteurs du territoire vis à vis de l'enseignement agricole

*L'étude réalisée à la demande de la DGER, par le CEP, le CEMPAMA et le CNERTA sur la thématique « Synergie des compétences pour une politique cohérente de l'EPL sur son territoire » a permis, entre autres choses, de recueillir les attentes des acteurs des territoires vis à vis de l'enseignement agricole. Leur classement en différents domaines, montre l'étendu de ces attentes. Elles peuvent être autant d'idées pour le montage de projets avec les élèves et les stagiaires. Il faudra toutefois les définir, les mettre en œuvre et les évaluer avec les acteurs concernés. Une mise en cohérence et une complémentarité des objectifs poursuivis sera nécessaire en interne. Nous présentons dans cette fiche une synthèse du résultat des entretiens.*

Consultez les fiches : « [Référentiels de formation et développement des territoires : exemples](#) », « [Référentiels de formation et développement des territoires : les conditions de mise en œuvre](#) » et « la mission d'animation et le développement local »

## Les domaines dans lesquels les partenaires ont des attentes vis à vis de l'enseignement agricole

### L'agriculture

« Il y a le dynamisme du chef d'exploitation, c'est un passionné, la ferme est un lieu d'expérimentation, ouvert, c'est un lieu de recherche. L'enseignement agricole doit innover, anticiper, même si cela peut provoquer des tensions entre « être en adéquation avec l'agriculture locale » et « se projeter sur l'avenir » »

Le monde agricole est en mutation. L'enseignement agricole doit être à la pointe de l'innovation, de la réflexion. Il doit pouvoir expérimenter d'autres modes de productions, d'autres activités, inventer une nouvelle ruralité, un nouveau rôle de l'agriculture dans le monde rural<sup>1</sup>. Avec les autres acteurs porteurs de cette

<sup>1</sup> Cf. la recherche action « petites exploitations » conduite actuellement, à la demande de la DGER par les DRIF de Rhône-Alpes et Poitou-Charentes avec les 3 EPN (CEMPAMA, CEP et Bergerie nationale)

préoccupation, il doit avoir un rôle dans :

### L'expérimentation

Un agriculteur membre du conseil d'administration d'un lycée nous dit que l'enseignement agricole avait une très bonne image durant les années du développement. Par exemple : « *au niveau du porc, la station expérimentale de traitement du lisier a été regardée de l'extérieur avec intérêt* ». Aujourd'hui, il pense que les exploitations des lycées doivent être des lieux d'innovation et de recherche parce qu'elles représentent un potentiel à valoriser, à communiquer, à mettre à la disposition des autres acteurs. Les partenaires attendent des établissements qu'ils fassent la démonstrations de la diversité des systèmes possibles, qu'ils fassent de la recherche et de l'expérimentation . Pour autant, ils mettent souvent en garde contre un transfert qui ne tiendrait pas suffisamment compte de l'économique : « *Les jeunes qui vont s'installer, eux, ils ne font pas de la recherche : il leur faut un revenu, dans le réel, c'est pas dit que ça marche.* »

### La promotion d'une agriculture durable

« *Souvent les lycées ont une forte aura auprès des agriculteurs ; elle pourrait être davantage utilisée pour faire passer des messages*».

L'enseignement agricole doit accompagner les agriculteurs dans l'appropriation de concepts nouveaux comme celui du développement durable<sup>2</sup> . Un maire souhaite que le lycée puisse avoir une action en direction des agriculteurs pour les « *convaincre sur les haies et talus* ». Là encore les exploitations peuvent jouer un rôle important en devenant vitrine de la conduite d'autres pratiques culturelles. Des protocoles expérimentaux peuvent être mis en place avec la profession. Une politique de communication doit accompagner ces efforts. A cette fin, des établissements ont signé des chartes pour clarifier les objectifs et les compétences de chacun des partenaires dans ce type d'actions.<sup>3</sup>

A contrario, l'enseignement agricole et ses exploitations ont une grosse responsabilité lorsqu'ils ne respectent pas ces principes d'agriculture et de développement durable : « *L'exploitation fait de la culture de maïs mais ça me surprend toujours par la nécessité d'arrosage.* »

### L'emploi

« *Dans certaines régions, au prix d'un énorme travail, les agriculteurs arrivent à bien gagner leur vie mais ils ne savent pas embaucher ou alors, ils créent des emplois sous qualifiés. L'EPL peut jouer un important rôle de formation et d'accompagnement dans ce domaine.* »

Les groupements d'employeurs peuvent être une solution car ils permettent de répartir les charges liées à l'emploi mais aussi les contraintes liées à l'embauche et la gestion administrative d'un salarié. Ils ne suppriment pas pour autant, la nécessité de repenser l'organisation du travail en agriculture, de la rationaliser. Les agriculteurs sont quelques fois réticents car ils craignent que cette « *rationalisation* » ne devienne une contrainte alors que le principal atout qu'ils voient dans leur métier – contrepartie de ses servitudes - est, précisément, la liberté (relative certes) qu'il leur donne dans la gestion de leur temps. Dans ce type de formation et son accompagnement auprès des agriculteurs,

---

<sup>2</sup> cf. le programme national « Agriculture et développement rural » piloté par la DGER avec les services régionaux, la Bergerie nationale, le Cempama et le CEP

<sup>3</sup> la signature de ces chartes est aussi à recommander dans le cas où l'exploitation peut être vécue comme un concurrent dans la mise en œuvre de certaines activités (l'horticulture, le maraîchage, la viticulture...par exemple)

l'enseignement agricole peut avoir un rôle important.

## L'insertion

*« Il faudrait que les établissements qui font de l'insertion croient suffisamment à l'agriculture pour faire de l'insertion dans le domaine agricole. Il faudrait qu'ils voient, par exemple, quelles relations établir entre des éleveurs qui travaillent trop et des chômeurs. Qui va faire l'insertion dans l'agriculture si ce n'est pas eux ? »*

Cette attente vis à vis de l'enseignement agricole est en lien direct avec l'attente précédente relative à l'emploi. C'est aussi avec les demandeurs d'emplois eux-mêmes qu'un travail doit être parallèlement fait. En effet à quoi servirait de convaincre les agriculteurs d'embaucher et de créer de l'emploi, si personne ne veut faire ce travail ? Cela étant, il est nécessaire de rester vigilant car il ne s'agit pas là de « fournir de la main d'œuvre peu qualifiée et peu rémunérée » mais bien de conduire une politique locale globale sur l'emploi en agriculture.

## L'accompagnement de la mutation de l'agriculture

Cette attente dans le domaine agricole couvre elle-même plusieurs champs :

### L'appui à la promotion de l'agriculture rurale

*« Souvent la profession agricole délaisse les petites exploitations pour s'intéresser surtout aux grosses. Ces types particuliers d'agriculture peuvent pourtant permettre le développement de régions très rurales. Ce doit être le rôle de l'enseignement agricole »*

Un maire élu dans un territoire rural constate que les départements ne présentent pas toujours une unité territoriale et que les types d'agriculture y sont souvent différents. La tentation départementale est alors de délaisser les « petits exploitants » et de ne s'intéresser qu'aux plus importants. L'enseignement agricole, par la diversité de ses missions et de ses modalités de formations doit pouvoir jouer, avec ses partenaires, un rôle important dans la réflexion sur le maintien d'une agriculture rurale. Il lui est demandé d'accompagner la réflexion sur la diversification, d'en étudier, avec les intéressés, les conditions de sa rentabilité. Il doit aussi aider les agriculteurs à repenser l'organisation de leur travail mais aussi à acquérir de nouvelles compétences.

## L'accompagnement de l'agriculture dans sa mutation

*« L'enseignement agricole doit accompagner les agriculteurs vers un plus grand professionnalisme et vers la diversification. Il faut que les établissements élargissent leurs champs de compétences. Le monde agricole évolue, dans sept ans nous aurons 1000 emplois agricoles en moins sur la région. Ce n'est pas rien ! Nous allons devenir de moins en moins agricoles, nous allons devenir une zone de tourisme et servir de zone dortoir. Les services vont se développer. Avec la course à la productivité, avec la logique du libéralisme la place de l'agriculture va décliner, il faut qu'elle évolue »*

Les partenaires demandent que les agriculteurs soient formés pour qu'ils puissent s'adapter aux nouveaux contextes et donc que les référentiels de formations prennent en compte ces nouveaux contextes.

## Le développement territorial

*La richesse de l'enseignement agricole c'est de pouvoir articuler plusieurs missions. Le Lycée est source de matière grise, de moyens, d'innovation ; il est relais stratégique national. »*

Pour les différents interlocuteurs rencontrés le rôle de l'enseignement agricole dans ce domaine, comme dans celui de l'agriculture, est vaste et multiforme :

## Participation à l'écriture de chartes de territoire :

*« L'Enseignement agricole pourrait avoir un rôle d'expert, d'analyse dans la construction de solutions. L'ingénierie territoriale, dans les textes, l'enseignement agricole est appelé à jouer un rôle. »*

L'enseignement agricole peut être un interlocuteur important sur les perspectives de développement du territoire dans l'écriture de ces documents. Les territoires et leurs compétences évoluent. Les élus sont de plus en plus conscients de leurs rôles dans le développement local mais sont souvent démunis au point de vue méthodologique. Conduire des diagnostics, monter des projets, en accompagner les porteurs... autant de démarches qui nécessitent de connaître les textes, qui demandent des compétences nouvelles. Qui d'autre que l'enseignement agricole peut sur un territoire, apporter ces connaissances, former à ces compétences ? Pour connaître les besoins et y répondre, les établissements devront être présents dans les instances de concertation (commissions de communautés, de Pays...). Les différentes modalités de formations (MIL, MAR stage « territoire et développement » en baccalauréat technologique STAE et STPA...) peuvent être des outils au service du territoire pour peu que leurs sujets soient envisagés dans cet esprit.<sup>4</sup> Consultez les fiches [« Evolution des territoires ruraux, urbains et périurbains, des bassins d'emploi, émergence des projets de territoire »](#) et [« Utiliser des situations problèmes pour comprendre la complexité »](#)

## L'aide à l'émergence de nouveaux métiers

*« Il y a des choses à innover, il y a tant à gagner à travailler ensemble. ».*

Quelques pistes données par les partenaires :

**Le tourisme en milieu rural** doit se faire par l'entrée « diversification agricole ». Il faut installer des jeunes. *« L'Enseignement agricole doit être porteur d'un projet d'aide à l'installation. »*

**Le recyclage des déchets en commun** : « des synergies sont à construire entre la cuisine de la mairie, la maison de retraite et le lycée. »

**Réponses aux besoins ruraux** : Certains partenaires dans les régions rurales pensent important la diversification de l'enseignement agricole vers les services ; ils estiment que l'ouverture de formations « service en milieu rural » a été une bonne chose car elle couvre le besoin existant de services de proximité pour les habitants. Ils pensent aussi qu'il pourrait y avoir un travail avec les maisons de retraite sur le volet médico-social. Ils suggèrent la création d'un répertoire qui mette en relation les professionnels, les emplois et les besoins des usagers pour trouver, entre eux, une meilleure adéquation : *« Les services ? C'est un vivier d'emplois futurs. Les relations avec ce secteur d'emplois sont à renforcer, c'est à parfaire. Il faudrait créer un répertoire avec les professionnels, les emplois, les besoins »*

---

<sup>4</sup> sans pour autant oublier la finalité pédagogique !

**Les services de restauration :** « . Autour de la restauration collective, on n'a pas de cuisinier. On voudrait recruter un vrai cuisinier qui cuisine traditionnel, avec des produits de qualité ; il y a des partenariats à construire. Comment avoir une cuisine de qualité avec des produits du terroir venant des petites exploitations ? »

**L'aménagement :** Les formations « Aménagement » intéressent des communes car les élèves sont amenés à réfléchir sur un sujet proposé par elles. Les partenaires rencontrés sont très satisfaits de la collaboration et du travail réalisé mais ils souhaiteraient pouvoir aller plus loin encore : « *on voudrait que ça aille jusqu'au chiffrage, voire la réalisation. On aurait pu financer. Il ne faudrait pas que ça reste au niveau théorique et que ça s'arrête au rapport de stages.* ». Ils proposent de choisir des sujets adaptés et décider d'une enveloppe budgétaire. « *Que la mairie rédige un cahier des charges comme dans les appels d'offre ce serait formateur pour les élèves et les stagiaires* ». « *Il faudrait se rencontrer dès le mois de mai pour réfléchir à des thèmes qui seraient supports de formation.* »

D'autres exemples d'actions qui satisfont les communes :

- Le fleurissement de la ville lors de concours de villes fleuries. Telle commune a eu le prix d'excellence grâce aux élèves du lycée<sup>5</sup>.
- La création de sentier de randonnées depuis leur conception jusqu'à la réalisation.
- L'entretien de l'espace : l'élagage trouverait des débouchés. « *Nous ne voulons pas des élagueurs qui font des coupes dures. Nous voulons des tailles douces. Il y a en CFA et CFPPA des formations courtes qui seraient lucratives. Que les gens apprennent à se mettre à leur compte car il y a du travail.* »

### Dans les zones périurbaines et pour les habitants de tout territoire en tant que citoyens

Les problématiques nouvelles liées à la nécessité de reconsidérer nos modes de vie, relativement aux nouveaux enjeux planétaires, interpellent l'ensemble de la population et non plus seulement les professionnels. C'est peut-être dans ces zones périurbaines qu'il pourrait être utile d'élargir les domaines d'intervention et les publics de l'enseignement agricole. Les thématiques relevées par les partenaires rencontrés sont nombreuses. Elles concernent :

#### La sensibilisation au développement durable

L'alimentation : comment se nourrir ? quels produits acheter ou ne pas acheter ? « Ils peuvent être acteurs d'une nouvelle façon d'appréhender la façon de se nourrir ». « Ils faut qu'ils aient un rôle pédagogique par rapport à l'alimentation. Savoir ce qu'il faut faire, pourquoi ? Quels risques on court si on ne prend pas garde. »

Les énergies renouvelables (thématiques valables aussi à la campagne !) comment construire ou rénover sa maison en prenant en compte les enjeux liés à la durabilité de l'énergie et à leur économie ?

Les jardins : pesticides ? engrais ? quelles responsabilités individuelles dans la pollution des nappes phréatiques ?

La gestion des déchets : pourquoi ? comment ?

---

<sup>5</sup> des précautions sont à prendre avec la profession. Les chartes signées avec elle permettent de clarifier les rôles et fonctions de chacun.

Les élus qui ont évoqué ces thématiques pensent que les établissements d'enseignement agricole, par la diversité de leurs possibilités d'intervention (formation initiale, formation continue, apprentissage, stages spécifiques pour tout public, conférences, création d'outils...), par leurs connaissances dans ces domaines, sont particulièrement bien placés pour remplir ces missions de sensibilisation, de formation.

### **L'insertion de publics en difficulté :**

Le maire adjoint d'une commune urbaine nous mentionnait le rôle joué par l'EPL de sa commune dans sa politique d'insertion.

*« J'ai entrepris plusieurs chantiers dont un avec 13 gamins difficiles. Le CFPPA m'a aidé pour le côté pédagogique, l'ONF aussi et la ville. Le LPA m'aide sur mon action de découverte de sports pour que les jeunes découvrent des sports à faire plus tard. Il nous a tout de suite confié des chevaux, organisé des stages de découverte... On a de la chance de les avoir. »*

### **Concernant la relation des citoyens à la nature :**

Dans les zones périurbaines, les établissements agricoles représentent une sorte d'espace protégé ; il sont un peu la campagne à la ville. Il nous semble, au travers des interviews menées, qu'il est nécessaire que les établissements s'ouvrent – au sens premier du terme et non pas seulement à travers des formations spécifiques fermées dans le temps et l'espace –, qu'ils soient, pour les citoyens, des lieux de contact des interfaces avec la nature dont les urbains sont de plus en plus coupés.

*« Ce que j'adore, c'est les chevaux à droite et à gauche, les gens ralentissent pour voir les chevaux. Il y a quelque chose de l'ordre de la vie. Pour moi c'est un luxe ».*

*« Vivre en relation étroite avec la nature. Pouvoir aller au fond, restituer ce qui est expérience sur la nature : le lycée doit pouvoir sensibiliser les gens ».*

### **Concernant la formation des jeunes aux enjeux environnementaux et sanitaires**

Les acteurs locaux ont une représentation particulière de l'enseignement agricole. Ils attendent de lui la possibilité d'être co-acteur de la formation des enfants et plus généralement des jeunes sur toutes les problématiques environnementales et sanitaires actuelles

*« Dans tout ce qui est « durable », ce serait bien qu'il y ait des groupes de travail avec des élèves et qu'ils aillent dans les écoles. Ils peuvent être acteur d'une nouvelle façon d'appréhender la façon de vivre. »*

## Des suggestions des partenaires sur les conditions d'un partenariat de qualité

### Formalisation des partenariats

Souvent les partenariats sont « de faits » et fondés sur les relations personnelles. Il semblerait nécessaire de les formaliser plus systématiquement de façon à ce qu'ils perdurent au-delà des personnes et pour que leurs champs soient clarifiés

### La communication

La nécessité de communication apparaît dans presque tous les entretiens. Si certains partenaires privilégiés ont une image à peu près claire des compétences de l'établissement agricole, la communication plus générale vers l'ensemble de la population n'est pas toujours bonne. Cette communication doit se faire :

Vis à vis des élus et des habitants

*« Il faudrait communiquer plus vers les élus et les habitants, je ne connaissais pas le lycée avant d'être élu maire et d'être à ce titre au conseil d'administration. Il faudrait faire connaître ce que fait le lycée. »*

Vis à vis de la profession :

*« Il faut communiquer avec la profession. Les projets de la ferme ne sont pas concertés avec la profession, qui est associée plutôt après coup. Il y a sur cette ferme de bonnes idées néanmoins. »*

*« L'image n'est pas négative, il y a toujours des mécontents mais non, elle est positive. Les gens sont en attente, il faut communiquer. »*

Vis à vis des Centres d'Information et d'Orientation

*« il y a méconnaissance du rôle et de l'intérêt des lycées agricoles »*

Il faut aussi à l'inverse que le lycée connaisse mieux le territoire, certains élus ont pu regretter un manque de relation :

*« la direction devrait être impliquée dans la vie de la commune, dans des instances. On connaît ce qu'ils font mais l'inverse reste à faire »*

## Les écueils à éviter, du point de vue des partenaires

### La concurrence :

#### Entre les organismes de formations

*« Le lycée se positionne comme un acteur « libéral » en répondant à tout, en grappillant partout. Je ne sais pas ce qu'ils cherchent ! J'ai dû licencier 2 personnes quand il est rentré sur le marché de l'insertion. Pourtant on pourrait déplacer des montagnes si on s'alliait ! »*

La généralisation de la pratique des appels d'offres met, de fait, en concurrence les institutions faisant de la formation sur un même territoire (GRETA, CPIE, Chambres consulaires...quelques fois mêmes les établissements agricoles entre eux !). Les difficultés financières que rencontrent aujourd'hui tous ces organismes et les urgences des délais de réponses sont une entrave grave à la possibilité de construction de partenariats bâtis sur l'analyse des spécificités, compétences et complémentarités de chacun.

Se rencontrer, se connaître mieux pour organiser la réponse aux besoins tout en préservant la survie de chacun paraît un enjeu important pour le territoire qui n'a rien à gagner à une guerre des organismes susceptibles de l'aider. Les établissements d'enseignement agricole, de part leur notoriété et leur importance, devraient pouvoir être à l'initiative de l'organisation de ces partenariats « gagnant-gagnant », y compris pour la population de leurs territoires. Des conventions cadre doivent permettre de formaliser les champs de compétences de chacun, les conditions de collaboration.

### Entre les établissements et les professionnels

Les exploitations sont, bien sûr, les premières concernées. La nécessité qui leur est faite d'équilibrer leurs budgets et donc de trouver des ressources, les amènent à devoir se positionner sur le marché des productions primables et à entrer en concurrence directe avec les professionnels. Elles ne sont pas pour autant les seuls composants d'un EPL à courir ce risque. Nous voyons dans la fiche sur les référentiels que les possibilités de mener des actions intéressantes pour les acteurs du territoire sont nombreuses à travers certains modules,; nous avons alors souligné les risques qu'il y avait à être ressentis comme des concurrents déloyaux.

Nous redisons ici la nécessité de signer des chartes de partenariat qui clarifient les domaines d'interventions de chacun, les collaborations possibles et la façon dont chacun peut tirer bénéfice de ces collaborations.

Si ces précautions ne sont pas prises, l'arrivée des établissements d'enseignement agricole dans le développement des territoires risque de présenter davantage de difficultés que d'avantages pour les partenaires.

### Des stratégies nationales qui freineraient l'action des établissements localement

#### L'attribution limitée à quelques établissements de formations spécialisées

*« Des lycées sont positionnés sur des filières et finissent par en avoir le monopole. C'est dommage car ils renvoient une image (de la pêche par exemple) qui n'est pas valable partout (intégration à la diversification). Les lycées concernés devraient travailler avec les autres pour adapter les formations à d'autres régions. Il faudrait croiser les deux : filière et territoire : il peut y avoir 90% de tronc commun mais des adaptations locales sont nécessaires. »*

Nous retrouvons là, les difficultés liées à la dichotomie existant entre la mission de service public et celle de nécessaire équilibrage des budgets de l'établissement. Comment organiser ces concertations demandées par des acteurs locaux ? sur quelles bases financières ? sur quel temps ? qui doit le faire ?

#### Des fermetures de classes pour cause d'effectifs insuffisants

*« La production porcine baisse et pose un problème de recrutement, mais demain ça repartira ! il ne faut pas fermer les filières mais les adapter. »*

Lorsqu'une filière est en perte de vitesse, il y a forcément moins de candidats. La question se pose de la politique nationale : doit-elle accélérer le mouvement en fermant les classes correspondantes ou appuyer leur adaptation ?

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Contextes et enjeux », consultez la fiche

- [Evolution des territoires ruraux, urbains et périurbains, des bassins d'emploi, émergence des projets de territoire](#)

Dans la rubrique « Démarches à entreprendre », consultez les fiches

- [Référentiels de formation et développement des territoires : exemples](#)
- [Référentiels de formation et développement des territoires : les conditions de mise en oeuvre](#)
- [Utiliser des situations problèmes pour comprendre la complexité](#)

Dans la rubrique « Témoignages et Expériences »,

Nous vous invitons à consulter l'ensemble de ces fiches témoignages. Elles donnent différents exemples d'expériences couvrant une grande partie des suggestions faites par les partenaires.

## Conclusions

Les entretiens qui nous ont permis de rédiger cette fiche montrent combien cette nouvelle mission de l'enseignement agricole correspond à une réelle attente des acteurs des territoires. Nous voyons aussi toutes les précautions qui seront à prendre tant en interne qu'en externe pour réussir au mieux ce nouveau challenge. La rédaction du projet d'établissement doit permettre une mise à plat de toutes les problématiques liées à l'ensemble des missions de l'Etablissement. Il doit aussi permettre d'innover, d'inventer les organisations internes, les alliances externes à mettre en œuvre pour une plus grande efficacité et pour favoriser une meilleure intégration de l'établissement comme acteur du développement de son territoire.

## Auteur de la fiche

Jacqueline Audon - CEP de Florac



# Les facteurs de réussite

*A quelles conditions des actions en lien avec le territoire contribuent à la mise en œuvre par l'EPL de la mission « animation et développement des territoires »*

## Condition n°1 : des actions qui s'inscrivent dans la durée

### Premier axe :

Comment élaborer des orientations sur le moyen long terme et s'y tenir ? **Levier** : un projet d'établissement fixant des orientations claires et une équipe de direction qui maintient le cap (Consultez les fiches expériences de [Caulnes EPL](#), [Venours BTS](#), [Oloron](#)). **Frein** : absence de projet, projet ne traitant pas du lien établissement territoire, nouvelle équipe ne suivant pas les orientations antérieures.

### Second axe :

Comment pérenniser les partenariats ? **Levier** : passer des conventions pour officialiser les partenariats et leur donner une valeur juridique ( [Venours BTS](#), [Oloron](#) )

### Troisième axe :

Comment éviter d'avoir des projets qui ne se réalisent que sur une courte durée et ne débouchent sur aucune suite ? **Levier** : avoir une vision à moyen terme ([le Mans](#)) dès la conception du projet ([Venours rural](#)). **Frein** : ne concevoir la réalisation du projet que sur une année scolaire.

### Quatrième axe :

Comment pérenniser les équipes en place de l'EPL. Comment pérenniser la présence des personnels ? **Freins** : mutation des enseignants et turn-over des directeurs, départ de piliers ([Pontivy](#)). **Levier** : actions conduites en équipe (le départ d'un membre n'implique pas forcément la fin de l'action). Reconnaissance du travail effectué (par la gratification financière ou une décharge) qui crée l'envie des personnels de continuer et de s'investir ici ([Charleville](#), [Chambray](#)).

Comment conforter les compétences en place ? **Frein** : faiblesse du nombre de personnes ressources dans l'EPL. **Leviers** : plan locaux de formation, capitalisation des actions, mutualisation des expériences, diffusion ([Montmorillon](#)).

Quels moyens matériels de base pour encourager l'investissement sur un terme long des équipes ? **Leviers** : bureau, ligne téléphonique, facilité administrative pour se déplacer, adapter les contraintes financières et réglementaire dans la mesure du possible ([Venours rural](#)), ([le Mans](#)), souplesse des plannings

([Venours BTS](#) et ([Pontivy](#))).

### Cinquième axe :

Comment éviter l'usure des personnels ? **Leviers** : faire preuve de souplesse dans la comptabilisation du travail horaire en dehors de cette mission ([Venours rurart](#)), essayer de gratifier financièrement les équipes (même symboliquement), reconnaître publiquement l'intérêt du travail fait ([le Mans](#)), valoriser l'investissement des personnels dans la notation annuelle par l'appréciation portée par le directeur, favoriser le travail d'équipe pour éviter l'usure prématurée des personnels moteurs ([Pontivy](#)).

### Sixième axe :

Trouver des financements pérennes et dimensionnés au projet ([Montmorillon](#), [Oloron](#))

## Condition n°2 : des actions qui sont évaluées

### Premier axe :

Quand penser l'évaluation ? **Levier** : intégrer dès le début de la construction du projet des indicateurs/ critères de réussite.

### Second axe :

Comment évaluer les résultats de l'action ? **Levier** : faire évaluer l'action par une personne extérieure

### Troisième axe :

Contractualiser avec le SRFD

### Quatrième axe :

Comment faciliter l'évaluation ? **Levier** : en capitalisant et formalisant l'action pour la rendre diffusable, transmissible et évaluable

## Condition n°3 : des actions cohérentes entre elles

### Premier axe :

Comment donner de la cohérence à des actions issues d'équipes très différentes ? Trouver des axes fédérateurs consensuels au regard des attentes du territoire et du PREA. **Levier** : la construction du projet d'établissement ([Caulnes EPL](#))

### Second axe :

Comment orienter les actions développées dans l'EPL vers plus de cohérence globale ? **Levier** : favoriser dès le début de la construction du projet l'intégration des orientations définies dans le projet d'établissement. **Levier** : jouer les synergies entre centres constitutifs

### Troisième axe :

Comment favoriser l'émergence d'une culture commune pour donner plus de cohérence dans les actions ([Oloron](#)). **Leviers** : favoriser l'échange d'informations entre les équipes ([Oloron](#), [Rodez](#)), promouvoir les orientations du projet d'établissement, favoriser le travail d'équipe, prévoir des temps et des lieux d'échanges identifiés.

### Quatrième axe :

Sélectionner les actions. **Levier** : créer une équipe de sélection de projet reconnue et légitime.

## Condition n°4 : des actions s'articulant avec notamment la mission formation

### Premier axe :

Comment articuler la logique du projet avec la logique de la formation ([Olivier de serre](#))?

Au niveau des savoirs à enseigner. **Levier** : la lecture des référentiels et l'identification des modules de formation les mieux adaptés pour être le support du projet et permettre ainsi l'investissement des élèves ([Pontivy](#), [Rodez](#)). **Frein** : la logique de réussite du projet peut prendre le dessus sur la logique de l'apprentissage des savoirs ([Venours BTS](#), [Gignac](#)).

Au niveau de la construction des savoirs. **Frein** : Malgré la volonté de l'équipe l'action ne sert pas la construction des savoirs où sert l'acquisition de savoirs mal identifiés. **Levier** : Construire la progression pédagogique sous la forme d'une situation problème qui est à la fois adaptée à l'action mais qui permet la construction de savoir, au besoin se former ([Venours BTS](#))

Au niveau de la gestion de la classe. **Frein** : la conduite du projet met l'enseignant dans une posture différente vis-à-vis de ses élèves et peut le déstabiliser ou le faire renoncer au projet. **Levier** : gérer la classe en lui laissant l'autonomie nécessaire pour réaliser le projet tout en maintenant le cadre de l'exercice ([Pontivy](#)), si besoin se former à la pédagogie de projet et/ou aux situations problèmes.

Au niveau du choix du projet. **Levier** : construire des projets où les élèves soient en mesure de s'investir et qui permettent la construction de savoirs inscrits dans les programmes ([Venours BTS](#), [Charleville](#)). **Freins** : transformer la classe en bureau d'étude ([Venours BTS](#)) ou fonder un bureau d'étude sans élèves. **Levier** : négocier dès le départ avec les partenaires le fait que c'est la formation qui prime avant la production.

### Deuxième axe :

Comment faire le lien avec les autres missions : **Levier** : en fonction des cas avoir une réflexion d'équipe sur les connections à établir avec d'autres projets.

**Frein temporel** : le temps de la formation n'est pas celui du territoire. Beaucoup de réunions, d'échanges se font en dehors du temps de travail conventionnel de l'école ([Montmorillon](#)). **Levier** : l'investissement personnel en tenant compte des contraintes.

## Condition n°5 : des actions répondant aux attentes du territoire

### Premier axe :

comment connaître son territoire ?

Comment connaître les enjeux se posant au territoire (les problèmes) ? **Levier** : acquisition du diagnostic de territoire, de la charte du territoire, rencontre avec les élus intercommunaux ou du pays ([Pontivy](#), [Venours NOW](#)), rencontre avec les fonctionnaires territoriaux, lecture de la presse, élaborer une revue de presse, assister aux réunions de conseil de développement ([Montmorillon](#)), faire appel aux personnes ressources du lycée, connaître les institution territorial en suivant une formation, se référer aux anciens travaux produits par les élèves sur le sujet, se référer à des travaux produits par des étudiants ou des experts (recherche bibliographique).

Comment connaître les acteurs et les réseaux du territoire ? **Levier** : acquisition du diagnostic de territoire, de la charte du territoire, rencontre avec les élus intercommunaux ou du pays, rencontre avec les fonctionnaires territoriaux ([Venours RAPE](#)), lecture de la presse, élaborer une revue de presse, assister aux réunions de conseil de développement, faire appel aux personnes ressources du lycée. Connaître les jeux d'acteurs en suivant une formation.

Comment connaître les attentes du territoire ? **Levier** : acquisition du diagnostic de territoire, de la charte du territoire, rencontre avec les élus intercommunaux ou du pays ([Chambray](#)), rencontre avec les fonctionnaires territoriaux, lecture de la presse, élaborer une revue de presse, assister aux réunions de conseil de développement, faire appel aux personnes ressources du lycée. Suivre une formation sur l'ingénierie de projet.

### Deuxième axe :

Comment répondre aux attentes du territoire ? **Leviers** : Co-construction de projet, faire preuve de réactivité ([Chambray](#), [Rodez](#)), construire un projet dans une logique gagnant gagnant ([Montélimar](#)), éviter de concurrencer d'autres acteurs du territoire ([le Mans](#), [Chambray](#), [Rodez](#)), adapter l'offre de formation du lycée aux besoins du territoire ([Venours NOW](#), [Oloron](#)).

### Troisième axe :

Comment se faire connaître du territoire ([le Mans](#)) ? **Freins** : inertie d'une image ancienne, méconnaissance par les acteurs des ressources internes de l'EPL. **Leviers** : faire appel aux personnes ressources en interne (qui peuvent être élus...), stratégie de communication vers l'extérieur ([Olivier de serre](#), [Rodez](#)), assister aux réunions des conseils territoriaux, utiliser à cette fin l'ALESA...

### Quatrième axe :

Comment capitaliser cette connaissance dans l'EPL ? **Leviers** : création d'une base de données, inscription des attentes du territoire dans le projet de l'EPL.

## Condition n°6 : des actions portées par une équipe

Comment favoriser l'émergence d'une culture du travail en commun ? ([le Mans](#))

**Leviers** : avoir des orientations claires dans le projet d'établissement, communiquer dessus.

Comment créer une équipe ? **Leviers** : une équipe de direction qui impulse une dynamique ([Oloron](#), [Montélimar](#)), reconnaître les compétences (après leur identification) et l'engagement de chacun, valoriser les membres de l'équipe, créer un lieu d'échange où l'équipe puisse se réunir, convoquer les membres de l'équipe au départ en utilisant la voie hiérarchique, faire le lien entre les visions d'Ingres des personnels et les orientations du projet d'établissement ([Charleville](#), [Oloron](#)), faire jouer les synergies entre centres. Identifier les points forts et les points faibles de l'équipe.

Comment appuyer le travail des équipes ? **Leviers** : reconnaître l'investissement des membres de l'équipe, donner les moyens à l'équipe pour se former et pour agir, anticiper les départs éventuels en organisant la relève, mutualiser le travail, se concerter régulièrement, être à l'écoute, favoriser l'émergence de nouveaux porteurs de projet, changer de porteur de projet pour éviter son usure ([Pontivy](#), [Rodez](#)).

Comment travailler en équipe ? Apprendre à se connaître, avoir un projet pluridisciplinaire pour que chacun trouve sa place ([le Mans](#)), construire une action à partir d'une problématique bien identifiée : en fonction du problème chacun proposera la place qu'il peut tenir pour le résoudre.

## **Condition n°7 : des actions contribuant au développement durable des territoires**

### **Premier axe :**

Connaître le nouveau contexte institutionnel et notamment les orientations définies dans la LOA de 1999. **Levier** : la formation des personnels

### **Deuxième axe :**

Comprendre les enjeux que pose le concept de développement durable. La formation des personnels

### **Troisième axe :**

Favoriser la prise en compte des enjeux que pose le développement durable dès la construction du projet. **Levier** : une personne ressource



# Le territoire de référence de l'établissement de formation

*Le territoire d'un établissement de formation est défini comme l'espace légitime de chacune de ses actions. Cette définition est complétée par une limitation de l'espace d'intervention qui ne doit pas être trop vaste mais doit demeurer néanmoins élastique. Ce territoire ne doit pas être le produit d'un zonage administratif rigide et fermé mais bien identifié par les personnes, et être le lieu de mise en place de projets. On ne doit donc pas parler d'un territoire mais d'un ensemble de territoires liés au type d'action que l'on y mène et délimité par l'existence de partenaires et/ou de concurrents plus ou moins légitimes sur certaines zones.*

## Point théorique

Au sens du [GIP Reclus](#) (Les mots de la géographie) le territoire relève de la « projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain ». Parmi ces structures figure la façon dont cet espace est délimité, organisé, aménagé et géré. En retour, ces structures nourrissent les représentations sociales de ceux qui « pratiquent » ce territoire, c'est à dire y vivent, y travaillent ou encore l'administrent. Tout cela favorise en fin de compte l'existence d'un processus et d'un sentiment d'appropriation. C'est au travers de l'idée d'identité que s'organise ce double jeu entre le territoire et les hommes. Il permet notamment de comprendre comment le territoire peut tout autant entrer dans un cercle vertueux (*ouverture, accueil, projet, développement...*) qu'être à la source de dérives néfastes (*repli, rejet, conflit...*).

Au-delà de la réalité physique de l'espace géographique, le territoire est considéré comme un objet entretenant des liens étroits avec les représentations et les pratiques sociales des acteurs. C'est pourquoi les outils d'approche du territoire proposés ici visent à favoriser l'expression, l'échange et l'analyse des visions et des pratiques territoriales tant au sein des établissements qu'en relation avec les acteurs concernés.

Pour initier une politique ouverte de réponse aux besoins et demandes d'un territoire, un établissement doit avant tout passer par une phase d'approfondissement de sa connaissance. Or tout territoire est un objet complexe, produit du milieu, de l'histoire, des choix et des activités des hommes. Au-delà de nos connaissances objectives, ce sont souvent nos représentations qui déterminent nos motivations et nos réticences à intégrer le territoire et son développement à nos propres pratiques. Un travail d'élucidation sera d'autant plus fructueux et profitable à la structure s'il est mené collectivement, autour d'échanges étendus à l'ensemble des personnels de l'établissement. Il peut également, au choix des initiateurs de la démarche, être conforté par un débat ouvert à des acteurs extérieurs réunis au sein d'un véritable groupe de réflexion.

D'un point de vue subjectif, ce travail d'approche du territoire d'action de l'établissement au travers des représentations permet aux équipes :

- de faire émerger les représentations que chacun porte sur le territoire ;
- de fédérer des groupes ou des équipes autour des différentes actions en cours ou en projet ;
- de construire une vision partagée entre les divers membres du personnel, confortée par une réelle appropriation de chacun.

Sur un niveau plus étendu, il peut permettre d'ouvrir un échange avec d'autres acteurs, partenaires, interlocuteurs institutionnels, associatifs et territoriaux...au sein d'un groupe de réflexion.

## Paroles d'acteurs

*« Le territoire, c'est l'espace de vie d'une population, chargée d'identité, de culture, d'histoire, résultante et instigatrice d'actions, d'économie, contraint par une zone naturelle et produisant sa spécificité. »*

*« Un territoire c'est un espace complexe issu de l'interactivité de ses composantes naturelles, humaines, économiques, sociales et culturelles. »*

Production collective de l'équipe pédagogique du CFPPA de Saint-Flour

## Exemples

Une étude action menée en 2000 auprès de six CFPPA avait fait apparaître un certain nombre de points communs et de divergences qu'il est intéressant de souligner, essentiellement sur la représentation que se font les équipes des divers niveaux de territoire.

Pour ce qui est des « **ennemis du territoire** », on retrouve les dérives de l'action politique (*freins à l'initiative, immobilisme ...*), le manque de concertation entre les acteurs, le non respect des équilibres (*activité humaine, nature, lien social, identité*), l'uniformisation des projets, le chômage et la précarité, le cloisonnement des activités économiques et sociales, la désertification.

Les « **facteurs positifs** » du territoire pris globalement sont essentiellement : la concertation, la diversité et la complémentarité, les échanges et les projets.

Pour ce qui est des **territoires d'implantation** des structures enquêtées, ils recouvrent, dans les perceptions qu'en ont les équipes, des points communs : ce sont des espaces d'action et surtout pas des divisions administratives, ce sont des espaces de projets, ce sont des zones de non concurrence, mais au contraire de complémentarité, et ce sont enfin des espaces dans lesquels les CFPPA sont légitimés par leurs compétences.

Cependant, les différences de représentation sont très marquées dès lors qu'il s'agit d'approcher la notion de **territorialisation de l'action** du CFPPA.

Certains orientent leur action non pas vers une logique d'appui à un territoire, mais plutôt dans une logique de développement de la structure, quand d'autres axent leur action vers l'appui au territoire dans un objectif de « reconnaissance du centre de formation » et de son action. Selon les sites et les équipes, les uns confortent plutôt leur légitimité territoriale en fonction de leur action sur le contexte local, d'autres construisent plutôt leur légitimité sur les compétences internes du centre.

Ces quelques exemples montrent que les différences sont beaucoup plus importantes lorsque l'on s'intéresse à la représentation du « **territoire d'action** » de l'établissement. L'histoire de la structure, ses actions en cours, et l'organisation interne des équipes semblent jouer un rôle important dans la perception de ce territoire.

## Outils

Utilisé de longue date par le C.E.P. de Florac, **le blason** se présente sous la forme d'un tableau dynamique et attrayant permettant d'affiner la définition d'une notion ou d'un concept. Il propose plusieurs entrées positives et négatives. Cet outil est exploitable en 3 temps sur une durée totale de 2 heures. Il constitue un excellent départ pour se faire une représentation commune du (ou des) territoire(s) de l'établissement, ce qui est la base de toute action future en direction des acteurs de ce territoire.

Pour construire une vision riche, cohérente et partagée du territoire, la priorité doit être donnée à un travail d'expression et d'échanges collectifs au sein de l'équipe. Dans cette démarche en plusieurs temps, les représentations individuelles vont s'enrichir les unes des autres, pour aboutir à la construction d'une représentation collective. Celle-ci pourra, le cas échéant, être confrontée aux regards d'autres acteurs.

Même si cette approche s'avère généralement complémentaire de l'**approche analytique**, fondée sur la connaissance objective du territoire, il est souhaitable de la mener en préalable pour favoriser l'expression la plus libre possible des intéressés.

**L'approche cartographique**, en s'intéressant spécifiquement à ces questions de frontières, permet de dépasser le territoire administratif de l'établissement en appréhendant ses zones de légitimité, d'influence, d'action, de projet...

Télécharger une fiche sur l'approche analytique sur [www.formater.com](http://www.formater.com)

Télécharger un exemple d'approche cartographique sur [www.formater.com](http://www.formater.com)

Télécharger un exemple de blason à cette adresse : [www.formater.com](http://www.formater.com)

## En savoir plus

BLANC, Cyril.- *Territoires périurbains : comprendre pour mieux agir.*- Rambouillet Bergerie Nationale, 2000.

## Contacts

[guy.leveque@educagri.fr](mailto:guy.leveque@educagri.fr)

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



## Les partenaires potentiels de l'établissement de formation.

*Le développement d'un territoire est le fait de différents acteurs, porteurs d'objectifs, de compétences et de moyens. Pour un établissement, jouer un rôle dans ce cadre passe par le développement de relations avec ces acteurs. Pour mettre en place une stratégie qui lui permette de renforcer son ancrage territorial, il doit identifier notamment les acteurs susceptibles d'être partenaires de cette démarche.*

### Point théorique

Si chaque membre d'une équipe possède et construit progressivement son propre réseau partenarial (intervenants, maîtres de stages, jurys, personnes ressource, membre de groupes de travail,...) la somme de tous ces réseaux individuels ne constitue pas pour autant le réseau de l'établissement. Une phase de travail sur le partenariat permet :

- une réflexion individuelle de chaque personne sur son propre réseau ;
- une inter connaissance et une mutualisation possible des réseaux individuels au sein de l'équipe ;
- un repérage des acteurs clefs du territoire et de leur positionnement.

Cette phase de travail constitue un préalable à toute rencontre, et *a fortiori* à toute enquête auprès des acteurs. Elle peut être un bon moyen de contourner une vision trop souvent portée par les équipes, ou par le directeur lui-même, et selon laquelle le partenariat de la structure est le domaine réservé de la direction.

### Paroles d'acteurs

Ce témoignage est celui d'un formateur de CFPPA, mais il résume assez bien l'importance de ce travail collectif sur le partenariat :

*« L'exercice que nous avons mené à propos du repérage des partenaires de la structure s'est révélé extrêmement enrichissant. Notamment parce que personne n'imaginait que le CFPPA entretenait dans son ensemble un réseau de relations si dense. Nous nous sommes d'ailleurs rendus compte que certains formateurs avaient des liens avec des structures ou des personnes que d'autres pouvaient avoir tout intérêt à mobiliser dans le cadre de leurs propres projets. Nous avons envisagé de mettre au point au niveau du CFPPA un annuaire original, répertoriant tous les acteurs recensés. Pour chacun d'eux, nous avons souhaité préciser à la fois le nom et les coordonnées des personnes connues au sein de la structure et celles des membres du CFPPA les connaissant personnellement, ainsi que, si possible, une rapide description des initiatives conjointes auxquelles ils avaient pu être associés. Le passage par un tel outil nous a paru*

*indispensable pour pouvoir mutualiser durablement ces informations et notamment pour permettre aux nouveaux formateurs de ne pas perdre trop de temps. »*

Christophe Picard, CFPPA de Florac Causses Cévennes

## Exemples

La construction d'un réseau de partenaires est une phase importante du positionnement d'une structure de formation, tant au niveau de sa « présence » sur le territoire que de son action pédagogique. Une étude menée en 2000 par le C.E.P. de Florac auprès de treize centres de formation a fait apparaître qu'il existe plusieurs formes de construction des partenariats :

- le partenariat stratégique ;
- le partenariat structurel (particulièrement lié au développement de la structure) ;
- le partenariat de formation ;
- le partenariat de développement ;
- le partenariat de légitimité.

Il faut aussi croiser ces données avec les réseaux propres à chacune des composantes de l'équipe.

## Outils

Cette approche du partenariat, qui doit être la plus complète possible, est en fait assez complexe pour les enseignants, les formateurs et les personnels qui ne formalisent que rarement leurs réseaux de partenaires. Pour éviter de tomber dans un travail de listage trop fastidieux, il est possible de recourir à un outil original et adapté à ce type d'exercice : **le diagramme de Venn**. Cet outil présente l'avantage d'offrir une représentation très visuelle du partenariat, et donc de devenir un support d'échanges au sein des équipes. Le partenariat individuel et collectif y est représenté dans un système de cercles concentriques.

Télécharger un modèle de diagramme en cliquant sur [ce lien](#).

On peut aussi se livrer, à travers un [outil simple](#), à une entrée au travers des cinq missions assignées à l'enseignement agricole et voir qui partage ces missions sur le territoire. Cela peut être une des bases de travail sur les partenariats possibles, et en tout cas un moyen d'analyser la concurrence.

On pourra ensuite analyser ce partenariat en terme d'enjeux. Vous pouvez télécharger ici un modèle de grille d'analyse.

On peut également utiliser aussi un outil pour qualifier ce partenariat et son utilité au regard du niveau de difficulté dans la relation

## Bibliographie

C.E.P.- *Formation, partenariats, et territoire : livret méthodologique*.- Educagri éditions, 2001.

## Contacts

[guy.leveque@educagri.fr](mailto:guy.leveque@educagri.fr)

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Mesurer les enjeux du territoire

*Toute démarche de diagnostic territorial, surtout dans sa phase dite « sensible », passe par une identification claire des enjeux à maîtriser. Ces enjeux correspondent à des points sur lesquels les divers acteurs vont accepter de miser, en vue d'un développement global d'un territoire, tout en préservant partiellement leurs intérêts.*

## Point théorique

Un enjeu représente, dans sa définition classique, la part à gagner ou à perdre pour un individu ou une structure dans un engagement ou une action quelconque. Ici, les enjeux sont plutôt vus comme des opportunités à saisir par la structure de formation pour s'intégrer au mieux dans le processus d'évolution des territoires. Il est important, pour identifier les enjeux sur un territoire, de consulter un panel d'acteurs locaux en s'interrogeant sur leur aire d'influence, leur regard sur le territoire, leur degré d'attachement et de satisfaction, leur vision future du territoire, et, bien entendu, les projets, alliances et points d'appui possibles sur ce territoire. Une bonne mesure des enjeux existants permet, après débat en équipe, de proposer de véritables schémas d'action susceptibles de répondre aux réels besoins du territoire.

## Exemples

### Qui partage les mêmes missions qu'un établissement de formation sur le territoire ?

A l'occasion d'un regroupement entre des formateurs de onze CFPPA à Florac, en février 2000, les participants ont élaboré une grille de réflexion au travers des missions confiées à l'enseignement agricole. La ligne 1 décline les missions ; la ligne 2 le niveau « *d'investissement sur la mission* » qui est attribué à l'appareil d'enseignement et de formation ; la ligne 3 permet de recenser les autres acteurs ayant des missions identiques sur le territoire.

Formation initiale et continue	Animation rurale et développement local	Insertion sociale et professionnelle	Coopération internationale	Développement expérimentation et recherche
« assure »	« contribue »	« contribue »	« participe »	« contribue »

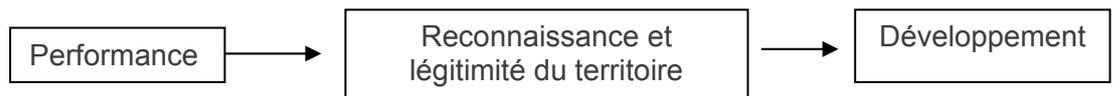
La construction d'un tableau de ce type permet, dans chaque site, de recenser et d'exploiter plusieurs informations :

- Qui partage mes missions sur le territoire, et à quel niveau ?
- Qui est concurrent ?
- Qui est un partenaire potentiel ?
- Comment contourner ou associer un concurrent ?
- A la lumière de ce tableau, quels sont les enjeux qui se dessinent
  - Au niveau d'un projet global d'établissement intégrant les 5 missions ?
  - Au niveau de chaque action projetée ?

### Comment mesurer les enjeux qui existent sur ce territoire ?

L'atelier s'est ensuite accordé à considérer qu'un enjeu représente pour un partenaire ce qui est vraiment important pour lui dans la situation que va créer le projet d'action, sans pour autant perdre de vue la dimension des contraintes plus ou moins exprimées qui pèsent sur lui au moment de son choix.

L'atelier a différencié trois niveaux d'enjeux qui lui semblent s'inscrire dans une logique progressive :



A titre d'illustration, les **enjeux de performance** peuvent être liés à la notion de bien faire, encore convient-il de s'interroger sur le sens de la performance. Est-ce :

- Bien faire dans la réponse aux financeurs ?
- Bien faire dans la réponse aux « clients/stagiaires » ?
- Bien faire dans la réponse à la profession ?
- ...

Il en a été conclu qu'il était nécessaire d'être performant pour être légitimé, l'organisme de formation devenant dans cette logique à la fois expert et animateur sur son territoire.

L'enjeu de **reconnaissance et de légitimité** s'appuie sur la présence et la communication :

- Qui est capable de dire ce que je fais sur le territoire ?
- Suis-je perçu par les autres acteurs du territoire comme un partenaire potentiel ? Quel est donc mon niveau de communication et d'ouverture ?
- Suis-je sollicité par les acteurs du territoire dans mon niveau d'expertise, d'appui à des groupes locaux ? etc....

L'enjeu quant à la place de l'organisme dans **le développement du territoire**.

La LOA et la LOADT hier, et la loi sur le développement des territoires ruraux génèrent une période charnière car la réorganisation des territoires entraîne l'émergence de nouvelles constructions locales, et par là même de nouvelles alliances potentielles. A ce stade, un établissement de formation ne pourra pas

faire l'économie d'une enquête auprès des acteurs clés de son territoire.

## Outils

Au moment de se livrer à cette phase de mesure des enjeux d'un territoire, il est important de caractériser les acteurs clés que l'on va consulter. Ces acteurs ont pu être identifiés à l'occasion du travail réalisé préalablement au moyen du diagramme de VENN. Suite à ce travail de repérage, il est essentiel de réaliser un travail collectif d'analyse en vue de qualifier les relations que l'établissement entretient avec eux, puis de définir les actions à mettre en œuvre pour renforcer le partenariat. Pour aller plus loin, il est également possible d'identifier les freins et les motivations potentiels de ces acteurs par rapport aux objectifs de l'établissement. L'association de tous les membres de l'équipe à cette phase de réflexion est indispensable. C'est en effet seulement à partir de la confrontation de ces regards croisés que l'on peut s'assurer de la justesse de cet exercice de projection.

Cette étape peut constituer un préalable à une série d'enquêtes auprès de certains acteurs, en vue de vérifier si les hypothèses réalisées en interne sont effectivement fondées.

Le tableau ci-après peut aider à cette caractérisation :

Acteurs	Nature des relations	Enjeux en terme de partenariat
On identifie ici l'acteur clé du territoire. Une dizaine d'acteurs constitue un panel représentatif.	On mesure en équipe la qualité et la nature de la relation que la structure entretient avec cet acteur.	On projette ensemble ce qui doit évoluer dans cette relation pour qu'elle aille vers un véritable partenariat.

La mesure des enjeux d'un territoire passe essentiellement par l'analyse d'entretiens que l'on a pu avoir avec ces acteurs clés. A travers cela, il est possible de mesurer la perception qu'ils se font de ce territoire et de traduire ensuite ces enjeux en terme de projets d'action. On peut télécharger ici une [grille d'entretien](#) en direction de ces acteurs.

Une fois ces enjeux identifiés, il faut mettre en place une véritable stratégie d'action en se livrant à une véritable lecture des jeux d'acteurs avant de mesurer les risques du projet dans lequel l'établissement souhaite s'engager. Il existe de nombreux outils sur ce thème. On peut télécharger ici une [grille de réflexion](#) sur la stratégie à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux et mesurer l'impact du projet .

## Contacts

[Guy.leveque@educagri.fr](mailto:Guy.leveque@educagri.fr)

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les projets du territoire

*Les initiatives de développement se multiplient depuis une vingtaine d'années. Elles répondent à un véritable besoin de globalité face à des procédures de plus en plus complexes. En réponse à la mondialisation, le milieu local se structure, les habitants se ré-approprient leur environnement immédiat. Dans ce processus de partage d'une dynamique de projet, l'EPL doit se donner les moyens de développer la mission d'appui aux projets que lui confie la loi.*

## Point théorique

Au fil du temps, le mot projet a subi de nombreuses évolutions. Il est apparu au XV<sup>ème</sup> siècle dans le domaine architectural, comme la ligne directrice d'une réalisation technique. Au XIX<sup>ème</sup>, ce terme est utilisé pour caractériser les grands travaux, et subsiste d'ailleurs aujourd'hui dans le secteur de l'aménagement. Dans un sens plus moderne, on considère généralement le projet comme ce que l'on a l'intention de faire dans un avenir plus ou moins éloigné.

Dans le langage du développement local, un projet de territoire, c'est l'ensemble des objectifs que se fixent collectivement les acteurs de ce territoire, en fonction d'une vision partagée de son avenir et de son développement. Le projet se traduit alors par une stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs, et se concrétise par un accord collectif qui marque l'engagement commun des divers partenaires. C'est le cas par exemple de la charte dans les contrats de pays ou d'agglomération.

Dans la logique traditionnelle, les procédures considèrent le territoire comme un objet, un espace d'application qui peut être modifié par des actions venues de l'extérieur. Dans la logique du développement local participatif, le territoire est vivant, il se régule et se donne les moyens de prendre en main sa propre transformation.

Il est important de ne pas confondre le projet commun (*charte de territoire*) et les projets des différents partenaires. Le premier prime sur le second et s'en nourrit : le projet commun doit s'inscrire dans chacun des projets collectifs.

## Paroles d'acteurs

*« Le territoire peut se définir comme une zone géographique construite à partir de points de vue sociaux, économiques, culturels et/ou environnementaux. Il est caractérisé par des enjeux, des atouts et des contraintes portés par des acteurs locaux ou extérieurs. Son développement passant par la mise en place de projets associant tout ou partie de ces acteurs, nous l'appellerons « territoire de*

*projet ». Ces territoires se cristallisent généralement autour d'initiatives de collectivités territoriales, de groupes professionnels ou d'associations locales. Parallèlement, le territoire de compétence d'un établissement de formation est, pour sa part, le résultat d'un découpage administratif plus ou moins strict.*

*Dans cette perspective, il est clair que le territoire de compétence de l'établissement recoupe généralement tout ou partie de plusieurs territoires de projet et que son adaptation aux réalités de son territoire de compétence passe avant tout par l'entretien de liens suivis avec les acteurs autour des projets émergents sur ces territoires. Là encore, la qualité de l'ancrage territorial d'un établissement ne résulte pas forcément que de son initiative. Il est aussi le reflet des dynamiques locales de développement territorial. La propension des collectivités à s'engager et se structurer autour de projets de développement communs et celle de l'agriculture à y prendre une part active est également déterminante. »*

Jean-baptiste Chemery, cabinet Contrechamp.

## Exemples

Les structures de l'enseignement agricole ont un rôle majeur à jouer dans les dynamiques de développement local, et donc dans la mise en œuvre et l'accompagnement des projets de territoire. Le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux conforte cette mission dans son article 66 ter « *l'article L. 814-4 du présent code...Le projet d'établissement définit les modalités de la participation de l'établissement au développement des territoires dans lesquels celui-ci s'insère. »*

Particulièrement bien répartis sur le territoire, les établissements agricoles apparaissent comme des acteurs locaux à part entière. Ils peuvent à plusieurs titres influencer sur les projets de territoire et sont un outil d'information et de communication au niveau local. On peut recenser ici quelques moyens pour un établissement de connaître les projets de son territoire et d'y participer.

- Une bonne mutualisation en interne des réseaux et des personnes ressources permettra à l'équipe de direction de se rendre compte que certains formateurs ou enseignants ont une action forte et reconnue sur le territoire (*fonction élective ou associative...*). Par ailleurs, certains formateurs mettent en place des actions qui relèvent directement de dynamiques de développement local (*formations / développement*)
- Les amicales d'anciens stagiaires ou élèves sont aussi un bon moyen de suivre l'évolution du territoire et de ses projets.
- Un centre de ressources largement ouvert vers les acteurs locaux devient un lieu privilégié d'écoute, mais aussi de reconnaissance par le territoire.
- La participation d'enseignants ou de stagiaires au conseil de développement dans les cas où le territoire est inscrit dans une dynamique de mise en place d'un pays permet d'être associé dès l'amont au projet de territoire et d'être ensuite sollicité pour accompagner des projets individuels. La participation formelle d'un représentant de la structure au niveau des diverses instances consultatives découlant de la nouvelle organisation des territoires devient une condition première de la légitimité de l'appareil de formation.
- Les enquêtes, entretiens et diagnostics réalisés par les élèves font de l'établissement de formation un auxiliaire précieux des acteurs du

développement local. Ils relèvent de la fonction d'écoute du territoire qu'il doit mettre en avant. Les pratiques de veille, d'écoute et de suivi de l'évolution du territoire permettent, sinon de déclencher, du moins d'accompagner des adaptations rapides de l'appareil de formation. Dans une logique d'accompagnement des changements et des évolutions, cette écoute devient primordiale. Elle va aussi bien passer au travers des remontées informelles venant des partenaires ou des réseaux, que de la construction " interactive " (*en aller-retour avec la profession concernée*) de modules, voire d'une action dans son ensemble.

- Le choix des intervenants extérieurs, maîtres de stages ou tuteurs est un élément stratégique d'un meilleur ancrage territorial, et donc d'une ouverture vers le projet de territoire.
- Le conseil d'administration est (ou doit être) un outil privilégié de débat et de connaissance des projets du territoire. Nombre de ces membres sont des élus ou des opérateurs influents dans les projets de territoire.
- La participation régulière de l'établissement aux temps forts d'un territoire (*expositions, foires, festivals*) est un facteur d'ancrage et de reconnaissance territoriale.

Enfin, en tant qu'opérateur de formation, l'établissement agricole participe activement aux projets de territoire.

- Il influe sur les représentations des élèves et des stagiaires, aussi bien sur leur vision du métier que du territoire.
- Il utilise parfois directement le territoire comme support de l'action de formation, ou il la construit en partenariat étroit avec des acteurs locaux.
- Par son enseignement, il gère en douceur les mutations et évolutions sociétales, il participe en cela à l'appropriation par les apprenants des nouveaux concepts.
- Il a la capacité à mettre en permanence l'apprenant en contact avec le territoire : enquêtes de terrain, ouvertures sur le territoire, actions d'animation, interviews, pertinence dans le choix des tuteurs ou maîtres de stage, mutualisation des informations rapportées par les apprenants au terme de leurs stages pratiques sont des pistes à approfondir pour parfaire la connaissance d'un territoire et de ses projets.

## Outils

Il est difficile d'avoir des « outils » préfabriqués de lecture des projets de territoire. Cette connaissance relève plutôt de la combinaison de pratiques individuelles et collectives. C'est surtout au niveau des pays et des communautés d'agglomération que vont se structurer les projets de territoire. Les animateurs de ces structures et leurs conseils de développement sont des interlocuteurs privilégiés pour les établissements. Une lecture régulière de la presse locale, des relations suivies avec ses correspondants, les communications émises par les collectivités locales...sont autant de bons moyens de lecture des projets de territoire

## Contacts

[Guy.leveque@educagri.fr](mailto:Guy.leveque@educagri.fr)

## **Bibliographie**

BERTACCHINI, Yann.- *Entre information et processus de communication.-*  
[L'intelligence territoriale.](#)

[Yann Bertacchini](#). Maître de Conférences, HDR Information & Communication  
Expert près de l'Union Européenne.- *Concertation territoriale et politique  
territoriale concertée.*

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Positionner l'établissement sur son territoire

*Se positionner sur un territoire revient à réinsérer l'action de formation au-delà du contexte de la transmission des savoirs. Pour mener à bien leur mission d'animation des territoires, les établissements de l'enseignement agricole doivent approfondir et renforcer leurs partenariats avec les collectivités territoriales, les socioprofessionnels, les associations, les autres services de l'état, les entreprises... Le positionnement territorial suppose la participation de l'ensemble des personnels de l'établissement et de ses divers centres constitutifs. Renover le projet d'établissement et l'inscrire dans les stratégies locales de développement territorial est un moyen fort de devenir un acteur du territoire à part entière, tout en conservant son autonomie.*

## Point théorique

Le territoire, tel que nous le concevons ici, peut se définir comme une zone géographique construite à partir de points de vue sociaux, économiques, culturels et/ou environnementaux. Il est caractérisé par des enjeux, des atouts et des contraintes portés par des acteurs locaux ou extérieurs. Son développement passant par la mise en place de projets associant tout ou partie de ces acteurs, nous l'appellerons « territoire de projet ». Ces territoires se cristallisent généralement autour d'initiatives de collectivités territoriales, de groupes professionnels ou d'associations locales. Parallèlement, le territoire de compétence d'un EPL est, pour sa part, le résultat d'un découpage administratif plus ou moins strict.

Dans cette perspective, le territoire de compétence de l'établissement recoupe généralement tout ou partie de plusieurs territoires de projet et son adaptation aux réalités passe avant tout par l'entretien de liens suivis avec les acteurs autour des projets émergents sur ces territoires. Là encore, la qualité de l'ancrage territorial de l'établissement ne résulte pas forcément de son unique initiative. Elle est aussi le reflet des dynamiques locales de développement territorial. La propension des collectivités à s'engager et se structurer autour de projets de développement communs, et celle de l'agriculture à y prendre une part active, est également déterminante.

D'un point de vue institutionnel, les cinq missions de l'enseignement agricole (*formation, animation rurale, développement local, insertion, coopération internationale*) à laquelle s'ajoute la mission d'accompagnement des projets de territoire, permettent aux établissements d'intervenir en amont et en aval des formations, notamment à partir de la conjugaison des trois premières missions. Pour le développement local et l'animation rurale, il leur faut cependant respecter certaines lignes de partage avec leurs partenaires du développement agricole et territorial. Second bémol : les modalités de financement de la formation ne

prennent que trop rarement en compte ce type d'exigences et ne favorisent pas la mise en œuvre de formations intégrées à des démarches plus larges.

## Paroles d'acteurs

*On constate que bon nombre d'enseignants et de formateurs mettent en œuvre des pratiques territorialisées dans tous les établissements mais qu'elles sont peu ou pas valorisées ni mutualisées. Ces « bonnes pratiques » sont naturellement à favoriser et à développer en tant que telles. Cependant, il semble que mises en œuvre isolément les unes des autres, elles ne permettent pas forcément d'atteindre les objectifs définis en matière d'ancrage territorial de la structure. Dans ce cadre, il semble utile de proposer une vision globale permettant de relier ces « bonnes pratiques » dans un ensemble cohérent, autour de 3 entrées :*

- le territoire, avec la priorité donnée à son écoute ;
- les acteurs participant à son développement et à sa gestion, avec pour objectif le développement du partenariat ;
- les porteurs de projets individuels et collectifs, dont le repérage, la formation et l'accompagnement concourent au développement du territoire.

Au-delà de l'investissement sur ces trois pôles, l'établissement doit veiller à développer des relations entre eux.

Jean-Baptiste CHEMERY, cabinet Contrechamp

## Exemples

Une stratégie active d'ancrage territorial réclame de la part des établissements à la fois une présence aux différentes instances d'orientation locales (*CDOA, CRADT, Conseil de pays, Conseil de développement d'une agglo, communauté de communes ...*) et une écoute régulière des attentes et des besoins émanant du terrain. Si cette dernière est généralement assurée par l'ensemble des personnels entretenant des liens avec les acteurs du territoire, l'association aux instances d'orientation exige généralement une démarche volontariste et raisonnée de la direction de la structure.

En qualité d'acteurs et de formateurs, les interactions que les établissements entretiennent avec leurs territoires s'établissent à différents niveaux, poursuivent des finalités distinctes et revêtent des modalités variées. Il peut par exemple s'agir de la participation aux projets de développement local, du montage de formations participant au développement du territoire, de l'appui à des porteurs de projets locaux, de la transmission de la culture locale et de la valorisation du patrimoine, de l'accompagnement du changement et de l'introduction des innovations ou encore de la création et de l'animation de réseaux partenariaux (*maîtres de stages, anciens stagiaires, amicale d'anciens élèves...*).

Les démarches d'ingénierie consistent à coordonner un travail de conception, réalisation, évaluation et régulation des systèmes de formation dans leur environnement. Elles permettent d'établir un lien permanent entre les publics et leur territoire : adaptation des ressources humaines des entreprises, collectivités territoriales... ; conduite d'études, montage de dossiers, expertise... pour le compte de commanditaires publics ou privés ; contribution à la définition des nouveaux métiers ; participation à des observatoires des évolutions économiques et sociales ; association aux procédures territoriales ; accompagnement hier des CTE, aujourd'hui des CAD, de l'installation diversifiée...

L'établissement de formation est le lieu d'exercice de cinq missions dont les complémentarités demandent à être développées. C'est au niveau du projet d'établissement que se pose, en premier lieu, la question de l'exercice de ces missions. C'est pourquoi sa construction doit être partagée par l'ensemble des personnels plutôt qu'être le travail du seul chef d'établissement ou d'une équipe restreinte. Exercice de démocratie participative, l'appropriation collective des projets d'établissement débouche sur de nouveaux équilibres permettant d'optimiser la contribution des différents centres constitutifs à l'exercice des missions.

### **Articuler formation initiale et continue**

La notion nouvelle de « *formation tout au long de la vie* » incite au décloisonnement. Du fait de leur mission de formation continue, la question de l'insertion dans le territoire est, pour les CFPPA, une question vitale, qui a déjà nécessité bien des adaptations. Leur expérience d'ingénierie de la demande, les démarches, méthodes et outils créés dans ce cadre doivent être mieux valorisés au sein des EPL, grâce par exemple à des échanges de pratiques, à la conduite de dossiers transversaux, à l'élaboration de profils mixtes formateur-enseignant, à la mutualisation des expériences...

### **Valoriser les exploitations agricoles et les ateliers technologiques**

Ils ont un rôle fondamental à jouer dans les nouvelles orientations politiques, et ce au titre des missions de formation, d'animation, d'expérimentation et de développement. De nombreuses exploitations agricoles sont engagées dans des pratiques d'agriculture durable et des actions de démonstration, ont participé à des diagnostics de territoire et élaboré des CTE... L'innovation passe bien souvent par l'exemple et les établissements de formation possèdent là des outils essentiels.

### **Promouvoir des Centres de Ressources à finalité de développement territorial.**

Favoriser l'ouverture vers l'extérieur passe par l'essor de la notion de Centre de Ressources, et ce au bénéfice de l'ensemble des missions. Les compétences des personnels peuvent être mises au service des projets locaux, par l'intermédiaire d'un Centre de Ressources ouvert aux acteurs du territoire. Une évolution intéressante consiste à découpler la fonction de formation de la fonction d'accueil : le tissage de liens avec les anciens élèves ou stagiaires, l'accès organisé pour les porteurs de projets sont des pistes prometteuses, d'ores et déjà explorées par certains établissements.

## **Outils**

Une [grille de positionnement](#) peut être utilisée pour classer les informations recueillies sur le territoire en distinguant d'une part de quels types d'enjeux elles relèvent et d'autre part s'il s'agit d'orientations à moyen et long terme ou de projets déjà structurés, voire opérationnels. Il sera ainsi plus facile de se positionner par rapport à ces enjeux.

## **Contacts**

[guy.leveque@educagri.fr](mailto:guy.leveque@educagri.fr)

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les logiques d'acteurs

*Les problématiques territoriales sont dans la plupart des cas des situations pluri-acteurs où se confrontent des logiques d'action divergentes, parfois contradictoires. Les établissements d'enseignement agricole n'y échappent pas. Souvent porteurs d'une logique avant-gardiste et globale, ils sont mal acceptés ou mal compris par les autres acteurs. Vus comme utopistes ou vus comme simples appareils de formation, ils doivent construire pas à pas leur légitimité pour arriver à faire prendre en compte leur point de vue. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs propres missions, ils devront veiller, lorsqu'ils sollicitent des acteurs du territoire, à parler leurs langages.*

## Point théorique

S'intégrer dans une prospective de territoire ou d'établissement de l'enseignement agricole, c'est avant tout se projeter dans un processus de concertation et de négociation où se confrontent un grand nombre de logiques d'acteurs. Comprendre et prendre en compte la logique des autres acteurs pour mieux faire accepter sa propre logique, c'est le défi d'un processus qui conduira au mieux à une négociation gagnant-gagnant, au minimum à des compromis respectifs de la part de chaque partenaire.

## Exemples

La prise en compte des logiques d'acteurs mérite une attention particulière dans le cadre de nombreuses actions avec le territoire.

Citons à titre d'exemples :

- la participation à des projets de développement sur le territoire ;
- la gestion des conseils d'administration dans le cadre d'une prospective en terme d'évolution de l'établissement dans son territoire et plus généralement la réalisation de partenariats dans les projets de l'établissement ;
- la gestion de conflits ;
- la gestion de partenariats internationaux dans le cadre d'actions de coopération internationale où rentre une dimension interculturelle.

## Méthode

Comprendre la logique des acteurs en présence exige une phase parfois longue d'écoute active qui doit permettre d'aboutir aux caractéristiques suivantes :

- Quels sont les *critères patrimoniaux* de chaque acteur à l'égard du territoire ?

Nous en retiendrons ici quatre fondamentaux qui ont l'intérêt d'extraire du discours d'un acteur des informations opérationnelles dans le cadre de l'action :

- la richesse : quels sont le patrimoine, les éléments du territoire en jeu selon l'acteur ;
- la menace : quel danger pèse sur cette richesse dans son développement ou son maintien ?
- l'adaptabilité : quelle condition et quelles concessions l'acteur pose-t-il dans la problématique ?
- la cohérence : en quoi l'acteur est-il légitime dans ses revendications ou demandes ?

Mettre en évidence ces critères demande du temps et exige le croisement des informations. Elles méritent d'être analysées non seulement au niveau de la logique exprimée de l'acteur, mais surtout au travers de sa logique interprétée (causes cachées qui mobilisent l'acteur .

- Quelles relations existent entre les différents acteurs ?

Cette réflexion amène à mettre en évidence les relations de partenariats qui peuvent se formaliser au travers de **sociographes d'alliance, de sociographes de rejets**, de mettre en évidence des leaders, des boucs émissaires. Son analyse doit s'accompagner d'une compréhension des causes qui justifient ces relations.

L'ensemble de ces informations exige un temps important d'écoute et un questionnement qui peuvent s'appuyer sur **une grille d'entretien des logiques d'acteurs**.

## Bibliographie

BAROUCH Gilles.- *la décision en miettes*.- L'harmattan, 1989

AMBLARD, Henri / BERNOUX, Philippe / HERREROS, Gilles.- *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*.- SEUIL, 1996.

MERMET, Laurent.- *Stratégies pour la gestion de l'environnement : La nature comme jeu de société?* – L'HARMATTAN, 1992.

## Contacts

m.vidal@educagri.fr

## Auteur de la fiche

Michel Vidal - CEP de Florac



# Les méthodes de diagnostic territorial

*L'évolution permanente des territoires nécessite de la part des acteurs du développement une approche globale. Dans la démarche de projet qui tend à se généraliser, le diagnostic territorial est une étape majeure dans la construction collective d'un avenir partagé.*

## Point théorique

Il n'existe pas à proprement parler une méthode de diagnostic territorial. Ce dernier n'étant pas une fin en soi, mais une étape dans une démarche, la méthode utilisée doit prendre en compte la diversité des territoires et des acteurs qui le composent. Le diagnostic territorial est avant tout un outil d'aide à la décision. Il se caractérise par le recueil de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses et les potentialités d'un territoire donné. Le diagnostic territorial est à la fois un outil de légitimation d'une démarche globale de territoire, un outil de connaissance de son fonctionnement et un outil de médiation et de dialogue entre ses divers acteurs. D'où l'intérêt de garder une grande souplesse dans la mise en œuvre des méthodes utilisées.

La plupart des méthodes de diagnostic reposent sur deux piliers : le premier, dit « technique », est basé sur un travail de recueil de données objectives et de leurs analyses (*statistiques, approches cartographiques...*). Le second, plus sensible, dit aussi « diagnostic partagé », permet une approche plus nuancée du territoire. Il suppose la confrontation de visions différentes pour évaluer les enjeux locaux. On mesure l'intérêt de réaliser le diagnostic technique au préalable car il va en quelque sorte fournir la matière première des échanges entre les acteurs au cours de la seconde phase.

## Exemples

Dans une note de synthèse de février 2002, Nicolas Poirier met en avant deux méthodes de diagnostic territorial assez répandues : la méthode du CLCBE (*comité de liaison des bassins d'emploi*) qui repose sur le « partage » du diagnostic, et la méthode mise en avant par la DATAR qui repose sur les acteurs.

La **première** repose sur deux clés d'entrée : les enjeux à maîtriser et les projets fédérateurs. Au delà des experts et ressources externes à mobiliser, l'équipe de diagnostic pluridisciplinaire va consulter un panel d'acteurs (*élus, institutionnels, socioprofessionnels, associatifs...*) sur la base de cinq questions essentielles leur servant à mesurer :

- leur aire d'influence sur le territoire ;

- leur perception de ce territoire (leur regard, leurs représentations) ;
- leur degré d'attachement et de satisfaction ;
- leur vision future de ce territoire ;
- les projets, alliances et points d'appui possibles sur ce territoire.

Les réponses et points de vue des acteurs sont analysées et permettent, grâce à des méthodes simples de hiérarchisation, d'identifier les enjeux à maîtriser et les projets fédérateurs sur lesquels porte le diagnostic. Reste alors à articuler ces données avec les données quantitatives et qualitatives, puis à les analyser pour dégager des pistes d'action.

La **seconde** préconise un certain nombre de chantiers à mettre en œuvre pour l'élaboration d'un diagnostic territorial :

- le recueil de données (quantitatives et comparatives) ;
- le bilan des actions antérieures sur ce territoire ;
- l'état des lieux, ce dernier étant partagé, c'est à dire fondé sur l'expression des acteurs du territoire en fonction de leurs projets et de leurs visions de ce territoire, ce qui suppose aussi des enquêtes d'acteurs ;
- l'analyse collective des données issues de l'état des lieux afin de débattre sur les problématiques majeures du territoire et d'identifier les atouts sur lesquels s'appuyer pour définir la stratégie à mettre en œuvre.

Plusieurs formes d'association et de mobilisation des acteurs locaux sont possibles : depuis les groupes de travail thématiques jusqu'à des moyens de consultation directe des habitants (*enquêtes, forums, journées portes ouvertes*).

Le traitement des données doit être collectif et le résultat du diagnostic doit être commenté avec les acteurs qui y ont participé. On pourra ensuite passer de la phase de diagnostic à celle de « projection » au cours de laquelle on élabore une stratégie afin de proposer des actions qui permettront d'atteindre les évolutions souhaitées sur les territoires.

## Outils

Certains outils (guides d'entretien, grilles d'analyses) sont développés par ailleurs dans ce guide.

Un diagnostic efficace s'attache :

- à analyser le territoire de manière collective et globale et non plus de manière sectorielle ;
- à répondre à des besoins réels et à des priorités locales ;
- à associer les acteurs du territoire à toutes les étapes de l'élaboration du projet (diagnostic, détermination des enjeux, stratégies, voire programme d'actions...).

L'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées (ARPE) a formalisé une méthode de diagnostic territorial en lien avec le développement durable consultable à [cette adresse](#). Elle peut constituer une bonne base de départ pour une équipe qui souhaiterait élaborer une grille de diagnostic territorial.

## En savoir plus

LE BOTERF, Guy. / LESARD, Pierre.- *L'ingénierie des projets de*

*développement : gestion participative et développement institutionnel.- Agence D'arc, 1993.*

## **Contacts**

[Guy.leveque@educagri.fr](mailto:Guy.leveque@educagri.fr)

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Mener une démarche de projet

## Point théorique

La démarche de projet en tant que **démarche**, est une façon de faire, une façon de travailler. Elle nécessite une capacité de recul et de « projection », c'est-à-dire de vision d'avenir que l'on se donne.

La démarche de projet peut être personnelle et individuelle : projet personnel, projet de vie, mais elle peut aussi être collective. C'est le cas d'une démarche de projet d'établissement ou d'une démarche de territoire.

Depuis longtemps dans le développement local, la démarche de projet fait référence à une dynamique collective conduite par des acteurs du territoire, éventuellement en partenariat avec d'autres acteurs. (consultez la fiche « [Les partenaires potentiels de l'établissement](#) »). Elle s'oppose à une démarche de type procédurale qui n'utilise que les outils et procédures existants pour réaliser ses fins. Cette approche est aujourd'hui de plus en plus utilisée dans le management des entreprises, des associations. La dynamique collective est alors menée par les acteurs de l'organisation.

Elle se développe dans certains établissements et plus particulièrement dans certains CFPPA. En effet, l'intérêt est d'une part d'avoir cette démarche en interne pour mobiliser les personnels autour d'un projet fédérateur qui donne sens à leurs actions, et d'autre part d'être à l'écoute des projets qui se dessinent sur leurs territoires, afin de trouver leur place en tant qu'acteur et d'être en mesure de proposer des offres de formation adaptées aux besoins locaux.

La démarche de projet est une démarche de progrès, d'innovation, de création et de mobilisation. Elle donne des orientations et permet l'évolution de ces orientations pour s'adapter à l'évolution des contextes. C'est une démarche itérative, c'est-à-dire qu'à chaque étape, le projet se réadapte, tandis que l'objectif est conservé ou conforté.

La démarche est souvent aussi importante que le projet lui-même, car c'est elle qui crée la dynamique, ou qui est source de blocage. Elle peut être directive ou participative. Dans le premier cas, elle conduit souvent à des blocages – et se rapproche des logiques d'aménagement –, tandis que dans le second, elle nécessite des capacités d'écoute et de dialogue de tous les acteurs, une volonté de construire ensemble, et elle est source de développement.

Une démarche participative pour mener un projet de territoire ou un projet d'établissement est porteuse d'une certaine vision de la citoyenneté, et d'une certaine conception de la vie politique du territoire ou de la vie sociale dans une organisation. (consultez la fiche « [Les projets du territoire](#) »)

## Les cinq étapes d'un projet

Elles sont classiquement au nombre de cinq. Toutefois, elles sont en interaction permanente pendant le déroulement du projet :

- diagnostic ou état des lieux ;
- élaboration ;
- contractualisation ;
- conduite ;
- évaluation.

Au départ d'un projet, il y a souvent une question, un sentiment partagé par plusieurs acteurs, qui se traduit dans une volonté d'action collective. Mais cette question nécessite un affinage, une vérification, une validation et une proposition de réponse.

## Cas du projet de territoire

### Le diagnostic

Le diagnostic vise à « lire le territoire » et à choisir ce qu'il faut faire pour répondre aux enjeux essentiels. L'objectif du diagnostic n'est pas uniquement de connaître, mais d'expliquer et de comprendre pour agir ensemble. Pour cela, il doit être conduit de manière partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

### L'élaboration

A l'issue du diagnostic, un certain nombre d'orientations apparaissent qui donnent du sens à l'action à conduire. Ces orientations et les actions qui en découlent sont hiérarchisées et priorisées pour répondre aux enjeux du territoire. Là encore, les choix et la hiérarchisation peuvent être conduits de manière partagée de façon à mieux répondre aux besoins du territoire.

### La contractualisation

Cette étape permet de définir les actions à conduire en partenariat avec les financeurs, notamment l'Etat et les conseils régionaux et généraux. C'est à ce moment que le projet est validé par les instances extérieures. La contractualisation traduit cette validation.

### La conduite

C'est l'étape de concrétisation du projet et des actions décidées. Dans cette étape, il convient de se référer fréquemment aux objectifs du projet, afin de ne pas perdre le sens, de ne pas aller non plus à contre-sens du projet. Au cours de la conduite du projet, il convient également de laisser la porte ouverte à de nouvelles initiatives non initialement prévues, et susceptibles d'enrichir le projet.

Pour suivre le déroulement du projet, et pour chaque action, il faut définir – de préférence collectivement – des indicateurs de suivi ; qui aident au pilotage des actions et du projet.

### L'évaluation du projet

Cette étape fait partie intégrante du projet : son objectif est de porter un jugement et non une condamnation sur la façon dont il est réalisé, pour mieux agir. Des critères, définis collectivement, permettent de contribuer à cette appréciation du point de vue de l'impact, de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence interne ou externe, de l'efficience et de la qualité. L'évaluation est réalisée en interne par les acteurs du territoire, avec éventuellement un appui externe (regard extérieur).

Elle se différencie de l'évaluation institutionnelle réalisée par les financeurs, qui porte plus sur les aspects financiers, mais elle est un élément de cette évaluation.

Fréquemment, l'évaluation du projet constitue la phase de diagnostic du projet suivant. (consultez la fiche « [Participer à l'évaluation du projet de territoire](#) »)

### **Le rôle de l'équipe d'animation**

Le travail de l'équipe d'animation, aux différents stades, doit permettre aux acteurs de s'approprier le territoire ou l'organisation dans laquelle ils travaillent, puis le projet, et enfin les actions.

Dans le cas d'un projet de territoire, les communes, les nombreuses associations communales, par exemple, constituent un véritable réseau qui facilite le passage à l'échelle pertinente.

L'équipe d'animation doit également avoir conscience qu'elle ne peut pas tout faire et qu'elle doit donc déléguer, faire certaines opérations. Cette délégation des tâches commence à l'intérieur de l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation contribue à identifier les acteurs, les actions à conduire, et à mettre en relation les acteurs entre eux, à développer le partenariat, en initiant, par exemple le développement de formations spécifiques auprès des organismes de formation volontaires.

Avec l'évolution des projets, l'animateur peut se retrouver à mobiliser une équipe, sans toujours y avoir été préparé. La gestion de l'équipe peut alors absorber une part importante du temps du chef de projet, au détriment du fond. Il est donc utile de l'aider dans les règles de travail en équipe et de gestion des ressources humaines.

### **La mobilisation des équipes autour du projet**

Pour mener un projet, les équipes doivent être pluridisciplinaires de façon à croiser des regards différents et complémentaires. Cela signifie que chacun a une spécialité, un domaine d'excellence, qui peut ne pas être celui du chef de projet. Le risque est de voir chacun se constituer en forteresse, de façon cloisonnée. Le rôle du chef de projet est de créer des synergies, tout en respectant la compétence de chacun, au service du même projet.

## ÉLÉMENTS DE MÉTHODES

- Pour cela, on peut proposer six éléments de méthode <sup>1</sup>:
- Préciser au départ la mission de chacun. Celle-ci peut faire l'objet d'une lettre de cadrage ou de mission qui précise ce que l'on attend de chacun (objectifs, calendrier, moyens) et sa place dans le dispositif.
- La circulation de l'information est un élément-clé de la bonne santé d'une équipe.
- Des temps forts doivent être gardés chaque semaine, chaque mois, chaque année pour parler de prospective, de stratégie, et d'orientations. Cela signifie que pendant ces temps on arrête le téléphone, les réunions extérieures et les urgences sont neutralisées.
- Les spécialisations ne sont pas un absolu. Chaque membre de l'équipe est co-responsable de l'ensemble du projet et doit pouvoir remplacer les autres membres de l'équipe en cas de besoin. Cela signifie que chacun a l'obligation de s'intéresser à la bonne marche des autres secteurs. La curiosité doit être un critère de recrutement.
- Le chef de projet, quand il devient chef d'équipe, doit agir autrement. Étant à la fois au service des élus, des autres partenaires, de son équipe, garant de la réussite du projet, responsable de l'animation d'un dispositif multi-acteurs, il ne peut pas tout faire ni tout contrôler. Il doit fixer des missions, déléguer et contrôler *a posteriori*.
- Il doit de ce fait repenser autrement son efficacité et sa formation, et acquérir des compétences en organisation de son temps personnel : rapport aux autres, agenda, téléphone, animation, négociation.

### Paroles d'acteurs

Il est important de « faire un travail pour montrer aux partenaires qu'on a évolué dans notre façon de voir » de montrer qu'on « cherche à sentir les besoins ». La démarche de projet et notamment « la phase d'ingénierie (...) sert à rencontrer les entreprises et les acteurs. On ne reproduit pas. A chaque fois, on ré-analyse les besoins pour faire des propositions. »

*M. Labonne, Directeur du CFPPA de Roanne -Chevré -Noirétable-Saint Etienne*

### Exemple

Le CFPPA de Roanne–Chevré (Noirétable–Saint Etienne) a développé une réactivité et une souplesse, dues à la démarche de projet qu'il mène en interne au niveau du management et dans ses offres de formation vers les territoires.

Pour proposer des offres de formation locales adaptées, le CFPPA conduit à chaque fois un diagnostic de territoire.

---

<sup>1</sup> Résumé d'après Serge ALECIAN et Dominique FOUCHER *Guide du management dans le service public, op. cit.*

Dans le cadre du programme SPOT, le CFPPA est par exemple parti d'un diagnostic de territoire du Pays Roannais pour analyser les besoins de formation du Pays, avec la multifonctionnalité comme fil conducteur. Les résultats du diagnostic ont montré des besoins de formation pour la filière viticole. Des propositions ont donc été faites pour accompagner totalement cette filière et pour ouvrir des formations qualifiantes de niveau IV.

Aujourd'hui le CFPPA a diversifié ses champs d'activités. Il intervient en agriculture, dans l'IAA, la viticulture/oenologie, les services aux personnes en milieu rural, la forêt-environnement et les travaux paysagers. Il est passé d'un effectif de 22 personnes en 2000 à 37 en 2005.

Le CFPPA a recomposé les fonctions de ses formateurs puisqu'ils sont maintenant soit chefs de projet, animateurs, ou coordonnateurs de formation. Chacune des actions est portée par un chef de projet qui monte un noyau. Le management n'est plus vertical mais est devenu un management par projet.

Le directeur a adapté les rythmes, les calendriers, les ressources humaines et matérielles, et a fait évoluer les outils et les méthodes pédagogiques pour acquérir cette souplesse.

Par ailleurs, le CFPPA dispose d'un réseau de formateurs occasionnels afin de compléter les compétences internes.

## Outils

- Le diagnostic de territoire
- Le projet d'établissement
- Le management par le projet

## Contacts

### **CFPPA de Roanne**

Adresse : 5, rue Emile Noirot 42300 Roanne  
Tél. : 04.77.71.63.44 et Fax : 04.77.71.70.99  
E-mail : [cfppa.roanne@educagri.fr](mailto:cfppa.roanne@educagri.fr)

### **Ecole des territoires – Bergerie Nationale**

Parc du Château – 78 120 Rambouillet  
Tél. : 01.61.08.68.26 et Fax. : 01.34.83.07.54  
E-mail : [devlocal.bn@educagri.fr](mailto:devlocal.bn@educagri.fr)

## Pour en savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Démarches à entreprendre », consultez les fiches

- « [Les partenaires potentiels de l'établissement](#) » ;
- « [Les projets du territoire](#) » ;
- « [Participer à l'évaluation du projet de territoire](#) ».

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



## Organiser le(s) partenariat (s)

*La réussite d'un projet territorial repose aujourd'hui sur un esprit d'écoute et de dialogue où chacun apporte sa spécificité et où tous doivent être reconnus comme égaux. Le partenariat peut donc être défini par quatre conditions :*

- 1. chacun s'engage à la mesure de ses moyens et de ses compétences*
- 2. chacun reconnaît la compétence de l'autre*
- 3. chacun doit pouvoir trouver un bénéfice à sa participation au projet*
- 4. tous sont solidaires pour réaliser un même objectif qu'ils partagent.*

*La dynamique locale ne peut s'établir que si chacun, face aux enjeux, est amené à dépasser sa propre logique, ses propres intérêts immédiats pour la conjuguer avec des objectifs de rang supérieur face aux enjeux qui s'imposent à tous.*

### Point théorique

La notion de partenariat comporte l'idée d'un travail à plusieurs, d'une construction commune, d'une co-construction. L'esprit du partenariat, c'est aussi de contribuer à passer d'un esprit de concurrence à un esprit de coopération, dans le respect des différences. Ceci n'exclut pas l'affrontement, mais pour dépasser sa propre logique et conjuguer ses intérêts individuels avec un intérêt plus global. Le ciment du partenariat réside dans le fait que chacun a partie liée avec le territoire.

Dès lors, deux questions essentielles se posent. La première est le choix des acteurs et des personnes : avec qui va-t-on construire un partenariat ? La seconde porte sur le moment de la création du partenariat.

Le rôle des différents partenaires n'est pas identique. De nombreux acteurs participent à la concertation et à l'évaluation du projet. Certains participent à la décision à des moments-clés de la vie du projet. D'autres sont acteurs dans la réalisation des actions (entreprises, associations, etc.). Le rôle de chacun peut varier dans le temps. Des partenariats conjoncturels peuvent donc se créer autour d'un projet puis se défaire, alors que d'autres seront davantage institutionnels, permanents et ancrés dans la durée.

## Les différents types de partenariat sur le territoire

Repérer les formes possibles de partenariat existant sur son territoire permet à un établissement d'enseignement agricole de se positionner clairement sur le projet.

Face à une proposition de partenariat, il convient toujours de se demander de quel partenariat il s'agit et de préciser le rôle de chacun au départ :

1. le **partenariat d'orientation** : c'est le niveau plus politique du projet de territoire, qui définit les orientations et les objectifs visés par le projet,
2. le **partenariat de direction** décide des choix à faire pour mettre en œuvre le projet de territoire,
3. le **partenariat de réalisation** permet la mise en œuvre concrète des actions.

Un même acteur peut se situer à un seul de ces niveaux ou à plusieurs, mais les objectifs ne sont pas les mêmes.

Ainsi une chambre d'agriculture peut faire partie du comité d'orientation au titre de son rôle consultatif sur la place de l'agriculture dans le territoire, mais elle peut aussi être chargée de conduire le projet de territoire ou chargée de relayer des actions à conduire avec des agriculteurs ou encore animer une journée de réflexion avec les agriculteurs.

Trois articles de la loi relative au renforcement et à la simplification de l'intercommunalité abordent les questions de la concertation et de la participation, avec l'exigence de production d'un rapport annuel par le président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sur les activités des communes, et celle de mise en place de « comités consultatifs ». Enfin, la LOADDT à travers les Conseils de développement, insiste sur l'association de différents partenaires pour préparer la charte de développement du Pays.

Consultez les fiches « [La LOADDT](#) » et « [Les pays](#) ».

## Outils

### Changer l'image

Un partenaire est parfois considéré par les décideurs (les élus, l'Etat) comme un réalisateur d'actions spécialisées, simple exécutant. Sa perception comme un partenaire à part entière repose sur l'évolution de **son image extérieure**.

Trois éléments paraissent à cet égard essentiels :

- l'action menée par l'organisme partenaire doit répondre de façon visible à des objectifs d'intérêt général, à des besoins des citoyens ;
- il doit apporter quelque chose aux axes stratégiques du territoire ;
- il doit apparaître comme ouvert au dialogue et au service du territoire.

### Faire connaître ce que l'on fait

Pour changer d'image, il faut faire connaître ce que l'on fait et les compétences possibles.

Toute politique de communication repose sur une multiplicité de canaux : création d'événements, relations publiques, articles dans la presse spécialisée, participation à des colloques, participation aux lieux de concertation sur le

territoire : les comités de pilotage, les conseils de développement ou commissions (liées à l'agriculture, à la formation, au développement économique, culturel, etc.).

Réciproquement, l'établissement d'enseignement agricole peut inviter différents acteurs de son territoire à son conseil d'administration, ses portes-ouvertes, à des journées de réflexion banalisées, conférences, etc.

Soigner la communication, en interne comme en externe, est une clé de réussite pour gagner en reconnaissance. En effet, les compétences de l'établissement sont d'autant plus lisibles à l'extérieur si l'établissement a réalisé en interne un état des lieux des projets, des actions, des démarches en cours et de ses personnes ressources, s'il peut clairement afficher le fil conducteur de son projet d'établissement ainsi que ses choix stratégiques vers le territoire.

### Mieux se connaître pour travailler ensemble

Quand le contact est pris, la première étape est de mieux se connaître pour travailler ensemble. Cela peut se réaliser à travers des réunions communes, des échanges d'informations, des temps de convivialité.

*« Les établissements d'enseignement agricoles peuvent offrir de la « matière grise », de la technicité notamment sur des actions spécifiques comme la gestion des espaces en zone de déprise. Ils peuvent se positionner sur des études grâce à leurs compétences techniques en agronomie ou en aménagement par exemple. Les territoires sont actuellement demandeurs car ils n'ont pas forcément ces compétences en interne. »* (Cyrille Favier, agent de développement de la Communauté de Communes du Mâconnais).

### Créer des occasions de travail en commun

Un établissement d'enseignement agricole peut être amené de plus en plus souvent à travailler avec les collectivités. La qualité de ce travail quotidien est le socle sur lequel se bâtit la **confiance**. Elle induit les formes ultérieures du partenariat dans le cadre de la démarche de projet.

La confiance peut être créée quand certains partenaires ont à travailler au quotidien avec les services des collectivités pour assurer des tâches d'intérêt commun. La confiance suppose un travail dans la durée.

### Prendre en compte les besoins locaux dans les actions menées

Tout n'est pas question d'image. Dans la réalité aussi, les actions menées doivent prendre en compte l'intérêt général et les besoins du territoire, c'est-à-dire ceux des collectivités, des autres acteurs et de la population. D'où l'importance de connaître les différents acteurs et structures du territoire (structures intercommunales, Comités de bassin d'emploi, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, associations diverses, etc.)

*« C'est de la qualité et de l'évolution de nos activités traditionnelles que viendra notre légitimité aux yeux des acteurs locaux ». (Le projet de territoire – Didier Minot, Bergerie Nationale)*

## Contribuer au diagnostic des territoires

### Etre actif dans le diagnostic

Il est opportun de se positionner le plus en amont possible comme partenaire, ou comme expert dans son domaine. En effet une association, un établissement public, un service de l'Etat ou d'une collectivité sont porteurs d'une sensibilité particulière et d'une connaissance concrète et détaillée du territoire, vu sous un certain angle.

Des structures plus généralistes, peuvent aussi jouer un rôle de médiation.

Par ailleurs, l'abstention d'un acteur est un geste politique qui prive le projet de l'une de ses dimensions potentielles.

Par exemple, si les travailleurs sociaux ne sont pas des partenaires actifs lors de l'élaboration du diagnostic, le projet de territoire sera incomplet car il manquera la sensibilité particulière que seuls peuvent amener les travailleurs sociaux du fait de leur contact avec la population, et notamment les catégories de population qui connaissent certaines difficultés spécifiques.

### Comment un acteur peut-il traduire en analyses et en propositions sa pratique quotidienne ?

La démarche proposée peut se résumer en quatre points :

1.	Identifier les enjeux et les objectifs généraux des élus, du territoire
2.	Réfléchir aux apports que l'on peut amener de son point de vue à ces objectifs généraux en termes d'activité de développement économique, social, culturel, d'environnement, de qualité du cadre de vie, d'identité du territoire, de développement de la citoyenneté, d'éducation
3.	Traduire en analyses et en projets les problèmes rencontrés et les attentes, en remontant aux causes et en rapportant les problèmes individuels
4.	Proposer en commission ou par écrit des éléments de diagnostic et de proposition qui font ressortir ces différents éléments de valeur ajoutée

## Participer à la réalisation du programme

### Anticiper

Comment proposer des projets dans le programme d'action du territoire, rentrer dans la programmation ?

1.	Disposer à l'avance de projets déjà préparés permet de les proposer au bon moment
2.	Identifier comment l'opération proposée répond à une ou plusieurs des priorités du territoire (celles-ci peuvent évoluer)
3.	Adapter si nécessaire le projet à ces priorités, ce qui revient souvent à l'enrichir de préoccupations nouvelles
4.	Préciser l'échelle pertinente et les coopérations nécessaires
5.	Mener un mini-diagnostic, chaque fois que nécessaire, avec les mêmes étapes que pour le projet global
6.	Trouver des alliés et des relais pour convaincre

## Accueillir les propositions avec discernement

Dans le cadre du partenariat, des propositions sont faites aux différents partenaires pour participer à des actions communes, répondre à des besoins nouveaux. Faut-il accepter toutes les propositions, répondre à toutes les opportunités ?

- Un partenaire spécialisé ne doit pas craindre d'explicitier les contraintes liées à la nature de son travail. L'approche « qualité » ne doit pas s'effacer derrière des opportunités à court terme.
- Pour participer à la réalisation, un partenaire est le plus souvent en position de prestataire. Il n'est plus à ce stade un partenaire consulté. Le financement de l'opération doit donc couvrir les charges, les coûts de gestion, de délais, et être compatible avec ses moyens humains.
- Il convient d'une façon générale d'éviter les opérations de circonstance, les effets d'aubaine, et de privilégier les actions qui ont un impact à long terme.

## Faire jouer les complémentarités

Financièrement, la maîtrise d'ouvrage n'est pas toujours la solution la plus satisfaisante. Il existe en effet des seuils d'autofinancement et la maîtrise d'ouvrage d'une opération se traduit par un accroissement des charges.

Il n'est pas nécessaire d'être toujours chef de file pour être partie prenante de la réalisation d'un programme. Tout dépend de la place de l'action programme par rapport à ses missions propres :

- si celles-ci constituent son cœur de métier, il sera souvent tenu d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- si celles-ci correspondent à une extension de son activité, la maîtrise d'ouvrage est moins nécessaire, dès lors que la confiance est suffisante. Ici le chef de file pourra être un élu, le sous-préfet ou un autre partenaire disposant d'une surface de gestion suffisante.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel », consultez les fiches « [La LOADDT](#) » et « [Les pays](#) ».

### Sur le web

- observatoire européen Leader : [rural-europe.aeidl.be](http://rural-europe.aeidl.be)
- le site de l'Europe : [europa.eu.int](http://europa.eu.int)

### Bibliographie

- MINOT, Didier.- *Le projet de territoire : élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire.*- Rambouillet-Bergerie Nationale, 2001.

## Auteur de la fiche

Ghislain Brégeot et Héroïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Participer à la construction d'un projet de territoire.

*Dans le domaine du développement local, élaborer le projet de territoire c'est définir les objectifs et les sous objectifs, et préciser pour chacun des axes de travail ainsi définis le degré de priorité, les obstacles prévisibles, les conditions de réussite. Cette fiche identifie les différentes étapes de la construction d'un projet de territoire, dans lesquelles un établissement peut choisir de participer afin d'être dès le début reconnu comme un partenaire associé à la démarche.*

## Point théorique

### Qu'est ce qu'un projet ?

#### Pour le dictionnaire

Un projet est « ce que l'on a l'intention de faire dans un avenir plus ou moins éloigné » (Larousse) Dans le domaine architectural, il est une anticipation méthodique à travers un schéma, nécessaire pour engendrer une réalisation technique élaborée.

#### Pour le développement local

- Un projet de territoire, c'est une vision de l'avenir d'un territoire et de son développement, partagée par des partenaires multiples. Le projet se traduit par des objectifs (à 10 ou 15 ans), une stratégie pour les atteindre et une charte (...accord politique, projet d'agglomération) qui marque l'engagement commun des différents partenaires.
- Mais on parle souvent de projets (multiples) pour désigner des actions particulières qui découlent ...du projet d'ensemble. Projet est alors synonyme d'une action, d'une opération, d'une réalisation.

Le terme projet contient une idée de mouvement, d'évolution. Ce dynamisme n'est cependant pas garanti : il ne suffit pas de se fixer un projet innovant, mobilisateur,... pour qu'il puisse aboutir. Il faudra aussi évoluer et s'adapter au cours de la réalisation, faire face à l'imprévu.

Participer à la construction d'un projet de territoire, nécessite de se mettre dès le départ dans une position de partenaire et d'écoute du territoire. (Consultez les fiches « [Organiser les partenariats](#) » et « [Les méthodes de diagnostic territorial](#) »)

## Exemples

Les élèves de BTSA ACSE du CEZ de Rambouillet ont contribué, dans le cadre du module D33 développement local, à la réalisation d'un diagnostic en trois étapes : rencontre de vingt-cinq acteurs du Barséquanais dans l'Aube, sur cinq thèmes proposés par les responsables du territoire ; synthèse des entretiens et vision du territoire ; restitution de leurs travaux devant les acteurs de ce territoire et débat avec eux sur les enjeux du territoire. Cet œil extérieur permet de pointer certains aspects du développement du territoire, sans pour autant proposer des formules miracles, que les acteurs du territoire doivent construire ensuite.

## Outils

### Réaliser un diagnostic partagé

Pour le développement local, le diagnostic vise à "lire le territoire" et choisir ce qu'il faut faire pour répondre aux enjeux essentiels.

Un diagnostic est **partagé** quand ses conclusions sont partagées non seulement par les élus responsables du territoire, mais découle d'une réflexion commune de l'ensemble des acteurs et des actrices de ce territoire

L'objectif final d'un diagnostic n'est pas de connaître mais **d'agir ensemble**. Le diagnostic n'est pas un exercice universitaire mais l'élaboration d'un plan d'action, éclairé par la connaissance du système que forme le territoire et de son processus d'évolution.

Pour effectuer cette démarche, il est nécessaire de situer le territoire par rapport aux concurrences régionales, nationales, européennes et internationales, ainsi qu'aux possibilités de coopération. et aux politiques édictées à ces différents niveaux. **Le diagnostic n'est pas seulement interne mais aussi externe.**

La formulation d'un diagnostic peut se décrire en six étapes:

### Préciser la nature et l'ampleur des enjeux auxquels est confronté le territoire

Les échanges qui ont lieu tout au long de la phase de diagnostic permettent de conforter, d'invalider, mais surtout d'approfondir les enjeux pressentis.

### Lire le territoire à la lumière de ces enjeux (CF l'annexe 1)

Il s'agit de lire le territoire, mais surtout de partager cette lecture, c'est-à-dire de comprendre ensemble ses évolutions et ses potentialités, de repérer les acteurs porteurs de projets pour le territoire. Cette phase doit se baser sur des éléments concrets, avec des recueils d'informations chiffrées sur lesquels s'appuyer, mais aussi sur la perception et le ressenti de chacun, avec des entretiens personnels avec des acteurs du territoire. Une synthèse est effectuée pour être validée collectivement.

### Identifier les forces et faiblesses actuelles du territoire face à ces enjeux (CF l'annexe 1)

Il s'agit, ensuite, d'apprécier les évolutions possibles, les chances qui peuvent se présenter, et les risques auxquels on peut se heurter dans la réponse à ces enjeux. Pour cela, on peut utiliser un tableau Forces-Faiblesses (ou Chances-Risques) afin de « visualiser » le territoire et de partager ensemble cette vision.

## **Choisir les objectifs qu'il est nécessaire et possible de se fixer face à ces différents éléments pour répondre aux enjeux essentiels**

A l'issue du partage de la formulation en forces et faiblesses, il est nécessaire de donner une orientation au projet que l'on souhaite mener sur le territoire. Des scénarios peuvent être élaborés pour aider à dégager les objectifs possibles. Car le diagnostic n'est pas une simple analyse, mais une préparation à l'action. Le but de l'analyse n'est pas de connaître mais d'agir ensemble.

### **Des choix en plusieurs étapes**

Les choix ne se font pas d'un seul coup, mais progressivement en plusieurs étapes, à travers un travail de navettes entre l'équipe d'animation, le groupe de pilotage et du comité de développement. C'est cette démarche itérative qui permet au diagnostic de s'enrichir progressivement et de devenir partagé.

### **Du diagnostic au projet**

Il faut donc choisir entre les évolutions possibles, avec les risques et les chances que comportent les différents scénarios, et préciser où on veut aller. Ce choix appartient au groupe de pilotage et en dernier lieu aux élus, qui auront à s'engager sur la charte de territoire ou le projet d'agglomération. Ces choix ne sont pas toujours unanimes. Il est normal qu'un certain dissensus se manifeste sur les objectifs ou les axes de travail qui en découlent. Le débat démocratique garantit la qualité du diagnostic.

### **La restitution du diagnostic, première étape, du projet**

La restitution du diagnostic constitue aussi la première étape de discussion du projet. Il ne faut pas s'alarmer si dans ce travail collectif des propositions d'action précèdent l'énoncé du projet. Celles-ci, loin d'être intempestives, constituent de précieux éclairages sur les objectifs et leur degré de priorité, à condition de faire l'analyse des raisons sous-jacentes à la mise en avant de tel ou telle action.

Au cours de cette phase de débat, on en revient souvent aux enjeux du départ, qui se sont déplacés. Face à ces enjeux reformulés les choix mettent à jour des objectifs (où veut-on aller à long terme ?), une stratégie, et des axes prioritaires pour y parvenir.

## **Esquisser les axes d'un projet et identifier quelques actions stratégiques (première approche du programme)**

Tout au long du diagnostic, il est important qu'il y ait un suivi et un partage des résultats, afin que chacun s'approprie les informations recueillies et les valide ou les amende.

Le diagnostic peut être réalisé par les acteurs du territoire eux-même, ou en partenariat avec un œil extérieur, selon un cahier des charges bien négocié, afin que les résultats soient bien compris et appropriés par les acteurs du territoire.

### **Animer le diagnostic**

#### **Transformer les avis et les critiques en éléments de diagnostic**

Le travail des diverses instances conduit dans un premier temps à exprimer des analyses, des critiques, et des propositions mêlées. Il en est ainsi chaque fois que s'instaure un débat ouvert. Certains responsables s'inquiètent de ce désordre apparent, veulent étouffer les critiques jugées négatives, et se dépêchent de fournir des documents, un cadrage, des garde-fous.

Le rôle de l'équipe d'animation, mais aussi de chacun des partenaires à son niveau, est de savoir lire les interventions et le message dont elles sont porteuses. A travers une critique, ce sont souvent des besoins qui s'expriment. A partir des besoins, on peut esquisser des analyses et des propositions qui constituent la base du diagnostic.

Pour cela, il est nécessaire de discerner le message contenu dans les éléments du débat, et de réfléchir sur leur sens. Le travail de l'animation est le même que celui demandé aux citoyens à travers la participation (cf. supra 1ère partie) :

- remonter aux causes des difficultés soulevées,
- regarder les implications à long terme de ce qui est proposé,
- dégager le sens des analyses et des propositions.

On s'aperçoit alors que les expressions négatives sont souvent porteuses de véritables besoins, parfois occultés par les pratiques antérieures, et que les diverses interventions se complètent si on les lit comme les facettes d'une même réalité. Le rôle du diagnostic sera de mettre en cohérence toutes ces interventions et de vérifier la faisabilité des propositions avancées.

L'un des rôles de l'équipe d'animation est de lire positivement les positions exprimées pour en chercher la signification, sachant qu'en général chacun amène une partie de la vérité.

### **Croiser les débats pour éviter les diagnostics parallèles**

Ces diverses instances spécialisées permettent de développer diverses analyses sectorielles, géographiques, opérationnelles et d'enrichir la réflexion de l'apport des différentes partenaires spécialisés, qui ne se sentent pas concernés par la globalité du territoire.

Le risque de ce travail est de ne pas suffisamment relier le travail des différentes commissions. La tâche du comité de développement est d'animer l'ensemble du dispositif pour que les différentes approches contribuent à un même diagnostic. C'est pourquoi il est essentiel :

- d'animer un débat entre les acteurs dès le début de la démarche,
- de pousser chacun des partenaires à expliciter en quoi les actions qu'il propose contribuent aux objectifs généraux du territoire.

## **Pour en savoir plus**

### **Dans le guide**

Dans la rubrique « Démarches à entreprendre », consultez les fiches [« Organiser les partenariats »](#) et [« Les méthodes de diagnostic territorial »](#)

## **Auteur de la fiche**

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet

## Annexe 1

### Collecter des informations, des études et des groupes experts

On doit avancer dans la compréhension du territoire à un rythme compatible avec celui de la mobilisation. On doit donc identifier rapidement les sources d'information existantes (il est préférable de ne pas découvrir après coup une information qui contredit l'analyse) et se doter des moyens nécessaires pour collecter l'information nouvelle.

Pour collecter l'information nouvelle, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- recueil et analyse des études déjà produites
- interviews et rencontres individuelles
- mise en place d'un groupe ad hoc,
- enquête spécifique
- expertise extérieure/études,
- séminaire de réflexion.

La nature des outils utilisés doit faire l'objet d'une réflexion tactique. Lorsqu'un grand nombre de points de vue doivent être confrontés, des groupes experts ou séminaires de réflexion permettent de trouver des points de convergences. Lorsqu'il s'agit de dégager des solutions neuves, ou d'aller plus loin dans l'analyse des différents points de vue, des entretiens individuels sont utiles. Quand une question précise nécessite un travail technique, une étude ou un avis d'expert constituent souvent une bonne solution. Ces travaux peuvent être réalisés en interne si on dispose d'une équipe capable de le réaliser, soit en externe, en faisant appel à un intervenant. Ces deux solutions seront discutées plus loin (voir chapitre 4 de la présente partie)

Il peut arriver que des études, parfois nombreuses, aient déjà été réalisées sur le territoire considéré ou sur un territoire voisin présentant des caractéristiques proches. Il est bien sûr nécessaire de reprendre ces études et d'en tirer le meilleur parti, avant de refaire un travail similaire.

Cet état des lieux doit être considéré comme un temps d'évaluation en amont, qui permettra de connaître l'état initial du territoire.

Comme pour l'ensemble du travail d'évaluation, il est plus important de bien cadrer le travail que d'accumuler des données inutiles. Une première définition des objectifs à venir est donc très utile dès ce stade.

### Où trouver des données ?

De nombreuses sources sont utilisables localement :

#### Approche globale, géographique et démographique

- Les contrats de plan État Région et leur volet territorial, les schémas régionaux d'aménagement et de développement, les contributions régionales aux schémas sectoriels donnent un cadrage régional et une vision prospective très utile pour un diagnostic local. Quand le SGAR a conservé un service d'études, un contact permet de prendre connaissance des travaux préparatoires ou complémentaires, souvent éclairants.

- Les Régions se dotent progressivement de services planification, de services d'études ou ont constitué un institut régional de développement qui disposent de données et peuvent aider les territoires dans leurs recherches.
- L'IGN (Institut Géographique National) dispose aujourd'hui de fonds de cartes permettant de cartographier les données grâce à un SIG (système d'information géographique). Mais l'utilisation d'un SIG reste assez technique et demande un service spécialisé. Aussi faudra-t-il faire appel à des compétences extérieures, ou mutualiser la création d'un service avec d'autres territoires.
- Les DDE ont réalisé, essentiellement en interne, des diagnostics territoriaux pour 170 agglomérations, qui globalisent des données sur la situation économique, l'environnement, les équipements publics. Sont souvent absents le développement social et culturel, la participation des habitants.
- L'INSEE peut aujourd'hui traiter à la demande des résultats du recensement général de la population (RGP) de 1999 et l'inventaire communal de 1996. Un CDROM donne à la carte des résultats par bassin d'emploi. (Les traitements sur mesure ne sont pas gratuits, mais restent abordables).

### Économie et emploi

- Le fichier SIRENE, l'INSEE, la Banque de France donnent des informations assez complètes sur les entreprises (taille, branches, effectifs, localisation sur le territoire et même adresse)
- Des observatoires régionaux emploi-formation, dépendant des CARIF, donnent des éléments d'information et d'analyse sur les métiers et les compétences nécessaires. Dans quelques régions il existe des GFE (groupes formation emploi) réalisant des synthèses par corps de savoirs faire (une douzaine par région)
- L'ANPE peut donner des informations assez complètes sur la situation de l'emploi, actualisées et détaillées par bureau de l'ANPE
- La DRAF (direction régionale de l'agriculture et de la forêt) connaît la situation de l'agriculture (son service statistique détaille certaines données par petites régions naturelles)
- Enfin les TPG ont aussi un rôle de conseil en matière de développement économique. Ils disposent de nombreuses données dont certaines sont publiques.

### Social

- Les observatoires régionaux de l'INSEE et les observatoires régionaux de la santé sont les principales sources d'information sur la situation sanitaire et sociale des territoires.
- Les caisses d'allocation familiales (CAF) donnent des indications sur la situation sociale, le revenu des familles.
- Mais c'est le ministère de l'Équipement qui dispose des statistiques concernant le logement.

## Culture

- Peu de choses encore au niveau régional. On peut tenter sa chance à la direction régionale de l'action culturelle (DRAC) ou au service "culture" de la Région. Mais il faudra souvent fabriquer ses propres outils.
- Pour la connaissance des pratiques culturelles, trois agences régionales ont monté des observatoires culturels (Rhône Alpes, PACA, Nord-Pas de Calais).

## Aménagement et environnement

- Chaque direction régionale de l'environnement (DIREN) publie un inventaire des ressources naturelles.
- La DDE dispose de nombreuses données. Outre les diagnostics territoriaux déjà évoqués, elle connaît bien la situation de l'habitat, des transports, des routes, de l'usage des sols.

Pour répondre aux questions qu'on se pose, les sources existantes permettent donc de savoir beaucoup de choses si on sait les utiliser. Elles donnent à ces réponses une base reconnue et chiffrée et tendent à donner un caractère indiscutable à l'état des lieux.

Mais les sources sont nombreuses. On risque de s'y perdre, si on perd de vue que recueil des données n'a d'intérêt que si les données sont utilisées. Une sélectivité est donc nécessaire dans la collecte des informations. Les observatoires permettent d'aller dans ce sens.

### CONSEILS PRATIQUES

- Chercher à connaître les flux et les évolutions, plutôt que des chiffres statiques.
- Chercher la comparaison avec d'autres territoires, afin de placer la situation locale dans une échelle de référence.
- Cartographier au maximum les ressources patrimoniales.
- Confronter les conclusions établies par des spécialistes à l'avis des élus, des habitants, des autres acteurs, qui sont, eux des non-spécialistes.
- Identifier les donneurs d'ordres, les leaders d'opinions, les projets latents, et pas seulement les projets, les analyses portées par des institutions.

## Recenser les porteurs de projet

De nombreux diagnostics se contentent de manipuler des données et d'appliquer des méthodes prédéterminées, en oubliant d'aller au devant de porteurs de projets.

On a vu dans le passé des consultants renommés se contenter d'appliquer des critères macro-économiques sur un territoire sans prendre le temps de mener cette recherche, qui il est vrai prend du temps et demande une insertion dans le milieu local.

On appelle porteurs de projet toutes personnes physiques ou morales qui ont le désir de réaliser une action économique, sociale, culturelle, contribuant au développement du territoire.

Une telle définition va au delà de l'usage habituel, qui désigne un porteur de projet d'entreprise, et englobe aussi les chefs d'entreprise qui ont un projet de développement de leurs activités, mais aussi les créateurs d'associations, d'activités sportives, culturelles, de lien social, de services à la population, répondant à des besoins de la population par des activités marchandes ou non marchandes.

Les porteurs de projet constituent une catégorie importante d'acteurs : ce sont eux qui pourront concrétiser les objectifs de développement économique, de renforcement du lien social, d'éducation à la citoyenneté. Ils sont également à la source des idées d'opérations innovantes qu'on retrouvera dans les programmes d'action.

Il est donc essentiel de les repérer dès la phase de diagnostic, de connaître leurs besoins (appuis, méthodes, locaux, financements, liberté d'agir,...) et d'essayer de mettre en place les moyens permettant d'y répondre.

Un territoire peut receler des porteurs de projet viables dans des activités jugées condamnées avec un regard centré sur des critères macro-économiques.

### Les observatoires

Pour connaître l'évolution d'une situation dans la durée, des outils d'observation permanents sont nécessaires. On les désigne souvent sous le nom d'observatoires. Ce ne sont pas toujours des structures physiques employant des personnes distinctes de tout autre tâche. On parle d'observatoire dès lors qu'un certain nombre de données font l'objet d'un suivi, dont les résultats sont publiés de façon régulière, afin de répondre à des objectifs identifiés.

Un observatoire ne se réduit pas à la publication solitaire de données brutes ou retravaillées. Son intérêt est de parvenir à une vision partagée du territoire, par un travail en commun des partenaires concernés. Il constitue en outre un outil utile au travail des commissions en donnant des réponses objectives à leurs demandes.

### La synthèse des éléments collectés

La concertation et les études ont fait ressortir des critiques, des dysfonctionnements, des attentes, des éléments d'analyse et de prévision, des propositions. Ces éléments doivent être synthétisés dans un premier document qui les rende lisibles, afin de permettre leur appropriation par les élus et des choix collectifs. Comment transformer les multiples matériaux en un tout cohérent, tenant compte du point de vue de chacun ?

Une synthèse est plus qu'un compte rendu. Elle doit s'attacher au sens porté par les différents points de vue, en allant parfois au delà de l'expression immédiate et de formulations à demi-mot. C'est à ce niveau que se joue l'attitude d'écoute, de respect et de valorisation des différences. La méthode exposée ici propose de partir des questions que se posent les acteurs, afin de parvenir à un projet partagé.

La première difficulté est dans la prise de notes, le recueil des interventions. On oscille entre une transcription intégrale des interventions, trop touffue pour être exploitée compte tenu de l'abondance, et le recueil des seules conclusions des réunions. Il est nécessaire de pouvoir reprendre l'essentiel de chaque intervention, en particulier au niveau des raisonnements et de certaines formulations.

L'analyse des données conduit à faire émerger une problématique, c'est à dire un enchaînement de questions et de réponses assemblées selon un ordre logique (voir encadré) Ce fil directeur permet de rédiger une première synthèse tenant compte au maximum des avis et propositions exprimés par chacun.

## MÉTHODE PROPOSÉE POUR SYNTHÉTISER LES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

La méthode proposée, inspirée du dépouillement d'une enquête ouverte, vise à restituer au maximum les avis exprimés lors d'une consultation ou des travaux de commissions. Elle comporte 3 phases :

### □ Recueil des données

Il est nécessaire de noter au maximum les interventions significatives dans ce qu'elle ont de particulier (en particulier expressions, idées forces, exemples)

Le scribe doit pour cela se faire une sténo personnelle, et s'entraîner à prendre la prise de notes rapides. L'enregistrement au magnétophone ne doit servir que de "roue de secours", de contrôle en cas de doute.

### □ Analyse

1) Les notes sont photocopiées et analysées.

2) A la relecture, les idées élémentaires sont reprises, avec indication de source et collationnées sur des feuilles ou sur un document informatique (une idée par feuille)

3) Les éléments de réflexion relatifs à une même idée sont ainsi progressivement regroupés, en donnant un nom à chaque feuille, futur titre de paragraphe.

4) Les autres informations (statistiques, conclusions de rapports, articles) doivent ensuite être regroupées selon le même plan.

### □ Regroupement, plan et rédaction

1) Une fois ce travail effectué, on cherche à assembler les fiches selon un ordre logique, puis à les regrouper par grands chapitres.

2) Cela amène à remanier le titre de certains paragraphes.

3) La rédaction peut alors s'effectuer partie par partie, avec en synoptique les idées émises sur chacun des sujets

On peut constater que celui qui a été écouté, qui retrouve ses propos dans la synthèse, est disposé à adhérer à la démarche et à admettre les autres points de vue exprimés, complémentaires au sien. Ce travail peut mettre aussi en évidence les déséquilibres et les insuffisances de la réflexion. Cela permet de chercher des compléments, poser de nouvelles questions lancer des réflexions complémentaires

## Annexe n°2

### Analyser les forces et faiblesses, les chances et les risques

#### Forces et faiblesses

Pour la discussion, on peut schématiser ces éléments de diagnostic sous forme de "tableau forces et faiblesses", chaque élément pouvant faire l'objet de commentaires dans un document plus détaillé.

FORCES	FAIBLESSES	PROPOSITIONS

Ce tableau constitue un résumé des conclusions du premier rapport de synthèse évoqué plus haut, mais ne le remplace pas. Il est destiné à une réflexion collective et constitue aussi un outil d'animation. La colonne "propositions" permet de faire sortir des matériaux utiles pour la suite et de préciser les éléments de l'analyse.

#### Chances et risques

Alors que l'exercice précédent peut rester dans une description du présent, il s'agit ici de raisonner en termes de processus. Pour cela, il est proposé d'apprécier les chances qui peuvent se présenter, et les risques auxquels on peut se heurter dans la réponse aux enjeux, afin de discerner les évolutions possibles.

CHANCES (OU OPPORTUNITÉS)	RISQUES (OU MENACES)	PROPOSITIONS

#### Des scénarios

Cette analyse peut se traduire par des scénarios, qui tracent plusieurs perspectives :

Par exemple, pour un territoire périurbain, un scénario de maîtrise de l'espace, avec mise en place d'outils de régulation, mais une relative stagnation économique, un scénario de croissance anarchique, un scénario d'absorption par la ville proche. Dans chaque cas, on essaiera de prévoir les effets positifs et négatifs sur les activités économiques, cadre de vie, les transports, l'environnement,... afin de dégager les termes d'un choix,... ou de compromis.

Les scénarios permettent de visualiser les options possibles. Ils facilitent le débat autour des choix. A noter que l'énoncé des scénarios peut influencer ces choix, par la puissance de l'image et le caractère "objectif" des évolutions décrites. C'est pourquoi il est important d'observer une certaine éthique dans l'objectivité des présentations, en ne masquant pas les chances et les risques de certaines des options.

## Des cartes

Il est également nécessaire de visualiser la localisation des enjeux sur des cartes servant de support au débat.

Cette spatialisation est nécessaire parce qu'un territoire, quelle que soit sa taille, n'est jamais homogène. Au sein d'une ville, les quartiers représentent le premier niveau de territoire, celui dans lequel les habitants se reconnaissent le plus facilement. Au niveau d'un pays ou d'une agglomération, a fortiori, il est nécessaire de distinguer les enjeux et la vocation propre de chacune des parties du territoire.

*Par exemple, le Grésivaudan est composé d'une portion de la vallée de l'Isère, large, plate, urbanisée, de versants boisés, de replats avec des villages vivant de l'élevage et du bois, de stations de ski en altitude. Ce territoire a une unité historique et culturelle, les différentes parties étant en complémentarité. Mais la vocation des différents étages n'est pas la même.. Le diagnostic, pour être pertinent, doit être spatialisé.*

En particulier, les pays sont souvent composés de plusieurs communautés de communes, et les agglomérations de communes. Chacune doit savoir ce qu'elle retire de la démarche, quel retour elle peut attendre dans le long terme de son engagement dans la démarche de pays. Chaque élu, chaque maire doit pouvoir dire à ses concitoyens ce qu'il retire concrètement de l'intercommunalité (accès à de nouveaux services, meilleure maîtrise de l'espace, projets significatifs).

*Par exemple, le district du Val de Drôme renouvelle sa charte en ajoutant aux dimensions antérieures un objectif de solidarité au service des communes. Les élus locaux ont été invités à délibérer et à travailler en commission pour faire état de leurs attentes. Les différentes parties du territoire ont été identifiées en termes d'enjeux, de forces et faiblesses et de projets significatifs.*

Le décret sur les pays va dans le même sens en précisant que "la charte de pays comporte des documents cartographiques, traduction spatiale du diagnostic et du document d'orientation".



# Participer à l'évaluation du projet de territoire ?

*Évaluer un projet, un objectif, une politique, c'est porter un jugement sur la façon dont celui-ci est réalisé, pour pouvoir mieux agir. Pour cela il faut d'abord reconnaître et si possible mesurer ses effets spécifiques. Cette fiche est destinée à donner quelques clés de compréhension sur la manière dont un territoire peut mener une évaluation de son projet et ainsi de montrer comment un établissement peut s'y intégrer.*

## Point théorique

### Qu'est ce qu'évaluer ?

La gestion d'un programme d'action au jour le jour appelle des outils d'observation, des clignotants, des signaux d'alerte. Pour piloter, une équipe-projet ou des élus ont besoin de connaître de façon synthétique la situation d'ensemble, l'état de réalisation des actions, l'évolution des moyens. Les partenaires, les habitants, les citoyens ont besoin de pouvoir se former un jugement pour être co-responsables.

Dans l'évaluation, trois facteurs entrent en ligne de compte :

- Mettre en place des éléments de mesure et d'appréciation qualitative ; on cherche à savoir objectivement ce qu'il se passe.
- Se former un jugement, apprécier. Il n'y a pas d'évaluation neutre.
- Relier ce jugement à l'action, au pilotage de l'action menée.

On peut à partir de cette définition faire plusieurs observations :

- L'évaluation n'est pas une étape qui viendrait après coup, mais un processus continu, qui fait partie du management du projet.
- Il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui est spécifique et ce qui serait arrivé en l'absence du projet.
- Parce qu'elle oblige à prendre du recul, l'évaluation est pour chacun une occasion de réflexion sur sa propre pratique, individuellement et collectivement.

## Évaluation partagée, évaluation d'une politique publique

Dans la démarche participative, l'évaluation du projet est un moment privilégié de la participation et du débat. Elle se distingue de l'évaluation d'une politique publique.

- L'évaluation d'une politique publique est nécessaire, au niveau national ou régional, afin de pouvoir :
  - effectuer des synthèses et des comptes-rendus annuels (ce qui suppose des méthodes normalisées de collecte de l'information sur les différents territoires) ;
  - donner aux instances nationales ou régionales de décision les moyens de juger de l'opportunité de renforcer, maintenir, modifier ou abandonner les politiques qu'elles ont engagées ;
  - justifier le bien-fondé de cette politique aux yeux du Parlement et des citoyens.
- **L'évaluation partagée** constitue pour les acteurs locaux :
  - un élément essentiel du débat et de la mobilisation des partenaires aux moments-clés du projet ;
  - un outil de pilotage et de gestion aux différentes étapes de l'élaboration et de la réalisation de ce projet ;
  - un moyen pour les citoyens de juger du bon emploi de leur contribution aux finances publiques ;
  - un outil de communication et de notoriété à l'extérieur.

L'évaluation partagée constitue une méthode de pilotage qui est reliée au management participatif. Mais elle s'en différencie parce que les objectifs, imposés dans le management d'une entreprise sont ici mis en débat face à des enjeux. L'évaluation partagée est un outil de démocratie locale, qui rend plus transparent le déroulement du projet ; elle est également un facteur d'éducation à la citoyenneté, en permettant aux acteurs de se former un jugement. Au sein d'un territoire, l'évaluation réalisée tient compte de ces deux finalités. En d'autres termes, il est nécessaire de distinguer les différentes finalités de l'évaluation afin de situer la responsabilité de chacun et de pouvoir les mettre en synergie.

## Ce que l'évaluation n'est pas

Il est important de distinguer l'évaluation des genres voisins que sont l'audit, le contrôle, les études et les recherches. Il s'agit de genres voisins non seulement du point de vue des opérations menées, mais des institutions qui les commandent, au point que parfois il peut y avoir confusion.

## Les contrôles

On distingue deux grands types de contrôles :

- le contrôle de régularité par rapport à des normes juridiques ou par rapport à des normes comptables ou financières, clairement établies. La part d'appréciation subjective est relativement faible.
- le contrôle de gestion repose en revanche essentiellement sur un jugement et une appréciation de l'efficacité, de la cohérence et de l'efficacité des actions menées. Il présente le plus souvent un caractère régulier au sein d'une entreprise.

## Les audits

Ce terme recouvre deux grands types d'opérations :

- l'audit financier commandé par une entreprise, dont une partie est obligatoire lorsqu'il y a exigence d'un commissaire aux comptes.
- l'audit organisationnel, davantage centré sur l'appréciation de l'efficacité du modèle d'organisation et de gestion de l'entreprise. Il se rapproche du contrôle de gestion, mais correspond en général à un temps fort, préalable à des décisions portant sur la réorganisation de l'entreprise ou du service public.

## Les études et recherches

L'objectif est la production ou le rassemblement de connaissances. Les études ont pour objet de produire des connaissances à relativement court terme (en général moins d'un an), à caractère opérationnel, c'est à dire directement utiles à l'action. Les recherches ont des objectifs à plus long terme et peuvent avoir un caractère fondamental ou appliqué.

## Outils

### Quand faut-il recourir à un évaluateur externe ?

#### Pour les besoins de l'évaluation partagée

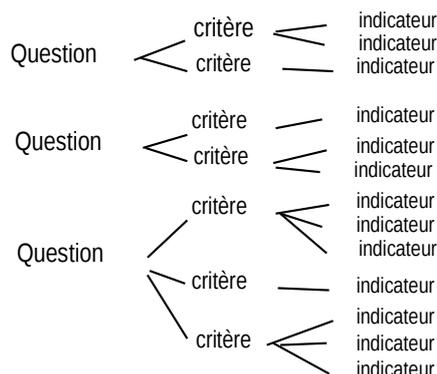
Dans la pratique, on a souvent recours à un oeil extérieur aux moments-clés (évaluation initiale, à mi-parcours, ou finale), afin de disposer d'un jugement qui sécurise et évite les erreurs (par nécessité technique, par besoin de recul des acteurs), ou pour avoir un « juge de paix » objectif par rapport aux problèmes posés. Une évaluation externe peut en effet correspondre au besoin d'une appréciation neutre : un observateur extérieur est censé "dire le vrai". Il peut donner du recul par rapport au vécu quotidien des acteurs, exprimer ce que les acteurs eux-mêmes ne peuvent pas dire. En complément du cahier des charges, il est nécessaire de fixer avec l'évaluateur externe une règle claire situant sa responsabilité et garantissant son indépendance de jugement, à travers un cahier des charges. Cette règle devra prévoir un temps de restitution suffisamment long pour que les résultats de ses travaux puissent être appropriés par les différents partenaires.

## Comment réaliser une démarche d'évaluation ?

### Bâtir une stratégie d'évaluation : questions, critères et indicateurs

La finalité de l'évaluation est de répondre à la question "Les objectifs de cette politique, de ce projet, ont-ils été atteints (à quel prix, avec quel impact) ?"

Les **questions** correspondent directement ou indirectement aux objectifs du projet (ou d'une politique). Elles définissent l'**objet** de l'évaluation. La réponse suppose une stratégie, qui comme pour la construction du projet, part des objectifs généraux pour aller dans le détail, selon un arbre :



D'après *Éléments de méthode* de Kristian Colletis-Walsh, IRETS

#### A noter :

Un indicateur ou un critère peut contribuer à répondre à plusieurs questions. Les indicateurs ne sont pas les seuls moyens de réponse : des analyses complémentaires, études de cas, enquêtes, synthèses, sont souvent indispensables pour répondre à la question posée.

### Travailler au niveau des actions

Le pilotage de la réalisation du projet se fait au quotidien, en fonction des conditions de la réalisation des actions et des événements. Il faut d'une part garder la cohérence du projet, malgré les aléas, d'autre part suivre les multiples opérations qui découlent des grands objectifs et du programme d'action. Un suivi pointilliste de toutes les opérations élémentaires conduirait à une accumulation de données inexploitable, qui peuvent même masquer ce qui est vraiment important.

Le bon niveau de suivi est celui des actions, chacune regroupant un certain nombre d'opérations. C'est en effet à ce niveau qu'on peut bâtir des fiches par action, et rapporter directement les indicateurs d'évaluation aux objectifs poursuivis.

### Organiser les outils de l'évaluation en fonction des temps forts du projet

A chacun de temps forts qui ponctuent la vie d'un projet (par exemple tous les trois ans, tous les six ans) correspond un temps fort de l'évaluation : bilan des actions réalisées, résultats, impact, modifications à apporter. L'évaluation doit donc être organisée en fonction de son utilisation lors de ces temps forts.

Quelles questions va-t-on devoir traiter ? Quels critères permettent d'y répondre ? Avec quels indicateurs va-t-on pouvoir mesurer si ces critères sont atteints ?

Pour les rendez-vous annuels, il n'est en général pas nécessaire de revoir l'ensemble du projet, mais de faire le point sur les moyens, la qualité du travail, la cohérence (adéquation entre les objectifs que l'on s'est fixés et les moyens mis en oeuvre). On apprécie aussi le fonctionnement du partenariat et les difficultés de réalisation du programme. Le travail sera donc plus léger et orienté vers l'inflexion du programme d'action. On sera amené à définir, en fonction de ces besoins, des indicateurs globaux, par axe, par action, au moment où on arrête les objectifs ou le programme d'action. Le choix de ces indicateurs doit être concerté, et si possible inscrit dans le contrat de territoire.

### Peu d'indicateurs, mais bien choisis

L'évaluation est un moyen de la démarche de projet et n'est pas une fin en soi. Il ne s'agit pas de « tout enregistrer » ni de vouloir tout connaître. On doit donc travailler à l'économie et sélectionner pour chaque action un nombre restreint d'indicateurs bien choisis, cohérents avec les questions et les critères dégagés. Toutes les actions n'ont pas besoin de faire l'objet d'enregistrements systématiques. (Consultez [l'annexe n°3](#))

### Organiser la participation à l'évaluation

Dans le cadre d'une démarche de projet participative, comment organiser la participation autour de l'évaluation ?

L'évaluation partagée suppose un enrichissement du projet par l'avis des différents partenaires. Dans son esprit, elle repose sur un travail commun de recherche de solutions face aux enjeux et aux difficultés rencontrées. Aussi ne peut-elle se limiter à une information ou à une simple consultation. On peut concevoir que des commissions, ou des groupes *ad hoc* se constituent pour une durée limitée, en fonction des besoins liés à tel ou tel aspect de l'évaluation. Le rôle du comité de pilotage est de conseiller les décideurs dans les décisions à prendre et l'organisation des différentes étapes à conduire. Il lui revient en particulier d'organiser les concertations et d'examiner les résultats avant diffusion. (Consultez la fiche sur la [démocratie participative](#))

### Négocier et préciser le dispositif d'évaluation

Le dispositif ne peut être défini par les seuls besoins internes. Il doit permettre à la fois le pilotage du projet, la participation des acteurs. Aussi est-il souhaitable d'associer le plus en amont possible les partenaires institutionnels (État, Région, Département) à la définition du dispositif et notamment au choix des questions jugées essentielles. Pour cela il est nécessaire en retour que ces autorités publiques soient mesurées dans les demandes qu'elles formulent.

### Transformer les avis et les critiques en éléments d'évaluation

La contribution des diverses commissions conduit dans un premier temps à exprimer des analyses, des critiques, et des propositions mêlées. Il en est ainsi chaque fois que s'instaure un débat ouvert. Certains responsables s'inquiètent de ce désordre apparent, veulent étouffer les critiques jugées négatives, et se dépêchent de fournir des documents, un cadrage, des garde-fous. Le rôle de l'équipe d'animation, mais aussi de chacun des partenaires à son niveau, est de savoir lire les interventions et le message dont elles sont porteuses. A partir des critiques, on peut esquisser des analyses et des propositions pour la suite qui constituent la base de l'évaluation. L'un des rôles de l'équipe d'animation est de lire positivement les positions exprimées pour en chercher la signification, sachant qu'en général chacun amène une partie de la vérité.

## Croiser les débats pour éviter les évaluations parallèles

Le risque de ce travail est de ne pas suffisamment relier l'action des différentes commissions. La tâche du groupe chargé du pilotage et de l'évaluation du projet est d'animer l'ensemble du dispositif pour que les différentes approches contribuent à un même diagnostic. C'est pourquoi il est essentiel :

- d'animer un débat entre les acteurs dès le début de la démarche ;
- de pousser chacun des partenaires à expliciter en quoi les actions qu'il propose contribuent aux objectifs généraux du territoire.

## La restitution des résultats

La restitution des résultats doit permettre de juger de l'action menée en termes d'impact, d'efficacité des actions menées, de qualité et de pertinence du projet, d'efficacité des moyens. Dans l'évaluation partagée, ce jugement implique les différents acteurs et partenaires par rapport aux grands enjeux, aux défis qui sous-tendent les objectifs. Pour cela, chacun doit avoir le temps de s'approprier les résultats. Cela suppose une démarche active de diffusion de ceux-ci. En d'autres termes, la publicité des résultats doit être sincère et complète pour tous les partenaires du projet. Les règles d'organisation du partenariat s'appliquent en particulier aux temps d'évaluation. Le comité de suivi doit être informé des résultats, donner un avis et pouvoir faire des propositions de modifications tant sur le projet global que sur les actions spécialisées (ce rôle est une des tâches principales des commissions spécialisées).

### CONSEILS PRATIQUES

- Prévoir une information régulière du comité de suivi, avec débat,
- Prévoir une publicité des résultats,
- Insister sur la restitution du rapport d'évaluation, en inscrivant celle-ci dans le cahier des charges,
- S'appuyer sur des documents simplifiés facilitant la communication.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Concepts »; consultez la fiche sur la [démocratie participative](#))

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet

## Annexe 1

### L'évaluation aux différentes étapes d'un projet

Quelles sont les actions nécessaires aux différentes étapes d'un projet ?

Selon l'état d'avancement on ne répond pas aux mêmes questions. On peut schématiser les opérations menées aux différents stades par un tableau :

nom	étape du projet	qu'évalue-t-on ?
Evaluation initiale	phase descriptive du diagnostic	situation initiale du territoire, des actions préexistantes, des liens de partenariat (servira plus tard à mesurer l'impact des actions menées sur l'état du territoire)
	définition des objectifs généraux	définition des critères de jugement du projet aux temps forts de sa réalisation, et des modalités de concertation, première évaluation de la pertinence du projet (le projet répond-il aux enjeux ?)
	définition du programme d'action	première évaluation de la cohérence du programme (les actions prévues sont-elles en cohérence avec les objectifs fixés ?) et l'efficacité (les moyens utilisés sont en relation avec les résultats ?) définition des questions, critères et indicateurs qui permettront de mesurer l'efficacité de chacune des actions menées (les objectifs ont-ils été atteints ?) et leur efficacité
Evaluation en cours de route	Au jour le jour	enregistrement des indicateurs préalablement définis appréciation de la qualité (qualité pour qui, à quel coût ?) afin de minimiser les défauts et les dysfonctionnements (en allant vers le "zéro défaut") grâce à une mobilisation des acteurs et des agents
	Après quelques mois	évaluation des modalités de mise en place du partenariat (dispositif opérationnel, débats et relations) et de l'animation
	Bilan annuel	compte rendu des activités et bilan critique s'appuyant sur une synthèse des observations réalisées, en termes d'efficacité, d'efficacité, de cohérence, débat et propositions pour rectifier ce qui doit l'être (en comité de pilotage, conseil de développement et commissions)
	évaluation à mi-parcours	études complémentaires sur les questions les plus problématiques, évaluation externe (appel éventuel à un "oeil extérieur"), première appréciation de l'impact des actions menées sur le territoire bilan critique s'appuyant sur une synthèse des observations réalisées, en termes d'efficacité, d'efficacité, de cohérence, débat et propositions (mobilisant le comité de pilotage, le conseil de développement, les commissions) pour juger de l'action menée, redéfinir un programme d'action et infléchir les objectifs du projet.
Evaluation finale	Évaluation en fin de programme	bilan critique partagé s'appuyant sur une synthèse des observations réalisées, en termes d'efficacité, d'efficacité, de cohérence, études complémentaires sur les questions les plus problématiques et évaluation externe (appel à un "oeil extérieur"), appréciation de l'impact des actions menées, remise à plat complète des enjeux, des forces et faiblesses du territoire pour y répondre, des objectifs à long terme, et élaboration d'un nouveau projet.

## Annexe n°2

### Quelques définitions

Les textes sur l'évaluation utilisant un certain nombre de termes, même si l'utilisation de chacun d'eux n'est pas toujours nécessaire dans la pratique, il est intéressant d'en connaître les définitions.

### Évaluation *ex ante*, *in itinere*, *ex post*

La commission européenne distingue trois temps dans l'évaluation, selon l'avancement du projet de développement :

- évaluation **ex ante** (synonymes : évaluation initiale, évaluation préalable, situation de référence)
- évaluation **in itinere** (synonymes : évaluation en cours de route, évaluation chemin faisant)
- évaluation **ex post** (synonymes : évaluation finale)

### Impact, pertinence, efficacité, cohérence, efficience, qualité

**Impact** : L'impact est apprécié par la relation entre la situation initiale et la situation finale du territoire (mesurable pourvu que le diagnostic s'est attaché à jauger la situation de départ).

**Pertinence** : La pertinence mesure l'adéquation entre les enjeux du territoire, la situation, les attentes, et les objectifs du projet.

**Efficacité** : L'efficacité est le rapport entre les objectifs et les résultats.

**Cohérence** : La cohérence est l'adéquation entre les objectifs que l'on s'est fixés et les moyens (au sens large : moyens humains, mobilisation, organisation, information et moyens matériels). On distingue :

- la cohérence **interne** (dans le cadre du projet),
- la cohérence **externe** (cohérence entre les objectifs du projet et les objectifs d'autres politiques).

**Efficience** : L'efficience est le rapport entre les moyens utilisés et les résultats.

**Qualité** : La démarche qualité est une appréciation qualitative qui prend en compte les coûts, les attentes des habitants et des acteurs, les dysfonctionnements.

## Annexe n°3

### Différents types d'indicateurs

On distingue différents types d'indicateurs selon leur nature. Pour choisir un indicateur d'évaluation, il est toujours judicieux au départ de se poser les bonnes questions.

#### d'impact

En quoi le projet ou l'action réalisé(e) a-t-elle fait évoluer la situation de référence ? Quels changements sont survenus ? Quels effets positifs ou non sont observés ?

#### d'efficience

Avec les moyens dont nous disposons, aurions-nous pu obtenir plus de résultats ? Certaines actions ont-elles été dévoreuses de moyens financiers et humains pour de maigres résultats ?

#### d'enseignements de l'action

Qu'est ce que cette réalisation, ce projet nous a appris ? Quelles leçons retirons-nous d'une année de mise en œuvre de ce projet ou de cette action ? En quoi et comment ces enseignements peuvent-ils faire évoluer notre projet ?

#### d'évaluation du process

Comment ont fonctionné l'organisation, la répartition des tâches, les instances décisionnelles ? Quels enseignements en tirons-nous ?

#### de pertinence

Est-ce bien cette action qu'il fallait mener, à ce moment là, à cet endroit là, dans ce contexte là ? Lorsque cette action a été décidée et financée, on a pensé qu'elle était pertinente. Mais après exécution, qu'en pensons-nous ?

#### d'efficacité

Les actions évaluées ont-elles atteint leurs objectifs ? Les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs ?

Un indicateur, pour être utilisé, doit pouvoir être comparé à lui même (indicateur d'évolution) ou à d'autres situations comparables (références). Il faut donc, dans ce dernier cas, s'assurer de la fiabilité des références disponibles avant de s'embarquer dans une collecte parfois coûteuse.

La "mesure" pourra être un chiffre, une note qualitative (de A à E, ou de TB à Insuffisant), des comptes-rendus réguliers demandés, une collection de fiches par action, comportant des appréciations qualitatives, des notes d'étapes, etc.

Les objectifs généraux ou par axe s'apprécient le plus souvent en s'appuyant sur quelques indicateurs chiffrés (emploi, population), complétés par des appréciations qualitatives (évolutions constatées, tendances, faits significatifs,...).

### QU'EST CE QU'UN BON INDICATEUR ?

On peut définir un bon indicateur par six éléments :

- cohérent avec les questions posées et les critères,
- facile à collecter,
- informations disponibles en temps et en heure,
- coût de collecte adapté à l'importance de l'action,
- accepté par les différentes parties,
- fidélité, sensibilité, justesse (mêmes qualités qu'une balance Roberval).



# Conduire des animations en liens avec le développement local : exemples d'actions.

*La mission d'animation rurale des établissements d'enseignement agricole est un levier important pour leur participation au développement de leur territoire. L'offre culturelle et de loisir est souvent un enjeu auquel sont confrontées les collectivités territoriales qui souhaitent attirer des jeunes sur leur territoire. Le rôle des établissements d'enseignement agricole peut être primordial dans la réponse à ces besoins.*

## Les enjeux liés à l'animation des territoires ruraux

La désertification des territoires ruraux semble freinée pour l'instant. Les élus de ces territoires tentent de mettre en œuvre des stratégies de développement qui permettent d'attirer de jeunes ménages porteurs d'énergies nouvelles, de projets. Parallèlement beaucoup de jeunes maintenant aspirent à une qualité de vie liée à la qualité de l'environnement et envisagent de vivre loin d'une ville. Pour autant, ils ne sont pas prêts à renoncer aux avantages que leur apporte la ville en particulier au plan culturel et au plan des loisirs ; ils arrivent avec des habitudes citadines et recherchent la possibilité de maintenir à la campagne, cette autre facette de la « qualité de vie » que représente l'accès à la culture et aux loisirs pour eux et leurs enfants. Les communes qui les accueillent n'ont pas forcément la même approche, la même conception du fait « culturel », du concept de « loisir ». L'animation est portée par les habitants eux-mêmes ; les loisirs sont ceux qu'ils sont en mesure, en désir, d'organiser. La richesse de l'offre peut ainsi être très inégale d'un territoire à l'autre en fonction du dynamisme des habitants. Les établissements agricoles, quand ils existent sur un territoire, ont, ou peuvent avoir, un rôle moteur relativement à cet enjeu. Il ne s'agit pas, bien sûr pour eux de favoriser un certain consumérisme et d'amener à la campagne une forme citadine de culture et de loisirs mais bien d'être des médiateurs, de participer au maintien et au développement d'une culture spécifique qui favorise l'expression, l'échange, le partenariat, le dynamisme associatif, tout en permettant une ouverture à des cultures autres.

## Les possibilités et conditions de l'action de l'enseignement agricole

Le tableau ci-dessous présente des extraits d'un tableau réalisé par Jean Pierre Menu, Inspecteur socioculturel. Il offre quelques exemples d'actions possibles. Il nous semble important toutefois de souligner la nécessité d'insérer ces actions dans l'ensemble de celles de l'établissement de façon à donner l'image d'une cohérence globale des interventions de l'établissement sur son

territoire et d'en renforcer la lisibilité.

Consultez la fiche « [référentiel de formation et développement des territoires, les conditions de mise en oeuvre](#) »

## Formation en relation directe avec l'animation et le développement des territoires :

COMPETENCES INTERNES :	NATURE DES ACTIONS	PUBLICS CONCERNES	DESCRIPTION	PARTENAIRES	TERRITOIRES
Animations sociales	Formation Animation Développement	Personnes âgées Petite enfance handicapés	Actions d'animation pour les collectivités liées le plus souvent aux applications des filières service	DRASS	
Animations sportives		Tous publics et scolaire	Actions et manifestations liées aux sections animation sportive, à l'association sportive de l'établissement, aux activités de pleine nature	Jeunesse et Sports associations	Pleine nature
Information-communication		Tous publics	Actions engendrant rencontres, échanges et information ( forum, portes ouvertes, colloques, Internet)		
Animation et développement culturel		Public des territoires de proximité  Echanges ville-campagne	-Actions de diffusion artistique et action culturelle pour un public externe ( in situ ou sur le territoire)  -Actions de promotion culturelle du territoire ( exposition, création artistique)	Institutions culturelles, DRAC, Artistes, Collectivités, Fédérations d'éducation populaire, Réseau DGER « action culturelle »	Territoire de proximité  Rural -urbain
Valorisation culturelle du patrimoine rural		Grand public : Ruraux, citoyens	Mise en valeur des patrimoines ruraux dans le cadre d'actions culturelles , éducation au patrimoine		
Valorisation culturelle des patrimoines agricoles et agroalimentaires		Grand public citoyens	Actions « agri-culturelles » de valorisation des produits, savoir-faire, modes de production agricoles	Exploitation agricole de l'établissement, Profession agricole	
Coopération internationale			Actions de coopération, échanges interculturels avec une dimension territoriale		

Expression et insertion des jeunes	Formation Animation Développement	Jeunes urbains ruraux et	Actions mettant en relations des jeunes sur le territoires : rencontres lycéennes, rencontres associatives ALESA, échange urbains -ruraux , expression citoyenne, participation à des instances...		
------------------------------------	---	--------------------------	--	--	--

### L'EPLEFPA, centre de ressources pour le territoire :

Expertises Formation conseils	Formation Animation Développement	Acteurs en milieu rural	Actions de soutien, de conseil, de formation sur des thématiques agronomiques, agri-environnementales, agri- touristiques, sur le patrimoine culturel rural...		
Accueil du public, médiation	Formation Animation Développement	Enfants, scolaires, tout public urbain- ruraux	Ferme pédagogique, démonstrations, interprétations, à partir de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique		
Offre de locaux		de proximité	Mis à disposition de locaux à des publics , des acteurs locaux, des partenaires		
Développement aménagement culturel	et Formation Animation Développement	De proximité	Equipements culturels et diffusion dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire ( proposition CIADT,EPLEFPA « pôles culturels de ressources) Amphithéâtre, CDI, salle d'exposition...	DRAC , DATAR, Europe : FEDER, Régions, Pôles de développement culturel	Rural et rural profond
Pôle de compétence	Formation Animation Développement		Création dans le cadre de l'EPLEFPA de centres d'animation et de développement ( ex Périgueux, Aubenas...)		Territoires en projets

### Niveau régional : DRAF (SRFD en synergie avec cellule d'aménagement rural)

COMPETENCES INTERNES :	NATURE DES ACTIONS	DESCRIPTION	PARTENAIRES	TERRITOIRES
Ingénierie régionale	Formation Animation Développement	a) Ingénierie en développement durable b) Ingénierie de formation c) Ingénierie activités en milieu rural d) Ingénierie culturelle	Europe, Région, DRAC, DIREN, Organisations professionnelles agricoles	Région, Zones éligibles ou transitoires, Pays, Parcs
Projet régional SRFD	Formation Animation Développement	Incitations pour un travail en réseau des EPLEFPA Organisation des réseaux régionaux Financement des projets innovants		
Pérennisation partenariats	des Formation Animation Développement	Signatures, actualisation et suivi de conventions régionales	Contrat de plan DRAC DIREN	

## QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS

<b>Développement durable</b>	<b>EPLFPA Montbrison- St Genest- Malifaut : création et animation d'une ferme-auberge et mise en œuvre d'activités équestres</b>
Animations sportives	Manifestation « les tournois de l'Ascension », accueillant 5000 personnes ( Legta Cibeins : tournois sportifs, fêtes et spectacles vivants)
Information-communication	Radio Gresivaudan émet depuis le Legta de St Ismier, avec des émissions réalisées par les élèves
Animation et développement culturel	Les élèves de Bac Techno du LEGTA de Mizérieux reçoivent une formation à l'analyse filmique et constituent le premier jury lycéen du festival cinématographique de Villefranche sur Saône
Valorisation culturelle du patrimoine rural	Mise en valeur culturelle et artistique du site Le Pradel ( EPLEFPA Aubenas), bâtis Olivier de Serre, jardins et paysages
Valorisation culturelle des patrimoines agricoles et agroalimentaires	Action régionale « mémoire, saveur et création » : 16 projets de valorisation culturelle et artistique des produits du terroir (le Picodon à Valence, la noix à Voiron ,la châtaigne au Legta d'Aubenas... dans le cadre de classes culturelles ou d'ateliers de pratiques sociales en culturelles.
Expression et insertion des jeunes	5 établissements agricoles participent avec un établissement E N et le grand public à une rencontre cinématographique sur le thème des dépendances « Dé-chaînons nous ! »
Accueil du public, médiation	Lycée viticole de Bel-Air : création d'un lieu d'interprétation sur le domaine viticole du lycée
Développement et aménagement culturel	Aménagement d'une salle d' exposition professionnelle au Legta du Valentin, programmation d'exposition d'art contemporain et accueil du public ,avec la communication prise en charge par des étudiants BTS
Pôle de compétence	Le Pradel (EPLFPA Aubenas) Centre culturel Olivier de Serre, espace muséographique, antenne Université de Grenoble, exploitation avec accueil
Relationnel, communication externe	Accueil du colloque national tourisme et terroirs (Source) au Pradel (07) antenne du LEGTA d'Aubenas
Gestion de partenariats	
	Création d'une mission au SRFD pour initier et coordonner des actions de développement durable dans les lycées. Création d'un centre régional de ressources pour les agents de développement de Rhône-Alpes au CFPPA de

Ingénierie régionale	Die(26) encadré par la cellule Aménagement Rural de la DRAF et la Région. Aide à la mise en œuvre de projets d'aménagement culturel sur les territoires ruraux : mission de la cellule aménagement rural et section ingénierie culturelle du CRIPTRA : Aide au montage de projets culturels dans les Etablissements d'Enseignements Agricoles : Animation de la convention Culture-Agriculture (DRAF-DRAC) et partenariat avec la Région (Animation des procédures de l'accès des jeunes à la Culture)
----------------------	---

### **Auteur de la fiche**

Jacqueline Audon CEP de Florac



# Elaborer un projet d'établissement en lien avec le territoire

*Un projet d'établissement ne doit pas être perçu comme une obligation administrative, mais bien comme un moyen privilégié d'ancrage de l'établissement de formation dans son territoire. Il permet la formalisation des dynamiques en cours au travers de la construction d'un véritable outil de pilotage pour l'ensemble des équipes. Il est enfin un outil de communication en direction des acteurs du territoire.*

## Point théorique

On s'accorde généralement aujourd'hui sur le fait que la relation au territoire est capitale pour l'avenir de l'enseignement agricole. De nombreuses études montrent que l'ancrage territorial passe par une formalisation de la dynamique territoriale de l'établissement au travers d'un document cadre. L'élaboration et l'écriture de ce projet d'établissement sont des moments importants de la vie d'un établissement de formation car ils sont à la fois un temps d'analyse et d'introspection et un temps de projection à moyen et long terme sur le territoire. Ce projet sera à la fois un outil de cohésion et d'échange au sein des équipes et un moyen de communication en direction du territoire. S'il doit laisser une place importante à des préoccupations inhérentes au métier d'enseignant et de formateur (gestion du temps, méthodes pédagogiques, organisation du travail, circuits de décision, communication interne...), le projet d'établissement doit aussi se tourner résolument vers l'extérieur. Dans le cadre de ses missions d'animation et d'appui au développement des territoires, l'établissement de formation devra se doter d'un projet largement ouvert pour établir un lien suivi et durable avec les projets de territoire.

L'article [L 811-8 du code rural](#), modifié par le projet de loi relatif aux territoires ruraux, stipule que « *chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles établit un projet d'établissement qui définit les modalités particulières de sa contribution à la mise en œuvre des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics mentionnées à l'article L. 811-1. [...] Il est défini en cohérence avec le projet régional de l'enseignement agricole mentionné à l'article L. 814-4 du présent code. Il définit les modalités de la participation de l'établissement au développement des territoires dans lesquels celui-ci s'insère.* »

## Paroles d'acteurs

*« Globalement, les équipes se sont appropriées le projet d'établissement d'autant plus facilement que les formateurs se sentent légitimés pour agir de façon adaptée à l'accompagnement des apprenants adultes et de leurs projets. Dans les débats au sein de l'établissement de formation, l'équipe du CFPPA a*

*participé activement à l'élaboration du projet d'établissement en formalisant des propositions dont l'entrée plus « territorialisée » a permis d'aboutir à un projet plus « contextualisé ». C'est du moins l'un des enseignements que l'on peut tirer de l'expérience. » (CFPPA de St Flour, 2001)*

Une année après son adoption par le conseil d'administration, il est possible de dresser un premier bilan des facteurs de réussite de la démarche, mais aussi des difficultés rencontrées.

### Les facteurs de réussite

Tout au long de la démarche, l'équipe de direction a eu un rôle de stimulation et a veillé à associer au maximum les personnels. Chacun doit trouver sa place dans le mouvement. A l'occasion des études actions, le C.E.P. de Florac a pu constater à quel point les équipes sont motivées sur les questions d'ancrage territorial. La mobilisation des personnels suppose **une impulsion permanente des équipes de direction** qui, si elle n'était pas effective, générerait de la frustration. En effet, le projet d'établissement formalise aussi la politique de management adoptée dans l'établissement de formation.

Définir l'autonomie des centres constitutifs tout en travaillant sur une image commune aux Lycée, CFPPA, exploitation..., organiser des complémentarités pédagogiques, stratégiques et politiques, au sein de l'établissement de formation, exige de recomposer la ressource humaine plutôt en fonction des objectifs que de la seule et stricte considération des statuts des personnels.

Il est fondamental de donner une place prépondérante à la pédagogie, qui est le cœur même des métiers dans l'établissement de formation.

La somme des ancrages des personnels ne fait pas l'ancrage de la structure. L'organisation d'une réelle politique d'établissement au niveau de la capitalisation et de la mutualisation des expériences et des réseaux est déterminante.

Le projet d'établissement de formation gagne en maturité s'il est le reflet d'une attitude d'écoute et de compréhension des besoins du territoire. Il s'agit de réinsérer la formation dans un contexte plus large. Le projet d'établissement formalise les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il est primordial de se préoccuper des moyens, mais sans toutefois les dissocier de l'action ! Il faut par exemple faire le lien avec le plan de formation des personnels.

### Les difficultés

Au moment de la formalisation, des désaccords et des crispations risquent d'émerger. Il est toujours difficile de concilier les différentes logiques d'action des centres constitutifs. A cet égard, dans l'exemple analysé, l'exploitation agricole et l'atelier agroalimentaire n'ont pas vraiment réussi à trouver leur place dans la démarche.

Le mot *projet d'établissement* fait peur ! Il vaut mieux parler de formalisation des dynamiques en cours au sein des équipes. Un long chemin a été fait dans cet établissement de formation pour aboutir à la situation actuelle.

Le fait de parler de territoire atténue le lien privilégié et historique de l'établissement avec la profession. Afin d'éviter des réactions de rejet de la part de certains responsables professionnels, un effort de communication peut être réalisé. C'est ce qu'avait prévu le Conseil d'Administration de l'établissement de formation en délibérant pour qu'un livret explicatif soit élaboré et largement diffusé ce qui n'a malheureusement pas été fait.

Guy Lévêque, CEP Florac

*« Pour maintenir et renforcer leur ancrage territorial, les établissements devront se doter d'une stratégie active dans le cadre du projet d'établissement, lequel est un élément essentiel, facteur d'une dynamique interne, outil de la continuité d'une politique d'établissement et porteur de lien avec un projet de territoire ».*

Extrait du rapport « [Enseignement agricole et territoires : Quelles perspectives](#) » de Mars 2004, du Conseil Général du Génie Rural des Eaux et Forêts.

## Exemples

Un exemple intéressant de projet d'établissement a été mis en œuvre sur l'EPL de Saint-Flour (Cantal) en 2001. Un large mouvement de consultation des personnels a été entrepris dès le début de l'année scolaire et a abouti à l'adoption d'un projet d'établissement au Conseil d'Administration en juin 2001. L'expérience a valu à l'établissement d'être reconnu comme pôle d'excellence au sein du schéma régional de l'enseignement agricole.

Pour l'approche de son champ d'action, l'établissement de formation s'est livré à une entrée « en entonnoir » partant largement des attentes de la société à l'égard de l'agriculture et de son système d'enseignement ; le tout sans perdre de vue les cinq missions inscrites dans la loi d'orientation de juillet 1999.

L'E.P.L. a souhaité ensuite mettre en avant les orientations de la Loi Voynet, offrant ainsi une ouverture sur la prise en compte du développement territorial local.

Intervient ensuite une analyse des attentes et objectifs des différents partenaires régionaux et locaux.(plan régional de formation du Conseil Régional, projet territorial des services de l'état, priorités du Conseil Général, projet départemental des socioprofessionnels agricoles, projet de territoire du Parc Naturel Régional...). Des informations recueillies au travers de documents ou d'entretiens ont été mises en commun et analysées.

Enfin, l'EPL a caractérisé son bassin d'emploi, analysé ses enjeux de développement et affirmé sa volonté d'ancrage territorial par ses compétences. Il a notamment exploité le diagnostic réalisé au cours d'une l'étude- action par le CFPPA.

Il est vrai que dans ce cas précis, l'établissement de formation s'est livré sur un an à une véritable démarche de projet :

- travail sur les représentations de la notion d'encrage territorial ;
- travail sur le partenariat, sa nature et ses enjeux ;
- entretiens individuels sur les pratiques en lien avec le territoire ;
- analyse du territoire d'influence de l'E.P.L. ;
- enquête auprès d'une dizaine d'acteurs du territoire ;
- analyse de ces enquêtes et exploitation collective des résultats.

La démarche d'écriture proprement dite s'est ensuite déroulée en cinq étapes :

- L'équipe de direction a élaboré des documents de synthèse qui ont été distribués aux 82 personnes travaillant pour l'établissement de formation (éléments historiques des structures de l'établissement de formation, bilan et analyse du projet d'établissement précédent, indicateurs scolaires, documents de synthèse sur le bassin d'emploi, projets de développement des acteurs du territoire...);
- Une journée de séminaire a été organisée pour l'ensemble des personnels avec un bilan en matinée et une discussion de politique générale l'après-midi. Cette journée a permis de définir cinq groupes de travail : accueil, pédagogie, territoire, utilisation des outils pédagogiques, vie scolaire ;
- L'ensemble des travaux des groupes a été synthétisé par l'équipe de direction pour formuler une première proposition distribuée à tous pour réaction. Des contre-propositions ont alors été élaborées ;
- L'équipe de direction a mis en forme le projet en structurant les objectifs ;
- Le Conseil d'Administration l'a voté, en émettant le souhait que soit élaboré un document de vulgarisation en vue d'une communication en interne, mais aussi en direction des partenaires extérieurs.

## Outils

Un schéma récapitulatif de la démarche est disponible en cliquant sur [ce lien.](#)

## Contacts

[Guy.leveque@educagri.fr](mailto:Guy.leveque@educagri.fr)

## Auteur

Guy Lévêque – CEP de Florac



# S'intégrer dans un processus de négociation

*Consultation, concertation, négociation sont des démarches très courantes dans le cadre de la gestion de problématiques territoriales qui, pour la plupart des cas, sont des situations multi-acteurs. L'esprit de « clocher », de compétition, le manque d'écoute, ne facilitent guère un processus de négociation qui conduirait à un consensus réel. Il est donc nécessaire de maîtriser les modes de concertation et négociation qui conduiront à une décision gagnant-gagnant.*

## Point théorique

Comme l'exprime parfaitement Gilles BAROUCH dans son livre *La décision en Miette*, les modes de gestion des territoires sont portés par de multiples acteurs en général spécialisés, ce qui amène à une parcellisation du territoire dont la cohérence n'est plus préservée.

La co-désresponsabilisation des acteurs face aux problématiques de territoire, la non prise en compte de l'ensemble des patrimoines en présence, l'intégration contrainte de patrimoines soit disant communs, ont souvent conduit à des processus de concertation et de négociation gagnant-perdant.

La mise en œuvre de processus de concertation et de négociation locale (non plus seulement au niveau des élus, mais aussi à l'échelle de la population locale) au travers d'une véritable démarche participative, se justifie par le souci pour les acteurs locaux de se ré-approprier l'espace au travers de la mise en œuvre d'actions coopératives et de gérer les conflits d'acteurs.

La gestion patrimoniale qui est proposée depuis le milieu des années 1970 propose des outils et approches pertinentes en vue d'alimenter un processus de concertation et de négociation de type gagnant-gagnant.

Les établissements d'enseignement agricole, de par leurs missions, vont se trouver dans les problématiques territoriales souvent en position d'acteurs dans la concertation, mais parfois aussi médiateur.

## Exemples

Les processus de concertation et de négociation sont des approches courantes pour un directeur d'établissement. Citons, à titre d'exemples, sa participation à :

- la concertation relative à des projets de développement sur le territoire ;
- la gestion des conseils d'administration dans le cadre d'une prospective en terme d'évolution de l'E.P.L. dans son territoire, et plus généralement la réalisation de partenariats dans les projets de l'E.P.L. ;

- la gestion de conflits ;

- la gestion de partenariats internationaux dans le cadre d'actions de coopération internationale ou rentre une dimension interculturelle ;
- la médiation : même s'il est rare que l'établissement se situe comme médiateur, les actions pédagogiques qu'il va mettre en œuvre sur le territoire peuvent conduire à développer un processus de concertation, voire de médiation entre différents acteurs. Même si cette action se veut pédagogique, elle influencera nécessairement les relations entre acteurs.

## Outils

Le processus de concertation et de négociation gagnant-gagnant suppose certaines conditions préalables nécessaires à sa mise en œuvre :

1. l'ensemble des logiques d'acteurs doit être représenté : les groupes minoritaires (on peut penser aux syndicats agricoles) sont représentés au même titre que les autres ;
2. il n'y a pas de privilèges en particulier réglementaires. Ce qui ne remet pas pour autant en cause les responsabilités administratives de chacun ;
3. tous les protagonistes ont envie de négocier ;
4. l'animateur est neutre, ce qui n'est pas toujours chose facile ;
5. il n'y a pas une bonne solution définissable a priori, idée qui reste vivace dans l'esprit des décideurs ;
6. les protagonistes sont d'accord pour passer d'un jeu à somme nulle (un gagnant pour un perdant) au jeu gagnant-gagnant.

Deux écoles de pensées, bien complémentaires, nous proposent des démarches importantes à respecter dans un processus de négociation : **la négociation constructive des 3 C** et **la négociation raisonnée**.

Dans le cadre de la mise en œuvre pédagogique de médiation et de concertation sur le territoire, plusieurs démarches peuvent être envisagées (voir le livre de STEFANINI, Odile / VIDAL, Michel, dans la bibliographie)

## Bibliographie

BELLENGER, Lionel.- *Stratégies et tactiques de négociation*.- ESF, 1994.

FISHER, Roger / URY, William.- *Comment réussir une négociation*.- SEUIL, 1988.

PIVETEAU, V.- *Prospective et territoire : apports d'une réflexion sur le jeu*.- CEMAGREF, 1995.

STEFANINI, Odile / VIDAL, Michel.- *La gestion patrimoniale : un outil de formation pour une gestion concertée des territoires*.- EDUCAGRI EDITIONS, 2001

## Contacts

[michel.vidal@educagri.fr](mailto:michel.vidal@educagri.fr)

## Auteur de la fiche

Michel Vidal – CEP de Florac



# Pédagogie de projet et territoires

*Dans le vaste champ des principes pédagogiques, nous en retiendrons quatre à poser en préalables à la mise en œuvre d'une pédagogie de projet :*

- *Le savoir ne s'apprend pas, il se construit et s'intègre à la construction de l'individu. « Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir de connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. »<sup>1</sup>.*
- *L'individu se construit en permanence à travers deux dimensions : l'une sensible, l'autre intellectuelle.*
- *Les individus sont fondamentalement différents et le groupe peut constituer une synergie d'apprentissage au service de chacun.*
- *La construction individuelle et de groupe a besoins d'ancrages dans la réalité.*

## **Pourquoi utiliser la pédagogie de projet pour étudier un territoire ?**

La réponse à cette question couvre deux types de registres. D'une part la formation du futur acteur de son territoire, d'autre part la formation de l'élève.

Les futurs professionnels que nous formons doivent être capables de se confronter à des situations concrètes, de faire des choix et de porter eux même des projets. Les méthodes inhérentes au projet constituent en elles-mêmes un savoir-faire qu'on leur permet d'acquérir. Ces futurs professionnels doivent aussi être en mesure d'aborder les systèmes complexes et de devenir acteur de ces systèmes. La pédagogie de projet répond bien à ces deux exigences, en permettant de construire une approche systémique (globale) et interdisciplinaire, appropriée par les apprenants.

Concernant la formation de l'élève, la construction de la formation autour de situations concrètes approchées en pédagogie de projet est favorable à l'appropriation de la formation elle même par les élèves ou les stagiaires. Le formé passe du statut d'auditeur au statut d'acteur, plus proche de la réalité professionnelle et citoyenne qui l'attend. En termes d'éducation, cela permet de passer d'une vision théorique et lointaine des choses, à un appréhension pratique et personnelle.

---

1 BACHELARD G.. - Epistémologie. -Paris : Presses Universitaires de France, 1971. 216 p. citation p.159.

## Comment utiliser la pédagogie de projet pour étudier un territoire ?

L'objectif de la méthode vise à amener un ensemble d'élèves à se rassembler autour d'un objectif commun débouchant sur une réalisation concrète qui leur appartient et qu'ils présentent à d'autres.

Les exigences à respecter sont les suivantes :

- Se baser sur le réel dans toute sa complexité (un territoire, un "pays", une commune, un bassin versant, ...)
- Se placer comme acteur : mettre en place les conditions optimales pour que les élèves ou stagiaires s'approprient ce réel, se posent des questions à son sujet, se construisent une représentation et aient envie de l'enrichir en étant créatifs et actifs.
- Veiller à la mutualisation du questionnement et à l'émergence d'une problématique, reformuler pour donner du sens.
- Donner de l'importance au projet réalisé, notamment par la restitution des résultats du travail effectué, et devant un public extérieur (experts au sens large ?)

Cette trame méthodologique est considérée comme une structure de base à partir de laquelle les élèves (ou stagiaires) construiront du savoir avec l'aide des enseignants. On peut le concevoir comme un temps fort, qui servira de référent culturel commun pour donner du sens, par la suite, à des savoirs disciplinaires.

***L'appropriation du projet par les élèves est la clé de voûte de cette méthode : c'est notamment ce qui différencie la pédagogie de projet de certaines pédagogies actives où l'élève est un exécutant du projet de l'enseignant ou de l'équipe.***

## Question-réponses sur la pédagogie de projet

### Est-ce qu'une telle démarche permet effectivement de construire des savoirs ?

Elle s'avère particulièrement efficace pour cela à condition de construire la démarche dans cette optique, de prendre le temps de reformuler ces savoirs, de donner du sens. En cela, la pédagogie de projet ne s'oppose pas au cours magistral, ou à l'apport d'informations scientifiques sous quelque forme que ce soit. Ce qui change, c'est le moment où ces informations sont recherchées ou parviennent auprès des apprenants. Si ce moment est bien choisi dans la démarche, on obtient une qualité d'écoute surprenante, car l'apprentissage, même de savoirs complexes, prend du sens !

### Comment faire pour que les élèves s'approprient effectivement le projet ?

Il n'y a pédagogie de projet et apprentissage que si les élèves s'approprient effectivement un projet d'étude. Cela leur permet de passer du statut d'exécutant de consigne au statut de groupe créatif. Or, l'appropriation par le groupe constitue un mécanisme complexe qu'on ne maîtrise jamais totalement. On peut cependant mettre le groupe dans des conditions favorisant l'appropriation.

Pour cela il faut :

- Permettre l'émergence d'une envie d'apprendre : c'est un des rôles de la phase d'immersion.
- Formuler ces envies, des questionnements, échanger.
- Se mettre en situation de groupe (vie commune, résolution de problèmes concrets en commun) : c'est un autre rôle de la phase d'immersion.
- Permettre des choix réels d'études, en les définissant clairement et en les respectant.

### **Comment être sûr, dans un travail de groupe, que tout le monde a reçu le même apprentissage ?**

C'est impossible, comme dans toute pédagogie. Dans le cours face à face classique, on sait que l'enseignant a dit la même chose à tout le monde, mais les élèves n'étant pas des bouteilles que l'on remplit de savoirs, il est complètement illusoire de penser que tout le monde a reçu le même apprentissage. Dans une pédagogie de projet, les restitutions des groupes et les synthèses réalisées par l'enseignant permettent l'élaboration du savoir commun recherché.

### **Comment faire pour que les questionnements émergents et le projet lui-même réponde effectivement au programme ?**

S'il est important de laisser des choix, il est tout aussi important de situer clairement le cadre dans lequel on fait ce travail et de le finaliser par la formation. Ceci doit se faire très tôt, en amont de la démarche, et être rappelé de temps à autre. En pédagogie de projet, on renonce à maîtriser les faits et gestes des élèves instants après instants, mais on est d'autant plus ferme sur la finalité du travail effectué, et il ne faut pas hésiter à effectuer des régulations. Par exemple, en bac professionnel, si le projet se mène dans le cadre du MP4, les choix et les questionnements élaborés devront se faire dans le cadre de problématiques rurales, en lien avec un territoire ou des exploitations choisies au préalable, etc.

### **Que se passe-t-il si on ne sait pas répondre à toutes les questions qui se posent ?**

La pédagogie de projet est particulièrement pertinente pour aborder des systèmes complexes où, de toute façon, on ne sait pas répondre à toutes les questions. Il faut donc rompre d'emblée avec le mythe de l'enseignant qui sait tout pour passer à l'enseignant garant de méthodes et d'acquisition de savoirs. Cela n'empêche pas, bien entendu, qu'à différents moments du projet, l'enseignant retrouve sa casquette d'expert disciplinaire, et qu'il fasse des apports de connaissances précis. Il est simplement préférable de se fixer deux principes :

- apporter des connaissances au bon moment de la conduite du projet (cf. question 1), c'est à dire quand le questionnement des élèves est le plus fort, ou au moins engagé.
- Apporter en priorité les contenus noyaux, c'est à dire ceux que les élèves devront de toutes façons apprendre et comprendre, pour pouvoir y "agréger" toutes les autres connaissances. Enseigner les contenus noyaux d'une discipline ou d'un savoir complexe nécessite d'avoir au préalable hiérarchisé ce qui est fondamental, et ce qui l'est moins !

## Comment mener une pédagogie de projet ?

### Exemple de déroulement

#### La pédagogie de projet appliquée à l'approche globale d'un territoire

Le tableau ci-après décrit les différentes phases d'une pédagogie de projet, en liste les objectifs et indique quel doit être le rôle de l'enseignant. Le schéma qui suit retrace le déroulement général de la méthode.

##### Les différentes phases

La phase de contact ou d'immersion		
Description	Objectifs	Posture des enseignants
Découverte globale du territoire par divers moyens d'approche sensibles et rationnels (activités sportives de plein air, dessin, écriture, rencontre d'acteurs, lecture de cartes, documentation, apports disciplinaires...).	Explorer les diverses facettes du territoire.  Mettre en évidence les entrées possibles pour étudier un territoire.  Donner l'envie d'aller plus loin, d'en savoir plus.  Susciter des questionnements.	Être garant d'une approche la plus globale possible (les enseignants décident des lieux à parcourir, des personnes à rencontrer, des sujets à traiter...).
La lecture de paysage peut tenir ici une place privilégiée.		Intégrer une approche sensible (afin notamment d'impliquer les élèves, de créer des liens entre eux et le territoire étudié...).

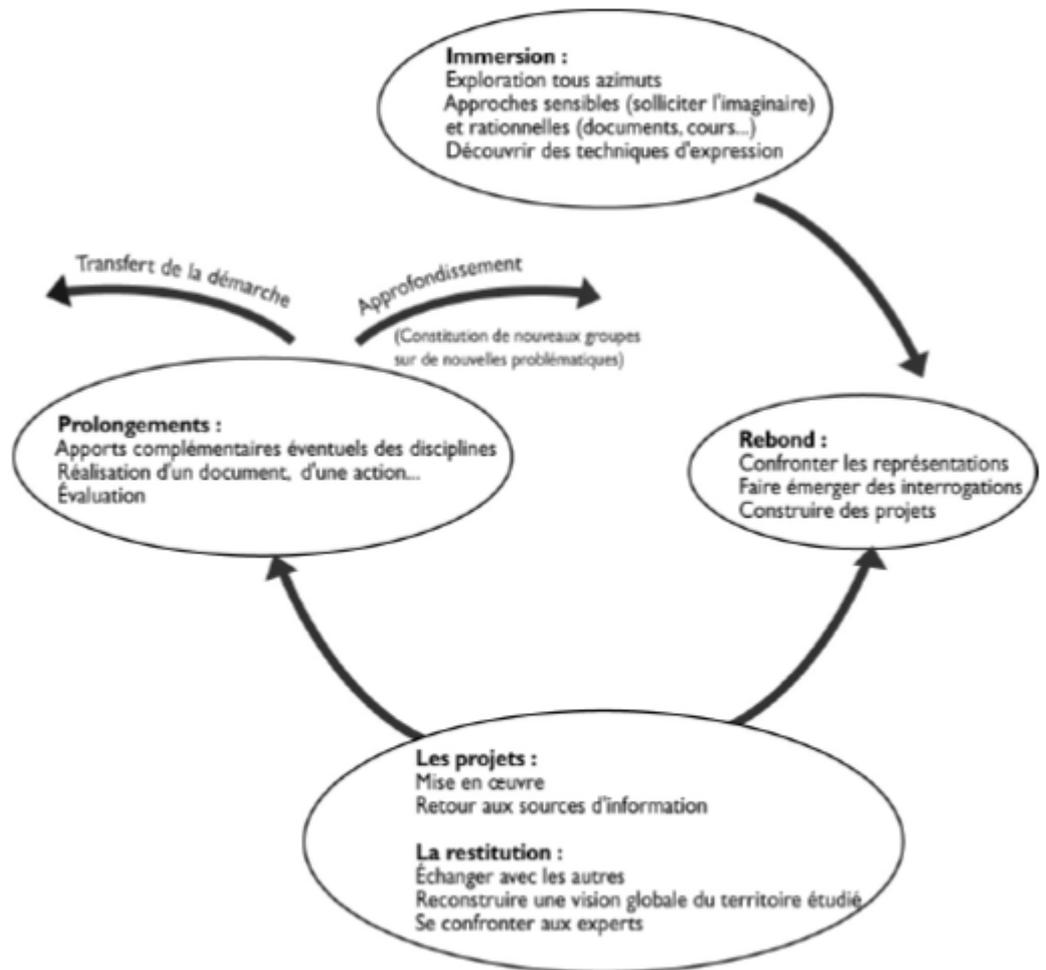
La phase de rebond ou phase charnière		
Description	Objectifs	Posture des enseignants
C'est une phase essentielle et délicate. C'est ici que l'élève s'approprie son thème de travail.	– La classe exprime ce qu'elle a vu, ce qu'elle a compris – Des questionnements, des hypothèses, des envies émergent. – Des thèmes ou pistes de travail sont définis et chaque élève se positionne sur un sujet, sur une problématique de son choix. – Des groupes de projet se constituent.	Favoriser l'expression de tous les élèves.  Organiser les discussions.  Rappeler le cadre du module (les sujets d'étude définis par la classe ne doivent pas sortir du cadre du module).

La phase d'élaboration des projets		
Description	Objectifs	Posture des enseignants
<p>Par groupes, les élèves organisent et réalisent leur projet d'investigation en réponse à leurs questionnements.</p> <p>Pour bien cerner et répondre au mieux aux problématiques choisies, ces investigations nécessitent des allers-retours constants entre les trois sources d'informations que sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le paysage</li> <li>2. les acteurs du territoire, les personnes ressources</li> <li>3. la documentation.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener la classe, par petits groupes, à chercher des réponses aux problèmes soulevés lors des phases précédentes.</li> <li>- Veiller à ce que les élèves diversifient au maximum leurs sources d'information.</li> <li>- Veiller à une dimension critique.</li> </ul>	<p>Respecter le plus possible l'autonomie des élèves.</p> <p>Garantir l'appropriation du projet par le groupe.</p> <p>Se positionner en tant que personne ressource et aide logistique.</p> <p>Dispenser aux élèves les contenus disciplinaires nécessaires à leurs investigations.</p>

La phase de restitution		
Description	Objectifs	Posture des enseignants
<p>Les enseignants ont clairement stipulé lors du choix des thèmes d'étude que chaque groupe devra rendre compte de ses résultats : c'est un contrat.</p> <p>Cette restitution permet de croiser les problématiques et les informations recueillies et de reconstituer une vision globale et plus complète du territoire.</p> <p>Cette restitution est un facteur de motivation supplémentaire (l'élève doit aller plus loin que la simple acquisition de connaissances). Il est souhaitable de ponctuer l'étude de restitutions intermédiaires qui finalisent les différentes étapes et permettent de mobiliser la classe tout au long du projet.</p>	<p>Faire rendre compte à chaque groupe de son travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au reste de la classe,</li> <li>- aux acteurs locaux.</li> </ul> <p>Croiser les différentes informations, recomposer une vision globale du territoire.</p> <p>Diversifier les modes d'expression des élèves.</p>	<p>Mise au point sur les contenus.</p> <p>Aide à la mise en forme des restitutions.</p> <p>Faire les liens, reconstruire une image globale du territoire.</p> <p>Identifier les contenus fondamentaux non abordés en projet pour les dispenser par la suite.</p> <p>Cette phase est souvent vécue par les élèves comme le point fort de l'étude ; le temps que l'on y consacre ne doit cependant pas occulter les temps d'apprentissage.</p>

## La pédagogie de projet appliquée à l'approche globale du territoire

### Schéma général de déroulement



## Exemples

### Quelques problématiques à étudier sur des territoires

Les problématiques présentées ci-dessous peuvent se rencontrer sur de nombreux territoires. Elles méritent souvent une attention particulière, car elles constituent une clé d'entrée intéressante sur le territoire étudié.

Par ailleurs, elles peuvent conduire les acteurs d'un territoire à initier un projet global de développement, ce dernier étant une réponse apportée à la situation de crise rencontrée.

Quelles sont les situations initiales qui peuvent parfois aboutir à une prise de conscience de la nécessité de s'engager dans une démarche de projet de territoire ? Nous vous proposons quelques grandes problématiques :

LES SITUATIONS/PROBLÈMES	QUELQUES QUESTIONS À SE POSER
<b>Une crise territoriale brutale</b> : une fermeture d'usine.	Comment faire face à ces pertes d'emplois ? Comment éviter le départ d'une partie de la population ?
<b>Un grand équipement structurant ou déstructurant</b> : passage d'une nouvelle autoroute.	Quel impact positif ou négatif cette infrastructure a-t-elle sur l'environnement, l'économie du territoire... ? Comment intégrer cet événement dans le fonctionnement du territoire ?
<b>La valorisation des potentialités du territoire</b> : ressources naturelles, position géographique.	Comment mobiliser la population autour des potentialités de leur territoire ? Quelle valorisation peut-on imaginer sans porter atteinte à d'autres qualités du territoire ?
<b>La maîtrise d'une croissance rapide</b> : accroissement de la population, forte urbanisation (cas des territoires périurbains).	Comment maîtriser cette croissance ? Quel impact cette situation a-t-elle sur la qualité de vie des habitants, sur les activités existantes, notamment agricoles ?
<b>Une évolution lente menant au déclin</b> : cas de certains territoires ruraux, de territoires frappés de désindustrialisation.	Comment éviter le départ de la population et notamment des jeunes ? Comment préserver la volonté de se mobiliser sur de tels territoires ?
<b>Le besoin de donner un sens à un foisonnement d'actions</b> : la multitude de projets nés pour répondre à des besoins entraînant parfois une dispersion des moyens, une ligne directrice globale peut donner une cohérence à ces différents projets.	Comment fédérer des initiatives et des porteurs de projet très divers ? Comment définir une ligne directrice ? Quel mode d'animation mettre en place sur un territoire ?

## **En savoir plus**

La pédagogie entre le dire et le faire, Meirieu, esf éditeur

Une méthode d'EE, la pédagogie de projet (collec.) ecole et nature, nathan ou  
chronique sociale

Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde, etc.

## **Auteur de la fiche**

David Kumurdjian - CEP de Florac



# Utiliser des situations problèmes pour comprendre la complexité

*L'approche problématisée fait partie de la famille des pédagogies actives<sup>1</sup> visant à mettre en activité l'élève et ainsi développer sa motivation pour acquérir des connaissances, des savoirs tournés vers l'action et permettant d'agir. L'approche problématisée<sup>2</sup> diffère de la pédagogie de projet même si la filiation entre ces deux types de pédagogie est évidente. Ici on met l'accent sur le **problème**, qui peut se présenter sous la forme d'une énigme, d'une question, d'une controverse (en fonction de son objectif d'apprentissage, inscrit dans le référentiel). Les élèves sont mis en situation de recherche de solutions. Ce problème peut être à l'origine d'une commande faite par les acteurs locaux...c'est-à-dire une question vive se posant à eux...et que les élèves pourraient éclairer...et qui conforterait ainsi l'insertion du lycée dans son territoire.*

## Qu'est-ce une situation problème ? Comment l'utilise-t-on ?

La situation problème n'est pas une approche thématique, elle diffère profondément d'une certaine pratique de l'étude de milieu<sup>3</sup>. Organisée autour d'un thème et d'un projet d'action, l'approche thématique a pour objectif, en compilant une série d'informations, d'éclairer un sujet de manière pluridisciplinaire (exemple : l'agriculture dans le Pays du Centre Ouest Bretagne). Elle est aussi une réponse aux problèmes de la motivation, de l'adéquation des apprentissages aux réalités de la vie, d'acquisition de savoir être et de savoir faire large. La pratique nous a montré les limites de cet exercice qui peut se limiter à la juxtaposition d'informations sur un espace étudié. Le traitement de cette somme d'informations peut s'avérer alors fastidieux et au bout du compte démobilisant pour les élèves (nous avons souvent observé, durant ces stages, des élèves ayant la plus grande difficulté à synthétiser la masse d'informations récoltées)...le sens de l'exercice peut vite leur échapper...et la production finale

<sup>1</sup> Voir FABRE, Michel.- Situations-problèmes et savoirs scolaires.- PUF, 1999, page 121.

<sup>2</sup> Voir CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde.*- Educagri édition, 2001., page 32.

<sup>3</sup> On constate un appauvrissement considérable entre la pratique originelle de l'étude de milieu et celle qui peut être réalisée par certaines équipes. Rendons hommage aux formateurs du C.E.P. de Florac et du Cempama de Fouesnant qui diffusèrent cette pratique dans les lycées agricoles de France grâce aux stages d'étude de milieu. Cet exercice marquait une rupture profonde avec la pédagogie magistrale et a profondément transformé l'enseignement agricole.

décevoir par sa relative banalité (ce qui est particulièrement déconcertant lorsqu'on étudie un espace où les enjeux sont forts).

Dans une situation problème, on se centre sur un objectif précis d'apprentissage<sup>4</sup> (par exemple : la notion de parc naturel régional) et on pose une question<sup>5</sup> aux élèves avec pour commande la production d'une réponse argumentée. Par exemple : comment faire pour que les jeunes îliens (de Ouessant, de Molène, de Sein) puissent vivre sur leur île si c'est leur choix? Comment faire pour préserver les écosystèmes marins remarquables sans exclure les hommes du milieu ?, La recherche de solutions à la question posée permettra aux élèves, mis dans la position du chercheur, d'exposer de manière dynamique leurs thèses et l'argumentaire sous-jacent.

A ce stade, le travail sur les différents argumentaires produits est à exploiter par l'enseignant ; c'est le moment privilégié pour construire le problème avec les élèves. En reprenant le cas de la Mer d'Iroise et des îles du Ponant on voit apparaître dans les débats présentés par les élèves deux nécessités à prendre en compte : conserver (le patrimoine naturel et culturel des îles) et développer (les activités économiques pour maintenir une population îlienne active toute l'année). Le projet en cours (et très contesté actuellement par une partie de la population) pour créer un Parc marin autour de Ouessant est une tentative, une solution (dont la pertinence est à évaluer ?) pour résoudre cette tension.

En recherchant une solution et en la défendant, les élèves relieront les connaissances entre elles, (généralement issues de plusieurs disciplines) et se doteront d'une expertise sur le sujet. En reprenant l'argumentation déployée par ses élèves, l'enseignant extraira les critères d'appréciation qui permettent de juger de la pertinence de la création d'un PNN à un endroit donné. Dotés ainsi de ces critères d'expertise, les élèves pourront réinvestir leurs connaissances dans une nouvelle étude de cas, par exemple (et devenir compétent pour traiter ce sujet). Dans notre exemple de l'Iroise, le parc naturel régional est une solution pour essayer de faire concilier la protection du milieu avec le développement économique. Ce n'est pas l'objectif du parc naturel national (et du Parc marin qui est un PNN), et c'est bien cela qui soulève tant la critique des acteurs locaux.

Dans une situation problème, de quels problèmes parle-t-on ? Il est important de distinguer les deux types d'usage de problèmes faits à l'école : le premier usage concerne les problèmes d'application, qui commencent généralement après le cours, la leçon de l'enseignant. L'élève a ici une activité d'exécution<sup>6</sup>. La résolution de ce type de problème permet à l'élève d'intégrer les éléments de la leçon. La fonction du problème dans une situation problème est différente. Il n'y a pas dans ce cas de cours ou de réponses données « avant » : c'est par l'activité de recherche, guidé par l'enseignant, que l'élève construit son savoir, tente de cerner la globalité du problème en confrontant ses thèses et son argumentaire avec ses camarades, avec les travaux des chercheurs. Dans notre exemple, en essayant de répondre à la question « comment faire pour maintenir une activité économique à Ouessant ? », les élèves sont obligés d'aborder la question de la conciliation des activités économiques et de la conservation des écosystèmes marins... ce qui est « Le » problème à traiter avec pour solutions possibles la création d'un PNN ou d'un PNR (dont la pertinence est à évaluer), les deux notions visées par l'enseignant comme objectif d'apprentissage.

---

<sup>4</sup> « le maître s'oriente sur les objectifs d'apprentissage, l'élève reste rivé à la tâche », Fabre, op.cit, page 104.

<sup>5</sup> Une vraie question, un vrai problème qui se pose sur le terrain !

<sup>6</sup> Le cas de l'exercice de maths à faire à la maison suite à la leçon délivrée par le professeur est un cas classique pour illustrer ce type de problème.

Dans une situation problème, « Comment penser la figure du maître ? » M. Fabre y répond : « le fait d'avoir à construire, à mettre en place, à réguler et à évaluer des situations problèmes entraîne généralement les enseignants dans une dynamique d'innovation <sup>7</sup> ». Ni directif, ni en retrait, l'enseignant a ici à gérer une nouvelle posture. Pour utiliser une image, on pourrait le comparer à un directeur de recherche. Ayant posé la question de terrain à traiter, il guide, oriente les élèves, organise les temps de lecture de documents, les temps d'investigation. Il planifie les temps de synthèses et de confrontation des travaux des élèves : il note les différents arguments utilisés par le groupe, invite la classe à y réfléchir et par des aller-retour successifs conduit les élèves à cerner le problème qui se pose à eux (donc à le construire). Les divergences d'interprétation peuvent être l'objet d'une pause des travaux, voire d'un temps d'apport magistral pour clarifier la controverse. Il explore ainsi ce que certains auteurs nomment la néo-directivité, c'est à dire une modalité de gestion de la classe ni directive, ni libertaire. Ayant posé le sujet, il laisse les élèves traiter ce dernier mais sans s'interdire, si besoin est, d'intervenir en fonction de la situation.

Comment penser la figure de l'élève dans cette situation nouvelle ? Le bon élève, traditionnellement, est celui qui s'intéresse aux cours, pose des questions au maître, apprend ses leçons le soir et bien sûr réussit aux examens. Hier on considérait que la cause de l'échec scolaire incombait à l'élève, à cause notamment d'un manque de travail, de motivation, d'efforts, voire à cause d'un quotient intellectuel trop faible ! Actuellement les derniers travaux de recherche en psychologie cognitive dévoilent une nouvelle compréhension des mécanismes intellectuels en œuvre durant les apprentissages : loin d'être une page vierge vide de conceptions, l'élève (par son expérience, ses lectures...) s'est forgé divers modèles explicatifs cohérents (mais scientifiquement par toujours valides) au cours de sa vie pour comprendre et agir sur le monde. Ces « représentations » peuvent être très fortes et agir comme un véritable filtre (et bloquer l'apprentissage) lorsque de nouvelles informations (par exemple apportées durant un cours) sont reçues par l'individu. Pour reprendre le cas du parc marin d'Iroise, une représentation courante est de penser que la protection du milieu naturel passe par la « disparition » de la présence de l'homme du milieu. On constate dans les faits que certaines activités ont un impact positif sur la qualité du milieu : par exemple la production de sel des marais salants contribue à l'abondance de phytoplancton dans le milieu marin, base de la chaîne alimentaire (c'est donc une condition pour avoir un milieu naturel riche). La législation des parcs nationaux datant des années soixante est encore fortement imprégnée par cette conception de la protection de la nature. Son application à la lettre peut être légitime sur un milieu de haute montagne mais poser question dans le cas du milieu marin. Ainsi on peut parier que nos élèves pensent spontanément la protection du milieu en s'orientant vers l'exclusion des activités humaines...ce qui n'est pas forcément une bonne chose en Iroise... quelle belle étude de cas en perspective<sup>8</sup> !

## Paroles d'acteurs

Consultez la fiche « [A Venours, la formation BTSa ACSE fournit des éléments de réflexions pour la définition d'une politique agricole territorialisée](#) »

---

<sup>7</sup> Op. Cit. page 226

<sup>8</sup> Etude de cas qui a déjà été réalisée au Cempama en BPREA en aquaculture dans le cadre de l'UC 2 « gestion partenariale de l'environnement »

## Exemples

« Partons d'un thème : l'eau. Pour formuler un problème, il ne suffit pas, comme on le croit, de transformer une affirmation en interrogation (...) il faut dans un premier temps (...) repérer les différentes dimensions possibles du thème (biologique, climatologique, économique, juridique, physicochimique...) de façon à envisager (...) la multitude des sous-thèmes possibles. Il faut ensuite (...) travailler sur les enjeux, les paradoxes, les tensions, les controverses ». Pour trouver ces enjeux il suffit d'ouvrir la presse locale : « Les algues vertes, la faute aux agriculteurs ? » « Bretagne Eau Pure : de l'argent public dépensé inutilement ? » « La nappe phréatique de Beauce, jusqu'à quand la dégradation ? »...On voit tout de suite que le traitement de ces problèmes ouvre une voie pertinente pour un travail en pluridisciplinarité<sup>9</sup>. Ainsi, pour un économiste l'occasion est belle de traiter le programme en abordant le thème de la gestion des ressources naturelles, de faire travailler ses élèves sur la question du principe pollueur-payeur, d'étudier les politiques de l'eau... La situation problème est d'autant plus motivante qu'elle se nourrit d'un cas concret : c'est aussi par cet acte que peuvent s'enclencher des partenariats locaux. Quoi de plus motivant et épanouissant pour des élèves que de travailler pour une collectivité locale ou une association sur une question d'actualité (qui est sélectionnée par le maître en fonction des objectifs de son programme) ? L'exemple de la classe de BTSA ACSE de Venours est intéressant. Des exemples de mise en œuvre sont disponibles dans l'ouvrage *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde* (consultez la bibliographie)

Consultez les fiches « [A Venours, la formation BTSA ACSE fournit des éléments de réflexions pour la définition d'une politique agricole territorialisée](#) »

## Controverse

Jusqu'où aller dans une situation problème ? La logique de la production d'un résultat peut l'emporter sur la logique de la construction des savoirs. Engagés dans un partenariat local, limités dans le temps, se sentant obligés de produire un résultat, élèves et enseignants peuvent privilégier la production finale. Ainsi à Venours, une dérive possible aurait pu être de considérer cette classe de BTS comme un bureau d'étude. La vigilance des enseignants sur ce point a été une constante. Ils ont su faire valoir ce point de vue, légitime, à leurs partenaires. Dès le départ il était clair que les élèves n'avaient aucune obligation de résultat. Pour le directeur du Pays, le seul fait qu'ils procèdent à une enquête sur les agriculteurs du territoire était concluant. On est donc bien dans un exercice pédagogique, à des fins pédagogiques. Le fait que ce projet apporte un plus au territoire est un plus, non une condition en soi. Ainsi élèves et enseignants n'ont pas été écrasés sous le poids de la réalisation de la production, il y avait un enjeu à réussir mais non un devoir. Il faut donc être vigilant à ne pas être emporté par la logique du résultat.

---

<sup>9</sup> Par soucis de concision nous n'aborderons pas la question de la pluridisciplinarité, de l'interdisciplinarité, de la transdisciplinarité. Pour plus de détails voir notamment l'ouvrage de FLEURY, Bernadette.- *Renouveler l'approche pluridisciplinaire*.- Initiatives de l'enseignement agricole N°2.

## Pour en savoir plus

### Dans le guide :

Dans la rubrique « Témoignages et expériences », les fiches :

- « [A Venours, un EPL travaille avec les petites exploitations](#) »,
- « [A Venours, la formation BTSA ACSE fournit des éléments de réflexions pour la définition d'une politique agricole territorialisée](#) »

### Bibliographie :

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*.- Educagri édition, 2001.

FABRE, Michel.- *Situations problèmes et savoirs scolaires*.- PUF, 1999.

FLEURY, Bernadette.- *Renouveler l'approche pluridisciplinaire*.- Initiatives de l'enseignement agricole N°2, septembre 2000

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil



## Utiliser l'approche paysagère dans les diagnostics de territoire

*A la fois outil de connaissance et objet d'aménagement, le paysage est devenu incontournable dans l'approche territoriale. Dans l'enseignement agricole, il prend une place grandissante : envisagée dans l'étude de milieu comme une porte d'entrée pour comprendre le territoire, c'est d'abord à ce titre que la lecture de paysage est entrée dans les référentiels. Puis, en résonance avec l'évolution des demandes d'une société de plus en plus soucieuse de son cadre de vie et de son environnement, se sont mis en place des modules de formation mettant le paysage au centre de préoccupations d'aménagement. C'est ainsi que les établissements sont amenés, en particulier dans le cadre de formation en aménagement, à mettre en œuvre de réelles démarches de diagnostic de paysage à l'échelle d'un territoire.*

### Point théorique

Le paysage est une dimension précieuse à prendre en compte dans l'approche territoriale à plus d'un titre :

#### Le paysage dans l'étude du milieu, une importante source d'information

*« L'objectif est de lire le paysage parmi d'autres documents qui livrent eux-mêmes des indices... c'est l'ensemble de ces indices qui permet d'accéder aux significés ... c'est à dire aux structures et aux systèmes » ( Roger Brunet.- Pays-paysage )*

Dans la démarche d'étude de milieu mise en œuvre depuis plus de 30 ans dans l'enseignement agricole, le paysage est une des trois sources d'information, avec les témoignages et les documents, dont dispose l'observateur cherchant à mieux comprendre un territoire, ses acteurs, son passé, sa dynamique et son devenir ... Dans ce cadre, la spécificité du paysage est d'être un révélateur, d'interpeller l'observateur, de lui permettre de se poser des questions, d'élaborer des hypothèses qui seront ensuite approfondies et vérifiées à l'aide de l'enquête et des documents divers (cartes, données démographiques, monographies locales ...).

#### Le paysage comme objet d'aménagement

*« Le projet de paysage signifie qu'il y a une construction par l'homme du territoire. Cet homme, c'est entre autres (et très minoritairement) l'architecte, l'urbaniste ou l'architecte-paysagiste. Chaque habitant, chaque citoyen par ses pratiques, par sa culture, par son plaisir est créateur de paysages ». (Marc*

*Claramunt, paysagiste)*

Ainsi dans le territoire auquel on s'attache, le paysage n'est pas seulement un des moyens pour connaître le territoire, il est également une résultante d'actions cumulées des acteurs du territoire, une production humaine à laquelle participe également l'établissement agricole et à laquelle participeront nos élèves, futurs acteurs du milieu rural.

### Le paysage comme outil de médiation

« Il est un élément commun à tous : une base de dialogue pour ceux qui font les territoires. Le paysage n'est pas un décor, c'est la vérité d'un territoire » (Marc Verdier.- Le paysage : quel enjeu pour les territoires ?)

Enfin, le paysage, de par son aspect convivial et impliquant (tout le monde se sent concerné par son paysage, on a toujours quelque chose à dire sur la question), est un formidable outil de médiation pour construire un projet commun à l'échelle d'un territoire.

### Paroles d'acteurs

« La démarche proposée par le C.E.P. aux habitants du Valdonnez avait réuni, à l'époque, des personnes d'horizons différents (agricultrice, élu, élève de l'école de Rouffiac, retraitée et autres habitants...) pour échanger à partir de photos que chacun avait réalisées auparavant.

La douceur de l'animation avait permis à chacun d'exprimer ses représentations intimes du paysage, d'oser les partager avec les autres et de les enrichir par la même occasion.

Aujourd'hui, il existe une réelle envie au sein du territoire de s'inscrire dans de telles démarches de formation, et de poursuivre l'expérience.

Le Valdonnez est un territoire vivant où s'exercent des activités traditionnelles et qui accueille une population nouvelle. Les mutations agricoles, forestières... et liées à l'urbanisation font évoluer fortement le paysage.

La prise de conscience de ces évolutions, pas toujours positives, a encouragé la Communauté de communes du Valdonnez, en partenariat avec le Parc national des Cévennes, à élaborer une Charte de territoire qui comprend un volet paysage, et notamment la réalisation d'un cahier de recommandations paysagères.

Y sont également programmés des ateliers d'interprétation des paysages du Valdonnez à l'attention des usagers de l'espace : agriculteurs, résidents (anciens et nouveaux), promeneurs... »

*Evelyne Mothais, conseillère municipale de Brenoux dans le Valdonnez*

### Exemples

L'exemple qui suit relate une expérience d'approche paysagère sur un territoire dans le cadre d'un cycle de 5 stages d'une semaine intitulé « le paysage en espace rural : du diagnostic au projet ». Ce cycle a été mis en œuvre pour les enseignants ayant à intervenir dans le secteur aménagement. Une telle modalité présente l'intérêt de permettre un réel approfondissement de la démarche dans un cadre de formations courtes, mais elle a bien sûr la limite de découper une démarche d'ensemble en sous parties alors que toutes ces approches sont très liées.

L'ensemble des sessions a permis d'élaborer une étude paysagère menée par le groupe de stagiaires sur deux territoires de moyenne montagne: les gorges du Tarn et le Valdonnez, avec le déroulement suivant :

- « Aborder les dimensions sensible et imaginaire » : cette session permet de lancer la démarche de diagnostic de paysage au travers de sa dimension sensible. En effet, le paysage étant un espace perçu, il est incontournable d'aborder les perceptions qu'ont les individus de cet espace pour être en mesure de faire des propositions pour son devenir.
- « Explorer la mémoire du paysage » : en complément de cette première approche sensible du paysage, une approche plus rationnelle permet de comprendre comment ce paysage s'est formé, quelle est sa dynamique actuelle, quelle est son évolution prévisible. L'approche historique est essentielle dans cette lecture du paysage : il est nécessaire de repérer comment s'est forgé un paysage, quelles fluctuations il a subies à travers le temps et quels sont les éléments du passé qui le structurent encore pour envisager son avenir. De même, l'évolution des regards portés sur lui est intéressante à aborder.
- « Identifier la dynamique écologique » : c'est une autre dimension à prendre en compte dans cette approche objectivée du paysage. En effet, l'homme n'est pas le seul acteur influant sur les paysages, ni le seul être vivant concerné par ses évolutions. C'est pourquoi les dynamiques écologiques qui agissent sur un paysage et le patrimoine que représentent espèces et habitats doivent eux-aussi être analysés et inventoriés dans le cadre de notre diagnostic.
- « Identifier et prendre en compte les logiques d'acteurs » : enfin, pour être complète, cette approche diagnostique se doit d'explorer la façon dont les acteurs intervenant sur un paysage se positionnent, quelles relations ils entretiennent avec le paysage et entre eux. Cette approche permet de poser les enjeux importants pour le projet d'aménagement.
- « Intégrer un projet paysager dans le territoire » : c'est le dernier stage du cycle. Il s'agit de faire la synthèse des éléments rassemblés dans la phase de diagnostic et de faire des propositions concrètes pour l'aménagement paysager du territoire abordé.

Les comptes-rendus de ces sessions sont disponibles sur le site [www.apaysage.net](http://www.apaysage.net) dans la partie « paysage, approches et concepts ». Ils présentent sous forme de fiches les outils, méthodes, interventions théoriques et résultats obtenus.

## Outils

Le site [www.apaysage.net](http://www.apaysage.net) est un outil créé par des enseignants d'aménagement paysager pour mutualiser leurs ressources. Des fiches outils sont proposées autour des thématiques suivantes : **le Paysage** (approche et concepts, évolution et typologie, droit et législation, gestion, études de cas, procédure) ; **la filière paysage** (les acteurs, les organisations professionnelles, les formations) ; **l'aménagement paysager** (art des jardins, le végétal, droit et législation, conception) ; **les techniques** (gestion de chantiers, topographie, réalisations, entretien, matériels).

**Une démarche pour exprimer les regards d'acteurs : « Prenez des photos pour parler de paysage »** : il s'agit d'un outil permettant d'exprimer la diversité des regards des acteurs d'un territoire. Cette démarche permet également de repérer les préoccupations ou les sensibilités convergentes sur les sites marquants du territoire. La démarche consiste à demander à différents acteurs d'un même territoire de prendre plusieurs photos en respectant certaines consignes (« Faites la photo du paysage qui vous touche le plus, qui est pour vous le plus emblématique du territoire, etc.. ») . Les acteurs sont ensuite réunis pour se montrer leurs photos et échanger ensemble sur leur territoire et ses paysages .

Ce type de démarche peut être utilisé dans le cadre d'actions de développement local sur un territoire donné quand l'enjeu paysager est fort. Il peut être intéressant de l'adapter dans le cadre de formations sur le diagnostic de territoire, auquel cas les photographes peuvent être des groupes de stagiaires, souvent extérieurs au territoire.

Un exemple d'application de cette démarche est analysé dans le compte-rendu de la quatrième session du cycle de stage présenté ci-dessus dans la rubrique « exemples ».

**Des outils pour spatialiser les données** : quand le travail de diagnostic est réalisé, il est nécessaire de spatialiser les données recueillies pour mieux les communiquer aux acteurs concernés. Deux modes de représentation spatiale ont été testés, chacun sur un territoire à l'occasion du cycle de stages présenté dans la rubrique « exemples » : le bloc-diagramme pour les Gorges du Tarn et le chorème pour le Valdonnez. Ces deux modes de spatialisation sont décrits dans le compte-rendu de la troisième session du cycle de stage présenté ci-dessus.

## En savoir plus

DEFFONTAINES J.P.– *Paysages en TGV : regards sur les agricultures. De Paris vers Marseille, fenêtre de droite – Les sentiers d'un géoagronome.*- Paris : éditions Arguments, 1998 – p 299-307

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'APPLICATION PEDAGOGIQUES, 1986.- *Lectures de paysage.*- Paris : FOUCHER, 1986.

LIZET Bernadette / DE RAVIGNAN François.- *Comprendre un paysage, guide pratique de recherche.*- Ed. I.N.R.A., 1991.

MICHELIN, Yves.- *Les jardins de Vulcain : paysages d'hier, d'aujourd'hui, et de demain dans la chaîne des Puys du Massif Central français.*- Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

TOUBLANC Monique.– *Paysages en herbe, le paysage et la formation à l'agriculture durable.*– Educagri éditions, 2004.

## Auteur de la fiche

Sophie Lemonnier - CEP de Florac



# Mettre en œuvre une méthodologie d'éducation à la citoyenneté<sup>1</sup>

*L'éducation à la citoyenneté est de nouveau affirmée comme une priorité à suivre au sein de notre communauté éducative. Considérée hier sous l'angle de l'instruction civique et souvent dispensée par les enseignants d'histoire et de géographie, l'enseignement de la citoyenneté a profondément évolué pour devenir aujourd'hui un objet de formation pluridisciplinaire qui concerne tous les enseignants.<sup>2</sup> Il convient de « montrer les dimensions sociale, éthique et politique de certains savoirs enseignés au lycée<sup>3</sup> ». Cet objectif déborde largement la nécessaire connaissance de nos institutions, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, et vise à former les électeurs et les acteurs des territoires de demain, c'est-à-dire des citoyens assumant leur responsabilité d'électeurs mais aussi capables d'intervenir dans la vie publique pour résoudre les problèmes de « la cité ». Il convient de prendre la mesure de cette commande car elle exige des enseignants qu'ils équipent leurs élèves des concepts et des outils qui permettent de lire, dans toute leurs dimensions les problèmes et les enjeux se posant dans leur territoire, et à quel niveau d'échelle il est pertinent d'intervenir pour tenter de les résoudre. Le module EATC<sup>4</sup> de seconde, le M4.4 du bac Technologique STAE<sup>5</sup>, le module de développement local en BTSA, sont les supports privilégiés pour cet exercice.*

## **L'exemple du module EATC : un dispositif original mis en place par le Ministère de l'Agriculture**

L'enseignement agricole a proposé une formule originale de mise en œuvre de l'ECJS, au sein de modules spécifiques : EATC en classe de seconde générale et technologique, ATC en classe de 1<sup>o</sup>S etc. En classe de seconde, la citoyenneté, considérée comme « le comportement positif d'une personne dans la pleine reconnaissance de ses droits et de ses devoirs dans le contexte de

<sup>1</sup> Cet article se fonde sur une lecture approfondie d'articles édités par la documentation française et du livre de CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*.- Educagri édition, 2001. Etant auteur du livre j'ai synthétisé certains passages que nous avons écrits ensemble.

<sup>2</sup> Bulletin Officiel N°5, Août 1999, paragraphe relatif à la mise en place de l'éducation civique juridique et sociale

<sup>3</sup> ibid

<sup>4</sup> Ecologie agronomie territoire citoyenneté,

<sup>5</sup> Science et technologie de l'agronomie et de l'environnement

l'Etat de droit » est « appliquée au territoire ». Elle implique donc « constamment l'interrogation sur les pratiques des acteurs et leurs logiques<sup>6</sup> ». Cette interrogation constitue la trame de fond de toutes les interventions disciplinaires ; on la voit apparaître dans chaque objectif du référentiel : les sous objectifs l'affichent ouvertement : « citoyenneté et paysage » (s. obj. 1.4), « les citoyens, la vie économique et sociale, la démocratie locale » (s. obj. 2.4), « pour une démarche citoyenne raisonnée de préservation de la nature » (s. obj. 3.3), « citoyenneté éthique professionnelle » (s. obj. 4.5). Enfin, l'objectif 5, « s'initier à l'exercice de la citoyenneté dans le cadre du territoire » lui est entièrement consacré. Il s'agit en quelque sorte, à partir d'une étude de cas, « d'une situation qui pose problème », de saisir, dans leur interaction, les enjeux écologiques et sociaux d'une situation, d'une décision ou de pratiques professionnelles<sup>7</sup>.

Consultez la fiche « [citoyenneté](#) »

## De l'éducation civique à l'éducation à la citoyenneté

La notion de citoyenneté est fondamentale et est au cœur du pacte républicain. Une lecture rapide des textes officiels<sup>8</sup> permet de réaffirmer le rôle fondamental de l'éducation à la citoyenneté dans le système éducatif. Au sein du dispositif de rénovation des lycées, la création d'un enseignement d'éducation civique, juridique et social (ECJS) « constitue un des principaux éléments de la réforme engagée (...) Concourir à la formation de citoyens est une des missions fondamentales du système ( ) éducatif ».

Ce nouvel enseignement vise la construction progressive de la « capacité d'intervenir dans la cité ». Le texte du Bulletin Officiel établit la rupture avec la « conception traditionnelle », où la citoyenneté était objet d'étude disciplinaire séparée et où l'instruction civique était conçue comme « l'inculcation de connaissances ou de principes à mettre en acte dans un temps différé ». Il s'agit d'en finir avec « une pratique éducative consistant à transmettre un savoir sous forme d'une succession d'évidences » qui ne produit que des « citoyens passifs, percevant le savoir comme déconnecté de ses enjeux sociaux ». La citoyenneté est définie comme « la capacité construite à intervenir dans la cité » et est appréhendée en terme de « processus », « une conquête permanente », « un apprentissage », l'acquisition de savoirs et de pratiques.

C'est nécessairement une formation interdisciplinaire. La formation à la citoyenneté concerne désormais tous les enseignants ; elle s'appuie sur les savoirs de « différents domaines disciplinaires : histoire, philosophie, littérature, biologie, géographie, sciences économiques et sociales, physique, éducation physique...notamment mais pas exclusivement ». Il s'agit de « montrer les dimensions sociale, éthique et politique de certains savoirs enseignés au lycée », « d'organiser le croisement et le dialogue de ces savoirs autour du concept intégrateur de citoyenneté ».

Sa mise en œuvre nécessite des méthodes pédagogiques renouvelées. Si la liberté pédagogique est réaffirmée, le « débat argumenté » est présenté comme « le support pédagogique naturel de ce projet ». « Il doit reposer sur des fondements scientifiquement construits et ne jamais être improvisé », il s'enracine donc sur « des dossiers élaborés au préalable par les élèves conseillés par leurs professeurs ». « Le lien avec l'autre innovation que constitue les travaux personnalisés encadrés (TPE) est ici évident et devra être exploité ».

---

<sup>6</sup> cf. référentiel EATC

<sup>7</sup> Un exemple de mise en œuvre se trouve dans Chollet *et al.* op. cit., pages 109 à 116

<sup>8</sup> BO n° 5 Août 1999

On voit donc se dessiner les contours d'un nouveau type de formation à la citoyenneté, non limitée à la connaissance du fonctionnement des institutions nationales ou locales. Il s'agit d'apprendre aux élèves à penser les problèmes dans une perspective citoyenne, de « responsabilité » vis à vis des sociétés d'aujourd'hui et des générations futures, leur apprendre à juger de l'impact des modes de fonctionnement actuels sur les systèmes sociaux et les systèmes vivants dans leur ensemble, à exercer une vigilance afin que les décisions d'aujourd'hui ne contribuent pas à contrarier les conditions de la reproduction de ces systèmes. Pour ce faire, il ne suffit plus de juxtaposer des apprentissages disciplinaires mais il faut apprendre à les articuler, à voir comment l'économie et la technique s'insèrent dans une organisation sociale qui elle-même doit s'inscrire dans l'ensemble des systèmes vivants.

## Paroles d'acteurs

« Il est important que chacun acquiert la conscience de sa responsabilité, de ses droits et devoirs au sein de la collectivité. L'exercice de la gestion collective semble bien souvent trop lointain au citoyen pour qu'il se sente acteur et capable de peser sur les décisions qui sont prises. Les questions européennes et mondiales troublent encore plus la conscience citoyenne. On observe aujourd'hui que l'exercice de la citoyenneté se fait à des échelles différentes, du local au mondial. Devenir citoyen repose sur un processus de formation. La pratique de l'engagement et la volonté de comprendre son territoire contribuent à ce processus ». La participation à un conseil municipal de jeunes, au sein d'une association, d'un conseil de développement d'un Pays, d'un groupe de citoyens, sont des supports accessibles et réels. « Il ne faut pas confondre la fin et les moyens. Les outils de la démocratie participative n'ont de sens que si chacun sait pourquoi il participe, au service de quel projet et pour atteindre quels objectifs. De la clarification de ses éléments dépendra l'efficacité des outils mis en place. Il est parfois nécessaire de mettre en place plusieurs formes de participation (association, conseil de développement...). Les apprentissages réalisés à travers l'engagement local doivent permettre de former les citoyens de demain <sup>9</sup>».

## Pour en savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Concepts », consultez la fiche « [citoyenneté](#) »,

Dans la rubrique « Démarches à entreprendre », consultez la fiche « [projet d'établissement](#) ».

Dans la rubrique « Témoignages et Expériences », consultez la fiche « [A Venours, la formation BTSA ACSE fournit des éléments de réflexions pour la définition d'une politique agricole territorialisée](#) ».

### Bibliographie

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*.- Educagri édition, 2001.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil

---

<sup>9</sup> Extraits tirés de P.Chollet, B.Fleury, J.F. Le Clanche, P.Petermann « *mettre en œuvre le module EATC* », chez educagri édition Dijon 2001 ». Pages 49 et 50.



# Valoriser le lien au territoire et intégrer les périodes de stage

*L'enseignement agricole a toujours été en contact étroit avec la profession. Hier le stage en entreprise était le moment où l'élève pouvait acquérir le geste professionnel que l'école avait du mal à lui transmettre. Très vite le stage a été évalué par le biais d'un rapport centré dans un premier temps sur l'analyse de l'exploitation. Aujourd'hui cette analyse s'est élargie à l'étude des interactions existantes entre l'exploitation, son environnement et le territoire. Le stage est devenu au fil des ans un levier pour que l'établissement demeure au contact de la profession, de ses attentes. C'est aussi l'occasion idéale pour l'enseignant, lors des visites des stagiaires, de sortir de la classe et d'être confrontés aux préoccupations rencontrées par les professionnels.*

## Historique

S'interroger sur la conception des stages dans l'enseignement agricole revient à réfléchir sur la nature même de cet enseignement. L'enseignement agricole, en France, a une double nature : il vise à assurer une formation agricole d'une part, et une formation professionnelle d'autre part.

L'enseignement agricole tel que nous le connaissons s'est développé dans les années soixante, à la suite des lois d'orientation de 1960 et 1962. C'est d'abord (aux 2/3 environ) un enseignement général, de plus en plus calqué dans son organisation sur celui de l'éducation nationale même s'il conserve une certaine originalité. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, on a depuis longtemps voulu y associer la profession, en particulier en développant les stages des élèves en entreprises ou dans une exploitation.

Pendant longtemps, la place des stages dans les formations a été imprécise. Il s'agissait surtout de permettre l'entraînement aux gestes professionnels en complément de la formation reçue à l'école d'agriculture. Dès le départ, l'élève après son stage a très vite été évalué à partir d'un document devenu classique: le « rapport de stage ». Ce document était de type monographique, c'est à dire descriptif et analytique : description des productions végétales et animales, des facteurs de production sur l'exploitation, de la gestion de l'exploitation.

En 1979 apparaît dans les programmes (BTAO CEA) l'objectif de compréhension globale du fonctionnement de l'entreprise en fonction des objectifs du chef d'entreprise

Lors de la mise en place du Bac pro en 1996, les objectifs des stages sont bien précisés. L'objectif général (permettre à un jeune en formation de finaliser sa

formation par rapport à une situation professionnelle et sociale, d'agir dans cette situation, de mûrir ses objectifs personnels et d'être placé en situation de responsabilité) est divisé en plusieurs objectifs élémentaires : permettre une pratique en grandeur réelle, nourrir par l'expérience vécue la formation...

Pour chaque séquence, on précise que le stagiaire doit observer, réaliser ; évaluer son action.

## **Stage et territoire**

Avec les questions relevant de l'intégration de l'exploitation dans son environnement, la conduite des premiers diagnostics agri-environnementaux et de leur vulgarisation en classe, le cadre de l'analyse réalisé durant le stage a évolué : désormais ce n'est pas l'exploitation qui est l'objet unique de l'étude de l'élève : il doit aussi regarder dans quel territoire elle se situe.

L'évolution de la conception des stages a conduit à prendre en compte davantage le territoire. De plus, au sein des référentiels de formation, la prise en compte du territoire et la connaissance des acteurs des territoires se sont développées. On demande à l'élève en stage de rassembler des informations sur le territoire et ses acteurs afin de pouvoir resituer l'analyse de l'exploitation dans une démarche de diagnostic global du territoire. De même, l'analyse de l'entreprise devra se situer dans une perspective de diagnostic, les deux démarches de diagnostic devant s'éclairer mutuellement.

La mise en œuvre de ce type de démarche est assez inhabituelle pour un élève. Elle demande donc un soutien constant et une construction progressive.

La réalisation de ces stages est un moyen pour le lycée de s'intégrer dans le territoire. Elle permet au lycée d'avoir des liens étroits avec un réseau vivant de professionnels, de comprendre leurs attentes, leurs problèmes, voire d'y apporter des réponses en proposant par exemple des actions de formations spécifiques à terme. C'est un levier pour vitaliser la profession, en y apportant le jeune regard de nos élèves, leurs questionnements, leurs inquiétudes mais aussi leur potentiel d'analyse qui peut faire évoluer les pratiques en cours ou du moins les questionner.

C'est aussi une passerelle pour assurer une veille sur l'évolution des métiers. La visite des enseignants sur le lieu du stage est déterminante : c'est un des rares moments où les enseignants peuvent quitter leur classe et être en contact avec la profession et les acteurs du territoire... cerner leurs attentes mais aussi écouter leurs doléances.

Enfin le rapport de stage est un document précieux pour l'exploitant ou l'entreprise d'accueil : il apporte un regard extérieur. Souvent, bien des années après, on apprend durant une visite que suite au stage de l'élève X, l'exploitant a changé tel et tel chose dans son système...

## **Auteurs de la fiche**

Henri Le Naou et Jean François le Clanche - Cempama Beg-Meil



## Utiliser les référentiels de formation pour participer au développement de son territoire : quelques exemples

*La participation de l'établissement au développement de son territoire n'est pas forcément consommatrice de temps supplémentaire. Les référentiels de formation de l'enseignement agricole, par l'ouverture de leurs thématiques et la souplesse de leur organisation permettent d'intégrer cette nouvelle mission dans l'acte même de formation. Pour que ces formations deviennent aussi outil de développement local il suffit souvent d'élargir la problématique à traiter en intégrant à la démarche pédagogique, le souci que l'action trouve sa place dans la dynamique territoriale et y participe. Les possibilités des référentiels sont dorénavant et déjà utilisées dans le cadre des missions d'animation rurale, elles peuvent l'être aussi dans celle de développement des territoires.*

*La formation de futurs citoyens et leur insertion sociale peut être aussi, ainsi, parallèlement atteinte.*

### **Avertissement**

Comme pour toutes démarches s'inscrivant dans un projet global, il sera utile de conduire une programmation concertée entre les différentes formations et leurs différents niveaux, de façon à donner cohérence et lisibilité à l'ensemble des actions par rapport au territoire. Exemple : des BTS aménagement paysager peuvent réaliser une étude pour une commune et les BEPA ou les CAPA la mettre en œuvre en relation avec les entreprises.

## Les référentiels et le développement local.

Le tableau ci-dessous, proposé par Madame Dominique Virgili met en évidence les modules qui peuvent être mis en œuvre dans une perspective de développement des territoires.

Diplômes	Modules et sous objectifs de formation	Intitulé des actions envisagées	Exemples d'actions conduites par des élèves
2nd. de détermination	Module EATC	Réalisation d'un diagnostic de territoire permettant de comprendre l'articulation entre les différents enjeux, les différentes logiques en oeuvre	Conduite d'entretiens à partir de l'émergence de problématiques. La présentation des conclusions aux acteurs du territoire enclenche souvent des débats et des pistes de réflexions.
Bacs technologiques	M 4 + stage « territoire et développement en lien avec M8 STAE « espaces ruraux et sociétés » M9 STPA « de la production à la distribution »	Etudier un processus de développement dans ses composantes sociales et territoriales	Etude sur l'organisation des collectivités locales d'un territoire Etude sur le développement culturel d'un canton.
Tous les BACS professionnels	MG 4	Participation à la vie scolaire et à l'activité culturelle d'un territoire par :  La conception et la réalisation d'un produit appliqué à la communication visuelle (expos, stands, affiches...)  Films, spectacles  Vidéo, journaux écrits	Réalisation d'un stand de foire annuelle locale sur un thème valorisant un produit local  Création d'un journal local  Expositions, rencontres, colloques
BAC TVCQVS	MP 10.5	Valorisation d'un produit vinicole dans son terroir d'origine	Valorisation d'un village ou d'une appellation spécifique par la valorisation de leur patrimoine naturel, historique et culturel.
BTSA ACSE	D 3.3 : « Développement local »  lien avec les modules 4.6 et 4.8 : conduite d'une activité innovante  D 4.8 développement local	Réalisation d'un diagnostic agronomique  Réalisation d'études sur la mise en place d'activités innovantes de production de biens et de services	Réflexion-bilan sur un projet de fumure  Réflexion-bilan sur un projet sur l'énergie  Préparation d'une assemblée générale de la FDGDA sur l'agriculture durable, sur le travail en exploitation  Etude de la filière lait au Sénégal, au Mali, dans le cadre d'un partenariat Région/AFDI/coopération internationale

BTSA GPN spécialité animation	La formation dans sa globalité	Valorisation, interprétation d'un site	Mise en place d'un sentier d'interprétation du patrimoine naturel d'un site dans une commune.
BTSA SER	La formation dans sa globalité	BTSA construit à partir de la conduite de projet :  Conception de projets individuels ou collectifs basés sur un diagnostic de territoire à des fins de :  Développement agricole  Développement touristique, socioculturel, de loisirs  Développement des services en milieu rural, service de proximité à caractère économique	Mise en place d'une épicerie ou d'un café ou autre, dans un village sans commerce  Mise en place d'un service de portage de repas ou d'un ramassage scolaire  Création d'un groupement de producteurs agricoles
BTSA Gemeau	D 4 D 5	Etudes et aménagements de projets d'aménagement hydraulique urbains et agricoles	
Licences professionnelles		Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux : Université de bordeaux III- ENITAB-LEGTA Aubenas  Agriculture et développement rural : Université Caen-Legta Neuvis-EPL de Saint flour  Animation et développement des territoires ruraux : Université d'Orléans-CFPPA de l'Indre.	

## Auteur de la fiche

Jacqueline Audon - CEP de Florac



## Référentiels de formation et développement des territoires : Les conditions de la mise en oeuvre

*La condition première pour que des actions en lien avec les référentiels s'inscrivent dans la mission de participation au développement des territoires est « d'élargir la problématique à traiter en intégrant à la démarche pédagogique le souci que l'action trouve sa place dans la dynamique territoriale et y participe ». Cette condition n'est toutefois pas suffisante. Il sera nécessaire en effet, au niveau de l'établissement, qu'une réflexion soit conduite pour que chacune de ces actions s'inscrive dans une stratégie globale. La connaissance de certaines actions d'établissements montre que ce souci existe déjà et que des réponses sont déjà apportées, mais aussi qu'une plus grande formalisation sera sans doute quelques fois nécessaire. Les propositions que nous faisons dans cette fiche sont le résultat d'entretiens conduits dans différentes étude-actions, en particulier celle sur la « Synergie entre les centres constitutifs de l'établissement local de formation pour une politique cohérente sur le territoire ».*

*A noter que lorsque nous parlons de « territoire », il peut s'agir de celui d'un établissement mais aussi de la Région ; pour ce qui concerne les DRAF ; les recommandations sont semblables, à des niveaux différents, même si elles devront être adaptées.*

### **Les conditions à remplir pour que les actions de formation participent au projet du territoire dans lequel elles sont réalisées.**

Lorsque les actions n'avaient pour objectif que la formation des apprenants, elles pouvaient être conduites séparément les unes des autres, s'arrêter là où les objectifs du référentiel étaient atteints, être reconduites à l'identique (ou presque) chaque année, ne prévoir aucune évaluation relativement au territoire ni aucune capitalisation des résultats pour d'éventuelles réutilisations opérationnelles par les autres acteurs. Une coordination et des méthodes de travail communes seront sans doute à mettre en place à l'échelon de l'établissement pour que toute la richesse de ces actions puissent être versée en contribution au

développement local.

Cette harmonisation globale sera, pensons-nous, de la responsabilité de l'équipe de direction élargie aux responsables de formation et à la personne chargée de l'ingénierie de projet .

Nous listons ci-dessous les conditions à remplir pour inscrire ces différentes initiatives de formation dans la dynamique locale.

### Inscrire les objectifs pédagogiques dans une perspective de participation au développement local

Cela présuppose de bien connaître son territoire et les enjeux qui lui sont liés. Pour cela l'établissement dispose d'une panoplie de ressources :

**Le diagnostic de territoire**, soit qu'il ait déjà été réalisé par un cabinet extérieur, soit qu'il ait été réalisé dans le cadre du projet d'établissement ou autres actions internes. Dans les deux cas, il est important de souligner qu'un diagnostic se base sur un état des lieux à un instant T. Au fil des années, il ne s'agira pas de repartir à chaque fois à zéro, comme si de rien n'était, mais bien des résultats précédents pour observer les éventuelles évolutions, les perspectives nouvelles. D'où la nécessité d'un lieu et d'une stratégie de **capitalisation du résultat** des études successives. Ces résultats devront être transmis aux partenaires susceptibles d'être intéressés (élus, chambres consulaires, administrations...)

*Qui sera chargé de ce suivi interne et de cette communication externe ?  
Le(la) chargé(e) d'ingénierie ? Le(la) responsable du centre de ressources ?.....*

**la participation aux différentes instances de décisions locales** : commission des conseils municipaux, des communautés de communes ou d'agglomération, des chambres consulaires, des pays, des parcs régionaux ou nationaux, des programmes Leader, des comités de bassin d'emploi... Ces participations doivent être institutionnelles, c'est à dire que c'est bien en tant qu'établissement de l'enseignement agricole qu'elles doivent se réaliser. Là encore la **nécessité de suivi, de capitalisation** est impérative si nous voulons que ces participations permettent concrètement la définition de stratégies cohérentes de l'établissement.

*Qui sera chargé de ces représentations ? L'équipe de direction ? Un(e) chargé(e) de mission ? Quelle organisation et quels outils de suivi et de capitalisation ? Quelle communication interne ?*

**Les conseils d'administration de l'établissement** : il est fréquemment regretté, tant par les directions que par les partenaires, qu'ils ne soient trop souvent que de simples « chambres d'enregistrement ». Ne serait-il pas possible que, une fois par an, un temps soit consacré à un débat sur les projets de territoire, la place de l'établissement dans ces projets et la définition d'une orientation des actions de l'établissement pour l'année en cours ?

**La veille informative** : beaucoup d'informations arrivent de façon aléatoire, informelle et individuelle dans l'établissement. Ces informations peuvent venir :

- des maîtres de stages et d'apprentissage. Lors des visites en entreprise les formateurs recueillent des informations sur les stagiaires mais aussi, souvent, les conversations s'étendent à des sujets d'actualité, à des préoccupations de la profession. Ce recueil d'informations n'étant pas dans les objectifs de la visite, les formateurs ne les répercutent pas. Une rubrique « autres informations recueillies » dans la fiche de suivi du

stagiaire ou de l'apprenti permettrait, sans travail supplémentaire autre que la prise de notes et le transfert à la personne identifiée dans l'établissement, de regrouper ces différentes informations pour les analyser, les mettre en relation avec d'autres.

- La presse professionnelle et locale. Pour peu qu'elle soit lue dans cette optique et pas seulement dans celle de suivi de l'actualité immédiate, peut être source importante de renseignements sur les problématiques locales, voire les jeux d'acteurs.

*Qui sera chargé de cette veille ? le(la) responsable du CDR semble la personne la mieux placée.*

**Les opportunités :** les personnels de l'établissement sont souvent, à titre individuel, des acteurs de leurs territoires. Ils sont ainsi amenés à en avoir une connaissance et une perception particulière, à recueillir des informations « de terrain ». Il est intéressant de pouvoir intégrer ces informations dans la démarche de connaissance du territoire.

Nous insistons sur la nécessité d'avoir une personne responsable du recueil et du traitement de ces informations, de leur présentation en un outil opérationnel, de leur communication interne et externe. Il faudrait qu'elle ait un mandat clair de la direction pour assurer la légitimité de ses demandes, et de ses relances éventuelles.

### Mettre en œuvre des pédagogies adaptées

La partie de ce guide intitulée « conduire des pédagogies en lien avec mon territoire » traite plus particulièrement de ce point. Il s'agit des fiches :

- [Conduire une pédagogie de projet](#)
- [Utiliser des situations problème pour comprendre la complexité](#)
- [Utiliser l'approche paysagère dans les diagnostics de territoire](#)
- [Eduquer à la citoyenneté](#)
- [Valoriser le lien au territoire et intégrer les périodes de stages](#)

### Organiser une cohérence globale des différents projets d'actions

Pour que l'énergie mise par les formateurs et enseignants dans la conduite de ces différentes actions soit lisible sur le territoire, il est nécessaire d'en organiser la cohérence dès le début de l'année. Une réunion de tous les responsables de formation de chaque centre constitutif permettrait de réfléchir ensemble au choix des sujets, à partir des données fournies par le (la) responsable de la connaissance du territoire (ou la commission ?). Ce type de réunion devrait être bien accueilli par les personnels enseignants et formateurs dans la mesure où elle pourrait les aider à trouver des sujets de travaux qui donneront une responsabilité aux apprenants vis à vis de leur territoire, créeront une dynamique interne et valoriseront les efforts de chacun lors de la restitution aux bénéficiaires locaux de l'action.

Ces réunions devraient :

- identifier les objectifs visés pour les formations et pour le territoire ;
- mettre en parallèle ces objectifs, s'assurer de leur cohérence et de leur compatibilité ;
- prévoir les évaluations, le suivi des actions et leur capitalisation ;
- prévoir la communication à faire : comment, à qui et par qui.

### Mutualiser les partenariats et leur connaissance

Souvent, les partenariats sont liés à des personnes ; on entend fréquemment dire : « la relation entre les institutions est difficile ; elle passe mieux par les individus ». c'est dire l'importance de ces relations individuelles qui échappent souvent à l'ensemble de l'équipe, voire à la direction. Se donner les moyens de pérenniser les partenariats au-delà de la présence des individus qui les portent représente un enjeu fort pour les établissements.

### Organiser la capitalisation et la communication

Nous avons déjà dans chacune des rubriques ci-dessus, évoqué cette nécessité. Nous y revenons spécifiquement tant cela nous paraît important.

- **Important pour l'équipe** ; il est indispensable que le résultat des efforts demandés soit valorisé (tout changement d'habitudes de travail demande un effort aussi longtemps qu'elles ne sont pas devenues elles-mêmes, de nouvelles habitudes). Il n'est rien de pire que de ne pas pouvoir voir à quoi, concrètement, a servi l'information transmise ou le document qui nous a été demandé... C'est là, la plus grande difficulté : faire vivre et pérenniser un dispositif mis en place au prix d'un effort collectif.
- **Important pour le territoire** car toutes les informations, les réflexions, les travaux réalisés par l'établissement risquent d'être perdus pour lui.
- **Important pour l'établissement** car il en va de sa réputation, de sa reconnaissance par les partenaires sur le territoire.

### Inscrire, dans son projet, l'engagement de l'établissement dans la dynamique de son territoire.

Le temps de travail collectif qui est mobilisé pour l'écriture du projet est l'occasion d'une réflexion sur les missions de l'enseignement agricole et sur les moyens de leur mise en œuvre. Il doit permettre à chacun des acteurs internes et externes de comprendre les enjeux qui y sont liés et imaginer le dispositif le plus efficace pour atteindre les objectifs (consultez la fiche sur le [projet d'établissement](#))

## Controverses

Nous citerons ici ce que Jean-François Le Clanche écrit au sujet de la mise en œuvre de situations problèmes dans le cadre de la mission de participation de l'établissement au développement de son territoire.

*« .../... La logique de la production d'un résultat peut l'emporter sur la logique de la construction des savoirs. Engagés dans un partenariat local, limités dans le temps, se sentant obligés de produire un résultat, élèves et enseignants peuvent privilégier la production finale. La vigilance des enseignants sur ce point doit être une constante. Il s'agit de faire valoir ce point de vue, légitime, à leurs partenaires.../.... On est donc bien dans un exercice pédagogique, à des fins pédagogiques. Le fait que le travail des élèves, stagiaires ou apprentis, apporte un plus au territoire, reste un plus, non une condition en soi. Il faut donc être vigilant à ne pas être emporté par la logique du résultat. »*

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Démarches à entreprendre » consultez les fiches :

- [Elaborer un projet d'établissement en lien avec le territoire](#)
- [Conduire une pédagogie de projet](#)
- [Utiliser des situations problème pour comprendre la complexité](#)
- [Utiliser l'approche paysagère dans les diagnostics de territoire](#)
- [Eduquer à la citoyenneté](#)
- [Valoriser le lien au territoire et intégrer les périodes de stages](#)

### Auteur de la fiche

Jacqueline Audon - CEP de Florac



# Panorama du dispositif financier des politiques structurelles européennes

*Cette fiche a pour objectif de donner un aperçu global du dispositif financier des politiques structurelles européennes ayant un impact dans le domaine du développement territorial.*

*Avertissement : avec la nouvelle programmation 2007-2013, cette fiche évoluera.*

## Historique

1957	Traité de Rome et création du <b>Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole</b> (FEOGA), la <b>Banque Européenne d'Investissement</b> (BEI) et le Fonds Européen (FSE)
1962	Division du FEOGA en deux sections : section « garantie » <sup>1</sup> et une section « orientation » <sup>2</sup>
1975	Création du <b>Fonds européen de développement régional</b> (FEDER) pour corriger les déséquilibres résultants d'une prédominance agricole, des mutations industrielles et d'un sous-emploi structurel
1988/1989	Réforme et doublement de l'enveloppe budgétaire des fonds structurels européens et mise en place du programme PHARE avec les objectifs de renforcer les institutions et les administrations ainsi que de soutenir des investissements
1992	Création du <b>Fonds de cohésion</b> institué par le Traité de Maastricht pour les Etats membres dont le PNB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne communautaire, qui concerne la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande
1993	Création de l' <b>Instrument de financement de l'orientation de la pêche</b> (IFOP)
1999	Adoption de l'Agenda 2000 avec une réforme des fonds structurels et création de « fonds d'aide de pré-adhésion » : l' <b>ISPA</b> (Instrument Structurel de Pré-Adhésion) et le <b>SAPARD</b> (fonds pour l'agriculture et le développement rural), pour les PECO candidats à l'adhésion. Ces fonds financent des grands projets de protection de l'environnement et de transport

La Commission se réserve environ 5% des ressources en faveur des actions socio-structurelles pour compléter, de sa propre initiative, des actions de soutien à des politiques novatrices qui présentent un intérêt communautaire particulier

<sup>1</sup> Les dépenses qui sont en cause sont les aides versées sur fonds européens aux agriculteurs, aux exportateurs, ou aux industriels selon les cas, au titre de la garantie de revenu apportée par la « politique agricole commune » : paiements compensatoires aux surfaces, primes animales, restitutions à l'exportation, aides à la production, aides au stockage en cas de surproduction... Les dépenses payées en France à ce titre, depuis quelques années, avoisinent environ un huitième du budget communautaire.

<sup>2</sup> Il encourage les investissements favorables au développement rural (promotion du développement et ajustement structurel des régions en retard de développement), l'initiative communautaire (Leader+) et des actions spécifiques.

pour le développement rural (programmes LEADER), etc. consultez la fiche « [Panorama du dispositif politique européen](#) ».

## Dispositif

### Règles générales

Il existe 3 types d'aides communautaires :

- les **subventions** intervenant comme co-financements en appui au développement régional, à la PAC et au développement rural, et aux projets sectoriels ;
- les **prêts et garanties** : prêts industriels directs, prêts globaux indirects, prêts de reconversion industrielle ou pour l'emploi. Les prêts se font auprès de la Banque Européenne d'Investissement et les garanties, au niveau du Fonds Européen d'Investissement ;
- **l'assistance technique.**

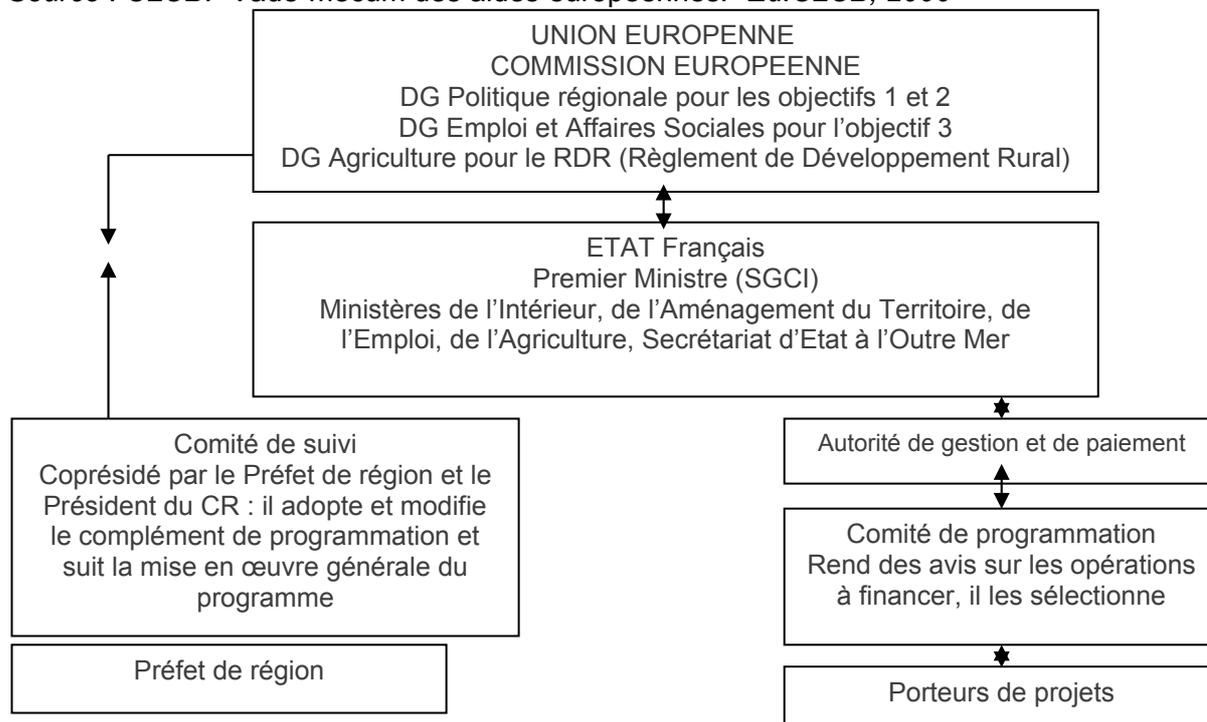
Les financements européens visent à sortir d'une simple logique d'opportunités où l'on monte un projet pour obtenir un financement européen. L'objectif est de venir en appui à un projet pour lui permettre d'aboutir.

Le règlement général 1260/1999 du Conseil 21 juin 1999 portant disposition sur les fonds structurels insiste sur le fait qu'« une mesure ne peut bénéficier, pour une période déterminée, que de la participation financière d'un fonds à la fois » (Art. 28-1 al.3), [...] une mesure ne peut pas bénéficier à la fois d'un « Objectif ou d'une Initiative communautaire (PIC) et du FEOGA-G » (art. 28-3).

### La modulation de l'intervention communautaire

L'intervention communautaire est toujours prévue en complément de financements nationaux. C'est le **principe de l'additionnalité**. Les taux d'intervention des fonds européens sont précisés au sein de chaque « fiche mesure ». C'est la Commission qui les fixe. Des évaluations ont lieu ex-ante, à mi-parcours et ex-post afin d'ajuster l'aide.

Source : CLCB.- Vade-mecum des aides européennes.- Ed. CLCB, 2000



Les fonds structurels interviennent essentiellement sous la forme d'aides non remboursables ou d'aides directes et s'orientent vers l'échelon régional.

Chaque programmation résulte d'une négociation entre l'UE et l'Etat membre. Les principaux acteurs sont récapitulés dans le schéma suivant :

Le **SGAR** (secrétaire générale aux affaires régionales) coordonne la mise en œuvre en liaison avec le Conseil Régional, des aides régionales de l'UE (fonds structurels).

Les **Conseils régionaux** participent à l'information des entreprises, des agents de développement et des collectivités sur les [aides régionales](#) européennes ([FEDER](#), [FEOGA-Orientation](#), [FSE](#), [IFOP](#)).

Ils collaborent avec les Préfectures de Région dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale européenne. Ils peuvent disposer d'[antennes à Bruxelles](#).

## Fonds d'appui au développement régional

### Les fonds structurels et le fonds de cohésion

En 2000-2006, il existe quatre type de fonds structurels permettant à l'Europe de mener sa politique d'appui au développement régional :

	<b>FEDER</b> Fonds de développement Régional	<b>FEOGA-O</b> Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole section Orientation	<b>FSE</b> Fonds Social Européen	<b>IFOP</b> Instrument Financier d'Orientation de la Pêche
<b>Actions financées</b>	Infrastructures, développement des PME, actions pour l'éducation, la santé, la recherche, dans les régions les plus défavorisées	Modernisation de l'agriculture, développement rural	Formation professionnelle, aide à l'emploi et à l'insertion	Modernisation du secteur
<b>Programmes financés</b>	objectifs 1 et 2 ainsi qu'INTERREG et URBAN	l'objectif 1 et LEADER +	les 3 objectifs ainsi qu'EQUAL	l'objectif 1

Le fonds de cohésion quant à lui, est concentré sur les Etats membres les moins développés. A l'heure actuelle, quatre Etats membres remplissent les conditions : l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Les projets cofinancés doivent être, soit des projets environnementaux, soit des projets d'infrastructures de transports. Le taux maximum de l'aide accordée par le fonds de cohésion se situe entre 80 et 85% des dépenses. Les montants sont définis à l'avance dans les perspectives financières pour une période de sept ans.

Consultez les fiches « [Panorama du dispositif politique européen](#) » et « [Les Programmes d'Intérêt Communautaire \(PIC\)](#) »

### Les autres instruments de la politique régionale

Parallèlement aux actions poursuivies dans le cadre des objectifs, des programmes peuvent également être financés sur initiative de la Commission qui en fixe les orientations. Les PIC ont été limités de quatorze à quatre après la réforme de 1999.

### Les réseaux trans-européens (RTE)

Les RTE sont dotés d'un montant limité de 4,6 milliards d'euros pour la période 2000-2006. A l'instar des fonds structurels, ils complètent des financements nationaux avec un taux d'intervention maximum de 50%. Les RTE sont également destinés à faciliter la mise en œuvre du marché intérieur.

## La politique de concurrence

Elle est censée tenir compte de l'objectif de cohésion économique et sociale. Ainsi, l'article 87 paragraphe 3 du Traité instituant la Communauté européenne et relatif aux aides d'Etat stipule que *«peuvent être considérées comme compatibles avec le marché commun (...) les aides destinées à faciliter le développement de certaines activités ou de certaines régions économiques, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun »*.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel », consultez les fiches « [Panorama du dispositif politique européen](#) » et « [Les Programmes d'Intérêt Communautaire \(PIC\)](#) »

Sur le Web

- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- [www.europa.eu.int/geninfo/whatsnew.htm](http://www.europa.eu.int/geninfo/whatsnew.htm) (suivi de la réforme des fonds structurels)
- [www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int) (parlement européen)
- [www.europa.eu.int/comm](http://www.europa.eu.int/comm) (commission européenne)
- [www.europa.eu.int/grants/dgs/regional\\_policy/regional\\_policy\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/grants/dgs/regional_policy/regional_policy_fr.htm)

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La politique européenne de cohésion économique et sociale

*Cette fiche a pour objectif de donner un aperçu global de la politique européenne de cohésion économique et sociale.*

*Pour réduire les inégalités entre Régions de l'Union Européenne, la politique européenne de cohésion économique et sociale ou politique régionale, soutient le développement économique et social régional avec l'appui des fonds « structurels » (FEDER, FEOGA-O, FSE, IFOP),.*

*Cette intervention européenne se traduit pour 2000-2006 en France par des interventions définies : principalement au niveau national dans le domaine de l'emploi et de l'insertion ; de manière différenciée, selon les Régions, pour l'appui aux infrastructures et au développement économique. Le taux et l'intensité de l'intervention européenne en région sont déterminés selon un zonage défini en fonction du Produit Intérieur Brut par rapport à la moyenne européenne.*

## Historique

Consultez la fiche « [Panorama du dispositif politique européen](#) »

## Dispositif

### Objectifs

La politique régionale est une politique structurelle, c'est-à-dire qui tend à agir sur des éléments stables pour orienter à long terme les comportements des acteurs socio-économiques. Elle s'oppose aux politiques conjoncturelles qui cherchent à modifier des paramètres à court terme.

Elle vise à soutenir le développement économique et social dans les Régions avec l'appui des fonds « structurels » pour réduire les écarts de développement entre les Régions de l'Union.

### Fonds utilisés

La politique régionale de l'UE s'appuie essentiellement sur les **fonds structurels** et le **fonds de cohésion**.

Les aides apportées par l'Union européenne au titre des fonds structurels ou du fonds de cohésion s'ajoutent aux aides nationales, mais ne les remplacent pas : c'est le principe de **l'additionnalité**.

Les fonds structurels interviennent essentiellement sous la forme d'aides non remboursables ou d'aides directes et s'orientent vers l'échelon régional. Il existe quatre types de fonds structurels :

- Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** finance des infrastructures, des investissements productifs pour créer de l'emploi, des projets de développement local et des aides aux petites et moyennes entreprises ;
- Le **Fonds Social Européen (FSE)** vise la stratégie pour l'emploi en favorisant l'adaptation de la population active aux mutations du marché de l'emploi ainsi que l'insertion professionnelle des chômeurs et des groupes désavantagés ;
- Le **Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA - section orientation)** finance des actions de développement rural et d'aide aux agriculteurs, plutôt dans les régions en retard de développement, mais aussi dans le reste de l'Union dans le cadre de la PAC ;
- **L'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP)** finance la réforme structurelle du secteur de la pêche.

Consultez la fiche « [Panorama du dispositif politique européen](#) »

### Modalités d'intervention

Tout projet de développement régional souhaitant obtenir une subvention, doit s'inscrire dans les programmes établis par les Etats membres ou la Commission européenne.

Il existe trois types de programmes de cohésion économique et social qui ont un volume financier, une architecture et un fonctionnement différents :

- les Documents Uniques de Programmation « [DOCUP](#) » ;
- les Programmes d'Initiatives Communautaires ([PIC](#)) ;
- les Projets « pilotes ou d'actions d'intérêt spécifique » ;

### Les Documents Uniques de Programmation (DOCUP)

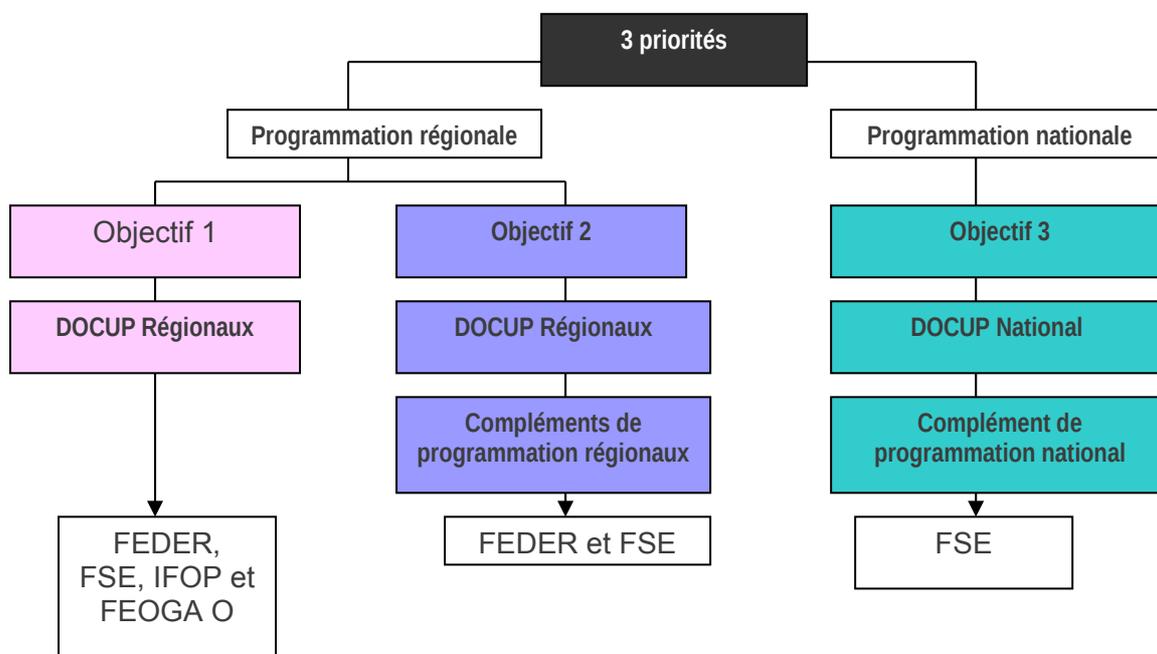
Ce sont des documents de cadrage correspondant à des programmes pluriannuels de développement régional. Ils sont élaborés par les Etats membres, en partenariat avec les collectivités et les partenaires sociaux, puis sont approuvés par la Commission européenne en fonction de ses priorités. Ils sont ensuite détaillés dans un Complément de Programmation ou un Document opérationnel géré et suivi par l'Etat membre.

Pour les **Objectifs 1 et 2**, la région constitue le niveau de programmation. Le SGAR (Secrétaire Général aux Affaires régionales) élabore les DOCUP avec l'ensemble des collectivités, pour définir :

- les axes prioritaires et les moyens d'intervention pour chacun des objectifs des Fonds structurels auxquels la région est éligible,
- les programmes opérationnels pour chacune des initiatives communautaires qui concerne la région.

La contre-partie financière provient essentiellement du Contrat de Plan Etat/Région (CPER).

L'Objectif 3 s'applique à l'ensemble du territoire. Il est piloté par le Ministère de l'Emploi et de la solidarité. Le DOCUP et le Complément de programmation sont nationaux.



Consultez la fiche sur « [Les DOCUP](#) »

### Les Programmes d'Initiatives Communautaires

Lancés à l'initiative de la Commission, ils sont élaborés en partenariat entre la Commission et chaque membre, puis suivis et gérés par l'Etat.

Les Etats membres, en partenariat avec les Préfectures de Régions, les autorités régionales et locales et les acteurs locaux, soumettent à la commission des programmes opérationnels. La mise en œuvre est confiée à la Préfecture de Région. Des appels à propositions sont ensuite lancés. Les projets soutenus dans le cadre des PIC s'inscrivent dans une démarche d'innovation (par rapport au public, à un contexte, à un territoire).

- **Interreg III** : coopérations transnationales, transfrontalières ou interrégionales visant à stimuler un développement durable et un aménagement équilibré du territoire européen, sur des territoires sélectionnés
- **LEADER +** : développement local en milieu rural, sur des territoires sélectionnés et au travers des Groupes d'Action Locale (Cf. carte)
- **Equal** : coopération transnationale pour la promotion de nouveaux moyens de lutte contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion et d'inégalité en rapport avec l'emploi
- **Urban II** : régénération économique et sociale des villes et des quartiers en crise afin de promouvoir le développement durable, sur des territoires sélectionnés

Consultez la fiche sur « [Les Programmes d'Initiatives Communautaires](#) »

### Les projets « pilotes et actions d'intérêt spécifique » ou « projets innovants »

La Commission européenne fixe les orientations, assure directement la sélection des projets, ainsi que leur suivi.

Les objectifs de ces projets sont la construction de nouveaux outils et dispositifs.

## Perspectives

Du fait de l'élargissement, la politique régionale va faire face à de nouveaux enjeux. En effet, l'élargissement provoque une augmentation et un changement géographique des disparités économiques au sein de l'Union Européenne.

Les Régions actuelles ont déjà perdu leur éligibilité aux fonds structurels au titre de l'objectif 1.

### Dans une Union à 15 :

48 Régions présentaient un PIB moyen par habitant inférieur à 75% de la moyenne communautaire.

### Dans une Union à 25 :

Avec l'arrivée des Pays d'Europe Centrale et Orientale, la moyenne communautaire va diminuer. Certaines Régions autrefois éligibles aux fonds structurels par rapport à cette moyenne, vont, de ce fait, passer à un PIB moyen par habitant supérieur aux 75%. Par conséquent, 17 Régions seraient écartées du mécanisme des fonds structurels.

L'idée est donc de trouver un dispositif qui permette de ne pas masquer les inégalités déjà existantes au sein de l'Europe des 15 par ce calcul statistique.

La continuité d'une politique régionale en dehors des Régions en retard de développement se justifie par :

- les priorités de l'Union affichées lors du Conseil européen de Lisbonne à horizon 2010, vers une croissance économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale plus grande,
- la stratégie du développement durable pour l'Union européenne décidée lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001,.

En outre, aux critiques jusqu'alors émises sur la lourdeur des procédures actuelles, se rajoute la complexité que va entraîner la gestion administrative d'une Europe à 25. Certains Etats membres souhaiteraient une décentralisation des procédures, pour ce faire la Commission souligne l'importance dans ce cas d'une définition plus précise des responsabilités afin de garantir une utilisation saine des ressources communautaires.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel », Consultez les fiches

- « [Panorama du dispositif politique européen](#) »
- les Documents Uniques de Programmation « [DOCUP](#) » ;
- les Programmes d'Initiatives Communautaires ([PIC](#)) ;

## Sur le Web

- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- [www.europa.eu.int/geninfo/whatsnew.htm](http://www.europa.eu.int/geninfo/whatsnew.htm) (suivi de la réforme des fonds structurels)
- [www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int) (parlement européen)
- [www.europa.eu.int/comm](http://www.europa.eu.int/comm) (commission européenne)

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La politique européenne de développement rural, second pilier de la PAC

*L'objectif de cette fiche est de donner quelques repères sur la politique européenne de développement rural et sur le Règlement de Développement Rural. Avertissement : avec la nouvelle programmation 2007-2013, la mise en œuvre de cette politique évoluera.*

*Le soutien au développement rural est devenu le second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce règlement constitue le cadre réglementaire unique pour le développement rural dans l'Union européenne.*

*Ses objectifs sont :*

- *L'implication croissante des acteurs locaux dans le développement rural*
- *La prise en compte des enjeux environnementaux*
- *La création d'emplois pour enrayer l'exode rural*
- *La modernisation des exploitations agricoles*
- *L'amélioration des conditions de vie*

*Même si les acteurs du milieu rural dans leur diversité peuvent y prétendre, ils concernent essentiellement le monde agricole dans son ensemble même.*

## Historique

Les politiques de développement rural ont une double origine. Au départ, elles proviennent de l'un des axes de la politique d'aménagement du territoire qui vise à réduire les inégalités socio-économiques entre les territoires. Cependant, la politique régionale européenne ne s'est pas intéressée à l'ensemble des espaces ruraux dans leur diversité mais s'est concentrée sur des actions spécifiques pour les zones rurales défavorisées ou en retard de développement. Le développement rural a donc longtemps été voué à des mesures ayant pour objectif la modernisation de l'agriculture.

L'évolution du contexte agricole et celle du monde rural vont commencer à être traitées différemment à partir des années 70 par l'Union européenne. Des politiques comme les Plans d'aménagement rural sont orientées plus particulièrement vers les problématiques du rural et notamment de la

désertification. L'idée est de compenser la perte d'emplois due à la déprise agricole. Les actions peuvent concerner des bénéficiaires privés (aides aux entreprises) ou tendre à accroître l'offre de biens publics mis à la disposition de la population (amélioration des conditions de vie).

En 1992, des outils d'accompagnement de la politique agricole commune (la PAC) sont créés pour apporter un soutien au monde rural de sorte qu'il ne soit plus orienté directement sur la production agricole. Les premières mesures créées concernent le soutien aux préretraites, le boisement des terres agricoles et les actions agri-environnementales. L'objectif est de baisser le soutien à la production agricole, contesté dans les négociations internationales et d'introduire un soutien prenant en compte les évolutions de la société (attentes environnementales, qualité des produits alimentaires, évolution du monde agricole). Cet accompagnement a pris de l'ampleur progressivement et est devenu « le deuxième pilier » de la PAC, avec l'accord de Berlin du 25 mars 1999 sur la réforme des principales politiques communes et la réorganisation de leur financement.

Le deuxième pilier se renforce aujourd'hui en intégrant de plus en plus d'autres problématiques que celles touchant strictement le monde agricole. Chaque Etat membre a établi son plan de développement rural pour la période 2000-2006. Par exemple en France, des mesures ont été mises en place pour soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, l'engagement d'exploitants dans des pratiques favorables à l'environnement mais aussi d'aider les communes rurales pour des réseaux d'adduction d'eau ou la rénovation de centre bourgs. Actuellement, ce règlement est en cours d'évolution pour la période 2007-2013.

## Dispositif

### Les fonds utilisés

Jusqu'à présent, un fonds spécifique est destiné à la politique agricole : le **Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole** (FEOGA), composé en deux sections :

- La **section Garantie** : soutien des prix et des marchés agricoles ; zones hors objectif 1 ; aides à la pré retraite, aux zones défavorisées, aux mesures agri-environnementales, au boisement des terres agricoles
- La **section Orientation** : financement des démarches de soutien au développement rural ; zones objectif 1

### Programmation et mise en oeuvre

Tenant compte de l'organisation administrative française, les modalités d'intervention ont été définies au niveau national, mais adaptées aux contextes locaux.

La programmation se fait donc à 2 niveaux :

- Au niveau national, le **PDRN** (programme de développement rural national) est constitué de mesures d'accompagnement de la réforme de 1992, de modernisation et de diversification des exploitations agricoles.
- Au niveau régional, pour les zones Objectif 2, des mesures sont élaborées et sont contenues dans les **DOCUP**, pour des actions de développement rural. Consultez la fiche « [DOCUP](#) »

Ce Plan national et ses mesures régionales sont établis pour une durée de 7

ans. Ils proposent des mesures en faveur des exploitations agricoles et forestières, des entreprises de transformation des produits agricoles et des entrepreneurs forestiers ainsi que des mesures liées aux activités rurales (équilibrer l'occupation des territoires et réduire les inégalités économiques en encourageant l'emploi, protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique, former dans les domaines agri-environnement, etc.). (Cf. 22 mesures du RDR)

L'évaluation à mi-parcours du Règlement de Développement Rural en France a montré :

- le rééquilibrage du soutien européen opéré par ce programme (ex. les Régions à plus faible potentiel agricole comme le Massif central ont reçu davantage de financements que les régions de grandes cultures compensant le flux de subventions constaté sur le 1<sup>ier</sup> pilier attaché aux volumes produits)
- la faible efficacité des interventions environnementales
- l'extrême complexité de l'intervention en France du Règlement de Développement Rural.

Puisque la France a choisi de mobiliser les fonds européens à la fois au travers d'un Programme de Développement Rural National mais également d'interventions mises en œuvre au niveau régional par l'intermédiaire des Objectifs 1 et 2. Les 26 mesures ouvertes par l'Europe pour le développement rural ont pratiquement été toutes retenues en France avec une mise en œuvre au plan national, au plan régional et parfois pour certaines mesures au niveau des deux plans.

- La faiblesse de l'intervention en dehors du domaine agricole : peu de fonds vers les autres acteurs du monde rural (équipement public, artisanat, tourisme, etc.)

Consultez la fiche « [DOCUP](#) »

## Questions et perspectives pour 2007-2013

La Commission européenne a présenté le 14 juillet 2004 des projets de règlements qui seront le cadre de son intervention pour 2007-2013. Ces projets, après négociation, devraient être adoptés par le Parlement européen à l'automne 2005.

Les modifications en perspective concernent les zonages, établis selon le PIB moyen européen. En effet, ils ne sont plus cohérents avec l'introduction des dix nouveaux Etats membres.

L'objectif 1 serait confirmé mais les zones vont être redéfinies. L'objectif 2 va disparaître pour laisser place à un programme couvrant l'ensemble des Etats membres visant à favoriser la compétitivité. Cet axe d'intervention, la compétitivité, sera valable pour l'ensemble du territoire et ne touchera plus seulement des zones spécifiques appelées jusque là zones rurales défavorisées.

Les 26 mesures du règlement actuel seraient reconduites mais selon trois « axes » :

- la **compétitivité agricole et forestière** (amélioration du potentiel humain, physique, de la qualité des produits et des conditions de production)
- le **soutien à une agriculture et une forêt durable** (indemnités

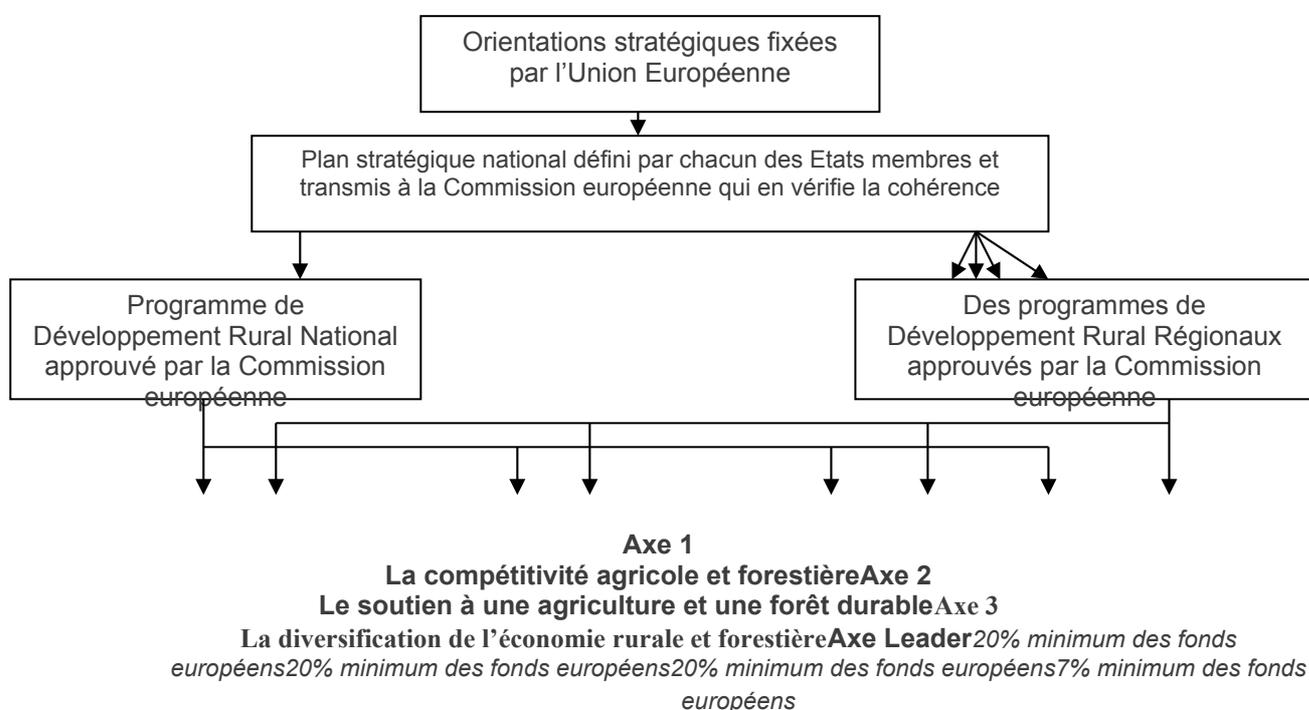
compensatrices, Natura 2000, agroenvironnement, santé des animaux, investissements non productifs

- **la diversification de l'économie rurale et forestière et l'amélioration de la qualité de la vie**

Le 3<sup>ème</sup> axe pourra être mis en œuvre dans le cadre d'un projet de territoire. Ce sont les territoires eux-mêmes (Parcs Naturels Régionaux ou Pays) qui pourront définir l'application des mesures ouvertes par cet axe.

Le Programme d'Initiative Communautaire « Leader + » n'existerait plus tel quel mais interviendrait à travers un axe « Leader ». Il tend à encourager le développement local en soutenant des Groupes locaux qui mettront les mesures des trois axes précités.

Dans son projet actuel, la Commission européenne demanderait aux Etats membres d'opter pour une mise en œuvre régionale ou nationale (d'où l'impossibilité de mettre en œuvre le règlement de développement rural sur les deux plans). Elle créerait un fonds particulier pour le développement rural, le **FEADER** (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), jusqu'à présent il était commun au 1<sup>er</sup> pilier de la Politique Agricole Commune.



## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « cadre institutionnel », consultez la fiche « [DOCUP](#) »

### Sur le Web

[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

[www.una-leader.org](http://www.una-leader.org)

DG Agriculture de la Commission européenne : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

Contacts : préfectures de région, CNAVSEA (7 rue Ernest Renan- 92 136 Issy les Moulinaux- 01 41 23 50 51), DRAF

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La décentralisation : Acte I

*Cette fiche a pour objectif de donner quelques éléments de compréhension sur les principes et les enjeux de la décentralisation. Nous en décrivons ici la première phase, celle correspondant à la loi dite « Loi Deferre »*

## Historique

En France, la décentralisation a été assez tardive car la tradition centralisatrice est très ancienne et ancrée dans les pratiques.

Par ailleurs, une caractéristique française est son émiettement communal qui a une forte incidence sur l'organisation territoriale : 36 772 communes en France qui représentent la moitié des communes de l'Union Européenne. 1739 communes ont plus de 5 000 hab. et 60% de la population vit dans des communes de plus de 5 000 habitants.

L'Acte I de la décentralisation est constitué des lois de décentralisation de 1982 et 1983 appelées aussi « Lois Deferre ». Elles ont marqué la reconnaissance des collectivités locales en France :

- En affranchissant les collectivités territoriales des tutelles administratives et financières par la mise en application d'un principe de libre administration,
- En transformant les régions en collectivités locales (créées en 1972, comme établissements publics sous autorité du préfet). Premières élections en 1986,
- En organisant le transfert de compétences vers les Communes, les Départements, les Régions,
- En dotant chaque collectivité (région et département) d'un pouvoir exécutif (exercé dorénavant par le Président de la collectivité) et d'une administration,
- Par la création de la fonction publique territoriale.

Le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales, s'est accompagné du transfert des pouvoirs exécutifs des représentants de l'Etat (préfet et sous-préfet), aux élus du Conseil général et du Conseil régional (le maire en disposant déjà pour ce qui est des communes).

## Résumé des étapes de la décentralisation (à compléter en fonction de l'actualité)

	L'avènement de la Région comme collectivité territoriale décentralisée	Le transfert de pouvoir exécutif au Département	La commune : cellule de base de la démocratie locale
<b>Création</b>	Création en 1972 (établissement public) Devient collectivité locale en 1983 (sans pour être autant reconnue dans la constitution) avec l'Acte I de la Décentralisation Elle n'est reconnue dans la Constitution comme collectivité territoriale que depuis mars 2003 (avec l'acte II de décentralisation)	Création en 1789 Ce n'est qu'en 1890 que ces derniers ont une véritable autonomie	A succédé aux paroisses  Création en 1789  Début d'autonomie en 1884
<b>Pouvoir exécutif</b>	Le président du conseil régional	Jusqu'à la décentralisation de 1982, l'exécutif du département était assuré par le préfet. Il y a alors un dédoublement fonctionnel entre la préfecture et le Conseil général (le Conseil général définissait des règles, des politiques, mais elles étaient mises en œuvre par les services de l'Etat). A partir de 1982, le Président du Conseil général devient l'exécutif du Conseil général, ce qui signifie que les services de celui-ci vont se développer.	Le maire, qui est par ailleurs le représentant de l'Etat sur la commune. L'Acte I de la décentralisation (mars 82) n'a rien changé pour les communes. Elles conservent une vocation pluridisciplinaire.
<b>Nombre</b>	26	100	36 763

## Dispositif

### Principe

La décentralisation correspond au transfert du pouvoir central de l'Etat vers des autorités locales élues, chargées d'assurer la libre administration de leur territoire. Il n'y a pas de relation hiérarchique d'une part d'une collectivité à une autre et d'autre part entre l'Etat et les collectivités.

Ce changement majeur dans l'organisation territoriale de la France a été inscrit dans la Constitution :

« [...] une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] » (Article 1 de la Constitution), « la France est devenue une « République [...] une et indivisible. Son organisation est décentralisée » (Article 72 de la Constitution révisée en mars 2003).

Le principe de libre administration des collectivités locales est donc un principe constitutionnel qui impose la gestion des collectivités territoriales par des conseils élus et l'obligation de leur attribuer des compétences suffisantes.

Cependant, cette liberté ne peut pas remettre en cause l'unité de l'Etat d'où la nécessité d'un contrôle. Chaque vague de décentralisation s'accompagne par conséquent d'un renforcement de la déconcentration des services publics. Consultez la fiche « [La déconcentration](#) »

Aujourd'hui, la Constitution reconnaît comme collectivité territoriale la Région (depuis le congrès du 20 mars 03), le Département et la Commune.

### Conclusions sur les apports de la décentralisation

- La libre administration des collectivités locales
- La dotation de chaque collectivité d'un pouvoir exécutif dont sont en charge les Présidents des collectivités
- La Région devient une collectivité locale avec une assemblée élue et un Président
- La répartition des compétences entre différentes collectivités

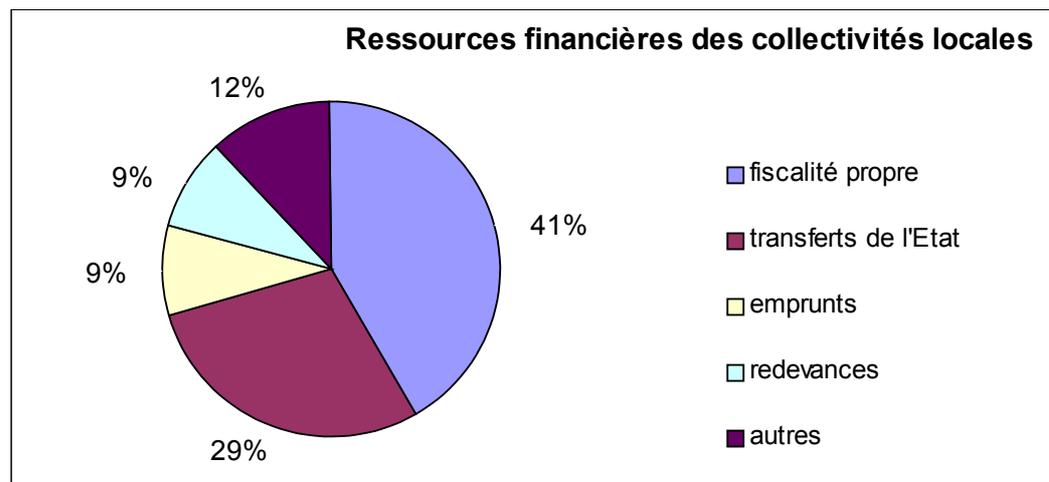
### Le transfert de compétences

A l'origine, en échange de compensations financières intégrales, à chaque structure territoriale devait être transféré un bloc de compétences spécifiques de l'Etat correspondant à des fonctions propres : à la Commune, la maîtrise du sol, au Département, la solidarité, à la Région, la planification et le développement économique.

Avec ce transfert de compétences, l'Etat devient une « tutelle » conditionnée sans contrôle hiérarchique. Sans remettre en cause le principe de libre administration, il reste cependant constitutionnellement incontournable.

### Le transfert de ressources financières

Les ressources des collectivités locales se répartissent en moyenne de la manière suivante :



*Cf. Chiffres de 2001 publiés sur [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), à partir des données de la DGCL « les collectivités locales en chiffres 2002-2003 »*

L'autonomie financière des collectivités territoriales reste limitée car elle est assurée par les taxes dont elles fixent elles-mêmes les taux de prélèvement.

Depuis 1982, il y a une montée de la pression fiscale des collectivités locales pour faire face aux charges de la décentralisation. Par ailleurs, les inégalités de richesses entre collectivités sont fortes et s'amplifient dans un processus de cercle vicieux. En effet, les collectivités les plus riches peuvent avoir des taux d'impôts plus faibles et par conséquent attirer plus d'entreprises, d'investisseurs... A l'inverse, les moins riches doivent maintenir des taux de prélèvements élevés pour assurer les ressources mais attirent moins d'entreprises. Elles vont donc en moyenne dépendre plus des apports de l'Etat que les premières.

## Articulation avec la déconcentration

La décentralisation de 1982-83 s'est accompagnée par un renforcement et une réorganisation de la présence de l'Etat sur les territoires. Les fonctions des préfets sont d'assurer le contrôle de la légalité, de coordonner l'action de l'Etat sur le département (il est le chef des services déconcentrés), et d'assurer l'ordre public.

Il coordonne la politique déconcentrée de l'Etat, assure une fonction de médiation entre collectivités, en faisant accepter des accords et en facilitant l'émergence de

l'action collective.

Source : Culture et Promotion - Intervention de Sylvain Brouard, chercheur au CEVIPOF

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « concepts », consultez la fiche « [La déconcentration](#) »

### Sur le Web

- Lire le calendrier chronologique de la décentralisation en cliquant [sur ce lien](#)
- [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)
- [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr)

### Bibliographie

GOHIN, Olivier.- *Institutions administratives*. LGDJ, 1998, pp. 84-91

GUETTIER, Christophe.- *Institutions administratives*.- Dalloz, 1999. pp. 106-115

GRUBER, Annie.- *La décentralisation et les institutions administratives*.- Colin, 1996, pp. 17-35

### Sur les fondements constitutionnels et la décentralisation

ROUX, André.- *Droit constitutionnel local*.- Economica, 1996.

CONSEIL D'ETAT.- *Décentralisation et ordre juridique*.- (Rapport) EDCE, 1994., p.15

### Sur la décentralisation et la réforme de l'Etat

CHAUVIN, Francis.- *Le cadre institutionnel et son évolution. L'Etat et sa réforme depuis les lois de décentralisation*.- Cahiers français, n°293, oct-déc., 1999. p. 19

PICQ, Jean.- *L'Etat en France, rapport au Premier Ministre*.- La Documentation française, 1995.

### Sur décentralisation et Europe

VERDEAUX, G.- *Les collectivités locales face à l'Europe*.- Les Cahiers français, n°293, 1999, p.33

### Sur les problèmes généraux de la décentralisation

BODINEAU, Pierre / VERPEAUX, Michel.- *Histoire de la décentralisation*. PUF, coll. « Que sais-je ? » n°2741, 1993.

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



## La décentralisation : Acte II

*Cette fiche a pour objectif de donner des éléments de compréhension sur les principes et les enjeux de la décentralisation. Nous en décrivons ici la deuxième phase. Pour la première phase, consultez la fiche « [La décentralisation : Acte I.](#) »*

*La révision de la Constitution a marqué la phase institutionnelle du chantier sur la décentralisation avec la [Loi n° 2003-276 du 28 mars 2003](#) relative à l'organisation décentralisée de la République.*

*Elle est complétée par 3 lois organiques qui constituent la phase concrète :*

- [Loi organique n° 2003-704 du 1er août 2003](#) relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales,
- [Loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004](#) prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relatif à l'autonomie financière des collectivités territoriales,
- [Loi n°2004-809 du 13 août 2004](#) relative aux libertés et responsabilités locales.

*Cette révision constitutionnelle a pour effet de faire entrer la Région dans la constitution, à égalité avec les autres collectivités territoriales dont elle garantit désormais l'autonomie financière. Elle affirme aussi les principes de décentralisation et de subsidiarité, et institue le référendum local, l'expérimentation et la péréquation.*

*Avertissement : il est encore trop tôt pour repérer clairement et précisément l'ensemble des impacts de l'Acte II de la décentralisation.*

### Historique

Dès 1999, les Etats généraux des élus locaux organisés par le Sénat dans les régions françaises ont permis à près de 22 000 élus locaux de faire connaître leurs points de vue sur les différents aspects de la décentralisation.

Les Assises des libertés locales organisées par le Gouvernement en 2002 dans toutes les régions françaises ont pu ensuite enrichir les réflexions et formuler des propositions pour le projet de loi.

Consultez la fiche « [La décentralisation : Acte I.](#) »

## Dispositif

Actuellement, nous vivons une deuxième vague importante de décentralisation qui se compose d'une révision constitutionnelle (Cf. [Loi n° 2003-276 du 28 mars 2003](#) relative à l'organisation décentralisée de la République.) et de trois lois organiques (expérimentation, responsabilité et autonomie financière).

L'article 1 de la Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 précise désormais que l'organisation de la République est décentralisée. On ne parle plus de collectivités locales mais de collectivités territoriales. Il est indiqué la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en place des lois à caractère expérimental. Le principe de subsidiarité est reconnu. En outre, les collectivités territoriales librement administrées, détiennent le pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

Trois autres lois ont été votées:

- sur l'expérimentation par les collectivités territoriales : [Loi organique n°2003-704 du 1er août 2003](#)
- sur les responsabilités locales : [Loi n°2004-809 du 13 août 2004](#)
- sur l'autonomie financière : [Loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004](#) pris en application de l'article 72-2 de la Constitution

Les points à retenir sont : la subsidiarité par l'expérimentation, la notion de chef de file, la démocratie locale, et les aspects financiers.

### La subsidiarité par l'expérimentation

Ce principe appliqué à la décentralisation permet aux collectivités territoriales d'assumer une compétence en lieu et place de l'Etat, lorsqu'elles ont vocation « à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à l'échelle de leur ressort » (article 1 du projet de la Loi constitutionnelle du 28 mars 2003, modifiant l'article 1 de la Constitution).

Une collectivité pourra expérimenter l'exercice de compétences spécifiques. La loi précise par ailleurs les modalités d'application de ces expérimentations. Le parlement décidera de la validité et du délai de l'expérimentation que peut mener une collectivité territoriale. Un processus d'évaluation devrait être mis en place. Au terme du processus et en fonction des résultats de l'évaluation, cette expérimentation pourra être généralisée à l'ensemble des collectivités de même rang, ou abandonnée.

Cette disposition peut cependant renforcer la difficulté de lisibilité de la décentralisation au niveau de la répartition des compétences. Mais elle induit de la souplesse par la mise en pratique du principe de subsidiarité.

## La notion de chef de file

L'acte II continue de maintenir le principe de non hiérarchie entre collectivités locales. Cependant, quand une action est mise en place sur une même fonction et par plusieurs collectivités, un coordonnateur ou chef de file peut être désigné par la loi (les parlementaires), de façon à clarifier les rôles de chacun.

## La démocratie locale

Elle se traduit par :

- le droit de pétition qui permet aux citoyens d'obtenir l'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une collectivité locale pourvu qu'il touche le champ de compétence de ladite collectivité. Pour cela la pétition doit réunir un cinquième des signatures des électeurs et cela ne peut avoir lieu qu'une fois par an ;
- le référendum local : les collectivités territoriales pourront organiser des référendums locaux qui auront pouvoir de décision (jusqu'à présent les référendums locaux étaient consultatifs).

## Les aspects financiers

La nouvelle vague de décentralisation se base sur le fait que les ressources propres des collectivités territoriales doivent représenter une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. Elle précise que tout transfert de compétences doit s'accompagner du transfert de financements correspondant. Elle stipule qu'un dispositif de péréquation devra être mis en place entre collectivités. Ces dispositions signifient que le conseil constitutionnel va devenir le régulateur des relations entre les collectivités et l'Etat d'un point de vue financier et de manière plus globale.

En outre, la loi organique du 29 juillet 2004 sur l'autonomie financière des collectivités votée en accompagnement de la Loi constitutionnelle du 28 mars 2003, vise à maintenir les marges de manœuvre financières des collectivités. Elle prévoit un principe de péréquation entre collectivités dont l'objectif est d'assurer une certaine autonomie financière des collectivités les moins riches qui pourraient recevoir une contribution des plus riches, et cela à tous les niveaux de collectivités.

L'aspect financier et des ressources propres est une question importante. Comment faire pour que les collectivités aient plus de ressources sans que celles-ci ne proviennent uniquement de transferts de l'Etat ?

Au regard du bilan de la première phase de décentralisation, l'empilement des structures n'a pas changé. La notion de chef de file est un progrès mais il faudrait que cela se fasse de manière systématique. La question de la lisibilité des compétences se pose. En effet, la notion de chef de file augmente la lisibilité mais la nouvelle répartition de compétences et la possibilité d'expérimentation la diminuent. En même temps, la possibilité d'expérimentation permet de gagner en capacité d'adaptation et de souplesse. Un projet de loi relatif aux responsabilités locales est actuellement à l'étude. Ce projet vise à organiser la nouvelle répartition entre collectivités.

*Source : Culture et Promotion- Intervention de Sylvain Brouard, chercheur au CEVIPOF*

## « Zoom » sur [Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales](#)

Cette loi a 2 objectifs principaux :

- redéfinir les responsabilités de chaque niveau d'administration
- accorder aux collectivités territoriales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités

Elaborée à la suite des deux lois organiques du 1 août 2003 relatives respectivement au référendum local et à l'expérimentation, et discutée parallèlement à la loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, cette loi dernièrement votée, tend principalement à opérer de nouveaux et importants transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements :

- aux régions : les compétences d'orientation et de programmation,
- aux départements : les politiques de solidarité et de gestion des infrastructures de proximité,
- aux communes : les politiques de proximité.

Ces transferts de compétences entrent en vigueur au 1er janvier 2005 (au 1er janvier 2004 pour le RMI-RMA).

La nouvelles responsabilités confiées aux échelons décentralisés touchent des secteurs divers : développement économique, tourisme, formation professionnelle, transport et infrastructures, logement et action sociale ; les transferts correspondants sont évalués à 11 milliards d'euros.

La mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 entraînera le transfert de près de 130 000 agents de l'Etat vers les collectivités territoriales (dont 95 000 agents, techniciens, ouvriers et des services de l'Education nationale et 35 000 agents de l'équipement).

Se présentant comme une réforme d'ensemble, elle comporte des volets relatifs aux transferts de personnels, aux compensations financières, à l'évaluation de l'action publique locale et à la participation des électeurs, ainsi que des aménagements au contrôle de légalité et à l'organisation territoriale de l'Etat. Enfin, le dernier volet de la loi apporte un certain nombre d'ajustements aux dispositions statutaires et organisationnelles régissant l'intercommunalité.

Source : [Site du Carrefour local](#)

### Questions ouvertes

- Quel(s) changement(s) dans nos rapports à l'Etat et aux collectivités locales ?
- La place du citoyen dans la décentralisation Acte 2 ?
- La décentralisation rapproche-t-elle le citoyen des lieux de décision ?
- La relation élu/citoyen sera-t-elle modifiée avec l'acte 2 de la décentralisation ?
- La décentralisation va-t-elle accroître les inégalités entre les territoires ?
- La décentralisation va-t-elle donner trop de pouvoir aux élus locaux ?
- Quelle place fait-on aux habitants dans l'exercice de leur citoyenneté ?
- Quels risques de privatisation et de concurrence entre collectivités

territoriales ?

En effet, un certain nombre de services publics (assurés jusqu'à présent par l'Etat et transférés aux collectivités) pourrait être amené à se privatiser. A court terme, les collectivités territoriales risquent d'emprunter, d'augmenter les impôts et de couper les subventions pour faire face aux nouvelles dépenses et à moyen terme, risquent de rationaliser leurs actions en réduisant les effectifs et en réorganisant les services.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « cadre institutionnel » consultez la fiche « [La décentralisation : Acte I.](#) »

### Sur le Web

- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [www.carrefourlocal.org](http://www.carrefourlocal.org)
- [www.carrefourlocal.org](http://www.carrefourlocal.org) (pour avoir un tableau récapitulatif des compétences transférées par collectivités territoriales)
- [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
- [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

### Bibliographie

GOHIN, Olivier.- *Institutions administratives*. LGDJ, 1998, pp. 84-91  
GUETTIER, Christophe.- *Institutions administratives*.- Dalloz, 1999. pp. 106-115  
GRUBER, Annie.- *La décentralisation et les institutions administratives*.- Colin, 1996, pp. 17-35

### Sur les fondements constitutionnels et la décentralisation

ROUX, André.- *Droit constitutionnel local*.- Economica, 1996.  
CONSEIL D'ETAT.- *Décentralisation et ordre juridique*.- (Rapport) EDCE, 1994., p.15

### Sur la décentralisation et la réforme de l'Etat

CHAUVIN, Francis.- *Le cadre institutionnel et son évolution. L'Etat et sa réforme depuis les lois de décentralisation*.- Cahiers français, n°293, oct-déc., 1999. p. 19  
PICQ, Jean.- *L'Etat en France, rapport au Premier Ministre*.- La Documentation française, 1995.

### Sur décentralisation et Europe

VERDEAUX, G.- *Les collectivités locales face à l'Europe*.- Les Cahiers français, n°293, 1999, p.33

### Sur les problèmes généraux de la décentralisation

BODINEAU, Pierre / VERPEAUX, Michel.- *Histoire de la décentralisation*. PUF, coll. « Que sais-je ? » n°2741, 1993.

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La déconcentration

*La déconcentration des services de l'Etat accompagne chaque vague de décentralisation*

*Pour garantir le principe de l'unité de la nation, l'Etat garde un contrôle sur le fonctionnement des collectivités territoriales par le biais de ses services déconcentrés.*

## Historique

« Il est généralement admis qu'il n'y a pas de bonne décentralisation sans une déconcentration parallèle des services de l'Etat. Les élus locaux, dotés de nouvelles compétences doivent pouvoir s'adresser au niveau local à un représentant de l'Etat dont les attributions lui permettent d'engager l'Etat sans en référer systématiquement à l'échelon central. » ([www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr))

La Loi d'orientation du 06 février 1992 relative à l'administration de la République explique l'égalité de la fonction d'administration territoriale par les services de l'Etat et par les collectivités territoriales : « *L'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'Etat* ».

La compétence et le rôle des services déconcentrés de l'Etat au niveau de chaque échelon territorial sont clarifiés dans le décret 92-604 du 1er juillet 1992 portant Charte de la déconcentration [www.legifrance.com](http://www.legifrance.com).

## Principe

La **déconcentration** est une délégation de certains pouvoirs des services de l'Etat du niveau national, aux services de l'Etat plus locaux (ex. DDAF au niveau départemental et DRAF au niveau régional pour le Ministère de l'Agriculture). Elle implique donc une adaptation de l'organisation administrative des services de l'Etat tout en conservant le principe de la voie hiérarchique.

Il s'agit d'une recherche d'exigence et d'une plus grande efficacité de l'action publique, pour :

- Trouver le niveau territorial le plus à même de mener de manière efficace certaines politiques,
- Recentrer les compétences de l'État sur ses fonctions principales et fondamentales : affaires étrangères, défense, justice, sécurité, politique économique et sociale de la nation, législation et réglementation.

La déconcentration permet à l'État de conserver l'unité de la nation, tout en donnant la possibilité aux autorités de l'État de gérer efficacement les affaires étatiques.

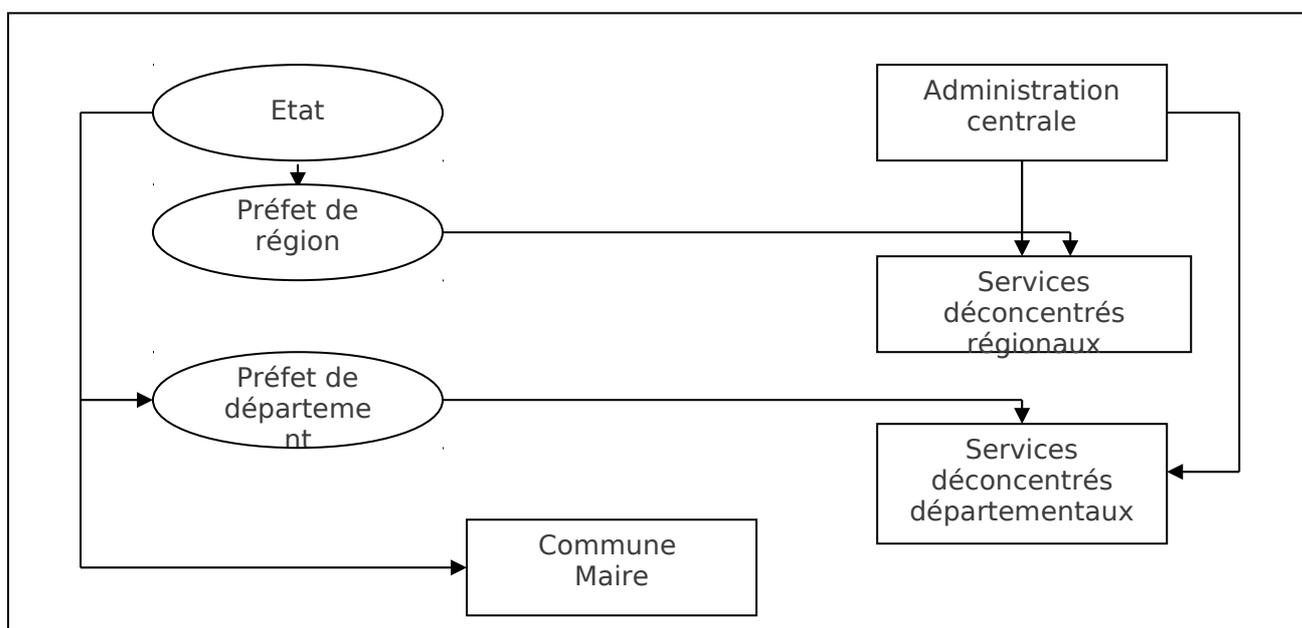
O. Barrot « *c'est toujours le même marteau qui frappe mais dont on a raccourci le manche* »

## Dispositif

Les services déconcentrés de l'Etat sont chargés dans une circonscription territoriale délimitée, de mettre en œuvre les politiques publiques décidées au niveau national, d'appliquer ou de faire appliquer une réglementation ou de délivrer des prestations aux usagers. Ils sont placés sous l'autorité des préfets qui représentent localement le gouvernement.

Le rôle du préfet est d'être à la fois négociateur au nom de l'État et contrôleur. Avec la décentralisation, il a perdu du pouvoir en termes de contrôle et de décision vis à vis des actions locales, ses 5 missions sont :

- la coordination, à un niveau territorial donné, de l'action des services déconcentrés,
- le contrôle administratif ou légal des collectivités locales et des établissements publics,
- l'application de la réglementation et de la garantie des libertés publiques,
- la rationalisation de la gestion des ressources et des moyens de l'État,
- la garantie de la sécurité.



## Articulations entre les différents services de l'Etat

### Questions ouvertes

Beaucoup s'interrogent sur l'organisation territoriale de l'État :

- Les niveaux de déconcentration sont-ils les plus pertinents ?

- Doit-il y avoir une représentation de chaque ministère à tous les niveaux territoriaux ?
- La déconcentration n'est-elle pas le moyen de renforcer la présence de l'État localement au détriment des collectivités locales ?

## Perspectives

Une nouvelle étape de la déconcentration est en cours. Elle vise à répondre aux attentes nouvelles en matière d'efficacité, de qualité de services et de modernisation de la gestion publique. C'est dans ce cadre que les services régionaux de l'Etat sont regroupés sous l'autorité du Préfet de région en 8 pôles :

- éducation et formation,
- gestion publique et développement économique,
- transport,
- logement et aménagement,
- santé publique et cohésion sociale,
- économie agricole et monde rural,
- environnement et développement durable,
- développement de l'emploi et l'insertion professionnelle.

(Consultez les sites <http://www.premier-ministre.gouv.fr/fr/> et [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/))

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel », consultez la fiche « [La déconcentration](#) »)

### Bibliographie

DIEDERICHS, Olivier / LUBEN, Ivan.- *La déconcentration*.- PUF, coll. « Que sais-je », 1995.

ROSSELOT, Jean.- *La charte de la déconcentration*.- Administration.- N°160, 1993. pp. 40-66

### Sur le Web

- [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)
- [www.legifrance.com/](http://www.legifrance.com/)
- [www.premier-ministre.gouv.fr/fr/](http://www.premier-ministre.gouv.fr/fr/)
- [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/)

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La loi sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale

## Historique

A se pencher sur le découpage administratif français, on ne peut que constater que la France occupe une place à part dans l'Union Européenne. 103 communes seulement ont plus de 50 000 habitants, 25 249 communes comptent moins de 700 habitants, et, mieux, le tiers des communes comptent moins de 200 habitants... !

Bref, les quelques 32 000 communes de moins de 2000 habitants regroupent plus d'un quart de la population de l'Hexagone (26 %).

Devant la constituante, Thouret, Sieyès et Condorcet voulaient voir se créer quelques 6500 grandes municipalités, Mirabeau, pour sa part, défendit la transformation en communes des quelques 44 000 paroisses de l'ancien régime. Sa thèse l'emporta, mais on ne créa toutefois que **38 000 communes**.

## Les compétences ( La portée, le champ d'application)

La loi Chevènement vise quatre objectifs principaux :

- proposer une nouvelle architecture de l'intercommunalité en milieu urbain, grâce à une forme juridique nouvelle, la communauté d'agglomération, qui se substitue à deux catégories existantes : le district et la communauté de villes ;
- mettre en place un corps de règles unifiées relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'ensemble des structures de coopération intercommunale ;
- renforcer la démocratie et la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale ;
- promouvoir le régime fiscal de la taxe professionnelle unique, ce qui constitue une étape dans une procédure beaucoup plus vaste de réforme de la fiscalité locale en général et de la taxe professionnelle en particulier.

## Les ressources

L'Etat consacre des moyens financiers importants à la promotion de cette intercommunalité de projets :

- dotation globale de fonctionnement ;
- dotation de développement rural ;
- dotation globale d'équipement ;

- suppression du délai de 2 ans pour le versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Le budget des communautés de communes comporte également une recette fiscale.

Deux régimes sont proposés aux élus locaux :

- celui de la fiscalité additionnelle : la communauté de communes prélève une fiscalité supplémentaire sur les quatre taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) ;
- celui de la taxe professionnelle unique : les communes " abandonnent " la taxe professionnelle à la communauté de communes. Dans le même temps, se met en place une procédure d'uniformisation qui aboutit, dans un délai maximum de douze années, à un taux unique de taxe professionnelle sur la totalité du territoire communautaire.

Les EPCI ont pour autres recettes : le revenu des biens, meubles ou immeubles de l'EPCI ; les sommes reçues par l'EPCI des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ; les subventions publiques ; les produits des dons et legs ; le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés (selon les compétences exercées : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, produit du versement de transport, etc.) ; la DGE ; le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)

## Les dispositifs d'intervention

Il ne reste donc plus, en dehors des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, que trois types d'établissements publics à fiscalité propre (EPCI) :

- la communauté de communes (- de 50 000 habitants),
- la communauté d'agglomérations,
- la communauté urbaine (+ de 500 000 habitants).

La loi instaure la Taxe Professionnelle Unique (TPU), obligatoire pour les communautés d'agglomération et les nouvelles communautés urbaines, qui permet de mutualiser les moyens et de mener une politique communautaire.

## Partenaires, rapports avec les autres collectivités

Plusieurs dispositions de la **loi no 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales** visent à favoriser le développement de l'intercommunalité. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pourront fusionner sur la base du volontariat, qu'il s'agisse de communautés de communes ou d'agglomération entre elles ou de communautés urbaines avec des communautés de communes voisines. La transformation des syndicats intercommunaux en communautés de communes ou d'agglomération est autorisée. Les relations financières entre les communes et leur groupement sont assouplies. Les communes pourront plus facilement créer, avec leur groupement, des services communs. Les délégations de signature pourront être accordées plus largement aux chefs de service des collectivités.

Un groupement de communes pourra demander à un département ou une région d'exercer ses compétences dans un certain nombre de domaines : monuments, ports, routes, tourisme, enseignement artistique, coopération transfrontalière, police...

## En savoir plus

Un point sur [l'intercommunalité](#) en 2004 : 461 groupements de communes à fiscalité propre regroupant plus de 50 millions d'habitants au 1er janvier 2004. Un [digest](#) de la loi, un point sur la [fiscalité](#) et le [guide de l'intercommunalité](#) sont également disponibles ici.

### Sur le Web

- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- [www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr)
- le guide de l'intercommunalité sur [www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr)

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Compétences et pouvoirs des représentants de l'Etat.

## Historique

L'Etat héritier d'une longue tradition historique, comprend traditionnellement 3 « pouvoirs » :

- le pouvoir exécutif (incarné par le [président de la République](#), le [gouvernement](#) et ses administrations) propose, souvent décide et met en œuvre, des orientations de politiques publiques et des règles que doivent suivre les citoyens;
- le pouvoir législatif ([assemblée nationale](#) et [sénat](#)) étudie ces propositions, les adopte et contrôle le pouvoir exécutif;
- le pouvoir judiciaire (tribunaux [judiciaires](#), juridictions administratives et [financières](#)) ou assimilé (autorités administratives indépendantes) contrôlent la bonne application des règles, tranchent les litiges et décident de la réparation des dommages subis.

La Constitution de 1958 organise un partage des pouvoirs administratifs entre le Président de la République et le Premier ministre qui sont, avec les ministres, les autorités de l'administration d'État.

## Dispositif

Les services de l'État en fonction de secteurs thématiques, sont placés sous la responsabilité d'un ministre qui s'occupe d'un domaine particulier. Ces services sont répartis entre une administration centrale à Paris et des services déconcentrés en province. Les décrets d'attribution pris après la formation du gouvernement par le Premier ministre déterminent les domaines d'intervention de chaque ministère. Chaque ministère dispose, pour son fonctionnement, de crédits qui lui sont attribués chaque année par la loi de finances.

Les services déconcentrés de l'État sont les services qui assurent le relais, sur le plan local, des décisions prises par l'administration centrale et qui gèrent les services de l'État au niveau local.

L'expression « service déconcentré » apparaît dans la loi du 6 février 1992 concernant l'administration territoriale de la République. Auparavant, on parlait de « services extérieurs ». Mais cette expression parut malheureuse à un moment où la loi voulait renforcer le rôle de ces services en soulignant leur importance, pour les citoyens, en tant que lien privilégié avec les ministères.

La plupart des ministères ont des services déconcentrés répartis entre plusieurs niveaux géographiques. Ainsi, au ministère de l'Emploi, il existe des directions départementales et des directions régionales du Travail, de l'Emploi et de la

Formation professionnelle.

Les services déconcentrés sont généralement sous l'autorité d'un préfet. Les directions départementales sont dirigées par le préfet de département. Les directions régionales sont sous la direction du préfet de région, qui est le préfet du département dont le chef-lieu est aussi celui de la région.

Le corps des préfets dirige les services déconcentrés. Ainsi le préfet de région, qui est le préfet du département où se trouve le chef-lieu de la région, représente l'État à l'échelon régional, le préfet de département à l'échelon départemental et le sous-préfet à l'échelle de l'arrondissement.

Cependant, cette règle n'est pas valable pour certains services dont les particularités justifient l'existence d'une direction propre rattachée au ministère concerné. C'est le cas des services déconcentrés du ministère de la Défense ou de ceux de l'Éducation nationale (académies) dirigés par les recteurs.

Les préfets et sous-préfets sont sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur et sont les représentants personnels de chacun des ministres. Ils sont nommés par décrets du Président de la République et sont astreints à une stricte loyauté à l'égard du gouvernement.

En tant que représentant du gouvernement, ils doivent mettre en oeuvre les décisions gouvernementales en s'appuyant sur les services déconcentrés de chacun des ministères.

Ils dirigent également de nombreuses réunions destinées à organiser des actions interministérielles nécessitant la participation de plusieurs services déconcentrés, aussi bien en période normale (ex : politiques de sécurité), qu'en période exceptionnelle (ex : lors des tempêtes de décembre 1999).

Néanmoins, cette position hiérarchique des préfets est toujours quelque peu contestée. En effet, les moyens de communication modernes permettent aux services déconcentrés de prendre l'avis de leur administration centrale plutôt que d'attendre les directives du préfet.

### **Pouvoirs des autorités administratives :**

**Le Préfet de département** met en œuvre la politique nationale et européenne

**Le Préfet de région** : met en œuvre la politique de développement économique, sociale et d'aménagement du territoire, l'animation et la coordination de la politique culturelle, l'environnement, la ville. Il coordonne des actions des départements, et s'occupe de la programmation, de la répartition et de la contractualisation.

**Le Préfet d'arrondissement** a un rôle dans l'animation du développement local et des actions administratives locales de l'Etat.

**Les préfets** sont chargés de tous les secteurs sauf la défense, la justice, les impôts, le paiement des dépenses publiques, les actions éducatrice, et l'inspection du travail.

**Le maire** a une position de dédoublement fonctionnel car il assure des fonctions administratives et judiciaires.

## En savoir plus

### Sur le Web

- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
- [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

### Bibliographie

GOHIN, Olivier.- *Institutions administratives*. LGDJ, 1998.

GUETTIER, Christophe.- *Institutions administratives*.- Dalloz, 1999.

GRUBER, Annie.- *La décentralisation et les institutions administratives*.- Colin, 1996. pp 17-35

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Le Département

## Historique

Le Département est une institution qui a été créée durant la révolution française. La loi du 10 août 1871 consacre le Département : elle en fait une collectivité locale autonome sur le plan juridique avec un organe délibérant et un exécutif élu. De grandes évolutions ont eu lieu avec la loi de décentralisation de 1982.

Le Conseil Général est une assemblée de femmes et d'hommes élus au suffrage universel (pour 6 ans, renouvellement tous les 3 ans par moitié) dans chaque canton le composant. Le Conseil Général est l'organe de décision du Département. L'assemblée départementale se réunit en sessions pour délibérer sur des projets et voter le budget. Doté d'un exécutif, son chef est le Président du Conseil général (élu par ses pairs pour 3 ans). Il assure la mise en œuvre du budget départemental, assisté d'élus qui forment la commission permanente. Celle-ci se réunit entre les séances plénières pour gérer les affaires courantes du département. Chaque élu participe également à des commissions spécialisées : finances, aménagement du territoire, développement économique, actions sociales, éducation etc... Leur rôle est consultatif, un Président en dirige les travaux. Le Président du Conseil général peut enfin convoquer l'assemblée, fixe l'ordre du jour des réunions, prépare et exécute ses décisions. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des vice-présidents.

## Les domaines de compétences

Le Conseil Général est une collectivité territoriale, au même titre que les communes. La loi de décentralisation de 1982 a fixé le principe de la libre administration du Département. Ses compétences sont nombreuses et peuvent être classées en deux catégories : obligatoires et facultatives. Le domaine obligatoire est important, il concerne l'aide sociale, les routes départementales, le transport routier des voyageurs (et maritime pour les départements littoraux dotés d'une île), la construction et l'entretien des collèges publics, l'aménagement rural, les archives départementales, les médiathèques. Les domaines facultatifs sont déterminés par l'assemblée départementale ; à titre d'exemple ils peuvent se centrer sur l'aménagement du territoire, le développement économique, le tourisme, le cadre de vie, les loisirs.

## Les ressources

Conformément à la loi, le Conseil général se réunit au moins une fois par trimestre. Lors de sa réunion du quatrième trimestre il définit, sur proposition du Président, les orientations du budget pour l'année suivante. Les conseillers généraux fixent le taux des impôts départementaux directs: taxe d'habitation,

taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle. En fonction de la conjoncture le Conseil général peut voter des budgets modificatifs au cours de l'année. Les dotations de l'Etat, l'emprunt, les subventions d'autres collectivités (Région, Communes, Union européenne) alimentent aussi le budget.

## Controverses

Toutes les délibérations du Conseil général font l'objet d'un contrôle à posteriori du Préfet qui vérifie leur conformité au regard de la légalité. Les délibérations ainsi que les actes du Président, à caractère réglementaires, sont publiés et mis à la disposition du public. L'exécution et le suivi des décisions sont assurés par les services départementaux.

La France est le seul pays de l'union européenne à posséder une organisation territoriale aussi complexe : communes, intercommunalités (communautés de communes, Pays, communautés d'agglomération), départements, régions... Certains acteurs suggèrent la suppression du maillon départemental pour simplifier l'organisation administrative française, alléger les coûts, augmenter l'efficacité des dépenses publiques. Ce maillon ne correspond plus aux espaces de projets actuels (apanage de la Région, des Pays...). La dernière loi de décentralisation, votée en juillet 2004 ne va pas dans ce sens et réaffirme la légitimité du département.

## Exemples

Le budget du Département du Morbihan s'élève à plus de 500 millions d'euros. Dans ce département, 1270 agents composent les services départementaux.

Les lycées peuvent faire financer une partie de leur projet éducatif par le Département, après dépôt d'un dossier, s'il correspond au domaine de compétence du Département. Le dossier passe en commission devant les élus et fait l'objet d'un vote pour la subvention. Le Conseil Général publie également une revue, distribuée gratuitement par courrier : beaucoup d'informations sur les actions et les projets en cours y figurent.

## Perspectives

La nouvelle loi de décentralisation réaffirme l'existence du département en élargissant son domaine de compétence. Il est important pour toute demande d'écrire au Président du Conseil général avec un double envoyé au vice-président concerné. Il peut être pertinent de passer voir votre conseiller général qui vous appuiera dans vos démarches, il est facilement contactable pour obtenir un rendez-vous.

## En savoir plus

Aller voir le site Internet de votre département : il fourmille de renseignements, informe sur l'actualité, présente les actions en cours ainsi que vos élus.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg Meil



# Le Conseil régional

*L'Union européenne privilégie au côté des Etats, l'échelon régional. Cependant les Régions d'Europe ont des statuts très différents. La France joue une partition bien à elle et parfois ambiguë, décentralisant et donnant plus de compétences aux Régions mais dans le même temps entretenant la dépendance budgétaire et les contre-pouvoirs : ceux de l'Etat en Région, ceux des départements, ceux des autres collectivités territoriales.*

## Historique

Créée par la loi du 5 juillet 1972 sous forme d'un Etablissement Public Régional (EPR) la Région a vu son rôle amplifié et son fonctionnement modifié par une série de lois :

- 2 mars 1982, loi de décentralisation : une partie du pouvoir du Préfet de Région est transférée au Président du Conseil régional ;
- 16 mars 1986, la Région devient une **Collectivité territoriale**. Les premières élections au suffrage universel direct de ses membres ont eu lieu en 1986 ;
- 13 août 2004, **loi relative aux libertés et responsabilités locales**. Les Régions acquièrent de nouvelles compétences et deviennent garantes notamment de la cohérence des politiques de développement économique et d'aménagement.

Comme toute collectivité, la Région est dirigée par une assemblée délibérative, le Conseil régional, constitué de femmes et d'hommes élus par scrutin de liste pour 6 ans au suffrage universel. L'assemblée régionale se réunit en sessions pour délibérer sur des projets et voter le budget. Elle est dotée d'un **exécutif** comprenant le Président et des vice-Présidents qui assurent la mise en œuvre du budget régional. Cet exécutif est assisté d'élus qui forment la commission permanente. Celle-ci se réunit entre les séances plénières pour gérer les affaires courantes de la Région et voter l'attribution des subventions. Il existe aussi des commissions, dont le rôle est consultatif, spécialisées autour de différentes thématiques : aménagement du territoire, développement économique, formation, culture, environnement (ces thèmes et leurs contours sont variables suivant les Régions).

Une seconde assemblée, le **Comité économique et social régional** (CESR) constitué d'acteurs socio-économiques, émet des avis sur les propositions du Conseil régional et peut s'autosaisir de problématiques régionales qu'il juge

importantes.

Un contrat est signé avec l'Etat, généralement tous les 6 ans, le Contrat de Plan Etat- Région (CPER). Il fixe des priorités communes et des engagements financiers correspondants.

## Les domaines de compétences

La Région était une collectivité de missions avec un petit nombre d'agents (400 à 1000 agents) et des moyens financiers limités, souvent moins importants qu'un Conseil général ou une Communauté d'agglomération.

Parmi ces missions :

- **La formation initiale et continue : près de la moitié des budgets est consacrée pour** la construction, la rénovation, l'équipement et le fonctionnement des lycées mais aussi la formation professionnelle initiale et continue des jeunes et des adultes, en particulier par l'apprentissage.
- **Le développement économique** en cohérence avec les autres collectivités dont les Régions sont le chef de file dans ce domaine.
- **L'aménagement du territoire.** Les Régions sont les partenaires de l'Etat et travaillent notamment, à un développement équilibré entre zones urbaines et rurales. Elles agissent aujourd'hui dans le cadre nouveau des Pays et des Agglomérations. En matière de transports, elles participent à la modernisation des grandes infrastructures (routes, rail, ports, aéroports) et sont devenues les autorités organisatrices du transport régional de voyageurs (train et bus).
- **Environnement, urbanisme, préservation des patrimoines, développement de la culture et du sport, font également partie des compétences régionales.** Au-delà de ces champs obligatoires, chaque Région peut également prendre l'initiative d'intervenir dans d'autres secteurs comme l'enseignement universitaire, la santé, la coopération internationale, la recherche, l'innovation ...

## Les ressources

Alors que leurs compétences s'étoffent, les Régions perdent de plus en plus la maîtrise de leurs recettes. La fiscalité régionale propre se réduit (souvent inférieure à 30%) au profit des dotations de l'Etat liées au transfert de compétences. En 2006, une partie de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers pourrait être redistribuée aux régions

La fiscalité propre est constituée de trois recettes fiscales directes :

- **Taxe professionnelle** : impôt dû annuellement par les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée ;
- **Taxe sur le foncier bâti** : impôt payé par les propriétaires de maisons, immeubles et appartements ;
- **Taxe sur le foncier non bâti** : impôt payé par les propriétaires de terrains.

Elle est complétée de 3 recettes fiscales indirectes :

- **Taxe sur les cartes grises** : taxe due pour toute immatriculation de véhicule, elle constitue la ressource la plus importante perçue par la Région ;
- **Taxe sur les permis de conduire** : taxe due par toutes les personnes passant avec succès leur permis de conduire ;
- **Taxe sur les droits de mutation** : taxe perçue sur chaque transaction immobilière (achat et vente d'immeubles).

La Dotation générale de décentralisation constitue la part la plus importante des recettes, les aides de l'Union européenne aux Régions demeurent marginales compte-tenu de notre niveau de développement.

## Controverses

Elles concernent 2 champs :

- **celui du contour des territoires** : *à l'échelon français, la question reste entière : qu'est-ce qui rend un territoire pertinent ?*
- **celui du partage du pouvoir entre l'Etat et les Régions** . *une question historique celle des jacobins et des girondins !*

### La Région est-elle un territoire pertinent ?

Avant 1982, certains territoires à forte identité culturelle, historique, géographique étaient reconnus de tous. En 1982, le découpage en 22 Régions s'est réalisé sans tenir compte de ces réalités historiques : Bretagne sans la Loire- atlantique, deux Normandie etc... De nouveaux territoires ont été constitués, sans identité préalable, sans support historique. Ils ont parfois des difficultés à être reconnus par les habitants et donc en tant qu'institution (la Région Centre est un exemple). La loi de 1982 était une loi de « décentralisation » évitant de créer des pouvoirs régionaux trop puissants (ce qui pouvait devenir le cas des régions à forte identité). De manière récurrente, une recomposition des territoires régionaux dans des contours plus pertinents est revendiquée.

Face à ces demandes, une autre proposition de recomposition a été portée, en particulier par la DATAR, ayant pour objectif de réduire le nombre des Régions métropolitaines en créant des espaces plus vastes avec une population plus importante. Ces maxi Régions seraient sensées être plus opérationnelles face à l'échelon européen (des exemples dans d'autres pays européens semblent cependant montrer que la taille d'une région n'est pas déterminante). Cette proposition de recomposition a été assez mal reçue et le projet a semblé abandonné. Il faut toutefois constater que, lors des élections européennes de 2004, de nouvelles circonscriptions ont été mises en place reprenant cette idée.

### Etat, Régions, Départements : quel partage des pouvoirs ?

La France possède une organisation territoriale complexe : communes, intercommunalités (communautés de communes, Pays, communautés d'agglomération), départements, Régions... Au cours des dernières années de nouvelles entités ont été créées mais aucun ancien niveau n'a été supprimé. On attendait de la **loi relative aux libertés et responsabilités locales** une **simplification** une clarification de notre mille-feuille administratif, ce qui n'a pas été le cas.

## Exemples de liens entre les établissements et la Région

La Région est l'échelon privilégié pour les lycées, en particulier agricoles, puisque 5 champs de compétences « obligatoires » se croisent :

- l'enseignement secondaire : à ce titre un ou deux conseillers régionaux siègent au Conseil d'administration et le préside parfois ;
- la formation professionnelle ;
- l'aménagement du territoire et donc du territoire rural ;
- la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- le développement économique donc agricole.

S'y adjoignent souvent, des coopérations décentralisées avec des pays européens et en voie de développement.

Des projets travaillés en étroite collaboration avec les conseillers régionaux représentant la Région dans les établissements peuvent donc être relativement facilement portés et aidés financièrement par les Conseils régionaux et ce, particulièrement si les représentants régionaux sont membres de la majorité régionale. Leur implication est la meilleure garantie de succès, vos actions les valorisent.

Pour une demande de subvention (en particulier importante), il est souhaitable d'adresser un courrier au Président du Conseil régional avec un double au vice-président concerné, aux services administratifs et aux élus régionaux de votre établissement. Le fonctionnement de la démocratie régionale ne permet pas de prendre une décision très rapidement (le circuit le plus court est l'instruction des services puis le passage en commission permanente). Il est raisonnable de prévoir un minimum de 3 mois (informez vous des calendriers de réunions auprès de vos représentants régionaux).

## Perspectives

Malgré les freins, les Régions seront amenées à poursuivre leur rôle majeur dans l'organisation territoriale à l'échelon français et européen. Aujourd'hui, la principale inquiétude est financière : comment faire face aux nouvelles compétences sans transfert de moyens suffisants ? Les cinq missions de l'enseignement agricole sont en complète cohérence avec les compétences régionales et dans le contexte actuel de réduction des effectifs, c'est sans aucun doute un atout.

## En savoir plus

Chaque Région possède un site Internet qui vous informe sur l'actualité régionale, les principales orientations politiques, l'agenda, ses membres. Des études sont souvent en ligne.

Sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) : la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

## Auteur de la fiche

Janick Moriceau - Cempama de Beg Meil



# Les SIVOM, SIVU et Syndicats mixtes

*La France compte plus de 17 000 Syndicats de communes. C'est un univers riche composé de SIVOM, de SIVU et de Syndicats mixtes. Les SIVOM et SIVU sont des syndicats intercommunaux visant à mettre en commun des moyens et la gestion partagée d'un ou plusieurs services entre plusieurs communes. Ils ont le statut d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre.*

## Historique

La loi du 22 mars 1890 a permis aux communes de se fédérer en une association de communes, même non limitrophes, pour gérer une seule activité d'intérêt intercommunal : ce sont les syndicats à vocation unique (SIVU). On comptait en 1999 14 885 SIVU, preuve du succès de la formule. La progression des SIVU a été particulièrement forte au cours des vingt cinq dernières années. Leur taille est réduite (71% d'entre eux rassemblent moins de 10 communes).

L'ordonnance du 5 janvier 1959 a permis la création des syndicats à vocation multiple (SIVOM). Les SIVOM permettent aux communes de s'associer pour gérer plusieurs activités, contrairement au SIVU. On comptait 2 165 SIVOM en 1999. Contrairement au SIVU, leur nombre commence à fléchir à partir de 1993, un certain nombre d'entre eux s'étant transformé en Communautés de communes.

Le décret du 20 mai 1955 a permis la création des Syndicats mixtes. Ils doivent comprendre une collectivité et permettre l'association de Communes avec des Départements, des Régions, des Etablissements publics, à la différence des SIVU et SIVOM n'associant que des Communes entre elles. Ces associations sont créées en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun de ses membres, notamment en matière de collecte des ordures ménagères, de l'eau, du tourisme. Il y en avait 1 454 en 1999.

## Procédure de création

Sans rentrer dans la procédure administrative complète, la création d'un syndicat intercommunal est soumise à délibération des Conseils municipaux concernés et à l'autorisation du Préfet de département. Un aller retour s'établit entre les Conseils et le Préfet pour définir le périmètre retenu du syndicat, son statut, ses compétences.

## Les domaines de compétences

**Les SIVU** sont souvent compétents en matière d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau (23%), d'activités scolaires et parascolaires (17%), d'assainissement (6%).

**Les SIVOM** sont le plus souvent compétents en matière d'assainissement (29%), de collecte et traitement des ordures ménagères (36%), d'équipement public (23%), de voirie (44%), d'activités scolaires et para scolaires, de tourisme (23%), de création de zones d'activités industrielles tertiaires et artisanales (11%).

**Les Syndicats mixtes** de « simple coopération intercommunale » interviennent dans les domaines traditionnels de la gestion des services publics fondamentaux, à l'échelle du canton ou du département. Par contre les syndicats « ouverts » ont des objectifs plus larges (développement économique, développement local) mobilisant l'action des partenaires socio-économiques du territoire.

## Les ressources

Un Syndicat est financé par les contributions des communes adhérentes qui constituent pour ces dernières une dépense obligatoire. A l'occasion du budget, le Comité syndical fixe la participation globale des communes membres en fonction de critères fixés tels que la population, le potentiel fiscal etc...

Les contributions peuvent être budgétaires (la commune verse sa cotisation directement) ou fiscalisées (le contribuable acquitte un supplément de fiscalité au profit du groupement dont le taux apparaît directement sur l'avis d'imposition).

## Un exemple de partenariat avec l'enseignement primaire

Grâce à l'implication personnelle de l'Inspecteur d'Académie et d'une Inspectrice de l'Education nationale et en collaboration avec l'IDATE (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe - Montpellier), l'Inspection d'Académie a conçu un projet de mise en réseau des écoles basé sur la visioconférence. Il s'agit de rompre l'isolement d'écoles géographiquement dispersées, en leur permettant de travailler ensemble : *« la volonté de l'Inspection d'Académie est en effet de pouvoir rassembler, en visioconférence, plusieurs groupes d'élèves de même niveau mais d'écoles distantes et de créer en quelque sorte des classes « éclatées » animées tour à tour par les instituteurs »*.

Un appel à candidatures est lancé auprès des écoles primaires en juin 95 : sept écoles -celles des communes d'Arcens, Cheminas, Éclassan, Saint Agrève, Saint Clair, Saint Martin de Valmas, Sécheras- sont sélectionnées, entraînant d'ailleurs les premières adhésions de communes au SIVU. En janvier 96, les enseignants de ces écoles suivent à Privas un stage intensif de trois semaines organisé par le SIVU en concertation avec l'Education nationale : cette formation n'est pas spécifiquement axée sur la visioconférence mais aborde l'ensemble des outils et ressources liés à l'informatique : outils bureautiques, cédéroms... ainsi qu'une journée sur Internet. Equipés par le SIVU, les 7 sites pilotes reçoivent leur matériel en mai et juin : un poste de visioconférence et un micro-ordinateur multimédia connecté sur Internet.

Les autres écoles des communes adhérentes sont aussi systématiquement équipées d'un PC multimédia connecté par le réseau téléphonique ordinaire ou par Numéris, et disposent d'un accès gratuit à Internet ainsi que d'une boîte aux lettres électronique. Début 97, le SIVU décide que toute nouvelle commune adhérente bénéficiera systématiquement d'un équipement et d'une formation gratuite pour les instituteurs et secrétaires de mairie à raison de quatre modules de trois heures chacun. Cette mesure entraîne une troisième vague d'adhésion de communes, ce qui confirme la pertinence d'avoir choisi l'école comme premier terrain d'action. A la mi-99, ce sont 152 écoles primaires, privées pour certaines d'entre elles, qui sont connectées au réseau.

Extraits de [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr).

### **Auteur de la fiche**

Jean François Le Clanche - Cempama de Beg-Meil



# Les communautés de communes

*Les communautés de communes visent à organiser les solidarités nécessaires en vue de l'aménagement et du développement de l'espace et permettre d'élaborer un projet commun. Elles étaient au départ destinées au milieu rural mais la formule séduit de plus en plus les urbains.*

## Historique

Il faudra attendre 1992 pour que le parlement vote une loi sur l'administration territoriale de la République. Deux nouvelles structures voient le jour : la communauté de communes et les communautés de villes. En 1999 une nouvelle loi vise à améliorer l'intercommunalité. A cette occasion, la communauté de communes voit son rôle renforcé et son organisation simplifiée.

## Les domaines de compétences

**La communauté de communes** a pour but d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet partagé d'aménagement de l'espace et de développement économique. Elle doit être d'un seul tenant et sans enclave. Elle doit en plus exercer obligatoirement une des quatre compétences suivantes :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la politique de logement et du cadre de vie,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipement culturel et sportif, d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour mener à bien ces projets, la communauté de communes dispose d'une fiscalité propre<sup>1</sup>. Le citoyen n'a pas le pouvoir d'élire directement les élus de la communauté. Ce sont les élus représentant les communes adhérentes qui siègent au sein de la communauté, élisent le président et votent les projets. En 2004 plus de 2 000 communautés de communes regroupent 21 655 communes pour un budget de 14,6 milliards d'Euros (financés pour partie par les taxes locales et l'aide de l'Etat).

---

<sup>1</sup> A titre indicatif le montant de ce prélèvement figure sur la taxe d'habitation et la taxe foncière.

## Le fonctionnement

La communauté de communes est administrée par un conseil de communauté dont les membres sont élus par les conseillers municipaux des communes membres. Ce conseil de communauté élit son président et les membres du bureau qui l'assistent. Le président peut s'adjoindre des vice-présidents auxquels il délègue une partie de ses fonctions. Enfin, chaque commission qui gère une compétence à un responsable à sa tête. Pour vos projets, nous vous recommandons d'adresser un courrier au président et au vice président responsable du domaine de compétence qui vous intéresse.

## Les ressources

La communauté de commune est un établissement public intercommunal de coopération (EPCI) à fiscalité propre. Il existe deux régimes fiscaux : fiscalité additionnelle et taxe professionnelle unique (TPU).

La fiscalité additionnelle concerne les communautés qui n'ont pas opté pour la TPU. Elles disposent de la même autonomie fiscale que les communes : vote des 4 taxes directes locales (habitation, foncière bâtie et non bâtie, professionnelle). Dans ce régime, la communauté peut instituer une dotation de solidarité dont le principe et les critères de répartition entre les bénéficiaires sont fixés dans les statuts. Le montant de cette dotation est calculé par référence à un certain pourcentage du produit de taxe professionnelle ou de taxe foncière sur le bâti ou du produit des 4 taxes perçues.

Les EPCI à taxe professionnelle unique perçoivent la taxe professionnelle à la place des communes. Ce dispositif met un frein à la compétition entre les communes pour accueillir des entreprises en jouant sur le différentiel fiscal existant entre elles.

La communauté perçoit, à la différence des syndicats intercommunaux, une dotation générale de fonctionnement de l'Etat qui s'élevait à 8,9 milliards d'Euros en 2002.

## Controverses

Le nombre de communes est particulièrement élevé en France. C'est la plus petite subdivision administrative mais aussi la plus ancienne : elles sont les héritières des paroisses et des villes du Moyen Age. Instituées en 1789 elles ne furent réellement autonomes qu'en 1884. Elles sont ancrées dans notre patrimoine culturel et les français y semblent très attachés.

Les analystes se sont longuement interrogés sur cette exception française qui montre aujourd'hui ses limites : beaucoup de communes et notamment celle en milieu rural n'ont plus les moyens (financiers et humains) pour exercer pleinement leurs compétences. L'intercommunalité est une réponse à ce premier problème et permet de construire des projets à plusieurs là où seul, ils seraient impossibles à monter. La seconde remarque concerne le surcoût du maintien de ces 36 000 communes : est-il pertinent de maintenir cette organisation atomisée vieille de plus de deux siècles ? Actuellement la réponse est positive car la commune est un des fondements de notre propre identité, sa disparition serait largement désapprouvée et incomprise par la majorité des électeurs. La troisième remarque concerne plus l'organisation administrative territoriale française : la multiplication des organisations est illisible pour le citoyen.

Ce dernier a du mal à comprendre le rôle, les missions, le fonctionnement de ces structures (la commune, la communauté de communes, le Pays, le département, la région...). Certains auteurs pensent que la suppression du département, de la commune, rendrait le paysage institutionnel français plus clair pour le citoyen et serait aussi une source d'économie et de meilleure efficacité de ce système.

Peut-on supprimer deux institutions séculaires et composantes de l'identité française ? Pour l'instant aucun gouvernement ne s'y est hasardé.

## Exemples

La communauté de communes du pays de Fouesnant regroupe les 7 communes du canton au sud de Quimper et a été fondée en 1993 (transformation du SIVOM en communauté de communes). Elle représente un ensemble cohérent de communes en bordure du littoral sud finistérien et regroupe 20 000 habitants. La commune centre est Fouesnant (10 000 habitants). Bénodet et Fouesnant sont deux stations balnéaires au passé prestigieux et en croissance (urbanisation). Actuellement le maire de Fouesnant est président de la communauté de communes. L'action de la communauté de communes se porte dans les domaines de l'assainissement, l'action sociale, l'action culturelle, l'action économique.

La collecte sélective des déchets a été mise en place ainsi que le financement d'une déchetterie (dont la gestion a été confiée au privé). La communauté a favorisé l'embauche d'une animatrice « insertion », la création d'un bagad<sup>2</sup>, l'agrandissement d'un collège.

Autre exemple : actuellement l'EPL de Privas (07) travaille avec la communauté de commune sur la thématique du tourisme et de la culture : création de l'espace culturel Olivier de Serres sur le site du Pradel, résidence d'artistes en lien avec les classes du lycée, manifestation annuelle (salon du livre en espace rural etc...).

Les lycées peuvent construire nombre d'actions en partenariat avec les communautés dans leurs champs de compétence : réalisation d'un diagnostic de territoire, étude de l'évolution de l'agriculture et des attentes formulées par les agriculteurs (qui peut alimenter la charte de territoire ou l'action des élus), actions de terrain initiées par les communautés : réalisation de parcours découverte, réhabilitation d'espaces naturels sensibles, animation culturelle (réalisation d'un spectacle) etc.... Consultez la fiche « [Au Pradel, l'EPL d'Aubenas gère l'espace culturel Olivier de Serres](#) »

---

<sup>2</sup> Un bagad est un ensemble orchestral d'instruments de musique d'origine celte et bretonne.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Témoignages et expériences », consultez la fiche « [Au Pradel, l'EPL d'Aubenas gère l'espace culturel Olivier de Serres](#) »

### Sur le Web

Intercommun@lités, le site de référence de l'intercommunalité : [www.adcf.asso.fr](http://www.adcf.asso.fr)

### Bibliographie

LOGIE, Gérard.- *L'intercommunalité au service du projet de territoire.*– Syros, 2000.

MOQUAY, Patrick.- *L'intercommunalité en 12 facteurs : comprendre le contexte local.*– Syros, 1996.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les communautés d'agglomération

*Les communautés d'agglomération regroupent majoritairement des villes moyennes. Cette forme d'intercommunalité est relativement récente (2002) bien qu'elle puise ses racines dans les districts (1959) et, contrairement à d'autres institutions, elle semble moins bien connue par le citoyen. C'est un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet de développement urbain et d'aménagement du territoire.*

## Historique

La communauté d'agglomération a été créée par la loi du 12 juillet 1999 et remplace les communautés de ville (créées en 1992) et les districts (créés en 1959) disparus le 1 janvier 2002 au profit des communautés de communes, communautés d'agglomération et urbaine selon les cas.

## Les domaines de compétences

**La communauté d'agglomération (1999)** fonctionne sur le même principe que la communauté de communes. Elle doit être d'un seul tenant et sans enclave, regrouper plus de 50 000 habitants avec une ville centre de plus de 15 000 habitants. Cet espace peut être un bassin d'emplois et un espace social et économique cohérent. Ces domaines de compétences sont larges:

- le développement économique (création de zone d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire...),
- l'aménagement de l'espace (schémas directeurs, plans de déplacements urbains...),
- l'équipement social et l'habitat,
- la politique de la ville (prévention de la délinquance, insertion, développement urbain).

En outre elle doit exercer trois des cinq compétences suivantes :

- la création/ l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- l'assainissement,
- l'eau,

- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la construction/ gestion d'équipements culturels ou sportifs.

En 2002, 120 communautés d'agglomération existaient, regroupant 15,5 millions d'habitants pour un budget de 6 milliards d'Euros (financés pour partie par la taxe professionnelle unique et la dotation générale financière de l'Etat).

## Le fonctionnement

L'organe délibérant se réunit au moins une fois par trimestre. Le président convoque ses membres. Le nombre et la répartition des sièges au conseil sont fixés par accord amiable des conseils municipaux ou en fonction de la population dans les conditions de majorité requises pour la création. Dans tous les cas une commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Pour vos démarches nous vous invitons à envoyer un courrier au président de la communauté et à contacter les services dont la compétence est en relation avec votre action.

## Les ressources

La communauté d'agglomération est un établissement public intercommunal de coopération (EPCI) à fiscalité propre. Il existe un seul régime fiscal : celui de la taxe professionnelle unique (TPU).

Les EPCI à taxe professionnelle unique perçoivent la taxe professionnelle à la place des communes. Ce dispositif met un frein à la compétition entre les communes pour accueillir des entreprises en jouant sur le différentiel fiscal existant entre elles.

A la différence des syndicats intercommunaux, les communautés d'agglomération perçoivent la dotation générale de fonctionnement de l'Etat qui s'élevait à 8,9 milliards d'Euros en 2002.

## Controverses

Le nombre de communes est particulièrement élevé en France. C'est la plus petite subdivision administrative mais aussi la plus ancienne : elles sont les héritières des paroisses et des villes du Moyen Age. Instituées en 1789 elle ne furent réellement autonomes qu'en 1884. Elles sont ancrées dans notre patrimoine culturel et les Français y semblent très attachés.

Les analystes se sont longuement interrogés sur cette exception française qui montre aujourd'hui ses limites : beaucoup de communes et notamment celle en milieu rural n'ont plus les moyens (financiers et humains) pour exercer pleinement leurs compétences. L'intercommunalité est une réponse à ce premier problème et permet de construire des projets à plusieurs là où seul ils seraient impossibles à monter. La seconde remarque concerne sur le surcoût du maintien de ces 36000 communes : est-il pertinent de maintenir cette organisation atomisée vieille de plus de deux siècles ? Actuellement la réponse est positive car la commune est un des fondements de notre propre identité, sa disparition serait largement désapprouvée et incomprise par la majorité des électeurs. La troisième remarque concerne plus l'organisation administrative territoriale française : la multiplication des organisations est illisible pour le citoyen. Ce dernier a du mal à comprendre le rôle, les missions, le fonctionnement de ces structures (la commune, la communauté de communes, le Pays, le département, la région...). Certains auteurs pensent que la suppression du département, de la commune, rendrait le paysage institutionnel français plus clair pour le citoyen mais serait aussi une source d'économie et de meilleure efficacité de ce système.

Peut-on supprimer deux institutions séculaires et composantes de l'identité française ? Pour l'instant aucun gouvernement ne s'y est hasardé.

## Exemples

La communauté d'agglomération du pays de Lorient (CAP Lorient<sup>1</sup>) regroupe les communes à l'est et à l'ouest de la Rade de Lorient. Lorient en tant que ville centre compte 60 000 habitants, l'ensemble de l'agglomération 160 000. Des villes importantes de la périphérie telles que Ploemeur, Hennebont et Lanester y ont adhéré rapidement puis des villes plus modestes (et plus éloignées) ensuite (Riantec, Gâvres...). Le pays de Lorient est un territoire qui a profondément été affecté durant les années 90 par la crise de la pêche mais aussi par la reconversion de son tissu industriel et militaire (fermeture de la base de sous-marins, reconversion de l'arsenal). L'union des communes de ce bassin d'emplois a permis à Lorient (grâce aussi aux aides européennes) de surmonter ces graves difficultés (création d'un pôle image<sup>2</sup>, reconversion de la base sous marine en zone d'activité orientée vers les activités liées à la mer<sup>3</sup>, création de l'université de Bretagne Sud<sup>4</sup>...). Actuellement CAP Lorient communique sur 4 orientations fortes : la création de nouvelles infrastructures portuaires (création du port de Ban-Gavres, extension du port de Ste Catherine...), la mise en place de la collecte sélective « c'est par tri », la protection de l'environnement (valorisation de l'Anse de Stole, projets autour de la petite mer de Gâvres...), le développement économique (pôle d'excellence maritime, pôle image). Suite à leur adhésion, les communes à l'est de la rade (Riantec, Port Louis, Gâvres) ont bénéficié d'un service précieux qui était hors de leur portée financière : un service d'autobus urbains et de navettes maritimes les reliant entre elles ainsi qu'à Lorient. Ce service a permis le désenclavement de ces trois communes et a renforcé leur attractivité. Ce fut un des résultats<sup>5</sup> les plus visibles matériellement de l'intercommunalité en 2000.

Les lycées peuvent construire nombre d'action en partenariat avec les communautés dans leur champ de compétence : réalisation d'un diagnostic de territoire, étude de l'évolution de l'agriculture et des attentes formulées par les agriculteurs (qui peut alimenter la charte de territoire ou l'action des élus), actions de terrain initiées par les communautés : réalisation de parcours découverte, réhabilitation d'espaces naturels sensibles, animation culturelle (réalisation d'un spectacle) etc... Il semble que CAP Lorient serait intéressé par un partenariat avec un lycée agricole et aquacole autour des enjeux de la qualité de l'eau, thème si sensible en Bretagne.

---

<sup>1</sup> La communauté d'agglomération a succédé au district. Ce dernier ne concernait que les communes à l'ouest de la rade de Lorient. Sa transformation en communauté d'agglomération a incité les quatre communes de l'est de la rade à rejoindre cet ensemble et à bénéficier des services communautaires.

<sup>2</sup> Création de TV Breizh et bientôt de nouvelles chaînes thématiques

<sup>3</sup> Base d'entraînement française pour l'America's Cup, projet de création de l'académie Tabarly...

<sup>4</sup> 8000 étudiants

<sup>5</sup> Pour les habitants de ces trois communes

## En savoir plus

### Sur le Web

Intercommun@lités, le site de référence de l'intercommunalité : [www.adcf.asso.fr](http://www.adcf.asso.fr)

### Bibliographie

LOGIE, Gérard.- *L'intercommunalité au service du projet de territoire.*– Syros, 2000.

MOQUAY, Patrick.- *L'intercommunalité en 12 facteurs : comprendre le contexte local.*– Syros, 1996.

## Auteurs de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama de Beg-Meil

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les communautés urbaines

*Les communautés urbaines regroupent les principales grandes villes de notre Pays. Cette forme d'intercommunalité est relativement ancienne (1966) et ancrée dans le paysage institutionnel français, contrairement à d'autres formes plus récentes et moins bien connues par le citoyen. C'est un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet de développement urbain et d'aménagement du territoire.*

## Historique

Les communautés urbaines ont été créées par la loi du 31 décembre 1966. Au 1 janvier 2003 on en comptait 14 : Nantes, Lyon, Nancy, Lille, Marseille, Bordeaux, Arras, Brest, Cherbourg, Le Creusot-Monceau, Alençon, Le Mans, Strasbourg, Dunkerque. La loi du 12 juillet 1999 renforce considérablement le champ de leur compétence par rapport au régime antérieur.

## Les domaines de compétences

**La communauté urbaine (1966)** doit être d'un seul tenant et sans enclave, regrouper plus de 500 000 habitants. Ses domaines de compétences sont vastes :

- développement économique social et culturel (création et aménagement de zones d'activités, gestion d'équipements...),
- aménagement de l'espace (schémas directeurs et de secteurs, ZAC...),
- équipement social et habitat (politique de logement social, office public HLM...),
- politique de la ville (insertion, lutte contre la délinquance...),
- gestion des services collectifs (eau, déchets, assainissement...),
- protection de l'environnement et du cadre de vie ( lutte contre pollution de l'air, bruit...).

En 2002 ce sont 14 communautés urbaines qui existaient contre 9 en 1993 et en 1972.

## Le fonctionnement

Le nombre de sièges est fixé par accord amiable, chaque commune doit avoir au moins un siège. Les délégués sont élus au sein de la communauté par un scrutin de liste au sein des conseils municipaux. La répartition des sièges entre les listes se fait à la proportionnelle. Une commune ne peut pas disposer de plus de la moitié des sièges.

Un président est élu et est entouré par plusieurs vices-présidents (il y en a 19 à Marseille par exemple). Nous vous conseillons dans vos démarches d'adresser un courrier au président et au vice président dont le domaine de compétence est en relation avec votre action.

## Les ressources

La communauté urbaine est un établissement public intercommunal de coopération (EPCI) à fiscalité propre. Il existe un seul régime fiscal : celui de la taxe professionnelle unique (TPU).

Les EPCI à taxe professionnelle unique perçoivent la taxe professionnelle à la place des communes. Ce dispositif met un frein à la compétition entre les communes pour accueillir des entreprises en jouant sur le différentiel fiscal existant entre elles.

A la différence des syndicats intercommunaux, les communautés urbaines perçoivent la dotation générale de fonctionnement de l'Etat qui s'élevait à 8,9 milliards d'Euros en 2002.

## Controverses

Le nombre de communes est particulièrement élevé en France. C'est la plus petite subdivision administrative mais aussi la plus ancienne : elles sont les héritières des paroisses et des villes du Moyen Age. Instituées en 1789 elle ne furent réellement autonomes qu'en 1884. Elles sont ancrées dans notre patrimoine culturel et les français y semblent très attachés.

Les analystes se sont longuement interrogés sur cette exception française qui montre aujourd'hui ses limites : beaucoup de communes et notamment celle en milieu rural n'ont plus les moyens (financiers et humains) pour exercer pleinement leurs compétences. L'intercommunalité est une réponse à ce premier problème et permet de construire des projets à plusieurs là où seul ils seraient impossibles à monter. La seconde remarque concerne sur le surcoût du maintien de ces 36000 communes : est-il pertinent de maintenir cette organisation atomisée vieille de plus de deux siècles ? Actuellement la réponse est positive car la commune est un des fondements de notre propre identité, sa disparition serait largement désapprouvée et incomprise par la majorité des électeurs. La troisième remarque concerne plus l'organisation administrative territoriale française : la multiplication des organisations est illisible pour le citoyen. Ce dernier a du mal à comprendre le rôle, les missions, le fonctionnement de ces structures (la commune, la communauté de communes, le Pays, le département, la région...). Certains auteurs pensent que la suppression du département, de la commune, rendrait le paysage institutionnel français plus clair pour le citoyen mais serait aussi une source d'économie et de meilleure efficacité de ce système.

Peut-on supprimer deux institutions séculaires et composantes de l'identité française ? Pour l'instant aucun gouvernement ne s'y est hasardé.

## Exemples

La communauté urbaine de Lyon a une stratégie en faveur du développement durable. Le Grand Lyon s'est fixé des objectifs pour agir en faveur du cadre de vie, des transports « doux », des conditions de vie sociale, de l'habitat. Elle travaille actuellement sur la définition d'un agenda 21 et a établi un premier référentiel environnement en apportant un éclairage nouveau sur la problématique de la « durabilité écologique » au travers de « l'empreinte écologique ». Cette thématique concerne bien évidemment les lycées agricoles... et des partenariats sont possibles.

L'animateur régional « agriculture et développement durable » basé au SRFD (DRAF) est aussi là pour vous aider dans vos démarches et vous aider à construire un projet sur ce sujet.

Ainsi les lycées peuvent construire nombre d'actions en partenariat avec les communautés dans leur champ de compétence : réalisation d'un diagnostic de territoire, étude de l'évolution de l'agriculture et des attentes formulées par les agriculteurs (qui peut alimenter la charte de territoire ou l'action des élus), actions de terrain initiées par les communautés : réalisation de parcours découverte, réhabilitation d'espaces naturels sensibles, animation culturelle (réalisation d'un spectacle) etc....

## En savoir plus

### Sur le Web

Intercommun@lités, le site de référence de l'intercommunalité : [www.adcf.asso.fr](http://www.adcf.asso.fr)

Communauté urbaine de Lyon : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

### Bibliographie

LOGIE, Gérard.- *L'intercommunalité au service du projet de territoire.*– Syros, 2000.

MOQUAY, Patrick.- *L'intercommunalité en 12 facteurs : comprendre le contexte local.*– Syros, 1996.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les pays ; un nouvel outil pour le développement local

*La définition actuelle pose le pays comme un regroupement de communes, qui notamment par la volonté de leurs élus et des acteurs locaux essaient de prendre en main leur avenir.*

*Comment ? Ces acteurs définissent ensemble des objectifs de développement à l'horizon de 10 ou 15 ans. Pour que ces objectifs ne relèvent pas simplement du rêve, un diagnostic montrant les caractéristiques de ce territoire, ses points forts, ses points faibles, les enjeux auxquels il est confronté est réalisé. De là, il pourra être imaginé les scénarios possibles d'évolution, et les moyens pour atteindre ces objectifs. Le tout forme le projet de ce territoire, formalisé dans un document intitulé Charte.*

## Historique

### Une longue histoire...

La notion de pays a été réaffirmée en 1995 dans la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire puis complétée dans sa définition, et dans sa vocation, par la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire en 1999, dite loi Voynet. Consultez la fiche « [La loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable des territoires \(LOADDT\)](#) »

Ce concept existe en fait depuis longtemps. Il caractérisait des territoires marqués par une identité géographique ou culturelle forte, une solidarité et des démarches de développement local. Cependant, il recouvrait des réalités bien différentes : une vallée, un bassin d'emploi, un canton, une micro-région, un arrondissement. Dans les années 60-70, il était le symbole d'une nouvelle manière de vivre « vivre et travailler au pays » était devenu le slogan de militants d'une qualité de vie et de l'emploi, non déstructurée par une économie régionale ou mondiale!

Il a également fait l'objet de nombreuses politiques de l'Etat : Chartes intercommunales, contrats de pays, Parcs naturels régionaux mais aussi des Conseils régionaux (par exemple, la Région Centre a développé une politique spécifique intitulée « contrat de pays »). Consultez les fiches, « [Les contrats de pays](#) » et « [Les parcs nationaux et régionaux](#) ».

## Dispositif

### Les pays : des territoires de projet

L'enjeu actuel des pays est d'une part de donner plus de place aux initiatives locales et à une prise en main par les acteurs locaux de l'avenir de leur territoire, et d'autre part pour l'Etat de trouver une aire d'action plus pertinente que les découpages administratifs actuels pour traiter certains problèmes. Ces derniers touchent au développement économique, à la gestion des transports, à l'organisation de certains services publics, à la gestion de l'espace... Ce ne sont pas là des missions obligatoires que doit remplir le pays, simplement des indications des questions dont il peut se saisir.

Un pays se définit avant tout comme un espace **de projet**. Les acteurs locaux se regroupent à leur propre initiative, et essaient de définir des objectifs partagés pour le développement de leur territoire. Cette démarche repose sur un diagnostic montrant la diversité de ce territoire mais aussi ses forces et ses faiblesses. Le tout est organisé au sein **d'un projet**, dont le document formalisé est **une Charte**. Ceci signifie que le pays est avant tout un lieu de mise en cohérence, de fédération de différents projets locaux dans une perspective de développement global. Le pays n'a donc pas vocation à réaliser en direct des actions, mais plutôt à accompagner des porteurs de projet, à susciter et à encourager des actions.

A la différence d'une collectivité territoriale, les structures qui portent le pays n'ont pas de compétences qui dessaisissent l'Etat, elles ne peuvent pas prélever de taxes, et ont des statuts juridiques divers (associations, GIP...), mais elles portent le projet de territoire et peuvent contractualiser avec l'Etat après validation de la Charte. Consultez les fiches : « [décentralisation actes1](#) » et « [actes2](#) ».

Pour assurer dans la durée son fonctionnement, le Pays doit s'appuyer sur la participation et la mobilisation du plus grand nombre. Il s'agit là d'une spécificité du Pays : il doit reposer sur un partenariat riche et diversifié. Ceci signifie que le Pays ne doit pas seulement être le fait des élus, mais aussi de toutes les personnes qui vivent sur ce territoire. **Le Conseil de développement** est l'outil proposé dans la Loi Voynet pour pérenniser cette association des acteurs locaux dans la vie du Pays. Ce n'est évidemment qu'un outil et rien n'assure que ce dernier aura un véritable rôle dans le futur Pays. Consultez la fiche : « [participation](#) »

## Deux schémas récapitulatifs

Les deux schémas suivants vous présentent pour l'un le concept de pays, pour l'autre le fonctionnement et l'organisation d'un pays :

### La notion de pays

Un espace de mobilisation et de participation de l'ensemble des acteurs locaux : élus, associations, chefs d'entreprises, habitants

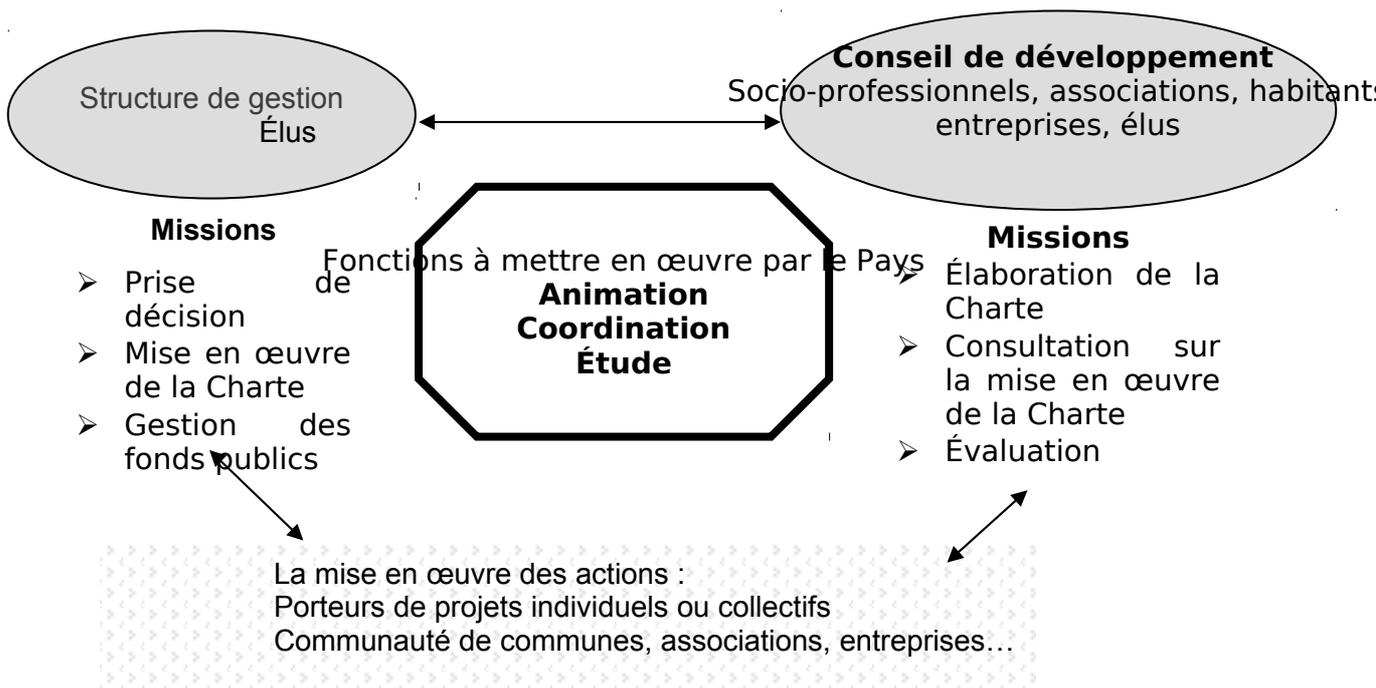
Un territoire cohérent du point de vue, géographique, culturel, économique ou social



Un espace de projet et de développement durable pour mettre en synergie des initiatives locales

Un espace de contractualisation avec l'Etat et le Conseil régional

### L'organisation du pays



## Comment construire un pays ?

Voici, résumée en 8 étapes, la création d'un pays :

1. Les élus des communes et des groupements de communes du futur pays ont l'initiative de proposer un périmètre pour leur pays, dit périmètre d'étude
2. Ce périmètre d'étude est examiné par une instance régionale et est reconnu par le préfet de région
3. Le conseil de développement se met en place
4. La charte de territoire est élaborée
5. L'ensemble des structures intercommunales et des communes doivent approuver la charte

6. Le périmètre définitif et le contenu de la charte sont examinés par l'instance régionale et sont reconnus par le préfet de Région
7. Le pays se dote d'une structure juridique « officielle » (structure de gestion)
8. Un contrat est signé avec l'État et le conseil régional sur la base d'un programme d'actions cohérent avec les orientations de la Charte

## Quel profil pour un pays ?

La DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), qui est l'instigatrice de la mise en place des Pays, souhaite observer des **Pays de grande taille** de l'ordre de 60 à 80 000 habitants et comprenant 6 à 8 cantons. Ceci reviendrait à terme à couvrir la France d'environ 400 à 500 pays.

Dans les faits, on observe de grandes disparités dans la taille des Pays : du Pays du Diois (Drôme) qui compte 10 000 habitants, pour 52 communes, au Pays d'Auge (Calvados) qui compte 135 000 habitants, pour 204 communes.

Le deuxième élément constitutif important d'un Pays doit être **la présence d'une ville**, pôle d'activités et de services du territoire. Le Pays doit favoriser les relations, les complémentarités entre les villes-centre et leur environnement rural.

## Partenaires

Les structures porteuses des projets de Pays peuvent contractualiser avec l'Etat, la Région et l'Europe au travers des Contrats de Plan Etat-Région. Consultez la fiche « [Les contrats de plan Etat Région](#) »

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel » consultez les fiches :

- « [La loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable des territoires \(LOADDT\)](#),
- « [Les contrats de pays](#) »,
- « [Les parcs nationaux et régionaux](#) »,
- « [Décentralisation actes1](#) » et « [actes2](#) »
- « [Les contrats de plan Etat Région](#) »

Dans la rubrique « concepts », consultez la fiche « [participation](#) »

### Sur le Web

- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- <http://www.datar.gouv.fr/>

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Les agglomérations

*Les territoires urbains correspondent souvent à une agglomération, autour d'une ville centre. Ce niveau apparaît pertinent pour organiser les transports urbains, une stratégie de développement économique, des services communs... Mais les agglomérations ne sont pas toujours organisées de façon intercommunale. Faute de s'entendre avec les communes voisines, certaines villes en sont réduites à bâtir un projet limité à la ville-centre.*

## Historique

Conformément à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, au Volet Territorial du Contrat de Plan Etat-Région ainsi qu'à la Convention d'Application des Politiques Territoriales, les contrats d'agglomération ont pour objet la mise en œuvre concertée des politiques de développement durable et solidaire en matière :

- d'activité économique ;
- de vie sociale et culturelle ;
- de protection de l'environnement et des ressources

L'article 26 de la LOADDT du 25.06.99 modifiant la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement du Territoire du 04.02.95 (article 23) précise que dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, s'il en existe, et les communes de l'aire urbaine qui ne sont pas membres de ces établissements publics mais souhaitent s'associer au projet, élaborent un projet d'agglomération.

Ce projet détermine les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme " actions 21 " .

Par ailleurs, un Conseil de Développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par des délibérations concordantes des communes et des groupements ci-dessus mentionnés.

Ces délibérations en arrêtent la composition initiale en prenant en compte la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur l'aire urbaine. Le Conseil de Développement s'organise librement. Il est consulté au cours de l'élaboration du projet d'agglomération. Le projet définitif lui est soumis pour avis. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération notamment sur l'aménagement et le développement de celle-ci.

## Dispositif

### La charte de territoire pour les agglomérations

Concernant les projets d'agglomération, la loi du 25 juin 1999, sans être aussi détaillée que pour les Pays, va dans le même sens en précisant que ceux-ci comprennent :

- d'une part les orientations que se fixe l'agglomération en matière de:
  - développement économique,
  - intégration des populations et cohésion sociale,
  - aménagement et urbanisme pour une gestion maîtrisée de l'espace,
  - transports,
  - habitat,
  - politique de la ville,
  - politique de l'environnement et gestion des ressources.
- d'autre part les mesures permettant de mettre en oeuvre ces orientations.

Il n'y a pas à proprement parler de charte, mais le projet d'agglomération, une fois finalisé, joue le même rôle. Le décret du 21 décembre 2000 précise que le projet d'agglomération est adopté par délibération concordante des EPCI et communes concernées et doit faire l'objet d'une diffusion au sein de l'aire urbaine.

## Partenaires

### L'articulation pays-agglomération et Pays -PNR

La loi prévoit également l'articulation pays-agglomération et Pays-PNR à travers :

- une convention pays-agglomération organisant la "continuité et la complémentarité entre les contrats",
- une convention pays-parc naturel régional organisant le "partage des missions".

On peut préciser le mode d'élaboration et le contenu d'une convention pays-agglomération, ou Pays-PNR, en s'appuyant sur les travaux de Mairies conseils :

- identifier le territoire commun (communes ou portions de communes),
- rassembler en vis à vis les objectifs et les parties des projets et des chartes,
- identifier les domaines propres à chacun et les domaines communs,
- pour les domaines partagés, définir les champs d'action dans lesquels les deux parties s'engagent à collaborer activement au regard des orientations de leurs chartes respectives, et définir pour chaque domaine

les actions correspondantes,

- répartir les rôles et les missions de chacune des parties en précisant pour chacun et chaque champ d'action les responsabilités à assurer pour :
  - l'animation et la mobilisation des acteurs,
  - la conduite d'études et la recherche de leur financement,
  - l'élaboration des projets,
  - la mobilisation des financements,
  - la conduite opérationnelle des actions,
  - le suivi et l'évaluation,
- envisager comment les actions initiées par l'un ou par l'autre peuvent être étendues à la totalité de l'autre territoire,
- se donner la possibilité d'enrichir le partenariat par de nouvelles actions communes,
- Se donner les moyens d'un partenariat au quotidien :
  - réunion annuelle et bilan annuel,
  - désignation d'un membre du bureau de chaque structure pour participer au bureau de l'autre structure avec voix délibérante,
  - réunions de liaison régulières entre les deux équipes d'animation,
  - participation réciproque des élus et des techniciens aux groupes de travail,
  - commission de travail spécifique sur les relations urbain-rural, parc-pays, etc.
- inscrire ces complémentarités dans les contrats respectifs des deux instances,
- annexer la convention non seulement aux chartes et projets, mais aussi aux statuts de chaque établissement.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel » consultez les fiches :

- « [La loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable des territoires \(LOADDT\)](#),
- « [Les contrats de pays](#) »,
- « [Les parcs nationaux et régionaux](#) »,
- « [Décentralisation actes1](#) » et « [actes2](#) »
- « [Les contrats de plan Etat Région](#) »

Dans la rubrique « concepts », consultez la fiche « [participation](#) »

### Sur le Web

- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Les parcs nationaux et régionaux

## Historique

La loi du [22 juillet 1960](#), devenue L. 331-1 du code de l'environnement, stipule dans son article premier que : « Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé par décret en conseil d'Etat en " parc national " lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présentant un intérêt spécial qu'il importe de préserver contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. Le territoire délimité par le décret peut s'étendre au domaine public maritime».

Les sept parcs naturels nationaux (**PN**) sont des établissements publics nationaux créés par la loi, et composés d'une zone centrale inhabitée (sauf le Parc des Cévennes) et d'une zone périphérique habitée soumise à des contraintes fortes.

Par ailleurs, il existe en France 44 parcs naturels régionaux (**PNR**) qui sont créés sur initiative locale et autorisés par décret, ils sont gérés par des syndicats mixtes où sont représentés les régions, les départements, les communes (mais pas les structures intercommunales). Leur financement est assuré à 10% par l'Etat, 60% par la Région et le reste par les communes.

Un territoire est classé Parc naturel par décret et se voit ainsi conférer la marque "Parc naturel régional" par le ministère chargé de l'environnement.

Un parc régional se crée sur un territoire au patrimoine culturel et naturel riche mais à l'équilibre menacé. Une charte est élaborée par la Région avec l'accord des collectivités territoriales concernées et en concertation avec les partenaires intéressés. Elle fixe les objectifs à atteindre, les actions à mener et les mesures pour les mettre en oeuvre. Elle engage pour 10 ans ses signataires ainsi que l'Etat. Passé ce délai, une procédure de révision permet, après avoir dressé un bilan, de reconduire éventuellement le classement du Parc régional pour 10 ans.

## Les compétences

Les compétences des parcs nationaux sont définies par ce même article L 311-1, à savoir :

- la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel ;
- la préservation de ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer

l'aspect, la composition et l'évolution».

Ils partagent avec les parcs régionaux des compétences similaires en matière de :

- protection du patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribution à l'aménagement du territoire ;
- contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.

Ils assurent l'accueil, l'éducation et l'information du public, et ils réalisent des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités et de contribuer à des programmes de recherche.

## Les ressources

Pour les **Parcs nationaux**, L'essentiel des moyens financiers provient de l'autorité administrative à l'origine du classement, mais les organismes gestionnaires peuvent mobiliser des crédits complémentaires auprès d'autres partenaires publics ou privés. La gestion est assurée par un établissement public administratif national sous la tutelle du ministère chargé de l'Ecologie. Les ressources financières de cet établissement proviennent de l'Etat. Le conseil d'administration (assisté du comité scientifique) définit la politique d'aménagement et de réglementation du Parc.

Fondé sur la solidarité intercommunale, le **Parc naturel régional** est géré par un organisme qui regroupe la région et les collectivités territoriales concernées (syndicat mixte). Son budget de fonctionnement est alimenté par les participations statutaires des membres de son organisme de gestion. Il est complété par une contribution du ministère chargé de l'Environnement. Ses équipements et programmes sont cofinancés, selon des proportions variables, par les collectivités territoriales, les ministères concernés (prioritairement Ecologie, mais aussi Agriculture, Culture, etc.) et, souvent, dans le cadre de divers programmes européens. Les dotations financières de l'État et des Régions sont inscrites dans le contrat de plan et peuvent faire l'objet d'un contrat particulier.

## Les dispositifs d'intervention

Un Parc national peut mener des actions en matière de protection de l'environnement, de tourisme, de biodiversité, de sylviculture, de chasse, de pêche, d'architecture. Certaines attributions des collectivités locales, notamment en ce qui concerne la gestion du domaine privé, la voirie et la police, peuvent être transférées à l'organisme de gestion du Parc par décret en Conseil d'Etat, dans la mesure nécessaire à l'application des dispositions des articles L. 331-3, L. 331-4 et L. 331-16.

Ils coopèrent avec les régions et les collectivités territoriales pour l'accomplissement de leur mission de protection des espaces, et pour le développement économique, social et culturel de la zone géographique ou, pour les Parcs nationaux situés dans les massifs de montagne, du massif concerné.

Les organismes gérant les Parcs nationaux sont associés, sur leur demande, à l'élaboration des plans d'occupation des sols, des schémas directeurs ou de secteur concernant les communes dont tout ou partie du territoire est situé dans le Parc ou sa zone périphérique.

Ils peuvent adhérer à des syndicats mixtes compétents pour l'aménagement, le développement ou la protection d'une zone géographique ou d'un site particulier ou, pour les Parcs nationaux situés dans les massifs de montagne, d'une ou plusieurs vallées ou du massif local concerné. A titre d'exemple, le Parc national des Cévennes a élaboré en 2002 un CTE Type.

Pour mettre en œuvre leurs missions de protection, les agents des Parcs nationaux sont commissionnés par l'autorité administrative et assermentés auprès du tribunal de grande instance auquel est rattaché leur domicile. Ils ont pouvoir de constater :

1. Les infractions spécialement définies pour la protection **des Parcs nationaux** ;
2. Les infractions commises dans ces **Parcs** en matière de forêts, de chasse et de pêche ;
3. Les infractions commises dans la zone périphérique du Parc auquel ils appartiennent, en matière de chasse et de pêche fluviale.

Les actions d'un **Parc naturel régional** sont arrêtées et mises en œuvre par son organisme de gestion, en référence à la Charte. Cet organisme de gestion, autonome et souverain, est en règle générale un syndicat mixte regroupant au minimum la (ou les) Région(s) et les communes de son territoire. Le (les) Département(s) en est (sont) en général également membre(s), dans la plupart des cas.

## Partenaires

L'Union Européenne, l'Etat français, le Ministère de l'Ecologie et du développement durable, les collectivités locales.

Un établissement de formation peut avoir un partenariat étroit avec les Parcs régionaux, notamment dans la mise en œuvre de leur mission de formation et de sensibilisation du public. Il est aussi possible de mettre en œuvre des partenariats avec un Parc National. A titre d'exemple, le CFPPA Florac Causse Cévennes a mis en œuvre, en partenariat étroit avec le Parc National des Cévennes, des actions en matière de tourisme rural, mais aussi d'agroalimentaire (châtaigne). Le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac assure des formations d'agents des Parcs nationaux pour le compte de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN).

## En savoir plus

- La [Loi de 1960](#) créant les parcs nationaux.
- Le rapport [Giran](#) de juin 2003 sur les parcs nationaux.

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les instances de dialogue

*La démocratie participative est souvent invoquée par les décideurs mais elle est mal définie ; parfois incertaine, simple consultation avant décision, parfois plus approfondie. Les instances chargées de l'organiser sont nombreuses, dans un contexte où les territoires sont multiples. Comment s'y repérer ?*

## Historique

Depuis 1958 jusqu'au début des années 80, la seule instance de dialogue instituée fût le Conseil économique et social, assemblée constitutionnelle consultative placée auprès des pouvoirs publics. Par la représentation des principales activités économiques et sociales, il favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et assure leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement.

A la fin des années 70, le mouvement de décentralisation institutionnelle en France conjugue les thèmes de la participation et de l'autogestion, ceux de la régionalisation et de la référence au local (vouloir vivre et travailler au pays).

Parallèlement aux lois de décentralisation et à la déconcentration de l'Etat, les instances de dialogue, destinées à impliquer les acteurs socio-professionnels et les citoyens, se développent au bénéfice des politiques de l'emploi et du développement économique, de l'aménagement des territoires et de l'installation des intercommunalités.

On assiste aussi à la généralisation du pilotage participatif d'instances comme les missions locales, les comités d'expansion, les plans locaux d'insertion, les instances de la politique de la ville ... Sous cette première forme, il s'agit de gagner en efficacité en décloisonnant les actions.

D'autres instances expérimentent un quatrième niveau de dialogue social. Les comités de bassin d'emploi en sont les formes les plus avancées qui associent au niveau local les partenaires sociaux, les élus et maintenant les associations.

Avec l'arrivée des Pays et des agglomérations (LOADT, loi sur l'intercommunalité et loi sur la démocratie de proximité), le législateur sent le besoin de soutenir les élus de la démocratie représentative par des instances de consultations nouvelles : conseils de développement et conseil des quartiers.

Du point de vue méthodologique, la progression d'une culture de projet favorise la multiplication des références à la démocratie participative. A côté de la notion

de gouvernement s'installe progressivement la notion de gouvernance.

## Exemple

### Les comités de bassin d'emploi.

Ils existent depuis 1982. Ils associent depuis l'origine les élus, les employeurs et les syndicats de salariés, auxquels s'ajoutent les associations. Leur objectif est l'amélioration de la situation de l'emploi ; ils sont reconnus par l'Etat et soutenus par le Ministère de l'emploi.

Ces instances doivent régulièrement rappeler qu'elles ne sont ni une instance de négociation entre les partenaires sociaux au niveau local, ni une sorte de petit conseil économique et social local. Lieu de parole libre entre des partenaires souvent opposés par leurs intérêts ou leurs statuts, les comités de bassin sont des lieux d'observation et d'analyse qui permettent de dégager des convergences et d'engager des actions.

## Controverses

Le recours au dialogue dans les territoires, quelque soient les formes de démocratie participative, n'est pas aujourd'hui sans poser des questions :

- ne cherche-t-on pas à déplacer vers la périphérie le règlement de problèmes devant lesquels on est impuissant au niveau local ?
- n'y a-t-il pas redondance, complexification exagérée du paysage institutionnel ?
- la référence à la démocratie participative ne menace t-elle pas la démocratie représentative, légitimée par l'exercice du droit de vote ?

Ces questions se posent dans la mesure où ce genre d'instances peuvent être instrumentalisées, abusées, manipulées.

Pour l'éviter, leur autonomie et l'autonomie de chacun des membres doivent être strictement garanties au moment de leur constitution.

## Perspective

Ce mouvement d'une trentaine d'années encore récent face à plusieurs siècles de tradition centralisatrice, monarchique puis républicaine, accentué par le sentiment d'impuissance face à la mondialisation, commence à construire ses outils, à définir ses conditions d'efficacité. Il manifeste une volonté croissante chez de nombreux acteurs à participer aux décisions. La mise en place d'instances de dialogue au niveau territorial n'est donc pas un effet de mode mais plutôt l'émergence d'un approfondissement des conditions de la démocratie dans un monde où les territoires de référence sont multiples et de plus en plus soumis aux logiques de flux et de réseaux.

## En savoir plus :

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel », consultez la fiche « [démocratie participative](#) » et « [La participation](#) »

### Sur le Web

- [www.clcbe.travail.gouv.fr](http://www.clcbe.travail.gouv.fr)
- [www.conseil-economique-et-social.fr/](http://www.conseil-economique-et-social.fr/)
- [www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)
- [www.adels.org](http://www.adels.org)

## Auteur de la fiche

Francis Morin – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Les chambres consulaires et les organisations socioprofessionnelles.

*Les acteurs du monde économique se sont dotés de structures et d'organisations chargées de les représenter, de les défendre mais aussi de les aider en matière de formation, de développement et/ou de recherche de financement.*

*L'articulation entre le niveau vertical et le niveau horizontal exigé par la territorialisation des politiques oblige les organisations socio-professionnelles à s'intéresser de plus en plus au développement local.*

## Présentation générale

On doit distinguer les organismes dits « socio-professionnels » qui ont un caractère strictement syndical et ceux qui ont une vocation de représentation professionnelle et assurent des services aux métiers ou filières d'activité.

### Les syndicats

Dans le premier cas, ce sont des organisations syndicales, les adhésions sont volontaires : Union Patronales, CGPME, UPA, pour les employeurs, syndicats salariés (CFDT, CGT, CGT-FO, SUD, UNSA, ...).

Les fédérations de branches sont organisées sous des formes paritaires associant les représentants de salariés et d'employeurs. Elles représentent les grandes filières d'activité (métallurgie, chimie, plasturgie, hôtellerie, banques, coiffure, ...). Elles jouent un rôle essentiel en matière de négociations du travail, de conclusion des conventions collectives, de négociations d'accords dans le domaine de la formation, et de la validation des acquis (diplômes, homologations, certifications, etc.).

### Les chambres consulaires

Elles représentent également les entreprises mais ont un rôle opérationnel en matière d'aide et de conseil, de formation, voire de gestion d'équipements économiques utiles. Elles ont des représentations régionales et intra-régionales variables.

Etablissements publics, elles jouent un rôle important pour l'organisation de l'apprentissage et de la formation continue des salariés. Les ressources des chambres sont constituées par des recettes fiscales (Imposition Additionnelle à la Taxe Professionnelle), des contributions publiques, des emprunts, des

ressources liées aux produits et prestations propres, des cotisations, des financements publics et les produits d'actions commerciales.

Les accords de branche, les conventions collectives et les textes législatifs en matière de droit du travail, de formation et de reconnaissance des acquis relèvent essentiellement du niveau national.

### **L'organisation et les compétences des chambres consulaires**

Le niveau infra national est davantage un niveau d'impulsion notamment en matière de développement économique. Les territoires référents sont alors déterminés en fonction des stratégies territoriales de développement. Il existe des Chambres de commerce et d'industries rayonnant sur un département mais aussi sur un bassin d'emploi.

Les enjeux autour de ces organismes sont à la mesure des budgets qu'ils ont en charge. Les chambres consulaires ont d'ailleurs réclamé au moment de la loi constitutionnelle de décentralisation, des compétences territoriales en matière de développement économique.

## **Les chambres consulaires**

### **Les chambres de commerce et d'industrie.**

Etablissements publics à caractère administratif, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont été instituées par la loi du 9 avril 1898. Au nombre de 159, elles sont de tailles très différentes et maillent le territoire national. Elles sont, auprès des pouvoirs publics, "les organes des intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription ». Il existe par ailleurs 20 Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie. L'ensemble est représenté au niveau national par des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie.

Chaque CCI est composée de :

- membres élus pour 5 ans, qui forment l'Assemblée Générale, organe délibérant souverain,
- membres associés, désignés par l'Assemblée Générale, participant aux délibérations avec voix consultative,
- conseillers techniques cooptés par l'Assemblée Générale.

Le réseau des CCI comporte 4 500 membres titulaires élus au suffrage universel des entreprises et 30 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Parmi leurs activités, les CCI forment chaque année 500 000 étudiants, apprentis, stagiaires, des premiers niveaux de qualification aux écoles supérieures de commerce ou d'ingénieurs (540 établissements de formation).

Elles gèrent 120 aéroports, 180 ports, 36 plates-formes multimodales, 18 complexes routiers, 28 entrepôts ou parcs à vocation logistique, 55 palais des congrès et parcs d'expositions, 2 ponts (Normandie, Tancarville).

Elles enregistrent plus de 800 000 formalités liées à la création, reprise ou transmission d'entreprise dans leurs Centres de Formalités d'Entreprises.

### **Les chambres de métiers**

Établissement publics, les Chambres de métiers sont les organes représentatifs

des intérêts généraux de l'Artisanat ; elles rassemblent plus de 250 métiers. Instituées en 1925 par la loi, elles sont administrées par des artisans élus au suffrage universel tous les cinq ans.

Dans chaque région, la représentation de l'artisanat est assurée par la Chambre régionale de métiers. Représentant l'artisanat auprès des services régionaux de l'Etat, les Chambres régionales de métiers assurent cette même fonction auprès du Conseil régional. Elles réalisent des études économiques, conduisent des programmes de développement et agissent dans le domaine de la formation et de l'apprentissage. Elles jouent un rôle déterminant dans la diffusion de l'information juridique, fiscale, sociale et économique nécessaire à l'entreprise artisanale. Elles assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat.

Les Chambres de métiers jouent également un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de formations continues spécifiques aux besoins du secteur.

Les Chambres de métiers constituent un service public de formation à part entière. Fortes de soixante-quinze années d'investissement dans l'apprentissage, elles y jouent un rôle déterminant : 160 000 apprentis accueillis en 1997, soit un apprenti sur trois accueilli dans l'un des 100 établissements gérés par les Chambres de métiers. Les Chambres de métiers avec leurs 5 000 formateurs et collaborateurs œuvrent quotidiennement au développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage.

### Les chambres d'agriculture

Etablissements publics professionnels, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires, au même titre que les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers.

Toutes les composantes du monde agricole sont représentées au sein des Chambres d'agriculture, à travers 10 collèges électoraux. .

Le conseil d'administration de la Chambre d'Agriculture se compose de représentants de :

- collèges individuels" (chefs d'exploitation et assimilés, salariés des groupements professionnels agricoles, propriétaires fonciers, anciens exploitants)
- cinq collèges des "groupements professionnels agricoles" (coopératives de production, autres coopératives, Crédit Agricole, assurances mutuelles agricoles, organisations syndicales.

Les Chambres d'Agriculture sont les interlocuteurs des pouvoirs publics français ou européens et des collectivités territoriales. Elles sont consultées sur leur position dans toutes les grandes décisions concernant le monde agricole et rural.

Elles interviennent dans les commissions compétentes sur l'organisation économique, la planification, l'enseignement et la recherche, l'aménagement foncier, le tourisme, l'habitat rural, l'urbanisme, les affaires sanitaires et sociales.

Dans chaque département et chaque région, une Chambre d'Agriculture développe ses activités sur deux registres : elle est le porte-parole de l'agriculture et du monde rural auprès des pouvoirs publics, et elle assure un rôle essentiel de service auprès des agriculteurs.

L'APCA, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture est, au niveau national, composée des Chambres d'Agriculture départementales et régionales.

Elles sont représentées par leurs Présidents qui constituent l'Assemblée plénière.

Plus de 5 000 ingénieurs et techniciens, sous la responsabilité des élus des Chambres, développent le service aux agriculteurs autour de 6 domaines : les études économiques et la prospective, le conseil d'entreprise, la recherche & développement et l'expérimentation, l'animation et l'ingénierie de projets, la formation, la communication.

Fort de ses 116 établissements, le groupe "Chambres d'Agriculture" est un réseau de 4 200 élus au suffrage universel. Il emploie 7 750 salariés.

## Les enjeux

La réforme du dialogue social entreprise par l'actuel gouvernement vise à donner une nouvelle dynamique au dialogue social et prévoit une nouvelle articulation entre les niveaux de négociations (interprofessionnel, branche, entreprise), renforçant l'autonomie des partenaires sociaux. Elle accroît le rôle de l'accord d'entreprise et introduit de nouveaux niveaux de négociations, celui du groupe et le niveau local. Les chambres consulaires voient leur rôle élargi et leur intervention au niveau local mieux légitimée.

## En savoir plus

- <http://www.acfci.cci.fr/>
- [www.apcm.fr](http://www.apcm.fr)
- [www.accueil@apca.chambagri.fr](mailto:www.accueil@apca.chambagri.fr)

## Les sigles

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

CCI et ACFCI: Chambres de Commerce et d'Industrie et Assemblée..

CRM : Chambre régionale de métiers

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

OPCA : organismes professionnels collecteurs agréés

## Auteur de la fiche

Francis Morin – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Les DOCUP (document unique de programmation)

## Historique

L'objectif de cohésion économique et sociale introduit en 1986 dans le Traité de Rome, conduit l'Union européenne à financer le développement ou la reconversion des secteurs ou des Régions en difficulté pour assurer un développement équilibré en Europe. Avec plus d'un tiers du budget communautaire, la politique de cohésion européenne constitue le deuxième poste de dépenses de l'Union, après la Politique agricole commune. A titre d'exemple, l'enveloppe globale, pour la période 2000-2006, s'élève à 213 milliards d'euros, dont 16 milliards d'euros pour la France. Le DOCUP (Document Unique de Programmation) gère 94% des fonds structurels européens.

## Les compétences

Les aides pour 2000-2006 sont concentrées sur 3 objectifs et 4 initiatives communautaires Certains objectifs correspondent à un territoire : **objectif 1** - promotion du développement et ajustement structurel des Régions en retard de développement, **objectif 2** - reconversion économique et sociale des régions en difficulté structurelle.

D'autres objectifs correspondent à une population, c'est le cas de l'**objectif 3** qui est relatif au développement des ressources humaines.

Les actions sont menées en partenariat entre la Commission européenne et les Etats membres (autorité nationale, régionale et locale et partenaires socio-économiques)

L'aide de l'Union européenne vient en complément des aides nationales (additionnalité), régionales et locales et ne se substitue pas à celles-ci. Des évaluations ont lieu ex-ante, à mi-parcours et ex-post afin d'ajuster l'aide.

## Les ressources

Elles sont constituées par les **Fonds structurels** :

- le FEDER, Fonds Européen de Développement Régional : infrastructures, développement des PME, actions pour l'éducation, la santé, la recherche, dans les régions les plus défavorisées; il finance les objectifs 1 et 2 ainsi qu'INTERREG et URBAN;
- le FSE, Fonds Social Européen : formation professionnelle, aide à

l'emploi et insertion; il finance les 3 objectifs ainsi qu'EQUAL ;

- le FEOGA- Section Orientation, Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole : modernisation de l'agriculture, développement rural ; il finance l'objectif 1 et LEADER+ ;
- l'IFOP, Instrument financier d'orientation de la pêche : modernisation du secteur; il finance l'objectif 1.

En vue d'une nouvelle programmation pour la période 2007-2013 et afin de simplifier le fonctionnement des fonds structurels, la Commission européenne prépare une réforme qui devrait tourner autour de trois objectifs : convergence, compétitivité régionale et coopération territoriale.

## Les dispositifs d'intervention

Le DOCUP, (document unique de programmation) est un programme pluriannuel (2000-2006) de développement régional qui fait le diagnostic d'une situation, indique les pistes à suivre pour développer une région et le montant de l'aide européenne et des cofinancements nationaux. Il est élaboré par les Etats membres, en partenariat avec les collectivités et les partenaires sociaux, puis approuvé par la Commission européenne. Il est mis en oeuvre, sous la responsabilité du Préfet de région, par le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Des appels à propositions régionaux sont lancés afin de sélectionner les projets qui bénéficieront de l'aide communautaire. Le DOCUP gère 94 % des fonds structurels

## Partenaires

Après l'adoption du DOCUP par la communauté européenne, l'Etat et les préfetures de Région adoptent le complément de programmation qui détermine précisément les mesures, les allocations envisagées et les bénéficiaires potentiels.

Les projets locaux sont ensuite sélectionnés par un comité de programmation, sous l'autorité du Préfet de Région (du Président du Conseil régional pour l'Alsace), régulièrement tout au long de la période de programmation ;

- pour les objectifs 1 et 2, l'interlocuteur des porteurs de projet est le SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales ;
- pour l'objectif 3, l'interlocuteur est la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Des comités de suivi et de programmation, co-présidés par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, regroupent des représentants de l'Union européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux.

## En savoir plus

Il est possible de télécharger des résumés de [DOCUP régionaux](#) sur le site de la DATAR.

On peut aussi télécharger une [carte des zones d'objectif 1 et 2](#) en Europe pour 2000-2006. On peut aussi télécharger cette carte [pour la France](#).

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les programmes d'initiative communautaire (PIC)

## Historique

L'objectif de cohésion économique et sociale introduit en 1986 dans le Traité de Rome, conduit l'Union européenne à financer le développement ou la reconversion des secteurs ou des Régions en difficulté pour assurer un développement équilibré en Europe.

Avec plus d'un tiers du budget communautaire, la politique de cohésion européenne constitue le deuxième poste de dépenses de l'Union, après la Politique agricole commune. L'enveloppe globale, pour la période 2000-2006, s'élève à 213 milliards d'euros, dont 16 milliards d'euros pour la France. Ce budget a été revu avec l'entrée des dix nouveaux Etats membres dans l'Union européenne, afin qu'ils bénéficient des aides structurelles dès leur adhésion, le 1er mai 2004.

Suite à la réforme des Fonds structurels pour la période 2000-2006, les initiatives communautaires ont été ramenées à 4 (EQUAL – INTEREG – LEADER+ – URBAN 2). Ces programmes d'initiative communautaire s'inscrivent dans la politique européenne au développement des Régions, ils en sont un des moyens d'intervention à hauteur de 5.35 % de l'ensemble des fonds mis en œuvre.

## Les compétences

Les Initiatives Communautaires sont des programmes spécifiques permettant à la Commission européenne de soutenir des actions visant à résoudre les problèmes qui ont une incidence particulière au niveau européen sur le développement rural, le chômage des jeunes, les régions rurales, les quartiers urbains en crise...

## Les ressources

Les initiatives INTERREG et URBAN sont financées par le FEDER, LEADER+ par le FEOGA- Orientation et EQUAL par le FSE. Pour la période 2000 – 2006, les budgets sont les suivants

10,442 milliards d'euros pour 2000-2006 dont 1,046 milliards d'euros pour la France répartis comme suit :

- INTERREG : 4,875 milliards d'euros dont 397 millions d'euros pour la France ;
- EQUAL : 2,847 milliards d'euros dont 301 millions d'euros pour la France ;
- LEADER+ : 2,02 milliards d'euros dont 252 millions d'euros pour la

France ;

- URBAN : 700 millions d'euros dont 96 millions d'euros pour la France.

## Les dispositifs d'intervention

**EQUAL** (reprend ADAPT, Emploi-now, Emploi-horizon, Emploi Youthstart, Emploi-integra): Il est relatif à la coopération transnationale pour la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail ;

**INTERREG**, qui reprend les initiatives Interreg précédentes, concerne :

- la coopération transfrontalière : promotion du développement intégré entre Régions frontalières (volet A) ;
- la coopération transnationale pour une intégration territoriale harmonieuse au sein de l'Union européenne (volet B) ;
- la coopération interrégionale : amélioration des politiques et des techniques de développement économique (volet C).

**LEADER+** (reprend LEADER II) concerne le développement rural :

- mise en place de stratégies de développement rural intégrées (volet 1) ;
- coopération entre territoires (volet 2) ;
- mise en réseau des zones rurales dans le cadre de l'Observatoire européen des zones rurales (volet 3).

**URBAN II** (reprend URBAN I) : régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise par l'élaboration de stratégies innovantes et de programmes intégrés et par l'échange de connaissances et d'expériences relatives à la régénération et au développement urbain durable.

## Partenaires

La Commission européenne fixe les orientations générales, répartit les montants entre les Etats membres et détermine les zones éligibles pour les initiatives communautaires qui concernent des régions spécifiques (INTERREG, URBAN et LEADER+).

L'Etat membre, en partenariat avec les Préfectures de région, les autorités régionales et locales soumet des Programmes d'initiative communautaire (PIC), décrivant la stratégie, les axes prioritaires et les mesures envisagées, à la Commission européenne qui les adopte. Des compléments de programmation sont ensuite élaborés afin de mettre en oeuvre les PIC. Ils contiennent le détail des mesures envisagées.

La gestion des projets mis en oeuvre est ensuite assurée par l'Etat membre en partenariat avec les autorités régionales ou locales. Des appels d'offres sont lancés.

## **En savoir plus**

Plus d'informations et de chiffres sur le site de l'[Union Européenne](#).

Voir le discours de Jacques Barrot à Bruxelles le [16 juin 2004](#).

Le [budget 2004](#) de l'Union Européenne. Le cadre financier pour la période [2007-2013](#).

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# FEDER

## (Fonds Européen de Développement Régional)

Avertissement : en fonction de l'actualité, cette fiche évoluera.

### Historique

Créé en 1975 dans le but de concourir à la réduction des déséquilibres régionaux, le FEDER vise à promouvoir la cohésion économique et sociale par la réduction des écarts de développement entre les diverses régions. Il participe au développement local durable. En termes de ressources financières, le FEDER est de loin le fonds structurel le plus important.

Afin de réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales, le FEDER contribue au développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, à un haut degré de compétitivité, à un niveau élevé d'emploi et de protection environnementale, et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

### Dispositif

#### Opérations co-financées par le FEDER

Le FEDER intervient au sein des [Objectif 1](#) et [Objectif 2](#), et des initiatives communautaires [INTERREG III](#) en faveur de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale et [URBAN](#) pour la revitalisation économique et sociale des villes et des quartiers en crise.

Pour assurer sa mission en faveur du développement régional, le FEDER participe au financement des mesures suivantes :

- investissements productifs permettant la création ou le maintien des emplois durables ;
- investissements en infrastructures, contribuant, dans les régions de l'Objectif 1, au développement, à l'ajustement structurel, à la création et au maintien d'emplois, et, dans toutes les régions éligibles, à la diversification, la revitalisation, le désenclavement et la rénovation des sites économiques et d'espaces industriels en déclin, des zones urbaines dégradées, ainsi que des zones rurales et celles dépendantes de la pêche ;
- développement du potentiel endogène par des mesures de soutien aux initiatives de développement local et d'emploi et aux activités des petites et moyennes entreprises : ces aides visent les services aux entreprises, le transfert de technologies, le développement d'instruments de financement, les aides directes aux investissements, la réalisation

d'infrastructures de proximité, et l'aide aux structures de proximité ;

- investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé, uniquement dans le cadre de l'Objectif 1.

## Actions innovatrices du FEDER

Le Fonds européen de développement régional peut financer des actions innovatrices afin d'encourager les régions défavorisées à investir dans l'innovation et développement technologique. Dans ce domaine, il s'agit de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en soutenant notamment la création de réseaux thématiques inter-régionaux.

Toutes les régions qui possèdent des zones couvertes par les Objectifs 1 et 2 sont éligibles aux actions innovatrices.

### Les actions innovatrices reposent sur trois piliers:

- des programmes régionaux d'actions innovatrices et les projets pilotes en découlant ;
- des mesures d'accompagnement en faveur de l'échange d'expériences et de l'établissement de réseaux interrégionaux ;
- des concours pour identifier et développer les meilleurs projets.

Chaque programme régional peut soit sélectionner soit combiner les trois thèmes stratégiques suivants :

- l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique,
- e-EuropeRegio et la société de l'information au service du développement régional,
- la promotion de la cohésion et de la compétitivité régionale par une approche intégrée des activités environnementales et sociales.

Les régions éligibles peuvent soumettre un projet de programme à la Direction générale pour la politique régionale jusqu'au 31 mai de chaque année entre 2001 et 2005. Le FEDER alloue à chacun des programmes régionaux retenus entre 300.000 et 3 millions d'euros pour une période maximale de deux ans. Ces programmes sont établis sur la base d'un partenariat entre les acteurs régionaux et proposent un cadre d'appui stratégique pour la mise en oeuvre des projets individuels. La gestion et la mise en oeuvre des programmes incombent aux régions qui sélectionnent les projets individuels.

## En savoir plus

Cette fiche a été réalisée à partir de la fiche sur le FEDER du Centre de Ressources et d'Initiatives pour l'International (CR<sup>2</sup>i) : [www.cr2i.com](http://www.cr2i.com)

[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

<http://www.datar.gouv.fr/>

Règlement (CE) No 1145/2003 de la Commission du 27 juin 2003 modifiant le règlement (CE) No 1685/2000 en ce qui concerne l'éligibilité des dépenses dans le cadre des opérations cofinancées par les Fonds structurels

Journal officiel des Communautés européennes N° L 160 du 28.06.2003

Ce Règlement contient douze règles. [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

Règlement (CE) N°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les Fonds structurels .- JOCE N°L161 du 26 juin 1999

Règlement (CE) N°1783/1999 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 1999 relatif au Fonds européen de développement régional .- JOCE N° L213 du 13.08.99

Communication de la Commission aux Etats membres "Les régions dans la nouvelle économie" : orientations pour les actions innovatrices du FEDER pour la période 2000-2006 - JOCE Com(2001) 60-005 du 31 janvier 2001

### **Auteur de la fiche**

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Le Plan de Développement Rural National (PDRN)

## Historique

Lors du sommet de Berlin en mars 1999, les Etats membres de l'Union européenne ont adopté l'Agenda 2000 qui a réformé la politique agricole commune (PAC). Le développement rural est devenu le « second pilier » de la PAC. Son budget FEOGA -Garantie de 30, 37 milliards d'euros représente 10,2 % du budget total consacré à la PAC. Son objectif est de promouvoir une véritable politique rurale européenne et de modifier les pratiques agricoles en tenant compte des besoins diversifiés du monde agricole et rural, des attentes de la société d'aujourd'hui et des impératifs environnementaux. Le règlement de développement rural est décliné aux niveaux nationaux par le plan de développement rural national (PDRN).

La France a choisi de faire figurer dans le PDRN certaines mesures de développement rural s'appliquant à l'ensemble du territoire.

Ce plan répond aux nouvelles orientations mises en oeuvre par le gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, qui vise à concilier le développement de l'agriculture française et les attentes de la société en termes d'emploi, de gestion de l'espace et d'environnement.

## Les compétences

Les priorités du PDRN sont :

- promouvoir une agriculture durable et multifonctionnelle ;
- valoriser et développer les ressources forestières ;
- développer la valeur ajoutée et la qualité des produits agricoles et forestiers ;
- équilibrer l'occupation du territoire et réduire les inégalités économiques en promouvant l'emploi ;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique ;
- accompagner la formation des acteurs.

## Les ressources

Les mesures du RDR<sup>1</sup> sont cofinancées par la France et par le FEOGA-Garantie,

---

<sup>1</sup> Le règlement de développement rural est élaboré au niveau européen et décliné ensuite au niveau national de chaque état. En France, le PDRN est la déclinaison nationale du

à l'exception de certaines mesures dans les zones d'objectif 1 (DOM, Corse et Hainaut), qui sont prises en charge par la France et le FEOGA- Orientation.

En octobre 2000, le CNASEA est devenu l'organisme payeur agréé FEOGA-Garantie pour l'ensemble des mesures du RDR, à l'exception de la mesure agri-environnementale « diversification des cultures dans l'assolement ».

L'enveloppe du RDR/FEOGA-Garantie pour la France (période 2000-2006) s'élève à 5,32 milliards d'euros et représente 17,5 % du budget FEOGA-Garantie consacré au RDR.

## **Les dispositifs d'intervention**

De 2000 à 2002, un des principaux outils de cette politique fut le CTE ou contrat territorial d'exploitation.

Depuis 2003, les CTE sont remplacés par les Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Ce nouvel outil, fortement recentré sur des objectifs agri-environnementaux, vise à simplifier les modalités contractuelles proposées aux agriculteurs.

## **Partenaires**

L'Union Européenne, l'Etat Français.

## **En savoir plus**

<http://clubeuropevar.tvt.fr/programmes/europrog.pdf>

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les contrats de plan Etat – Région.

## Historique

Le plan national a été institué en 1947, dans une perspective de modernisation et d'équipement du territoire national. Huit plans se sont succédés jusqu'à la réforme de la planification lors des lois de décentralisation<sup>1</sup>. Les contrats de plan Etat- Région (C.P.E.R) établissent un partenariat entre les collectivités territoriales et l'Etat pour les questions de planification et d'aménagement du territoire. La logique du plan reste entière, mais c'est sa démarche qui change en se décentralisant et en se contractualisant. On enregistre à ce jour trois générations de contrats de plan. Durant la période 1984-1988, ils s'inscrivent dans le cadre du 9eme plan national et prennent fortement en compte les questions d'emploi et de modernisation de l'économie. Leur financement connaît un net accroissement durant la période 1989-1993 (52 milliards de francs pour l'Etat et près de 46 milliards de francs pour les régions). Les actions prioritaires de l'Etat favorisent deux types de régions, celles qui ont des problèmes de conversion industrielle, et celles à prédominance rurale, pour en arriver à la période actuelle : 2000-2006.

Le comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIADT) de décembre 2003 confirme que les contrats de plan sont devenus le support privilégié du partenariat entre l'Etat et les régions voulu par les lois de décentralisation. Il apporte cependant un certain nombre de modifications justifiées notamment par la nouvelle étape de la loi de décentralisation.

Le gouvernement propose que les futurs contrats portent sur une durée plus courte, sur un plus petit nombre de politiques structurantes, et que soient mis en place parallèlement des cadres budgétaires plus stables, facilitant le respect des engagements respectifs. Il s'engage à ce que cette nouvelle politique se traduise par une plus grande péréquation entre les régions. On pourrait aussi se diriger vers une grande marge de propositions laissée aux régions partenaires à travers différents scénarios possibles comme le maintien de rendez-vous contractuels à date fixe, ou encore une plus grande liberté contractuelle, où la durée et le contenu pourraient être variables d'une région à l'autre.

## Les compétences

La durée des contrats a été fixée à sept ans (2000/2006) pour être en concordance avec les échéances des fonds structurels européens et ainsi de bénéficier totalement de leur appui.

<sup>1</sup> Loi du 29 juillet 1982, décret du 21 juillet 1983.

Les quatre premières années du contrat font l'objet d'une programmation ferme. Un bilan d'exécution à mi-parcours permet les ajustements nécessaires pour les trois dernières années du contrat. Ces ajustements ne remettent pas en cause le montant total de l'engagement des signataires pour les sept années.

Ils contiennent désormais un **volet régional** qui est en quelque sorte la partie "classique" des contrats de plan. Il regroupe les projets qui concourent au développement de l'espace régional dans son ensemble, qu'il s'agisse d'équipements structurants (transports, enseignement supérieur...) ou d'actions qui, par leur impact et leur rayonnement, expriment une stratégie régionale (recherche, culture, santé, soutien aux filières industrielles, agricoles ou de services...).

Ils contiennent un **volet territorial** à l'attention des territoires de projets (Contrats de pays et d'agglomérations, parcs naturels régionaux et réseaux de villes).

Le **volet interrégional** permet de s'adapter aux échelons les plus pertinents d'intervention publique, des accords entre régions permettent de dépasser le cadre parfois inadapté des découpages régionaux pour aboutir à des programmes interrégionaux animés, voire mis en oeuvre, par un préfet coordonnateur (commissariats de massifs ou programmes liés à des espaces remarquables).

Enfin, ils peuvent bénéficier d'avenants complémentaires, du type marée noire ou intempéries.

## Les ressources

Pour la période 2003-2006, les CPER au sens strict (*volet régional et territorial*) représentent :

- 17,51 milliards d'euros pour l'Etat,
- 17,75 milliards d'euros pour les conseils régionaux,
- 5,75 milliards d'euros pour les autres collectivités locales

Les CPER et programmes régionaux européens obéissant dans chacune des régions à une "*stratégie unique*", les fonds structurels européens viennent en appui aux contrats de plan, aussi bien par le cofinancement direct de certaines opérations inscrites dans les contrats que par le soutien d'actions complémentaires d'aménagement et de développement du territoire régional. Dans ce cadre, les contrats de plan constituent une utile contrepartie pour la France aux programmes Objectif 1 et 2, d'un montant total de 10,21 milliards d'euros pour 2000-2006.

## Les dispositifs d'intervention

Les grands champs d'intervention pour 2000-2006 sont :

- **l'emploi** : "favoriser la convergence des efforts de l'ensemble des partenaires, publics et privés, pour stimuler toutes les formes d'initiatives créatrices de richesses et d'emplois" (CIADT du 15 décembre 1998) ;
- **le développement durable** : les politiques publiques doivent déterminer les conditions d'utilisation, de préservation, de partage et de transmission du patrimoine collectif dans des conditions qui permettent la nécessaire satisfaction de nos besoins d'aujourd'hui sans compromettre celle des

générations futures ;

- la **cohésion sociale**, en portant une attention particulière à la réduction des inégalités sociales et exprimant leur solidarité au profit des populations ou des territoires les plus fragiles ou confrontés à des mutations profondes ;
- les **fonctions de l'intelligence**. Les entreprises sont incitées par les contrats de plan à investir davantage dans "l'immatériel" : formation, conseil, recherche-développement, TIC, qualité, etc. Les pouvoirs publics, quant à eux, s'investissent davantage dans les progrès et la diffusion des savoirs.

## Partenaires

L'Etat, les régions, les collectivités locales, l'Union Européenne.

## En savoir plus

Plus d'informations sur le site de la [DATAR](#). Il est possible de consulter les chiffres par région en cliquant [sur ce lien](#).

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les contrats de pays

## Historique

Le mot « pays » ne manque pas d'une certaine originalité quand l'on considère qu'il vient du latin pagus qui fut employé pour désigner l'assise territoriale des comtés médiévaux et que l'on se rend compte aujourd'hui que beaucoup de pays recouvrent d'anciens comtés. Ce mot de Pays matérialise une certaine appartenance et un attachement à une identité sociale, culturelle ou économique forte.

Au sens retenu ici, un pays est un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. La notion de pays apparaît avec la loi du 4 février 1995 dite loi Pasqua ou LOADT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire).

Cette loi est complétée par la loi du 25 juin 1999 dite loi Voynet ou LOADDT (Loi d'Orientation de l'Aménagement Durable du Territoire). Elle fait du pays un véritable territoire de projet, fondé sur une volonté locale. Elle a aussi pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains.

## Les compétences

Le territoire doit présenter une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale.<sup>(1)</sup> Territoire de projet, le pays s'organise sur une aire géographique assez vaste pour mobiliser des moyens humains et financiers significatifs au service d'une stratégie territoriale élaborée dans un esprit de concertation et de partenariat. Le pays n'est donc pas un nouvel échelon tributaire du découpage administratif ou politique du territoire. Il ne s'organise que dans une logique de mission. Il est un lieu d'action qui fédère des communes, des organisations socioprofessionnelles, des associations, autour d'un projet commun de développement.

Une fois arrêté le périmètre d'étude d'un pays, les communes, ainsi que leurs groupements dotés de compétences en matière d'aménagement et de développement économique, élaborent une charte de pays, en association avec le(s) département(s) et la (les) région(s) intéressé(s).

Cette charte exprime :

- le projet collectif de développement durable du territoire concerné <sup>(2)</sup> ;

---

<sup>1</sup> article 25, loi du 16 juin 1999

<sup>2</sup> ce qui est la traduction dans les agendas 21 locaux du programme « action 21 » du sommet de Rio. Le projet global doit répondre aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement, aux principes de subsidiarité et de

- les orientations sur l'organisation de l'espace ( services infrastructures) ;
- les mesures permettant leur mise en œuvre.

La charte est adoptée par les communes et les groupements, elle décrit les orientations fondamentales.

Un conseil de développement, créé par des délibérations concordantes des communes et des groupements de communes, et composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il s'organise librement, est informé au moins une fois par an de l'avancée des actions, et de l'évaluation de leur portée.

Il a été récemment annoncé que dans le cadre notamment de l'évolution prévisible des fonds structurels, et plus particulièrement l'évolution du PIC Leader+, la DATAR travaillera de plus près sur l'articulation entre les contrats Leader et les contrats de pays.

## Les ressources

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat sont comme par le passé, dans une large mesure, des dotations à l'investissement. Toutefois, dans l'esprit de la loi, il est envisageable de contractualiser également le fonctionnement de certaines politiques, et des institutions et équipements qui leur sont liés. Ces ressources sont mobilisées au travers des contrats de plan Etat-Région, dont les pays sont les structures naturelles de mise en oeuvre du volet territorial.

## Les dispositifs d'intervention

Les modalités sont encore en discussion à travers la loi relative au développement des territoires ruraux, mais en l'état actuel, les responsables des communes et des intercommunalités rurales et urbaines comprises dans le périmètre concerné vont avoir à opter entre plusieurs types d'organisation :

- une association de pays faisant souvent perdurer « l'association de préfiguration » constituée pour créer le pays (19 pays étaient dans ce cas, fin 2003) ;
- une fédération d'EPCI et d'éventuelles communes isolées (4 pays étaient dans ce cas, fin 2003). Cette fédération doit recueillir toutes les délibérations favorables des EPCI et des communes isolées qui la composent pour pouvoir présenter sa charte et signer le contrat ;
- un syndicat mixte de pays, fédérateur (45 pays et 8 EPCI uniques étaient dans ce cas, fin 2003). Ce syndicat mixte peut être « fermé », « ouvert » ou « ouvert élargi ». Il bénéficie des compétences que ses membres lui ont transférées dans son statut. Il est le seul à signer le contrat (s'il en a la compétence) ;
- un Groupement d'Intérêt Public qui peut accomplir toutes les étapes de la procédure, y compris la signature du contrat. De nouveaux GIP pourront être créés, selon la nouvelle règle, après promulgation de la loi Gaymard.

---

transversalité, à la recherche de la participation citoyenne, de transparence des décisions, aux défis de conciliation du court et du long terme.

## **Partenaires**

Les partenaires des pays sont les communes et leurs groupements, mais aussi, à travers les conseils de développement les socio-professionnels, les institutions, les organisations consulaires, et les forces vives du territoire.

## **En savoir plus**

Il est possible d'en savoir plus sur le site d'[ETD](#) ou de celui de [l'UNADEL](#).

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les contrats d'agglomérations

## Historique

La démarche des contrats d'agglomération est le fruit d'une série de textes de loi qui ont profondément changé le contexte de la gouvernance urbaine en France : la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Ces trois lois ont notamment promu l'échelle de l'agglomération en la confortant dans la planification spatiale intégrée (*schémas de cohérence territoriale*) et en lui faisant porter la responsabilité des grands choix stratégiques (*à travers le projet d'agglomération*).

Le contrat d'agglomération, introduit par la LOADDT, a vocation à être signé par la collectivité intercommunale (*communauté d'agglomération ou communauté urbaine*), l'Etat et la Région : il scelle les engagements mutuels à l'échelle large de l'agglomération pour une période longue, à l'horizon 2006. Un décret et plusieurs circulaires d'application des trois lois viennent préciser les conditions et modalités de signature d'un tel contrat.

La loi d'orientation pour l'aménagement du territoire reconnaît aux agglomérations constituées en établissements publics de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique, la possibilité de conclure des contrats d'agglomération dans le cadre des contrats de plan Etat-région .

## Les compétences

A travers les contrats d'agglomération, l'Etat poursuit quatre objectifs :

- partager la ressource fiscale et mieux répartir les charges de centralité ;
- maîtriser l'étalement urbain et la réduction des différentes formes de spécialisation fonctionnelle au sein du territoire de l'agglomération ;
- organiser la mixité sociale et urbaine ;
- rationaliser l'intervention de l'Etat dans le secteur urbain et la mise en cohérence de ses politiques.

Instance consultative créée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, le conseil de développement permet d'associer l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs à la réflexion et à la mise en œuvre du projet d'agglomération.

La consultation du conseil de développement au cours de l'élaboration du projet conduit à la signature du contrat d'agglomération. Par conséquent, toutes les agglomérations qui souhaitent contractualiser ont l'obligation légale de se doter d'un conseil de développement.

Ce conseil est donc une instance de concertation permettant la participation de la société civile à une démarche territoriale de projet.

## **Les ressources**

Plusieurs mesures financières accompagnent ces nouvelles compétences d'incitations en termes de ressources (taxe professionnelle unique, dotation globale de fonctionnement bonifiée). Dans l'ensemble des contrats d'agglomération signés à ce jour, la structure des financements est extrêmement diversifiée, les financements mentionnés émanant aussi bien de partenaires signataires du contrat (le plus souvent communauté d'agglomération ou communauté urbaine, Etat, Région, Département) que de partenaires non signataires (Europe, Etat hors contrats de plan, organismes d'Etat, communes).

## **Les dispositifs d'intervention**

Le contrat d'agglomération met en avant un certain nombre d'objectifs. Il décline ensuite des buts et des axes prioritaires en objectifs prioritaires évaluables et en programmes d'action correspondants qui, ensemble, constitueront la base de l'évaluation et du pilotage. Les actions contractualisées (qui correspondent de façon pragmatique aux possibilités de financement) y sont décrites précisément à travers des fiches actions ou des fiches opérations.

## **Partenaires**

Le partenariat institutionnel est matérialisé au travers des collectivités signataires (agglomération, commune, Etat, région, département ...). Le partenariat de territoire est plutôt matérialisé au travers du conseil de développement. Adapté au contexte local, le conseil de développement s'organise librement. Il y a donc autant de manières de faire que de territoires concernés.

## **En savoir plus**

Le site Internet des agglomérations : [www.agglo.org](http://www.agglo.org)

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# La DATAR

## et les commissariats de massif

### Historique

Les premiers outils de l'aménagement du territoire sont définis en 1955 à une époque où l'on commence à dénoncer la concentration du pôle parisien au détriment des autres régions, particulièrement celles de l'ouest, vidées progressivement de leurs populations.

Créée en 1963, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale se voit assigner un rôle de rééquilibrage du territoire. C'est une administration de mission qui mène une action interministérielle. Avec une vision transversale, elle doit inciter les ministères à raisonner par espace et non plus seulement par secteur. Elle fait converger les moyens d'intervention des autres ministères vers des objectifs régionaux dépassant la responsabilité particulière de chacun d'eux. La DATAR poursuit les actions de redistribution des activités et de développement des infrastructures. Elle engage une politique pour contrebalancer le pôle parisien, pour renforcer le maillage urbain et soutenir les zones rurales fragiles. La décentralisation d'abord industrielle puis tertiaire est poursuivie et amplifiée. En 1974, la DATAR élargit son champ d'action. Le choc pétrolier fait que toutes les régions sont frappées par la crise de l'emploi. Des politiques spécifiques sont définies sur les zones les plus durement touchées, en même temps que la DATAR contribue à mobiliser toutes les énergies sur l'ensemble du territoire.

En 1982, les lois de décentralisation posent le principe de non-subordination des collectivités territoriales les unes par rapport aux autres. Elles renouvellent profondément les conditions d'intervention de la DATAR. La nouvelle politique contractuelle entre l'Etat et les régions permet une mobilisation plus large des énergies locales. La DATAR devient l'artisan de la négociation, puis de la mise en oeuvre des contrats quinquennaux conclus entre l'Etat et les régions. Ces contrats de plan manifestent un intérêt convergent de l'Etat et des régions pour tout ce qui concourt au développement local des activités créatrices d'emplois modernes et durables.

La DATAR assure le secrétariat général du Conseil national de la montagne. Dans ce cadre, elle gère et elle anime le réseau des commissaires de massif sur les massifs des Alpes, des Pyrénées, du Massif central, du Jura, des Vosges et de la Réunion. Dix régions et 42 départements sont concernés.

Les Commissaires relaient sur le terrain le cœur de métier de la DATAR : animation, ingénierie territoriale et montage de projets. La DATAR les réunit tous les mois, à la fois pour échanger sur l'état d'avancement des politiques et faciliter l'appropriation d'une politique inter-massifs, sur le plan national.

Les commissariats sont entièrement financés par le budget de la DATAR

(investissement et fonctionnement) à l'exception du commissariat des Hauts de la Réunion, qui bénéficie de crédits issus de la région et du département. Ils disposent de 33 agents, 42% d'entre eux sont mis à disposition par d'autres administrations.

## Les compétences

Lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 13 décembre 2002, le gouvernement a fixé à la politique d'aménagement du territoire quatre nouveaux enjeux : contribuer à la création de richesse, favoriser l'ouverture internationale des métropoles et des régions, faire participer tous les territoires au développement de la France et donner à chaque territoire les moyens de son développement.

La DATAR a été voulue comme une structure administrative de mission, qui a une compétence à caractère interministériel. Elle est chargée de préparer, d'impulser et de coordonner les décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire conduite par l'État. Son activité, inscrite dans un objectif de cohésion et de développement équilibré et durable du territoire national, en fait une instance atypique à la croisée des politiques ministérielles sectorielles. Dans le cadre du processus de décentralisation engagé par le Gouvernement, la DATAR entend renforcer son lien avec les collectivités territoriales et les régions pour conduire des politiques partagées d'aménagement du territoire. Elle est associée à la préparation de certaines lois.

La DATAR est divisée en équipes :

- politiques territoriales de l'Etat et développement durable ;
- développement économique et attractivité ;
- Europe et relations internationales ;
- développement régional ;
- développement local et politique rurale ;
- études et prospective ;
- réforme de l'Etat ;
- observatoire des territoires ;

La mission des commissariats de massif, sous l'autorité des préfets coordonnateurs de massif consiste à :

- renforcer l'identité de leur massif, parce qu'une identité claire est facteur de notoriété et de développement ;
- développer la capacité économique des massifs ;
- favoriser l'insertion des massifs dans les grands courants d'échanges qui les traversent, que les massifs soient frontaliers ou non.

Les commissaires interviennent en s'appuyant sur les acteurs techniques et économiques des massifs, qu'ils contribuent à développer ou consolider des filières économiques, permettant ainsi de transformer les handicaps des massifs en une source d'enrichissement. Ils interviennent, au nom de l'Etat, sur les aspects techniques, économiques, géographiques, financiers des dossiers. Ils s'attachent également à développer la coopération liée aux grands enjeux

d'aménagement du territoire (percées alpines ou pyrénéennes – valorisation des autoroutes A20 ou A75 dans le Massif Central – couverture numérique des massifs).

## Les ressources

Pour conduire ses activités, la DATAR dispose d'outils financiers d'aide et de soutien aux projets prioritaires. Elle est chargée de piloter et de coordonner l'attribution des crédits relatifs aux contrats de plan, au fonds national d'aménagement et de développement du territoire, à la prime d'aménagement du territoire en faveur des entreprises. Enfin, elle négocie et coordonne l'attribution des fonds européens destinés aux territoires d'aménagement prioritaires. Le FNADT qui est le fonds principal, regroupe les crédits consacrés aux interventions pour l'aménagement du territoire, à la restructuration des zones minières, à la délocalisation des entreprises, à l'aide aux initiatives locales pour l'emploi, au développement de la montagne et à l'aménagement du territoire.

## Les dispositifs d'intervention

La DATAR dispose du titre IV sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire d'un budget d'intervention se répartissant entre:

- le financement des contrats de plan État-Région ;
- l'auto-développement de la montagne ;
- l'aide à la mobilité des salariés suivant leurs entreprises qui se délocalisent ;
- les subventions directes ;
- l'assistance technique aux programmes européens.

## Partenaires

L'Union Européenne, l'Etat français, les divers ministères, les collectivités locales.

## En savoir plus

Le site Internet de la [DATAR](http://www.datar.gouv.fr). (www.datar.gouv.fr)

DATAR – *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable.*- La Documentation française, 2003.

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Règles générales pour les financements européens

*Avertissement : en fonction de l'actualité, cette fiche évoluera.*

## Dispositif

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'Union européenne a toujours marqué sa volonté de laisser jouer le principe de subsidiarité et en même temps a fondé ses actions sur un double projet :

- un projet socio-politique au service d'une construction européenne fondée sur une certaine idée de la démocratie : égalité des chances, lutte contre les exclusions sociales ;
- un projet économique fondé sur la volonté d'accroître les qualifications des ressources humaines.

Ce double principe s'applique au travers des politiques suivantes :

- **une politique d'éducation** qui comprend des échanges, des projets de recherche, à travers souvent des programmes spécifiques (programme Socrates notamment), et ce pour une meilleure compréhension entre les États, tout en restant dans un registre particulier à chaque Pays (article 149 - ex article 126 - du Traité de l'Union européenne) ;
- **une politique de formation professionnelle** afin d'accroître les compétences des ressources humaines de l'Union et pour améliorer les performances économiques européennes (article 150 - ex article 127 - du Traité de l'Union européenne) ;
- **une politique structurelle** qui tend à réduire les écarts de développement socio-économiques entre les différentes Régions de l'Europe, et qui s'appuie sur des fonds dits "**Fonds structurels**", dont le Fonds social européen (FSE). Cette politique permet également de mener des projets innovants, ceux-ci s'inscrivent alors par exemple dans les **programmes d'initiative communautaire** (Pic) ;
- **une politique sectorielle** qui s'effectue par l'intermédiaire des directions générales de la Commission européenne qui ont chacune un thème de travail. Par exemple : la Direction Générale Environnement.

## Principe

Les programmes européens sont des ensembles de mesures en faveur d'une zone géographique ou d'un secteur d'activité donné, pour un temps pluriannuel. Ils ont donc tous un objectif, une durée et un budget. Ils donnent lieu à des appels d'offres qui permettent d'attribuer un co-financement communautaire à un projet qui remplit les critères d'éligibilité définis par le programme.

On peut distinguer différents types de programmes :

- Les Programmes de développement nationaux et régionaux que sont les "Objectifs" de la politique structurelle de l'Union. Ils sont financés par les fonds structurels.
- Les Programme d'initiative communautaire (Pic) : Equal, Interreg III, Leader+ et Urban II qui tirent également leur financement des Fonds structurels.
- Les Programme d'action communautaire (Pac) comme "Socrates", ou "Leonardo Da Vinci"

Les Pac sont financés par la Commission européenne. Ils permettent le cofinancement de **projets transnationaux**, c'est-à-dire qui impliquent plusieurs partenaires européens.

En outre, les Pac permettent des actions de conception et d'ingénierie alors que les Pic sont plutôt centrés sur une volonté de cohésion économique et sociale. Une complémentarité peut dès lors être recherchée dans la mise en oeuvre des Pac et des Pic.

## En savoir plus

Cette fiche a été réalisée à partir de la fiche sur les financements européens du Centre de Ressources et d'Initiatives pour l'International (CR<sup>2i</sup>) : [www.cr2i.com](http://www.cr2i.com)

[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

[www.datar.fr](http://www.datar.fr)

Article 149 du Traité de l'Union européenne.

Article 150 du traité de l'Union européenne.

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# FEOGA

(Fonds européen d'orientation et de garantie agricole)

*Avertissement : cette fiche évoluera en fonction de l'actualité.*

## Historique

Le FEOGA est un instrument financier particulièrement important pour le monde agricole et rural. Il se décompose en deux sections : la section "Garantie", et **la section "Orientation" qui seule est considérée comme Fonds structurel.**

La section "garantie", n'est pas un Fonds structurel à proprement parler. Elle finance principalement la politique des marchés et des prix.

La section "orientation" participe d'une part au cofinancement des régimes d'aide nationaux à l'agriculture et d'autre part au développement et à la diversification des zones rurales.

**Le FEOGA section Orientation encourage les investissements favorables au développement rural** : promotion, labellisation et investissements en faveur des produits du terroir de qualité ; amélioration des infrastructures rurales ; rénovation et développement des villages, protection du patrimoine rural et de l'environnement ; ingénierie financière ; activités forestières ; recherche et développement des technologies agricoles et sylvicoles ; formation professionnelle des exploitants agricoles, amélioration des conditions de vie.

Le FEOGA finance les projets menés dans le cadre de Leader+, à savoir les stratégies de développement rural intégrées, la coopération entre territoires et la mise en réseau des zones rurales.

## Dispositif

### Opérations co-financées par le FEOGA - orientation

- Investissements dans les exploitations agricoles (modernisation, réduction des coûts de production, qualité des produits, environnement...)
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs et formation professionnelle
- Aides à la préretraite
- Aides compensatoires aux zones défavorisées
- Mesures agro-environnementales
- Transformation et commercialisation des produits agricoles
- Développement et mise en valeur des forêts
- Développement des zones rurales par les services à la population, l'encouragement de l'économie locale, la promotion du tourisme et de l'artisanat.

Dans les régions éligibles à l'Objectif 1, ces mesures sont financées par le FEOGA-Orientation excepté les aides compensatoires, les aides à la préretraite, les mesures agro-environnementales et les mesures de développement de la sylviculture qui sont financées par le FEOGA-Garantie. En dehors des zones Objectif 1, toutes les mesures sont prises en charge par le FEOGA-Garantie. Des projets de développement rural présentés par des groupes d'action locale peuvent également être financés dans le cadre de l'Initiative communautaire Leader+.

### **En savoir plus**

Cette fiche a été réalisée à partir de la fiche sur le FEOGA - O du Centre de Ressources et d'Initiatives pour l'International (CR<sup>2</sup>i) : [www.cr2i.com](http://www.cr2i.com)

[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

<http://www.datar.gouv.fr/>

Règlement (CE) No 1145/2003 de la Commission du 27 juin 2003 modifiant le règlement (CE) No 1685/2000 en ce qui concerne l'éligibilité des dépenses dans le cadre des opérations cofinancées par les Fonds structurels - Journal officiel des Communautés européennes N° L 160 du 28.06.2003. Ce Règlement contient douze règles.

Règlement (CE) N°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les Fonds structurels - JOCE N°L161 du 26 juin 1999

Règlement (CE) N°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)- JOCE N°L160 du 26 juin 1999.

### **Auteur de la fiche**

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Les actions innovatrices du FEDER

## Historique

Conçues pour réduire les écarts entre régions dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'utilisation des nouvelles technologies, les actions innovatrices du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) offrent aux régions les moins avancées l'occasion de mener des expérimentations complémentaires aux autres interventions des fonds structurels.

## Les compétences

Ces actions visent avant tout à soutenir les initiatives ayant les objectifs suivants :

- augmenter le niveau technologique des régions (thème 1) ;
- réduire l'isolement physique et social des régions les moins développées par l'utilisation des nouveaux systèmes d'information, de communication et de mise en réseau (thème 2 - Europe Région) ;
- promouvoir l'économie durable et compétitive dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens (thème 3).

Est concerné tout acteur public ou privé susceptible de présenter un plan d'action ou une stratégie relevant d'un ou de plusieurs des trois secteurs clefs et s'inscrivant dans un partenariat régional.

## Les ressources

Ces actions peuvent octroyer un financement entre 300 000 euros et 3 millions d'euros par programme régional, pour la période 2000-2006. Le financement maximal est de 80% dans les zones de l'objectif 1, 60% dans les zones de l'objectif 2 et 50% ailleurs.

## Partenaires

Les régions éligibles soumettent chaque année un programme à la Commission européenne.

La gestion et la mise en oeuvre des programmes s'effectuent en région, où sont créées une autorité de gestion, responsable de la mise en oeuvre, et une autorité de paiement, responsable de la gestion financière.

Les projets sont sélectionnés par un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs régionaux.

### **En savoir plus**

Plus d'informations sur le site de l'[Union Européenne](http://europa.eu.int). ([europa.eu.int](http://europa.eu.int))

### **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# FSE

## (Fonds Social Européen)

*Avertissement : cette fiche évoluera en fonction de l'actualité.*

### Historique

Créé en 1957 par le Traité de Rome, le FSE est le plus ancien des Fonds structurels. Au départ, sa « mission [est] de promouvoir à l'intérieur de la Communauté les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle ».

Il contribue aux actions entreprises en application de la stratégie européenne pour l'emploi et les lignes directrices annuelles pour l'emploi de chaque Etat (Plan national d'action pour l'emploi, dit PNAE).

Ses domaines d'intervention sont :

- les politiques actives de lutte contre le chômage,
- l'égalité pour tous dans l'accès au marché du travail,
- le développement de l'employabilité par des systèmes d'enseignement et de formation tout au long de la vie,
- l'adaptation des travailleurs, développement de l'esprit d'entreprise, recherche et développement,
- l'égalité des chances hommes/ femmes.

Son action s'inscrit dans le cadre de trois priorités transversales :

- les Initiatives locales pour l'emploi et les Pactes territoriaux pour l'emploi,
- l'impact social et le potentiel pour l'emploi de la société de l'information,
- l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

### Dispositif

Ce fonds ne peut être mobilisé que pour des frais de fonctionnement et non d'équipement c'est-à-dire :

- la rémunération, les coûts annexes, ainsi que les frais de séjour et de déplacement des personnes faisant l'objet des actions éligibles,
- les coûts de préparation, de fonctionnement, de gestion et d'évaluation des actions éligibles, déduction faite des recettes,

- les coûts indirects : frais de personnel permanent ou affectables à l'organisme de formation, encadrement général, frais de personnel liés indirectement à l'enseignement, secrétariat administratif, frais généraux, frais de siège et de structure, etc.

Les dépenses suivantes ne peuvent être prises en compte :

- achat d'équipement amortissable,
- achat de biens immobilisés,
- frais financiers, bancaires et intérêts d'emprunt,
- TVA récupérable,
- la rémunération des fonctionnaires, sauf dans les conditions prévues par le règlement CE 1685/2000.

Les contreparties doivent être "non gagées" c'est-à-dire non mobilisées au titre d'un autre programme FSE ou communautaire.

### Opérations co-financées par le FSE

Le FSE soutient **des actions transnationales, au travers du programme d'initiative communautaire [Equal](#)**. Il intervient aussi pour des projets ne nécessitant pas de partenariats transnationaux, et qui s'inscrivent dans le cadre des **trois Objectifs** des Fonds structurels. Il soutient plus particulièrement [l'Objectif 3](#).

Les axes d'intervention du FSE sont :

- les aides aux personnes en matière d'éducation et de formation : formation initiale, apprentissage, développement des aptitudes à l'emploi, orientation, formation continue,
- les aides à l'emploi ainsi qu'aux activités professionnelles non salariées,
- la formation pour les cadres et techniciens des centres de recherche et des entreprises,
- la mise en valeur des "nouveaux gisements d'emploi", notamment dans l'économie sociale,
- l'amélioration des structures d'éducation et de formation (y compris par la formation des enseignants et des formateurs), des services de soutien à l'emploi ainsi que des liens avec les centres de recherche,
- l'anticipation de l'évolution des modes de travail et des besoins d'emploi,
- l'égalité des chances entre hommes et femmes.

### Actions innovatrices du FSE

Le Fonds social européen peut financer des actions innovatrices dans la limite de 0,40 % de la dotation annuelle du FSE.

Les activités financées sont les études, les projets pilotes et de démonstration et les échanges d'expériences.

Les actions innovatrices ont pour objectif de lancer de nouvelles approches et d'identifier des exemples de bonnes pratiques pouvant améliorer par la suite la

réalisation d'actions soutenues par les fonds structurels.

Les expériences acquises dans une autre région géographique et/ou un autre secteur pouvant être transférées sont donc considérées comme novateur.

Les actions innovatrices se définissent ainsi:

- innovations liées aux **procédures** (développement de nouvelles méthodes, de nouveaux outils ou de nouvelles approches, ainsi que l'amélioration des méthodes existantes)
- innovations liées aux **buts poursuivis** (formulation de nouveaux objectifs incluant des approches destinées à identifier des qualifications nouvelles et prometteuses ainsi que l'ouverture de nouveaux gisements d'emplois)
- innovations liées au **contexte**. Elles se réfèrent aux structures politiques et institutionnelles et portent sur le développement de systèmes en relation avec le marché du travail.

### En savoir plus

Cette fiche a été réalisée à partir de la fiche sur le FSE du Centre de Ressources et d'Initiatives pour l'International (CR<sup>2</sup>i) : [www.cr2i.com](http://www.cr2i.com)

[www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

[www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

Règlement (CE) N° 448/2004 de la Commission du 10 mars 2004 modifiant le règlement (CE) N° 1685/2000 portant modalités d'exécution du règlement (CE) N°1260/1999 du Conseil en ce qui concerne l'éligibilité des dépenses dans le cadre des opérations cofinancées par les Fonds structurels et abrogeant le règlement (CE) N° 1145/2003 .- Journal officiel des Communautés européennes N°L72 du 11.03.2004

### Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# FNADT

(Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire)

Avertissement : en fonction de l'actualité, cette fiche évoluera.

## Historique

Créé par la Loi du 04 février 1995, relative à l'aménagement et au développement du territoire (LOADT), le **FNADT** est un fonds de l'État, interministériel qui permet de soutenir, en investissement comme en fonctionnement, des projets concernant l'aménagement et le développement durable du territoire, définis à l'article 2 de la loi d'orientation du 25 juin 1999 dite Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire. Il constitue également un levier pour toutes les démarches intercommunales. Consultez la fiche sur la « [LOADDT](#) »

Les projets pouvant être aidés au titre du FNADT, prennent en compte :

- La situation économique et sociale des régions concernées (création d'emploi, renforcement des pôles de développement à vocation internationale),
- L'intégration des populations, la solidarité dans la répartition des activités et des services, le soutien aux territoires en difficulté ou dégradés,
- La gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement pour les projets d'agglomération, la complémentarité et la solidarité des territoires en difficulté ou dégradés,
- La gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement pour les projets d'agglomération, la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains pour l'organisation en pays.

## Dispositif

Le FNADT intervient en complément des fonds publics (crédits des collectivités territoriales par exemple) et privés mobilisés pour ces opérations et sert de contrepartie aux Fonds Structurels Européens. Les aides au fonctionnement ne peuvent être reconduites automatiquement et doivent faire l'objet d'un examen annuel (les conditions d'un soutien financier portant sur plusieurs années peuvent toutefois être prévues).

Ce fonds est composé de deux sections, l'une générale, l'autre locale, financées par le budget du ministère en charge de l'aménagement du territoire, comme suit :

Section générale		
Gestion nationale : Affectation des crédits après avis du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT)	Elle contribue au financement de la politique nationale d'aménagement du territoire et plus particulièrement des programmes proposés par la DATAR à caractère expérimental ou innovant susceptibles d'être généralisés et au soutien aux structures de développement local. Certains opérations dont l'intérêt est régional peuvent être aussi prises en charge par cette section, si l'intervention est trop importante pour être financées par la section locale.	
Section locale		
Gestion déconcentrée : par les préfets	Section contractualisée correspondant à la part financée par l'Etat dans le volet territorial des contrats de plan Etat-Région (CF. lien vers fiche CPER) pour appuyer les projets de territoire (projets d'agglomérations, de pays, de parcs naturels régionaux)	Section « libre » partie non contractualisée à l'usage des préfets et destinée au financement des opérations d'aménagement et de développement durable promu par les acteurs locaux, notamment dans le cadre intercommunal.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « cadre institutionnel », consultez les fiches sur la « [LOADDT](#) » et sur « [la politique européennes de développement de cohésion économique et sociale](#) »

### Sur le Web

- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- [www.ume.asso.fr](http://www.ume.asso.fr)
- [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# FISAC

(fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce)

*Cet outil a pour objectif d'aider les communes, notamment rurales, à moderniser leurs structures commerciales (artisanat et commerces).*

*Avertissement : en fonction de l'actualité, cette fiche évoluera.*

## Historique

Le **FISAC** (fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) a été créé par la loi du 31 décembre 1989. Il contribue au financement des opérations de création, de modernisation, d'adaptation et de sauvegarde du commerce et de l'artisanat (études, animation, communication, investissements) afin de préserver ou de développer un tissu d'entreprises de proximité.

Ce fonds de l'Etat est géré par le Ministère délégué aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.

## Dispositif

Le FISAC ne peut être mobilisé dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région au titre d'une opération donnant lieu à un financement du secrétariat d'Etat aux PME, mais il peut être mobilisé en tant que contre-partie pour une mobilisation de crédits européens.

Le cumul des aides accordées par le FISAC et d'autres fonds publics est limité en matière d'aides directes aux entreprises à 80% des dépenses subventionnables.

Opérations éligibles	Objectifs	Cibles
Opérations urbaines	Aider les communes en centre ville ou dans certains quartiers à conserver un tissu commercial et artisanal diversifié	Communes de + de 2000 hab.
Opérations en zones rurales	Inciter les propriétaires, Collectivités Territoriales ou exploitants, de locaux commerciaux et artisanaux à les réhabiliter et à les moderniser	Communes de – de 2000 hab. et bassins d'emploi regroupant plusieurs communes dont la population globale < 30 000 hab.
Opérations sectorielles	Répondre aux difficultés rencontrées par les métiers du commerce et de l'artisanat confrontés à des mutations économiques, techniques, sociales ou réglementaires : mise en place d'actions collectives d'organisation économique	Opérations de portée nationale ou interrégionale

pour favoriser des démarches de  
développement de la qualité, de la  
sécurité et des technologies nouvelles

<b>Etudes</b>	Ensemble des études préalables ou de faisabilité subventionnées par le FISAC	Pour tout type d'opérations
<b>Actions spécifiques</b>	Création de catégories d'actions par le ministre chargé du commerce et de l'artisanat	

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « cadre institutionnel », consultez la fiche « [Les contrats de plan Etat – Région](#) »

### Sur le Web

- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- [www.apce.com](http://www.apce.com)
- [www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)
- [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com)
- Loi n°89-1008 du 31 décembre 1989, article 4
- Décret n°2003-107 du 5 février 2003
- Arrêté du 13 février 2003 pris pour l'application du décret du 5 février 2003
- Circulaire du 17 février 2003

## Auteur de la fiche

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Les relais d'information

*Même si les régions possèdent souvent leur dispositif propre d'appui aux projets, il existe des structures incontournables pour trouver l'information. Cette fiche donne un premier aperçu par Région des organismes que vous pouvez solliciter lorsque vous devez monter un projet de développement territorial.*

## Pour des informations sur les programmes européens

### Les préfetures de région

Les SGAR (Secrétariat Général aux Affaires Régionales) sont chargés de la mise en œuvre déconcentrée des programmes européens. Ils sont les interlocuteurs premiers des porteurs de projets.

### Les Info-points Europe

Au niveau régional, vous pouvez prendre contact avec les **Info-points Europe** (IPE), qui ont une vocation généraliste et s'adressent au grand public.

### Les Maisons de l'Europe

Les Maisons de l'Europe forment un réseau associatif. Les Maisons de l'Europe interviennent auprès de leurs publics cibles - les jeunes, les professionnels, les associations, les collectivités.

### Les Carrefours ruraux

Au niveau local : les **carrefours ruraux** sont plus ciblés vers les acteurs en milieu rural

Les Carrefours ruraux ont pour mission de porter l'information communautaire au sein des communautés rurales. Ils sont au service des citoyens, des autorités locales et régionales, des opérateurs économiques, du secteur associatif et des organismes d'intérêts publics. Implantés au sein d'organismes préexistants, ils ont une expérience en matière de développement rural et d'information.

Ils aident les porteurs de projet à préparer leurs dossiers de demande de financement. Ils assurent un service d'information à la carte pour les entreprises et les organismes qui en font la demande et répondent aux questions qui leur sont adressées.

### Les centres de documentation européenne

Les **centres de documentation européenne** (CDE) s'adressent aux enseignants, chercheurs et étudiants, les Euro Info centres (EIC) informent sur la

législation et les aides octroyées par l'Union européenne (à destination des PME).

Au niveau départemental, existent des guichets d'information du grand public sur l'Europe, appelés **GUIDEurope**.

### **En savoir plus**

Pour connaître quels sont les relais d'informations (au niveau régional ou départemental) sur l'Europe : [www.info-europe.fr](http://www.info-europe.fr)

Site des Carrefours ruraux: [www.carrefour.org](http://www.carrefour.org)

Site de la Commission européenne: [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

Site des maisons de l'Europe : [www.maisondeleurope.org](http://www.maisondeleurope.org)

### **Auteur de la fiche**

Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet

	SGAR	Conseils Régionaux	Cellule du FSE DRTEFP	Correspondant DRAF	Carrefours européens ruraux
Alsace	5, place de la République 67073 Strasbourg Cedex Tél.: 03.88.21.67.68 <a href="http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr">www.bas-rhin.pref.gouv.fr</a>	35, av. de la Paix - BP 1006 67070 Strasbourg Cedex Tél.: 03.88.15.68.67 <a href="http://www.cr-alsace.fr">www.cr-alsace.fr</a> Animation et aménagement des territoires daat@region-alsace.fr	6 rue du Jeu des Enfants  67082 STRASBOURG Cedex <a href="mailto:FSE_DR-ALSACE@dr-alsace.travail.gouv.fr">FSE_DR-ALSACE@dr-alsace.travail.gouv.fr</a>	2 rue des Mineurs – BP 1003/F 67070 Strasbourg Cedex Economie agricole Claude Souiller Immeuble "L'Avancée" 46-48, rue du faubourg de Saverne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 25 21 66	
Aquitaine	4 bis, Esplanade Charles de Gaulle - 33077 Bordeaux Cedex Tél.: 05.56.90.60.60 <a href="http://www.aquitaine.pref.gouv.fr">www.aquitaine.pref.gouv.fr</a>	14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex  <a href="http://www.cr-aquitaine.fr">www.cr-aquitaine.fr</a> Centre de ressources pour le développement territorial Contact : François-Xavier Steffan Tél. : 05.57.57.03.76 xavier.steffan@aquitaine.fr	11-19 rue Marguerite Causte Immeuble "Le Prisme" 33074 BORDEAUX Cedex <a href="mailto:FSE_DR-AQUIT@dr-aquit.travail.gouv.fr">FSE_DR-AQUIT@dr-aquit.travail.gouv.fr</a>	51 rue Kiéser 33077 Bordeaux Cedex Secrétariat programme européen Françoise Gouyoupetrou Tél. : 05.56.00.42.01 <a href="mailto:draf-aquitaine@agriculture.gouv.fr">draf-aquitaine@agriculture.gouv.fr</a>	
Auvergne	18, bvd Desaix - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01 Tél.: 04.73.98.62.80 <a href="http://www.auvergne.pref.gouv.fr">www.auvergne.pref.gouv.fr</a>	13-15, av. de Fontmaure - BP 60 63402 Chamalières Cedex <a href="http://www.cr-auvergne.fr">www.cr-auvergne.fr</a> Service de l'aménagement du territoire – Direction du développement des territoires Contact : Franck Rolle ARD (agence Régionale de Développement d'Auvergne) Centre Delille Place Delille 63 000 Clermont Ferrand Téll. : 04.73.31.84.84 <a href="mailto:ard-auvergne@ard-auvergne.com">ard-auvergne@ard-auvergne.com</a> ARPA (association régionale des Pays d'Auvergne) Site de Marmilhat BP45 63370 Tél. : 04.73.90.29.03 <a href="mailto:paysdauvergne@wanadoo.fr">paysdauvergne@wanadoo.fr</a>	65, boulevard François Mitterand 63000 CLERMONT-FERRAND <a href="mailto:FSE_DR-AUVER@dr-auver.travail.gouv.fr">FSE_DR-AUVER@dr-auver.travail.gouv.fr</a>	Site de Marmilhat BP45 – 63370 Lempdes <a href="http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr">draf.auvergne.agriculture.gouv.fr</a> Contact Fonds européens et FEOGA François Bonnet Tél. : 04.73.42.14.13 Marie Chancel Tél. : 04.73.42.16.11 Francis Sabin Tél. : 04.73.42.15.06 FNADT M-Christine Arbre Tél. : 04.73.42.16.14 M-François Crepel Tél. : 04.73.42.14.47	Carrefour européen du Cantal - 16/18, rue Paul Doumer - 15015 Aurillac Tél.: 04.71.46.21.28 <a href="mailto:npechuzal@cg15.fr">npechuzal@cg15.fr</a> Carrefour rural Auvergne Chambre régionale d'agriculture 12, avenue Max Dormoy - 63012 Clermont-Ferrand Cedex 01 Tél.: 04.73.43.44.45 <a href="mailto:a.marty@auvergne.chambagri.fr">a.marty@auvergne.chambagri.fr</a> <a href="http://www.auvergne.chambagri.fr/">www.auvergne.chambagri.fr/</a>
Basse-Normandie	rue Saint Laurent - 14038 Caen Cedex Tél.: 02.31.30.64.00 <a href="http://www.basse-normandie.pref.gouv.fr">www.basse-normandie.pref.gouv.fr</a>	Abbaye aux Dames - BP 523 14035 Caen Cedex Tél.: 02.31.06.98.98 <a href="http://www.cr-basse-normandie.fr">www.cr-basse-normandie.fr</a>	3 place Saint-Clair BP 70 Tél. : 03.41.42.02 HEROUVILLE-SAINT-PIERRE	6 Bd général Vanier La Pierre Heuzé Caen <a href="http://draf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr">draf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr</a>	Carrefour rural européen des acteurs normands - CREAN- EPLEA - Route de Caen - 14500 Vire

	<a href="http://normandie.pref.gouv.fr">normandie.pref.gouv.fr</a>		CLAIR <a href="mailto:FSE_DR-BNORM@dr-bnorm.travail.gouv.fr">FSE_DR-BNORM@dr-bnorm.travail.gouv.fr</a>	Instructeurs des dossiers FEOGA. Contacts avec les porteurs de projet : Marie-laurence MARCONNET Tel. : 02-31-24-97-04 Muriel BALLET Tel. : 02-31-24-97-97 Stéphanie PATIN Tel. : 02-31-24-97-27	Tél.: 02.31.66.18.30 <a href="mailto:crean.vire@educagri.fr">crean.vire@educagri.fr</a>
Bourgogne	53, rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex Tél.: 03.80.44.67.76 <a href="http://www.cote-dor.pref.gouv.fr">www.cote-dor.pref.gouv.fr</a>	17, bd. de la Trémouille - BP 1602 <a href="http://www.cr-bourgogne.fr">www.cr-bourgogne.fr</a> Direction de l'agriculture et du développement rural contact : Alain Revillet tél.: 03.80.44.33.19 Direction de l'aménagement du territoire, de l'environnement, Contact : Mathilde Pinto Tél. : 03.80.44.34.44	13 avenue Albert 1er- BP 410 Tour Mercure 21011 DIJON Cedex <a href="mailto:FSE_DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr">FSE_DR-BOURG@dr-bourg.travail.gouv.fr</a>	22 D, bd Winston Churchill BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX Economie agricole Gérard Clemencin Tél. : 03 80 39 30 38	
Bretagne	rue Martenot - 35065 Rennes Cedex 9 Tél.: 02.99.02.10.35 <a href="http://www.bretagne.pref.gouv.fr">www.bretagne.pref.gouv.fr</a>	283, av. du Général Patton - BP 3166 - 35031 Rennes Cedex <a href="http://www.region-bretagne.fr">www.region-bretagne.fr</a> Mission de la coordination des politiques territoriales et des programmes européens contact : Denise Macé Tel : 02 99 27 12 06 Programme leader + : <a href="mailto:leader+@region-bretagne.fr">leader+@region-bretagne.fr</a> Programme objectif 2 : <a href="mailto:programme-objectif-2@region-bretagne.fr">programme-objectif-2@region-bretagne.fr</a>	13-15 rue Dupont des Loges BP 3147 35000 RENNES <a href="mailto:FSE_DR-BRETAG@dr-bretag.travail.gouv.fr">FSE_DR-BRETAG@dr-bretag.travail.gouv.fr</a>	15 avenue de Cucillé 35047 Rennes cedex 09 <a href="http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr">draf.bretagne.agriculture.gouv.fr</a> Economie agricole Philippe Charretton Tél. : 02.99.28.22.12	
Centre	181, rue de Bourgogne - 45042 Orléans Cedex 1 Tél.: 02.38.81.40.00 <a href="http://www.centre.pref.gouv.fr">www.centre.pref.gouv.fr</a>	9, rue Saint Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 <a href="http://www.regioncentre.fr">www.regioncentre.fr</a> Direction de l'aménagement du territoire Contact : E. Martin Tél. : 02 38 70 35 97	12 rue de la Maison Rouge 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE <a href="mailto:FSE_DR-CENTRE@dr-centre.travail.gouv.fr">FSE_DR-CENTRE@dr-centre.travail.gouv.fr</a>	131 rue du Fbg Bannier 45042 ORLEANS CEDEX Economie agricole Daniel Callu Tél. : 02 38 77 40 21	Carrefour rural Centre - Chambre régionale d'Agriculture - 13, avenue des Droits de l'Homme - 45921 Orléans Cedex 9 Tél.: 02.38.71.90.66 <a href="mailto:carrefour.europe@centre.cambagri.fr">carrefour.europe@centre.cambagri.fr</a>
Champagne-Ardenne	1, rue Jessaint - 51036 Châlons-en-Champagne Cedex Tél.: 03.26.26.10.10 <a href="http://www.marne.pref.gouv.fr">www.marne.pref.gouv.fr</a>	5, rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne Tél.: 03.26.70.31.31 <a href="http://www.cr-champagne-ardenne.fr">www.cr-champagne-ardenne.fr</a>	60 avenue Simonnot 51038 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex <a href="mailto:FSE_DR-CHAMP@dr-">FSE_DR-CHAMP@dr-</a>	Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX <a href="http://draf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr">draf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr</a>	

			<a href="http://champ.travail.gouv.fr">champ.travail.gouv.fr</a>	<a href="mailto:srea.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr">srea.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr</a> Dominique Tarnier (animation en milieu rural) 03.26.66.20.67	
Corse	Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20188 Ajaccio Cedex 1 Tél.: 04.95.11.12.13 <a href="http://www.corse.pref.gouv.fr">www.corse.pref.gouv.fr</a>	22, cours Grandval - BP 215 - 2A87 Ajaccio Cedex 1 Tél.: 04.95.51.64.64	2 Chemin du Loretto BP 332 20180 AJACCIO CEDEX 1 <a href="mailto:FSE.DR-CORSE@dr-corse.travail.gouv.fr">FSE.DR-CORSE@dr-corse.travail.gouv.fr</a>	Immeuble Le Solférino BP 309 - 8 cours Napoléon 20176 AJACCIO CEDEX Economie agricole VELLUTINI Pierre Tél. : 04 95 51 86 59	Carrefour rural Corse - 1, rue Ottavi - 20000 Ajaccio Tél.: 04.95.21.62.65 <a href="mailto:europa-corse@wanadoo.fr">europa-corse@wanadoo.fr</a> - <a href="http://www.europa-corse.org/">www.europa-corse.org/</a>
Franche-Comté	8 bis, rue Charles Nodier - 25035 Besançon Cedex Tél.: 03.81.25.12.50 <a href="http://www.doubs.pref.gouv.fr">www.doubs.pref.gouv.fr</a>	4, square Castan - 25031 Besançon Cedex <a href="http://www.cr-franche-comte.fr">www.cr-franche-comte.fr</a> Délégation Politiques territoriales – aménagement du territoire Contact : Michel Fournier Tél. : 03.81.61.61.60 <a href="mailto:amenagement@cr-franche-comte.fr">amenagement@cr-franche-comte.fr</a>	48 avenue Clémenceau BP 111525002 BESANCON Cedex <a href="mailto:FSE.DR-FRANCH@dr-franch.travail.gouv.fr">FSE.DR-FRANCH@dr-franch.travail.gouv.fr</a>	Immeuble Orion - 191, rue de Belfort 25043 BESANCON cedex Mission Europe BLANCHET Jean Tél. : 03 81 47 75 25	
Guadeloupe	Palais d'Orléans - rue de Lardenoy - 97110 Basse-Terre Cedex Tél.: 05.90.99.39.00 <a href="http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr">www.guadeloupe.pref.gouv.fr</a>	rue Paul Lacavé - Petit Paris – 97100 Basse-Terre Cedex Tél.: 05.90.80.40.40 <a href="http://www.cr-guadeloupe.fr">www.cr-guadeloupe.fr</a>	Bisdary - BP 647 Gourbeyre 97104 BASSE-TERRE <a href="mailto:FSE.DD-971@dd971.travail.gouv.fr">FSE.DD-971@dd971.travail.gouv.fr</a>		
Guyane	rue Friedmond - BP7008 - 97307 Cayenne Cedex Tél.: 05.94.39.45.00	66, av. du Général de Gaulle - BP 7055 - 97307 Cayenne cedex <a href="http://www.cr-guyane.fr">www.cr-guyane.fr</a> Service Aménagement et développement du territoire 65, bis rue Christophe Colomb- 97300 Cayenne Tél. 05 94 29 29 50 <a href="mailto:sadt@cr-guyane.fr">sadt@cr-guyane.fr</a>	Rocade du Zéphir 6 BP 6009 97306 CAYENNE <a href="mailto:FSE.DD-973@dd-973.travail.gouv.fr">FSE.DD-973@dd-973.travail.gouv.fr</a>		
Haute-Normandie	7, place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex Tél.: 02.32.76.50.00 <a href="http://www.haute-normandie.pref.gouv.fr">www.haute-normandie.pref.gouv.fr</a>	25, bd Gambetta - BP 1129 - 76174 Rouen Cedex Tél.: 02.35.52.56.00 <a href="http://www.region-haute-normandie.fr/">www.region-haute-normandie.fr/</a> Action territoriale Contact : Christèle Morin-Deforceville	14 avenue Aristide Briand 76108 ROUEN Cedex 1 <a href="mailto:FSE.DR-HNORM@dr-hnorm.travail.gouv.fr">FSE.DR-HNORM@dr-hnorm.travail.gouv.fr</a>	Cité administrative Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX Evaluation-contrôle des politiques publiques PITON Jacques Tél. : 02 35 58 56 62	
Ile de France	29, rue Barbet de Jouy - 75007 Paris	35, bd des Invalides - 75007 Paris Tél.: 01.53.85.62.12	66 rue de Mouzaïa 75019 PARIS	18 avenue Carnot - 94234 CACHAN CEDEX <a href="http://draf.ile-de-France.agriculture.gouv.fr">draf.ile-de-France.agriculture.gouv.fr</a>	

	Tél.: 01.44.42.60.20 <a href="http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr">www.ile-de-france.pref.gouv.fr</a>	<a href="http://www.cr-ile-de-france.fr">www.cr-ile-de-france.fr</a>	<a href="mailto:FSE_DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr">FSE_DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr</a>	MATHERON Jacques Tél. : 01 41 24 17 20	
Languedoc-Roussillon	34, place des Martyrs de la Résistance - 34062 Montpellier Cedex 2 Tél.: 04.67.61.61.61 <a href="http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr">www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr</a>	Hôtel de Région - 201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier Cedex 02 Tél.: 04.67.22.80.00 <a href="http://www.cr-languedocroussillon.fr">www.cr-languedocroussillon.fr</a> Direction des Infrastructures et du Développement Territorial	Les Echelles de la Ville 3 Place Paul Bec - Quartier Antigone 34000 MONTPELLIER <a href="mailto:FSE_DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr">FSE_DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr</a>	ZAC du Mas d'Alco BP 3141 34034 MONTPELLIER CEDEX 01 Economie agricole CLARIMONT Bernard Tél. : 04 67 10 18 70	Carrefour rural Pyrénées-Languedoc-Roussillon - Maison des Entreprises - Espace Alfred-Sauvy - 66500 Prades Tél.: 04.68.05.38.84 Fax: 04.68.05.38.89 - <a href="mailto:carrefour.pyr.lang.rouss@wanadoo.fr">carrefour.pyr.lang.rouss@wanadoo.fr</a>
Limousin	27, rue Théodore Bac - 87000 Limoges Tél.: 05.55.11.61.00 <a href="http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr">www.haute-vienne.pref.gouv.fr</a>	27, bd de la Corderie - 87031 Limoges Cedex <a href="http://www.cr-limousin.fr">www.cr-limousin.fr</a> Mission Europe : Contact : David Buchet Tél : 05 55 45 17 40 Contact: Philippe Bellec (Directeur Général Adjoint - Chargé des politiques territoriales) Tél : 05 55 45 54 50 Agence Régionale de Développement (ARD) Contact : Tél : 05.55.45.18.30 <a href="mailto:ardlimousin@ard.cr-limousin.fr">ardlimousin@ard.cr-limousin.fr</a>	2 Allée Saint Alexis BP 13 203 87032 LIMOGES Cedex <a href="mailto:FSE_DR-LIMOU@dr-limou.travail.gouv.fr">FSE_DR-LIMOU@dr-limou.travail.gouv.fr</a>	19 bd de la Corderie 87039 LIMOGES CEDEX Mél : <a href="mailto:draf-r74@agriculture.gouv.fr">draf-r74@agriculture.gouv.fr</a> Directeur régional Economie agricole IEMMOLO Jean-Luc Tél. : 05 55 11 65 24	
Lorraine	9, place de la Préfecture - 57034 Metz Cedex 1 Tél.: 03.87.34.87.34 <a href="http://www.lorraine.pref.gouv.fr">www.lorraine.pref.gouv.fr</a>	place Gabriel Hocquard - BP 81004 - 57036 Metz Cedex 1 <a href="http://www.cr-lorraine.fr">www.cr-lorraine.fr</a> Tél : 03.87.33.60.95 <a href="mailto:amenagement-territoire@cr-lorraine.fr">amenagement-territoire@cr-lorraine.fr</a>	10 rue Mazagran BP 676 54063 NANCY Cedex <a href="mailto:FSE_DR-LORRAI@dr-lorraine.travail.gouv.fr">FSE_DR-LORRAI@dr-lorraine.travail.gouv.fr</a>	4 rue Wilson - 57046 METZ CEDEX 01 Economie agricole DE FRAMOND Hugues Tél. : 03 87 56 40 31	Carrefour rural des Pays lorrains - 7, rue Alexandre III - 54170 Colombey les Belles Tél: 03.83.52.80.62 - Fax: 03.83.52.84.34 <a href="mailto:srauzier@cpl.asso.fr">srauzier@cpl.asso.fr</a> - <a href="http://www.cpl.asso.fr/">www.cpl.asso.fr/</a>
Martinique	rue Victor Sévère - BP 647 - 97262 Fort-de-France Cedex Tél.: 05.96.39.36.00 <a href="http://www.martinique.pref.gouv.fr">www.martinique.pref.gouv.fr</a>	rue Gaston Deferre - BP 601- 97200 Fort-de-France Tél.: 05.96.59.63.00 <a href="http://www.cr-martinique.fr">www.cr-martinique.fr</a>	Route de la Pointe des Sables - Les Hauts de Dillon - BP 653 - Centre Administratif Delgres 97263 FORT DE FRANCE CEDEX <a href="mailto:FSE.DD-972@dd-">FSE.DD-972@dd-</a>	Cité administrative Bât.E Bd Armand Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX Tél. : 05 61 10 61 10 (standard)	

			<a href="http://972.travail.gouv.fr">972.travail.gouv.fr</a>		
Midi-Pyrénées	Place Saint-Etienne - 31038 Toulouse Cedex 9 Tél.: 05.34.45.34.45 <a href="http://www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr/">www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr/</a>	22, av. Maréchal Juin - 31406 Toulouse Cedex 4 Tél.: 05.61.33.50.50 <a href="http://www.cr-mip.fr">www.cr-mip.fr</a> Midi-Pyrénées Expansion 1 place Alphonse Jourdain BP 841 31015 TOULOUSE cedex 6 Tél. : 05.61.12.57.12 <a href="http://www.midipyreneeseurope.be/">www.midipyreneeseurope.be/</a>	2 Esplanade Compans Caffarelli BP 62 31902 TOULOUSE Cedex <a href="mailto:FSE_DR-MIDIPY@dr-midipy.travail.gouv.fr">FSE_DR-MIDIPY@dr-midipy.travail.gouv.fr</a>	Cité administrative, Bâtiment E Boulevard Armand Duportal 1074 Toulouse Cedex Economie agricole DUMAINE-ESCANDE Cécile Tél. : 05 61 10 61 23	Carrefour rural européen Midi-Pyrénées - 2, rue du Stade - 31320 Castanet- Tolosan Tél.: 05.34.66.00.64
Nord-Pas de Calais	2, rue Jacquemars Giélée - 59039 Lille Cedex Tél.: 03.20.30.59.59 <a href="http://www.nord.pref.gouv.fr">www.nord.pref.gouv.fr</a>	Hôtel de Région - Centre Rihour - 59555 Lille Cedex Tél.: 03.28.82.82.82 <a href="http://www.nordpasdecals.fr">www.nordpasdecals.fr</a> Direction partenariats territoriaux et européens	Les Arcades de Flandres70 rue St- Sauveur B.P. 456 59021 LILLE Cedex <a href="mailto:FSE_DR-NORDPC@dr-nordpc.travail.gouv.fr">FSE_DR-NORDPC@dr-nordpc.travail.gouv.fr</a>	Cité administrative BP 505 - 59022 LILLE CEDEX <a href="http://draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/">draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/</a> Economie agricole HONDET Odile Tél. : 03 20 96 42 10	Carrefour rural Nord-Pas de Calais - Coopérative UNEAL - 1, rue Marcel Leblanc - 62054 Saint Laurent Blangy - Tél.: 03.21.23.99.04 Fax: 03.21.23.96.10 - <a href="mailto:carrefourrural@ceforex.com">carrefourrural@ceforex.com</a>
Pays de Loire	6, quai Ceineray - BP 33515 - 44035 Nantes Cedex 01 Tél.: 02.40.08.64.64 <a href="http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr">www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr</a>	Hôtel de Région -1, rue de la Loire - 44266 Nantes Cedex 02 Tél.: 02.40.41.41.41 <a href="http://www.paysdelaloire.fr/">www.paysdelaloire.fr/</a> Direction de l'environnement et projet de territoire Contact pôle pays : Stéphanie Henrio	26 boulevard Vincent Gâche BP 46339 44263 NANTES Cedex 02 <a href="mailto:FSE_DR-PAYSDDL@dr-paysddl.travail.gouv.fr">FSE_DR-PAYSDDL@dr-paysddl.travail.gouv.fr</a>	12 rue Menou - 44035 NANTES CEDEX 1 Economie agricole POTTIER Pascale Tél. : 02 40 12 36 60	
Picardie	6, rue Debray - 80020 Amiens Cedex Tél.: 03.22.33.84.11 <a href="http://www.picardie.pref.gouv.fr">www.picardie.pref.gouv.fr</a>	Mission Europe - 11, mail Albert 1er - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1 Tél.: 03.22.97.38.18 <a href="http://www.cr-picardie.fr">www.cr-picardie.fr</a> Mission Europe 11 Mail Albert 1er F-80000 Amiens Tel : (33) 03 22 97 38 18 <a href="http://www.picardie-europe.fr">www.picardie-europe.fr</a> <a href="mailto:europe@cr-picardie.fr">europe@cr-picardie.fr</a>	40 rue Lavallée 80043 AMIENS Cedex 1 <a href="mailto:FSE_DR-PICARD@dr-picard.travail.gouv.fr">FSE_DR-PICARD@dr-picard.travail.gouv.fr</a>	Allée de la Croix Rompue - 518, rue Saint- Fuscien BP 69 - 80092 AMIENS CEDEX 3 <a href="http://draf.picardie.agriculture.gouv.fr">draf.picardie.agriculture.gouv.fr</a> Economie agricole SPECQ Fabienne Tél. : 03 22 33 55 40	Carrefour rural européen Picardie - Chambre régionale d'agriculture de Picardie - 19 bis, rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens Cedex Tél.: 03.22.33.69.56/33 Fax: 03.22.33.69.99 <a href="mailto:carrefour.picardie@wanadoo.fr">carrefour.picardie@wanadoo.fr</a>
Poitou-Charentes	1, place Aristide Briand - 86021 Poitiers Tél.: 05.49.55.70.00	15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 Poitiers Cedex Tél.: 05.49.55.77.00	47 rue de la Cathédrale 86035 POITIERS Cedex <a href="mailto:FSE_DR-POITOU@dr-">FSE_DR-POITOU@dr-</a>	20, rue de la Providence - BP 537 86020 POITIERS CEDEX <a href="http://draf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr">draf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr</a>	Carrefour rural Poitou- Charentes Europe - Association Poitou-

	<a href="http://www.vienne.pref.gouv.fr">www.vienne.pref.gouv.fr</a>	<a href="http://www.cr-poitou-charentes.fr">www.cr-poitou-charentes.fr</a> <a href="http://www.democratie-participative.fr">www.democratie-participative.fr</a>	<a href="http://poitou.travail.gouv.fr">poitou.travail.gouv.fr</a>	Economie agricole BRAUN Emmanuel Tél : 05 49 03 11 40	Charentes Europe - Téléport 4 - Bâtiment Antarès - 86961 Futoroscope Chasseneuil Cedex Tél.: 05.49.49.63.30 Fax: 05.49.49.07.70 <a href="mailto:apce@acpe.org">apce@acpe.org</a> - <a href="http://www.apce.org">www.apce.org</a>
Provence alpes côte d'Azur	bd, Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20 Tél.: 04.91.15.60.00 <a href="http://www.paca.pref.gouv.fr">www.paca.pref.gouv.fr</a>	27, place Jules Guesde - 13481 Marseille Cedex 20 Tél.: 04.91.57.50.57 <a href="http://www.cr-paca.fr">www.cr-paca.fr</a>	180 avenue du Prado 13285 MARSEILLE Cedex 08 <a href="mailto:FSE.DR-PACA@dr-paca.travail.gouv.fr">FSE.DR-PACA@dr-paca.travail.gouv.fr</a>	161 rue du Commandant Rolland 13272 MARSEILLE CEDEX 08 GUERIN Claude Tél. : 04 91 16 79 40	Carrefour rural PACA - Foyer rural CEPAGE - 11, avenue Alexandre Barety - 06260 Puget-Théniers Tél.: 04.93.05.19.31 Fax: 04.93.05.14.71 <a href="http://carrefour.Rural.europeen.femmes@wanadoo.fr">carrefour.Rural.europeen.femmes@wanadoo.fr</a>
Réunion	avenue de la Victoire - 97400 Saint-Denis Cedex Tél.: 02.62.40.77.77 <a href="http://www.reunion.pref.gouv.fr">www.reunion.pref.gouv.fr</a>	av. René Cassin - Le Moufia - BP 7190 - 97719 Saint-Denis Messag Cedex 09 Tél.: 02.62.48.71.31 <a href="http://www.region-reunion.com">www.region-reunion.com</a>	24 rue Maréchal Leclerc 97488 SAINT DENIS CEDEX <a href="mailto:FSE.DD-974@dd974.travail.gouv.fr">FSE.DD-974@dd974.travail.gouv.fr</a>		
Rhône-Alpes	106, rue Pierre Corneille - 69419 Lyon Cedex 03 - Tél.: 04.72.61.60.60 <a href="http://www.rhone.pref.gouv.fr/">www.rhone.pref.gouv.fr/</a>	78, rte de Paris - BP 19- 69751 Charbonnières-lès-Bains Cedex Tél.: 04.72.59.40.00 <a href="http://www.cr-rhone-alpes.fr">www.cr-rhone-alpes.fr</a> Direction de l'aménagement et le développement solidaire des territoires Politiques territoriales <a href="mailto:dpt@cr-rhone-alpes.fr">dpt@cr-rhone-alpes.fr</a>	1 boulevard Vivier Merle 69443 LYON Cedex 03 <a href="mailto:FSE.DR-RHONA@dr-rhona.travail.gouv.fr">FSE.DR-RHONA@dr-rhona.travail.gouv.fr</a>	BP 3202 - Cité administrative de La Part Dieu 165 rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 78 63 13 13 Economie agricole CHOMIENNE Jean-Pierre Tél. : 04 78 63 13 04	Carrefour rural européen - Université Jean Monnet - Service de formation continue - Campus Tréfilerie - 10/12, rue Richard - 42100 Saint Etienne Tél.: 04.77.81.19.00 Fax: 04.77.81.19.29 <a href="mailto:careuro@univ-st-etienne.fr">careuro@univ-st-etienne.fr</a>



# Les personnes ressources dans ma région.

*Connaître les acteurs institutionnels, politiques, économiques et associatifs est un préalable à la mise en œuvre de toute démarche d'engagement dans les processus d'accompagnement du développement local. Chaque équipe pourra se constituer un mémento de ces personnes ressources au moyen d'un tableau.*

Structure	Personne contact	Coordonnées
Préfecture de région		
SGAR		
SRFD		
DRAF		
DDA		
Conseil régional		
Conseil général		
Direction régionale du travail et de l'emploi		
Commissariat de massif (s'il existe)		
Cellule d'appui aux pays (association régionale, service spécifique...)		
Préfecture		
Agent de développement du pays		
Conseil de développement de l'agglomération		
Communauté de communes		
Mairie		
Chambre d'agriculture		
Chambre des métiers		
Chambre de commerce et d'industrie		
Association des maires du département		
Groupe d'action locale (GAL)		
Comité de bassin d'emploi		



# La Croissance

*Les concepts de croissance, de développement, et depuis peu de développement durable sont au cœur du débat économique. Pour comprendre ces concepts il faut dans un premier temps identifier la question qui est à l'origine de leur construction afin d'en saisir pleinement le sens<sup>1</sup>. La question générale que les économistes se sont posés peut se formuler ainsi : « comment améliorer le bien-être des sociétés et des individus qui les composent ? », « comment une société peut-elle quitter un état de pauvreté et mettre en œuvre un changement social profond afin d'assurer aux individus qui la composent des conditions d'existence dignes<sup>2</sup> ? ». A cette question il n'y a pas une mais des familles de réponses qui témoignent de la grande diversité des approches au sein de cette communauté scientifique.*

## Historique

Au XIX<sup>ème</sup> siècle les premiers économistes pensaient que le facteur permettant l'amélioration du bien-être des individus passait par une offre plus abondante de biens matériels. A cette époque les conditions de vie étaient particulièrement difficiles sur le plan matériel : habitat insalubre, sous-alimentation, dénuement des classes sociales les moins aisées. Face à ce constat, l'amélioration du bien être passait obligatoirement par une offre plus abondante en biens que ne permettait pas l'insuffisante accumulation du capital. « Cette approche fonde le développement sur la croissance. Le développement se fait à partir de l'accumulation du capital (au sens large, physique, technique, financier) à coté du travail, les deux facteurs fondamentaux de la production. Le « plus avoir » correspond ici au « mieux être ». Il n'y a pas de limites à la croissance, le facteur naturel est considéré comme inaltérable (Voir J.B.Say<sup>3</sup>). La pensée économique s'est construite sur ces hypothèses, que l'école libérale reprend aujourd'hui. Le calcul économique, nous précise René Passet, est construit dans un contexte donné, celui où « la précarité des niveaux de vie conduisait à confondre le mieux-être des hommes avec l'accumulation de moyens matériels. Cet impératif, parfaitement justifié au plan technique, conduisait à centrer le calcul économique sur la gestion des choses inanimées (...) il semble que nous en soyons encore là

---

1 « Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit » BACHELARD, Gaston.- *La formation de l'esprit scientifique*.- Vrin, 7<sup>ème</sup> édition, page 14.

2 AZOULAY, Gérard.- *Les théories du développement*.- P.U.R, 2002, page 27-28.

3 SAY, J.B.- *Cours d'économie politique pratique*.- Bruxelles, 3<sup>ème</sup> édition, page 36.

aujourd'hui ».

---

4 PASSET, René.– *L'économie et le vivant*.– Economica, 1996. page 8.

## Controverses

L'indicateur privilégié de la mesure de la croissance est depuis l'après-guerre le taux de croissance du PIB. La mesure de son évolution est devenue le premier critère pour évaluer la pertinence des politiques économiques des états.

La question de l'impact de la croissance sur l'environnement (assimilée à la question que pose le développement durable) se ramène à une « simple correction d'un léger défaut d'allocation des ressources au moyen d'une redevance de pollution<sup>5</sup> » : l'économique n'est pas remis en cause, juste ses dysfonctionnements. Cette question ouvre un nouveau champ à l'analyse économique : l'économie de l'environnement et des ressources naturelles, dont le cœur est constitué par les théories de l'internalisation. « La science économique réduit son objet à l'allocation des ressources en ne s'intéressant qu'aux biens économiques, mais ce réductionnisme ne signifie pas une restriction des champs couverts par l'analyse économique qui, bien au contraire, tend à intégrer toutes les sphères de la vie sociale<sup>6</sup> ». Ainsi l'épuisement des ressources fera l'objet d'une correction par les prix, le progrès technique permettra aux générations futures de trouver des solutions aux problèmes actuels (épuisement de l'énergie) et fonde le lien intergénérationnel<sup>7</sup>. Cette approche est de plus en plus contestée au sein de la communauté des économistes même si elle demeure encore dominante.

Consultez également les fiches [développement](#), [développement durable](#) et [décroissance](#)

## Exemples

L'INSEE<sup>8</sup> publie chaque année le taux de croissance du PIB de l'économie française. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées créées par l'économie française, pour simplifier la richesse créée par la nation. En France, on envisage pour 2004 un taux de croissance de 2,3%. Plus ce taux est élevé et plus l'économie est dynamique, donc génère de nouveaux emplois. Cet indicateur est très critiqué car il ne prend pas en compte les destructions infligées à l'environnement, la détérioration de la qualité de la vie.

## Perspectives

Nous vous conseillons de lire les fiches [développement](#), [développement durable](#) et [décroissance](#) qui offrent de nouvelles perspectives pour reconsidérer la place de la croissance dans notre société.

---

5 BEKERMAN, W.- *Economist, scientist and environmental catastrophes*. Oxford, econom.paper, nov 1972.

6 G.Azoulay, *op.cit*, page 39.

7 Pour plus de détail voir J.F Le Clanche, *op.cit*, page 41.

8 Institut national de la statistique et des études économiques

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Concept » ; consultez les fiches [développement](#), [développement durable](#) et [décroissance](#).

### Bibliographie

AZOULAY, Gérard.- *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités.*– Presses Universitaires de Rennes, 2002.

PASSET, René.- *L'économie et le vivant.*– Economica, 1996.

ROSNAY, Joël (de).- *Le macroscopie : vers une vision globale.*– Seuil, 1975.

VIVIEN, Franck-Dominique.- *Economie et écologie.*- La Découverte.- Repères, n°158, 1994.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil



# La décroissance

*« La croissance, constitue-t-elle un piège ? Fondée sur l'accumulation des richesses, elle est génératrice d'inégalités sociales et destructrice de nature. « Durable » ou « soutenable », elle demeure dévoreuse de bien-être. C'est donc à la décroissance qu'il faut travailler : à une société fondée sur la qualité et non sur la quantité, sur la coopération plutôt que sur la compétition, à une humanité libérée de l'économisme se donnant la justice sociale comme objectif »<sup>1</sup>.*

## Historique

En 1972, un groupe informel d'experts, le Club de Rome, prône l'arrêt de la croissance arguant notamment du fait que les pollutions et la consommation non maîtrisée des ressources naturelles conduisent l'humanité dans l'impasse. Sicco Mansholt, alors président de la commission européenne, va même plus loin en déclarant *« Pour nous, dans le monde industrialisé, diminuer le niveau matériel de notre consommation devient une nécessité. Ce qui ne signifie pas une croissance zéro mais une croissance négative. La croissance n'est qu'un objectif politique immédiat servant les intérêts des minorités dominantes »*.

A côté des problématiques environnementales, d'autres préoccupations, d'ordre social, sont présentes autour d'un constat : la croissance matérielle n'est pas synonyme de bien-être. La production de biens et services n'est pas une fin en soi, l'économie doit être au service des hommes et l'utilité sociale être au cœur des choix et décisions.

Yvan Illich met en exergue l'absurde d'une économie oubliant cette finalité : la croissance économique non maîtrisée est contre-productive. Le secteur des transports est très révélateur de cette situation.

Le débat est lancé alors que la problématique de l'avenir de la planète, de la nécessité d'un autre modèle de développement s'ancre dans l'ordre du jour des conférences internationales (Brundtland, Rio...).

Si le message est entendu et compris, le changement de modèle est difficile à plus d'un titre. Le Produit Intérieur Brut et sa croissance (car c'est bien de cette croissance dont il est question) demeurent les indicateurs majeurs des tableaux de bord des économies nationales. Médiatiquement et politiquement la croissance fait l'objet d'un véritable culte : adulée, réputée, elle est le rempart censé nous protéger de terribles maux : le chômage et la récession.

---

<sup>1</sup> Serge Latouche, *monde diplomatique* nov 2003

Face à cette situation, le mot d'ordre de la décroissance est lancé ! « *C'est un slogan commode* » reconnaît Serge Latouche qui précise que « *l'objectif est surtout de marquer l'abandon de l'objectif insensé de la croissance pour la croissance* ». A bien des égards une politique de la décroissance nous obligerait à revisiter nos pratiques quotidiennes et nos « *habitus* ». La remise en question du volume considérable des déplacements d'hommes et de marchandises n'est qu'un exemple de la réorientation prônée par les tenants de cette approche. « *La décroissance n'est pas une croissance négative* » de quoi s'agit-il alors ? « *il faut aujourd'hui tout simplement sortir du développement, ouvrir un espace de l'inventivité et de la créativité de l'imaginaire bloqué par le totalitarisme économiciste et construire un futur soutenable* ».

## Controverses

« La croissance n'est pas le développement ». Joseph Schumpeter, économiste du début du siècle, n'a-t-il pas mis largement en exergue la disjonction existant entre croissance, concept quantitatif, et développement, concept qualitatif ? Au slogan de la décroissance, certains économistes comme Alain Lipitez questionnent : « *Décroissance de quoi ?* ».

J.Schumpeter argue que la lutte contre l'effet de serre et la décroissance du transport individuel automobile (souhaitable) vont induire la croissance des transports en commun (également souhaitable). Le mot d'ordre de la décroissance ne peut donc pas être généralisé. Il faudrait plus de nuances et faire la part des choses entre la production de biens et la production de services, le secteur marchand et le secteur non marchand, et surtout les pays développés et les pays en voie de développement. Le problème est donc la qualité de la croissance et non sa quantification. Ce qui doit être interrogé, c'est le modèle de développement et sa finalité.

Aujourd'hui, ces problématiques sont largement débattues au sein de groupes citoyens. Avec certains chercheurs, ils militent pour un développement humain, écologiquement soutenable, et arguent qu'il faut reconstruire le concept de développement autour d'un projet humain de développement qualitatif, tourné vers la satisfaction des besoins essentiels, l'accès de tous à une alimentation équilibrée, à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la culture et à la démocratie, aux libertés fondamentales et au respect des droits universels (politiques et sociaux).

## Exemples

Si tous les habitants de la Terre devaient s'aligner sur le niveau actuel de consommation des pays développés, il faudrait entre trois et sept planètes supplémentaires pour couvrir nos besoins en matières premières. Ce constat, qui fait désormais l'objet d'un large consensus, est le meilleur argument des "objecteurs de croissance". Principe de responsabilité oblige, il est conseillé de calculer sa propre **empreinte écologique**<sup>2</sup> afin d'évaluer l'impact de ses choix de vie et de consommation sur l'état de la planète et son avenir.

Il faudrait commencer par supprimer tous les actes économiques "absurdes" : déplacements inutiles, publicité, consumérisme effréné, qui font qu'un ordinateur ou une voiture se démodent au bout de deux ou trois ans.

---

<sup>2</sup> Par exemple sur :

[http://www.passerelleco.info/IMG/pdf/Empreinte\\_Ecologique\\_booklet.pdf](http://www.passerelleco.info/IMG/pdf/Empreinte_Ecologique_booklet.pdf)

« Faire parcourir la moitié de la planète à des moutons est aberrant », note Pierre Rabbhi lors d'une de ses interventions en public récente, en plaidant pour une « **relocalisation de la production** », l'un des thèmes centraux de la bio-économie. « *Il faut que nous nous remettions à produire au plus près des lieux de consommation, à la fois pour économiser l'énergie et pour permettre un développement harmonieux de nos sociétés* ».

## Perspectives

La « décroissance » n'est ni un concept, ni de l'économie. Serge Latouche parle de « mot d'ordre », d'hygiène mentale, pour décoloniser notre imaginaire de la croissance. « *Aménager la décroissance signifie, en d'autres termes, renoncer à l'imaginaire économique c'est-à-dire à la croyance que plus égal mieux. Le bien et le bonheur peuvent s'accomplir à moindre frais. La plupart des sages considèrent que le bonheur se réalise dans la satisfaction d'un nombre judicieusement limité de besoins. Redécouvrir la vraie richesse dans l'épanouissement de relations sociales conviviales dans un monde sain peut se réaliser avec sérénité dans la frugalité, la sobriété voire une certaine austérité dans la consommation matérielle* ».

Les « **objecteurs de croissance** » soulignent tous l'urgence de la situation face à l'imminence d'une « catastrophe environnementale planétaire », et pourtant, afin de franchir le pas d'une autre manière d'être, il faudra « une révolution dans la conscience des citoyens », qui prendra forcément du temps. Plus machiavélique, Serge Latouche parle de **la pédagogie de la catastrophe** : « *Les catastrophes sont notre seule source d'espoir, car je suis absolument confiant dans la capacité de la société de croissance à créer des catastrophes.* »<sup>3</sup>

## En savoir plus

### Bibliographie

- DELAUNAY, Jeanine (traduction).- *Halte à la croissance*.- Fayard, 1972
- GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas.- *La décroissance : entropie, écologie, économie*.- Sang de la terre, 1995.
- ILLICH, Yvan.- *La convivialité*. Seuil, nouvelle éd., 1990.
- LATOUCHE, Serge.- *Pour une société de décroissance*.- Le Monde diplomatique, nov 2003.
- LIPIETZ, André / LATOUCHE, Serge.- *(Dé) croissance*.- Vert contact.- N°709, avril 2003.
- SACHS, Ignacy.- *L'écodéveloppement*.- Syros, nouvelle éd., 1998.
- VIVERET, Patrick.- *Reconsidérer la richesse*. Editions de l'Aube, 2004.

## Sur le Web

"Le développement durable ? Un concept toxique", interview de Bruno Clémentin, responsable de l'IEESDS (Transfert) : [www.transfert.net](http://www.transfert.net)

Institut d'études économiques et sociales pour la décroissance soutenable : [www.decroissance.org](http://www.decroissance.org)

Le site Web de la commission économie des verts Français : [verts-economie.net](http://verts-economie.net)

La revue "Silence" : [www.revuesilence.net](http://www.revuesilence.net)

"L'impasse énergétique", dossier sur [www.transfert.net](http://www.transfert.net)

Calculez votre empreinte écologique : [www.passerelleco.info](http://www.passerelleco.info)

## Auteur de la fiche

Janick Moriceau - Cempama Beg-Meil



# Le développement

*Les concepts de « croissance » et « développement » et depuis peu de « développement durable » sont au cœur du débat et des controverses en économie politique. Pour comprendre ces concepts il faut dans un premier temps identifier la question qui est à l'origine de leur construction afin d'en saisir pleinement le sens <sup>(1)</sup>. La question générale que se sont posés les fondateurs de cette discipline peut se formuler ainsi : « comment améliorer le bien être des sociétés et des individus qui les composent ? », « comment une société peut elle quitter un état de pauvreté et mettre en œuvre un changement social profond afin d'assurer aux individus qui la composent des conditions d'existence dignes <sup>(2)</sup> ? ». A cette question, il n'y a pas une mais des familles de réponses qui témoignent de la grande diversité des approches au sein cette communauté scientifique.*

## Historique

A partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, un nombre important d'intellectuels <sup>(3)</sup> se sont mobilisés pour améliorer la condition ouvrière en dénonçant l'inégal partage des richesses et les méfaits du système capitaliste. Ce courant de pensée critique l'approche traditionnelle de la croissance : ce n'est pas l'insuffisante accumulation du capital qui pose problème. Le facteur limitant a changé de nature : la course à la croissance épuise les hommes, le plus avoir peut être la cause du mal-être (travail mécanique répétitif, perte de sens de l'existence, saturations des besoins...). La finalité de l'économie est dévoyée ; alors qu'il devrait être un des outils au service de l'épanouissement de l'homme, il est devenu l'instrument principal de son asservissement. Les besoins de l'humanité et l'amélioration du bien-être passent par d'autres vecteurs que la simple accumulation de marchandises : les besoins de l'être sont infinis en matière d'éducation, d'accès à la culture, aux soins, aux loisirs...mais ne sont toujours pas couverts.

## Controverses

Le développement n'est pas que la croissance. La croissance est entendue comme une accumulation visant en renforcer un potentiel <sup>(4)</sup>. Le développement

---

1 « Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit » BACHELARD G.- *La formation de l'esprit scientifique*.- Vrin, 7<sup>ème</sup> édition, page 14.

2 AZOULAY G., les théories du développement.- P.U.R, Rennes 2002, page 27-28.

3 Par exemple Proudhon, Sismondi, Marx, Engels...

4 Voir l'œuvre de SCHUMPETER, J.- *Capitalisme, socialisme et démocratie*.- Payot,

s'entend comme l'acquisition par un système de nouvelles propriétés, de nouvelles fonctions qui n'existaient pas avant. Depuis le début de la révolution industrielle, le facteur limitant l'amélioration de notre-bien être a changé de nature : c'est désormais la capacité d'action (ou l'autonomie) des hommes qui est insuffisante et qu'il faut renforcer grâce à l'éducation, les soins, l'accès à la culture...le bien-être matériel est une condition nécessaire mais non suffisante pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi un nouvel indicateur de développement a été retenu par l'ONU à la place du PIB: c'est l'IDH (Indicateur de développement humain).

Malinvaud et Carré ont prouvé dans une étude <sup>(5)</sup> que l'accumulation du capital et du travail n'expliquait que 50% du taux de croissance durant les Trente Glorieuses en France. D'autres éléments tels que l'organisation et la gestion de la production, la qualité de la formation, l'innovation technique, l'organisation sociale et politique y contribuent également. « La vérité c'est que le processus économique n'est pas un processus isolé et indépendant, il ne peut changer sans un processus continu qui altère l'environnement et les hommes, sans être en retour altéré par ces altérations <sup>(6)</sup> ». On peut retenir que l'économie n'est pas un système clos mais ouvert sur le monde, en interaction avec le social et la nature, que l'économie n'est qu'un sous-système immergé dans le social, ce dernier étant lui-même un sous-système de la biosphère. La notion de développement déborde largement la notion de croissance puisqu'elle invite l'économie à se mettre à sa juste place, celle d'un outil au service de l'homme : l'économie ne peut être une fin en soi.

Cette école de pensée est en rupture avec la vision mécaniste du monde (voir fiche croissance) et a retenu les apports de la thermodynamique: L'univers est plus que ce système en équilibre que nous décrit Newton. C'est un système composé d'astres qui épuisent leur énergie. La loi de la dégradation de l'énergie (entropie) est une loi universelle s'imposant à tous. Aucun système n'est fermé. La croissance est un processus qui n'est pas indépendant de l'environnement social et naturel. Elle n'est pas obligatoirement synonyme d'amélioration du bien-être et peut avoir des effets négatifs sur les hommes et la nature (voir fiche développement durable). Consultez les fiches « [croissance](#) » et « [développement durable](#) »

## Exemples

La France a un indice de développement parmi les plus élevés au monde. Cet indice varie de 0 à 1. (1 étant la note maximale obtenue).

## Perspectives

Consultez les fiches « [développement durable](#) » et « [décroissance](#) »

---

1951 et VON.HAYEK.- *The sensory order*.- University of Chicago press, 1952.

5 Carré, Dubois, Malinvaud, *Abrégé de la croissance française*, Paris, Seuil, 1983.

6 Georgescu-Roegen, *La décroissance, entropie-écologie-environnement*, Sang de la terre, Paris 1995, page 61.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Concepts », consultez les fiches « [développement durable](#) », « [croissance](#) » et « [décroissance](#) »

### Bibliographie

AZOULAY, Gérard.- *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités.*– Presses Universitaires de Rennes, 2002.

HAMMOUDA, Hakim Ben.- *100 mots pour comprendre le développement.*- Maisonneuve & Larose, 2003.

SCHUMPETER, Joseph Alois.- *Histoire de l'analyse économique : tome 1.2.3.*- Gallimard, 1983.

SCHUMPETER, Joseph Alois.- *Capitalisme, socialisme et démocratie.*- Payot, 1951.

CARRE, Jean-Jacques.- *Abrégé de la croissance française.*- Le Seuil, 3è éd., 1984.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil



# Le développement durable

*Les concepts de « croissance » et « développement » et depuis peu de « développement durable » sont au cœur du débat et des controverses en économie politique. Pour comprendre ces concepts il faut dans un premier temps identifier la question qui est à l'origine de leur construction afin d'en saisir pleinement le sens<sup>1</sup>. La question générale qui se pose peut se formuler ainsi : « comment améliorer le bien-être des sociétés et des individus qui les composent ? », « comment une société peut elle quitter un état de pauvreté et mettre en œuvre un changement social profond afin d'assurer aux individus qui la composent des conditions d'existence dignes<sup>2</sup> ? ». A cette question il n'y a pas une mais des familles de réponses qui témoignent de la grande diversité des approches au sein de cette communauté scientifique.*

## Historique

A partir de 1972, une partie de la communauté scientifique s'interroge sur la pérennité de notre modèle de développement. Notre modèle de croissance est basé sur l'accumulation de biens, de services, du capital (voir fiche croissance). A aucun moment la question de l'épuisement des ressources naturelles n'est posée, ni celle de la dégradation du milieu naturel et de la biodiversité. Dans le rapport Meadows « Halte à la croissance », le Club de Rome lance en 1972 le premier cri d'alarme et invite les états à intégrer désormais la problématique de l'environnement dans leur politique économique. Ces auteurs posent la question de la limite du modèle économique que les sociétés capitalistes ont construit. Dans un monde fini, fragile, une croissance infinie et éternelle ne leur semble pas possible, ils reprennent en cela l'intuition de Malthus (XIX<sup>ème</sup> siècle). Le rapport Brundtland en 1987 reprendra ces travaux en construisant le concept de développement durable. La définition retenue du développement durable a été formulée ainsi : c'est un modèle de développement qui ne compromet pas le bien-être des générations futures tout en répondant aux aspirations des générations présentes (on parlera d'équité inter et intra générationnelle) ; c'est un développement économiquement viable, socialement équitable, écologiquement supportable.

Consultez la fiche « [croissance](#) »

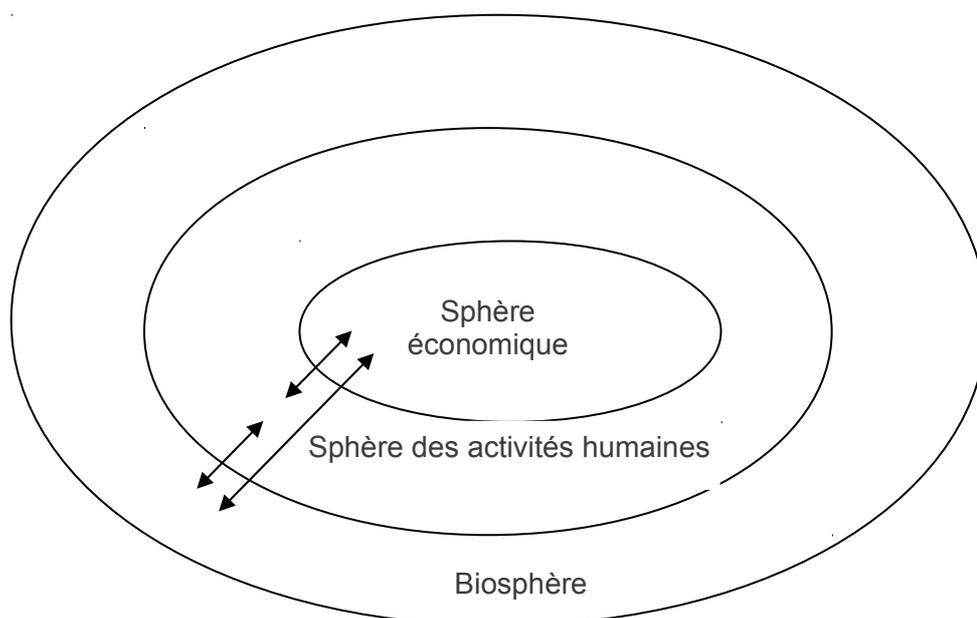
<sup>1</sup> « pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit » BACHELARD, Gaston.- *La formation de l'esprit scientifique*.- Vrin, 7<sup>ème</sup> édition, page 14.

<sup>2</sup> AZOULAY, G.- *Les théories du développement*.- P.U., Rennes, 2002, page 27-28.

## Controverses

Le développement durable est une notion qui n'est pas en contradiction avec la notion de développement (voir fiche développement). Elle la complète et l'enrichit. Le facteur limitant a changé de nature, ce n'est plus l'insuffisante abondance de biens, de capitaux qui entrave l'amélioration de nos conditions de vie : désormais c'est la dégradation de notre capital naturel qui va compromettre l'amélioration de notre bien être. Le bien-être matériel n'est plus une condition suffisante pour atteindre cet objectif. Au contraire, c'est la course effrénée pour produire davantage qui est à l'origine de l'épuisement des ressources naturelles et de la vie et qui nous atteint dans notre quotidien. C'est bien la même critique du système que l'on retrouve : socialement la répartition des richesses n'est pas équitable ; pire : il peut nuire à l'autonomie et à l'épanouissement des hommes ; plus : - nouvelle caractéristique-, il épuise fondamentalement la biosphère, n'ayant jamais intégré l'amortissement du capital naturel comme une condition de son fonctionnement : les pollutions locales (assèchement de la mer d'Aral, pluies acides) sont devenues globales (effet de serre, diminution de la biodiversité...). Les incertitudes et les controverses scientifiques sur la réalité des phénomènes sont en train d'être levées : il y a bien dérégulation du système planétaire. A terme, ce sont les conditions de possibilité d'une vie humaine sur notre planète qui pourraient être menacées.

René Passet a été l'un des rares économistes français à poser clairement la problématique du développement durable : « Si les activités économiques n'ont de sens que par rapport aux hommes, c'est dans la sphère des relations humaines, et non en elles-mêmes, qu'elle trouvent leur finalité : le bien-être social ne se réduit pas à une simple accumulation de biens et de services ; la reproduction de ces sphères passe par celle des deux autres : l'économique et l'humain ne sauraient subsister dans le temps sans la nature qui les supporte, et cette dernière ne serait plus la même si l'homme qui couronne l'aboutissement de sa longue évolution venait à disparaître (...); les éléments de la sphère économique appartiennent à la biosphère et obéissent à ses lois, mais tous les éléments de la biosphère n'appartiennent pas à l'économique et ne se plient pas à ses régulations.



Or l'économique, activité rationnelle menée par des êtres conscients, est, par essence, transformation de la nature. Ses relations avec cette dernière se situent à deux niveaux : celui d'un prélèvement de matériaux auxquels sont données des formes utiles (...), celui d'une restitution de produits résiduels (déchets par exemple). Le caractère déterminant conféré à l'économique a donc pour effet de soumettre l'homme et la nature à une loi qui n'est pas la leur. L'ordre cohérent de la biosphère possédant lui aussi sa logique, ses régulations et ses lois de reproduction se trouvent placées sous la dépendance d'un de ses sous-systèmes.

Aussi longtemps que l'importance des flux mis en œuvre par les activités économiques restait assez limitée pour ne pas compromettre cet ensemble de mécanismes, la sphère économique se développait et la biosphère rétablissait d'elle-même ses propres mécanismes. Il n'en va plus de même à partir du moment où l'impact des activités humaines remet en cause la reproduction du milieu qui les porte. Les dégradations qui en résultent épuisent les ressources, altèrent le cadre de vie et par une sorte de choc de retour compromettent à leur tour la reproduction des activités humaines (...).

L'économique, loin de pouvoir être pensé en soi et pour soi, doit être reconsidéré en fonction de son insertion dans un ensemble de mécanismes qu'il ne saurait bouleverser sans se détruire lui-même(...). Il faut définir les conditions que doit respecter le développement des activités économiques, pour ne pas compromettre les grands ajustements d'un milieu naturel dont la reproduction commande tous les autres (...).

Il nous semble que c'est dans ces zones que se joue aujourd'hui la survie de l'humanité. Après avoir, selon les règles d'efficacité qui ont fait leur preuve, tiré le maximum d'une nature dont ils ne menaçaient pas l'existence, les hommes sont conduits, en raison même de cette efficacité, à repenser leurs comportements dans le respect des lois qui gouvernent le monde. C'est sans doute la révolution mentale la plus considérable qu'il leur ait été donnée d'affronter depuis qu'au néolithique, il y a 10 000 ans, l'espèce avait appris, en se sédentarisant, à exploiter systématiquement des forces et des énergies dont elle découvre progressivement la cohérence, les limites et la fragilité. <sup>3</sup>»

Consultez la fiche « [développement](#) »

## Exemples

La statistique nationale a essayé de mettre en place, par le biais de la technique des comptes satellites, un PIB vert. L'objectif est de prendre en compte les dégâts infligés à l'environnement. Cette tentative a vite montré ses limites : comment évaluer monétairement la disparition d'une espèce ? la pollution du littoral français ? L'analyse éco-énergétique a essayé de dépasser ce cadre purement monétaire... une voie de recherche pour l'avenir ?

## Perspectives

Nombre d'experts réfléchissent sur l'intégration dans les données de la comptabilité nationale du coût infligé à l'environnement par la croissance. La notion de PIB vert a été construite. Néanmoins tout ne peut faire l'objet d'une évaluation monétaire : comment calculer et évaluer la disparition d'une espèce ? C'est un dégât irréversible aux conséquences imprévisibles (par exemple nous nous privons du potentiel pour trouver un nouveau médicament etc...). D'autres chercheurs ont travaillé sur le remplacement de l'évaluation monétaire par une

---

3 PASSET, René.- *L'économique et le vivant*.- Payot 1979, extraits page 10 à 17.

évaluation utilisant un nouvel étalon de mesure : l'analyse éco énergétique. Un nouveau courant, celui de la décroissance<sup>4</sup> tente de montrer les limites de l'approche du développement durable, à ses yeux trop floue et objet de trop d'interprétations diverses la dénaturant pour être pertinente.

Consultez la fiche « [décroissance](#) »

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « concept », consultez les fiches « [croissance](#) », « [développement](#) » et « [décroissance](#) ».

### Bibliographie

ALCOUFFE, Alain / FERRARI, Sylvie / GRIMAL, Laurent.- *Autour du développement durable*.- Presses universitaires du Mirail, 2002.

CHASSANDE, Pierre.- *Développement durable : pourquoi ? Comment ?*- Edisud, 2002.

DATAR.- *Quelle France rurale pour 2020 -? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*.- La Documentation française, 2003.

GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas.- *La décroissance : entropie, écologie, économie*.- Sang de la terre, 1995.

LE BOT, Jean-Michel.- *Du développement durable au bien public : essai anthropologique sur l'environnement et l'économie*.- L'Harmattan, 2002.

MARECHAL, Jean-Paul.- *Humaniser l'économie*.- Desclee De Brouwer (Sociologie économique), 2000.

PASSET, René.- *L'illusion néo-libérale*.- Fayard, 2000.

WACKERNAGEL, Mathis / REES, William.- *Notre empreinte écologique : comment réduire les conséquences de l'activité humaine sur la Terre*.- Ecosociété, 1999.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil

---

4 S.Latouche en France, J.Grinevald, N.Georgescu-Roegen pour ne citer qu'eux.



# Le développement agricole

*Alors que 840 millions de personnes souffrent de mal nutrition, que les trois quarts d'entre elles sont des paysans, la question du développement agricole est au cœur des enjeux planétaires. Pourtant la dépendance des agricultures des pays du sud à nos politiques agricoles est claire, tout comme ses conséquences. Mais nous poursuivons notre développement autocentré et l'élevage européen continue notamment à transformer un volume important des produits agricoles du sud, pouvant priver ces pays d'aliments indispensables à leur population. Un développement agricole ayant une vision humaniste et planétaire, comme le souhaitait René Dumont, est à construire... d'urgence, mais qui en aura le courage politique ?*

## Historique

En Europe, le concept de développement appliqué à l'agriculture a été au cœur des mutations du monde rural après la seconde guerre mondiale avec deux finalités :

- l'autosuffisance «alimentaire» avec son corollaire, la croissance de la production ;
- l'amélioration des conditions de vie et de revenu du monde paysan.

En France, la modernisation de l'agriculture (LOA <sup>(1)</sup> de 1960 et 1962) s'appuie sur la recherche, le progrès technique, la formation et la vulgarisation.

En 1966, un décret fixe le cadre de ce qui deviendra l'outil du «développement agricole» : l'association nationale du développement agricole (ANDA). Les agriculteurs et leurs organisations sont associés au fonctionnement de cette structure paritaire dont le financement est assis sur des taxes parafiscales. Dans ce dispositif, la loi du 9 juillet 1984 a confié à l'enseignement agricole public la mission de « contribuer à la liaison entre les activités de développement, l'expérimentation et la recherche agricole et para agricole ».

Cette orientation a été confirmée et la participation au développement agricole fait bien partie des cinq missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics.

Au fil du temps un nouvel objectif a vu le jour : fournir des matières premières abondantes et peu coûteuses à un secteur industriel en pleine expansion, celui des industries alimentaires, et ce, au risque d'oublier les finalités sociales initiales de l'ANDA et le rôle essentiel de l'agriculture dans l'aménagement des territoires ruraux.

---

<sup>1</sup> Loi d'orientation agricole

La politique agricole commune, au niveau européen, et la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, au niveau de la France, présentent aujourd'hui de réelles inflexions. L'ANDA a disparu au profit de l'ADAR (l'association est devenue agence et le développement est devenu agricole et rural) et la loi (art L 820-4 du Code rural) définit le développement agricole comme un outil de la politique publique agricole, dont le champ est vaste : « recherche finalisée et appliquée, études, expérimentations, expertises, diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation et le conseil ».

Sa finalité est opérationnelle : «contribuer à l'adaptation permanente de l'agriculture et du secteur de la transformation des produits agricoles aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales». Sur ces bases l'évolution est modeste par rapport à l'ANDA, si ce n'est que l'agence doit être au service des nouvelles orientations de la politique publique agricole : «développement durable, qualité des produits, protection de l'environnement, aménagement du territoire, maintien de l'emploi en milieu rural», et prendre en compte la multi activité... Ces orientations induisent une mutation profonde dans le monde agricole comme dans celui de son développement, ainsi qu'une modification des approches et des méthodes. Dans les faits, on peut même se demander si à terme ce n'est pas la vision sectorielle du développement agricole qui devrait être remise en question au profit d'une approche à finalité territoriale...

Consultez la fiche « [développement](#) »

## Controverses

Il n'aura échappé à personne que le développement agricole n'est plus traité de manière isolée, mais qu'il a aujourd'hui un compagnon de route, le développement rural. Quel est aujourd'hui, à l'heure où la France se dote d'une loi sur *le développement des territoires ruraux*, le sens de cette association ?

«La France rurale de demain aura-t-elle des ressorts propres de développement ou est-elle condamnée à servir d'annexe urbaine pour apporter aux villes ce qui leur fait défaut ?» s'interrogeait la DATAR <sup>(2)</sup> en 2003.

Dans ce cadre, peut-on considérer que l'outil rénové du développement agricole pourra aider à relever ce défi ? Dans notre France rurale à trois visages <sup>(3)</sup>, l'agriculture demeure une activité structurante de l'espace et les agriculteurs des partenaires incontournables des projets de développements locaux, du développement rural. Mais dans leurs territoires « envahis » où, il y si peu, ils «régnaient sans partage», dialogue et solidarités sont à (re) construire.

Selon l'ADAR, il faut encourager le décroisement et favoriser la pluriactivité. Cependant, dans le contexte toujours actuel de gains de productivité, les exploitations poursuivent leur croissance : les emplois agricoles sont passés en zone rurale en dessous du seuil des 10% et la déprise des terrains les moins «intéressants» se poursuit.

---

<sup>2</sup> DATAR.- *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*.- 2003.

<sup>3</sup> idem

Combien d'années faudra-t-il encore pour que le modèle de développement agricole porté pendant presque 40 ans s'estompe au profit d'un développement durable agricole et rural, riche de ses diversités ? Cette nouvelle révolution vers ce que Jacques POLY appelle « *une agriculture plus autonome et plus économe* » semble plus longue et plus difficile que celle des années 1950. Là où les résistances au changement étaient le fait de paysans, nous trouvons aujourd'hui à côté des agriculteurs ce que certains appellent « l'agrobusiness », qui n'a nul intérêt à voir se développer « une agriculture plus autonome et plus économe » !

## Exemples

Considérant que l'avenir du secteur agricole est étroitement lié au développement équilibré du territoire rural qui couvre 80 % du territoire européen, la Commission Européenne a proposé, en juillet 2004, un nouveau projet de règlement qui renforce la politique de développement rural de l'Union en y consacrant une part accrue du budget de la PAC (13,7 milliards d'euros par an pour la période 2007-2013<sup>4</sup>).

Sont privilégiés l'environnement, la sécurité et la qualité des aliments autour de trois grands objectifs :

**Axe 1** : Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture : par exemple, améliorer et développer les infrastructures en relation avec le développement et l'adaptation des secteurs agricole et forestier, soutenir des agriculteurs participant à des programmes d'amélioration de la qualité des aliments, installer des jeunes agriculteurs, soutenir des agriculteurs de semi-subsistance des nouveaux États membres, qui doivent devenir compétitifs.

**Axe 2** : Environnement et gestion des terres : indemnités versées aux agriculteurs des zones de montagne, NATURA 2000, mesures agro environnementales, indemnités pour le bien-être des animaux.

**Axe 3** : Amélioration de la qualité de vie et diversification : diversification vers des activités non agricoles, aide à la création de micro entreprises, promotion du tourisme, rénovation de villages.

Ce projet de règlement est en débat. Il se déclinera en programme national comme ce fut le cas pour la période 2000-2006 à travers le programme de développement rural national (PDRN).

## Perspectives

Comment l'ADAR (<sup>5</sup>) outil public de l'Etat pilotant « d'en haut » le secteur agricole, va-t-il pouvoir devenir un outil du développement durable à l'écoute des expériences des territoires au service de leur développement ?

Son rapport d'orientation nous propose un programme et des démarches ambitieuses qui ne sont pas dénués de critiques au regard du passé : « Une réflexion d'ensemble sur le développement agricole et rural ne peut faire l'économie d'une démarche critique interne, tendant à vérifier si le potentiel d'innovation est partout et toujours mis en valeur ».

---

<sup>4</sup> Source : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

<sup>5</sup> Agence de développement agricole et rural

L'heure est en effet à l'innovation, à la diversité et aux changements de pratiques. Les vulgarisateurs du développement agricole, les « conseillers », doivent reléguer les modèles : « En dehors du traditionnel face-à-face individuel ou collectif, l'écoute et le transfert d'informations doivent valoriser de nouvelles pratiques permettant l'accompagnement de projets, la détection et la valorisation d'initiatives locales ». (...) sont souhaitées la pratique de l'évaluation, la mise en place de réseaux de compétences trans-organismes, l'observation partagée de situations réelles dans leur diversité, le suivi commun d'expériences originales ainsi que la recherche de la **comparaison européenne et internationale**.

## En savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « concepts » consultez la fiche « [développement](#) »

### Sur le Web

- L'ADAR (Agence de Développement Agricole et Rural) : [www.adar.gouv.fr](http://www.adar.gouv.fr)
- Un article de Jacques LOYAT et Jean PEUZIN traitant de l'histoire du développement agricole en France sur [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)
- Le projet de règlement européen sur le développement rural : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)
- Des exemples d'expériences concernant le développement agricole : [www.civam.org](http://www.civam.org), [www.una-leader.org](http://www.una-leader.org) et [www.transrural-initiatives.org](http://www.transrural-initiatives.org)
- En matière de recherche et de prospective sur le développement agricole : [www.inapg.inra.fr](http://www.inapg.inra.fr) et [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)
- En matière de recherche sur l'engagement associatif dans le développement rural : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

### Bibliographie

DATAR.- *Quelle France rurale pour 2020 -? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable-* La Documentation française, 2003.

DELEAGE, Estelle.- *De la parcelle à la planète : socio-anthropologie du Réseau agriculture durable.*– Syllepse, 2004.

GROUSSARD, René / COLOMER, Jean-François.- *Vive l'agriculture : le politique, les hommes, le vivant.*– France agricole, 2001.

GROUPE DE BRUGES, PISANI, Edgard (Préface). / HERVIEU, Bertrand (Préface).- *Agriculture, un tournant nécessaire* – Ed. de l'Aube, 1996.

VILAIN, Lionel.- *De l'exploitation agricole à l'agriculture durable : aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables.*– Educagri, 1999.

## Auteur de la fiche

Janick Moriceau - Cempama Beg-Meil



# Economies plurielles : l'économie sociale et solidaire, leur place dans l'entrepreneuriat

*Si l'économie se définit par l'ensemble des activités de production et d'échange de biens et de services, elle ne se réduit pas à une seule forme d'entreprise, celle caractérisée en premier lieu par son statut capitaliste.*

*L'activité non monétaire, les services publics, les entreprises coopératives, les associations et les mutuelles produisent, elles aussi, de la richesse. C'est le message que certains acteurs de la vie sociale ont tenu à rappeler dans divers mouvements ou écrits visant à dénoncer une « marchandisation » excessive, selon eux, des rapports humains. Il existe en effet un secteur de l'activité économique qui unit étroitement le « non monétaire », l'intervention publique et le marché. Ce secteur est né au XIXème siècle et correspond au secteur de l'économie sociale, plus largement appelé aujourd'hui, « secteur de l'économie sociale et solidaire ».*

## Historique

### L'économie sociale

Elle correspond d'abord à des statuts : coopératives, mutuelles et associations. Née au XIXème siècle des formes autonomes de solidarité entre les salariés du monde industriel naissant, ces différentes familles ont évolué et ont progressivement gagné leur place dans le paysage social et économique.

Le secteur de l'économie sociale est aujourd'hui profondément enraciné en Europe et dans le monde. Dans notre pays, ce sont des millions de sociétaires mutualistes, des millions d'adhérents d'associations dans les domaines les plus divers, des centaines de milliers de coopérateurs dans les coopératives agricoles, de production, de transport, de logement, de consommateurs. Ce secteur représente 10 % des emplois et bénéficie d'un cadre réglementaire. En 1980 une charte de l'économie sociale est adoptée par des organisations groupées alors dans le Comité National de Liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives. -Elle stipule entre autres que les entreprises de l'économie sociale fonctionnent de manière démocratique, qu'elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits, qu'elles s'efforcent de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective. Les entreprises de l'économie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

A la fin de l'année 1981, l'expression « économie sociale » est entrée par voie réglementaire dans le droit français pour désigner « les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes ».

### L'économie solidaire

De nombreuses initiatives cherchant à promouvoir des projets économiques fondés principalement sur des valeurs de solidarité et de citoyenneté ont fait apparaître la notion d'économie solidaire à la fin de la deuxième moitié du XXème siècle. Sans renier les principes fondateurs de l'économie sociale, elle marque une différence en affichant davantage sa vocation à inspirer une transformation de la société. La frontière entre les deux n'est toutefois pas infranchissable, ni toujours très lisible. De fait, affichant l'une et l'autre les mêmes valeurs, l'économie solidaire donne toutefois la priorité aux valeurs sur les statuts, cherchant à construire les bases d'un nouveau modèle de développement.

**La Société coopérative d'intérêt collectif** : ce nouveau statut, pour lequel les deux familles ont conjointement fortement œuvré, reflète l'évolution de l'ensemble du secteur. Il tente de résoudre le problème de l'implication dans une structure économique de tous les partenaires qui sont intéressés à ses choix de développement : salariés, administrateurs bénévoles, usagers, collectivités territoriales. Cette forme d'organisation de société est très importante pour les territoires et les services qui exigent pour se développer une « hybridation » de leurs sources financières.

### L'organisation territoriale de l'économie sociale et solidaire

Les différents organismes de liaison des acteurs de l'économie sociale se sont regroupés dans des chambres régionales de l'économie sociale, qui s'efforcent de rassembler toutes les composantes de cette grande famille.

Parfois, l'économie solidaire s'est dotée d'une structure fédérative distincte comme en Région Nord-Pas de Calais ou en Région Midi-Pyrénées. Dans d'autres cas, les chambres régionales de l'économie sociale ont ajouté dans leur appellation celle d'économie solidaire (Rhône Alpes, Bourgogne...). Groupées au sein d'un organisme employeur, le Ceges, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont pour la première fois déposé des listes aux dernières élections prudhommales et obtenu des sièges dans les conseils.

A un niveau infrarégional, on assiste à des efforts de regroupement qui sont davantage des mises en réseau que des structurations.

De nombreux maires, après les dernières élections municipales, ont désigné des élus délégués à l'économie solidaire.

### Les finances solidaires

Les finances solidaires peuvent se définir comme « un échange équitable entre un citoyen épargnant qui dispose de ressources monétaires et un autre citoyen qui a besoin d'emprunter pour réaliser un projet professionnel ou personnel » (Christian Tytgat, fondateur de la caisse solidaire du Nord-Pas de Calais). Les protagonistes de ce mouvement nous rappellent que les outils financiers ne font que répondre aux orientations que nous leur donnons et que nous sommes capables d'orienter le choix des organismes bancaires puisque nous en sommes les clients. Ce choix peut ne pas être seulement celui de la rentabilité la plus élevée du capital, mais relever aussi de la solidarité et du développement durable.

L'économie sociale et solidaire dispose de grands outils financiers comme les grandes banques mutualistes ou coopératives (crédit agricole, caisse d'épargne, crédit mutuel...), mais également d'outils plus modestes par leur volume mais moins liés au fonctionnement classique de la finance (clubs CIGALES, NEF, Caisses solidaires...). Ces dernières s'efforcent de créer des produits d'épargne susceptibles d'aider les créateurs et les activités intégrant des valeurs ou des objectifs éthiques. Le développement de ces produits financiers différents entend renverser le rôle de l'argent et en faire par des voies diverses un outil non plus d'exclusion, mais un outil de lutte pour la cohésion sociale.

La loi sur l'épargne salariale a d'ailleurs intégré un volet consacrant la possibilité pour les salariés de consacrer une part de cette épargne aux projets des entreprises solidaires.

## Controverses

Les débats autour de l'économie sociale et solidaire sont vifs et ont une dimension politique : la naissance (1999) et la suppression (2001) d'un secrétariat d'état à l'économie solidaire est à cet égard significatif.

Les débats sont à la fois internes et externes et le plus souvent opaques pour le grand public. Les enjeux du développement de ce secteur sont pourtant considérables : qui n'est pas adhérent d'une mutuelle, d'une association ? L'enjeu est important pour le développement des activités de proximité dont les financements doivent de plus en plus être pensés en terme d'utilité sociale et s'appuyer sur un mélange des approches.

A l'interne, le débat est illustré par l'attachement à se définir comme étant plutôt du côté de la famille « sociale » ou plutôt de la famille « solidaire ». Le principal clivage ne réside pas dans les statuts des activités mais plutôt dans le positionnement global de l'un ou l'autre secteur dans le paysage institutionnel et économique.

Pour l'économie sociale, il s'agit de consolider une place durement acquise depuis un siècle et demi, tout en respectant des règles implicites de partage entre l'économie classique et elle-même. Perpétuellement accusée par les organismes patronaux de bénéficier de privilèges et d'aides excessifs, de distorsion de concurrence, l'économie sociale réplique par l'affirmation de son rôle irremplaçable en matière de solidarité, rôle incompatible avec une recherche de profit maximum. En revanche, elle ne met pas en cause le caractère limité de son intervention et se met à l'écart officiel du débat politique dès lors que ses positions acquises sont préservées. Devant le développement de la concurrence du secteur privé qui revendique sa capacité à faire aussi bien, pour les mêmes publics, avec les mêmes moyens, l'économie sociale est amenée à des choix de gestion qui, s'ils la rendent performante, la rendent de moins en moins lisible aux yeux des citoyens.

Pour l'économie solidaire, il s'agit surtout de promouvoir une nouvelle forme d'entrepreneuriat qui, à l'inverse de l'économie sociale, ne cherche pas à défendre ses acquis, mais à bénéficier des mêmes droits et de la même reconnaissance que l'économie privée.

Le mouvement des coopératives occupe une place intercalaire, enrichie par la création des SCIC, puisqu'il se situe dans le marché mais sur un statut coopératif.

L'économie sociale et solidaire peut à la fois être renforcée et affaiblie par la remise en cause de certains services publics. La position des associations et des SCIC en fait une alternative à des organisations trop « étatiques » et à l'impossibilité pour le secteur privé de s'engager dans des activités à marge de rentabilité trop réduite. C'est pour cette raison que le terme de « tiers secteur » est parfois utilisé pour désigner ce secteur émergent, qui gagne chaque année plusieurs milliers d'emplois.

## Perspectives

Les gouvernements européens exigent des règlements bruxellois qu'ils soient très attentifs à ne pas favoriser un secteur plus qu'un autre et exigent au nom de la liberté de concurrence une stricte égalité de traitement entre les formes d'activités. La réforme du code des marchés publics en France tend de la même manière à éliminer toutes les distorsions de concurrence qui pourraient survenir sous la forme d'aides publiques en faveur de telles ou telles formes d'entreprises, suivant en cela les demandes du MEDEF formulées dans son rapport de septembre 2001 « Réussir la mondialisation ».

La question est de savoir comment le secteur de l'économie sociale et solidaire saura conserver la place qu'il a acquise dans cette nouvelle donne. Le parlement européen tend à reconnaître les services d'intérêt général, ce qui permet d'introduire dans les cahiers des charges des marchés des critères supplémentaires au seul prix. Les mouvements de consommateurs ont par ailleurs prouvé, avec par exemple l'influence grandissante du commerce équitable, qu'ils savent peser sur les entreprises de distribution qui, pour ne pas perdre une clientèle responsable, développent l'offre de produits issus de filières respectueuses de l'environnement et du développement humain.

## En savoir plus

### Des organismes et associations de finance solidaire en France

- Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais
- Club Locaux d'Épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE)
- Coopératives Financières pour le développement de l'Économie Solidaire Nord Sud (COFIDES Nord Sud) : [cofides.nordsud@freesbee.fr](mailto:cofides.nordsud@freesbee.fr)
- EFICEA : [contact@eficea.org](mailto:contact@eficea.org)
- Fédération des cigales : [cigale@neuronnexion.fr](mailto:cigale@neuronnexion.fr)
- Finansol : [www.finansol.org](http://www.finansol.org) - [finansol@globnet.org](mailto:finansol@globnet.org)
- France Active : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)
- France Initiative Réseau (FIR) : [www.fir.asso.fr](http://www.fir.asso.fr)

## Textes de référence concernant la Société coopérative d'intérêt collectif

- Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.
- [Loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production](#)
- Décret n°91-1133 du 28 octobre 1991 portant création d'une délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale
- Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion
- Circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations dans les départements
- Circulaire du 1er décembre 2000 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et les associations
- Circulaire du 5 septembre 2000 relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans le processus de contractualisation territoriale
- Loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 – Ce texte contient dix articles définissant la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ces articles sont intégrés dans la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947.
- Décret du 21 février 2002 qui précise les modalités d'agrément de la SCIC (règlements européens 68/2001, 69/2001,70/2001
- Circulaire du 18 avril 2002 relative à la SCIC
- Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

## Bibliographie :

ALCOLEA-BURETH, Anne-Marie.- *Pratiques et théories de l'économie solidaire.*- Ed. l'Harmattan, 2004.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES.- Hors série n°55, premier trimestre 2003.

DELFAU, Gérard / LAVILLE, Jean-Louis.- *Aux sources de l'économie solidaire.*- Ed. Quinteton, 2000.

DEMOUSTIER, Danièle / RAMISSE, Marie-Laure.- *L'emploi dans l'économie sociale et solidaire.*- Cahier Polanyi, Ed. Quinqueton, 2000.

JEANTET, Thierry.- *L'économie sociale européenne.*- Ed. CIEM, 1999.

LAVILLE, Jean-Louis.- *L'économie solidaire, une perspective internationale.*- Ed. Desclée de Brouwer, 2000.

LIPIETZ, Alain.- *Pour le tiers-secteur, l'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment?*- Ed. La Découverte/La Documentation française, collection Cahiers libres, 2001.

TYTGAT, Christian.- *Promouvoir une épargne solidaire (rapport).*- Ministère de l'emploi et de la solidarité, Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, septembre 2001.

VIVERET, Patrick.- *Reconsidérer la richesse.*- Ed de l'Aube, 2004.

**Sur le web :**

- Généralités : [reseau21.univ-valenciennes.fr](http://reseau21.univ-valenciennes.fr) ; [www.apes-npdc.org](http://www.apes-npdc.org)
- Coopératives et SCIC : [www.scop.coop](http://www.scop.coop); [www.scic.coop](http://www.scic.coop)
- Employeurs de l'économie sociale : [www.ceges.org](http://www.ceges.org)
- Vie associative : [www.ardeva.org](http://www.ardeva.org)

**Auteur de la fiche**

Francis Morin – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Développement local et mondialisation

*Une mutation importante est en cours, elle est centrée sur les technologies de l'information et de la communication. Nos sociétés sont de plus en plus interdépendantes, reliées entre elles par un réseau d'échanges toujours plus dense. La planète est devenue un immense marché où biens et services font l'objet de transactions toujours plus nombreuses. Les contraintes d'ordre administratives (droits de douanes), physiques (moyens de transport de plus en plus rapides et de moins en moins chers), financières (globalisation financière, change flottant) s'effacent progressivement. Désormais reliés, les territoires sont mis en concurrence et ce phénomène ne semble pas réversible. Les grandes mégapoles, les grands centres technologiques (Silicon-valley) paraissent les mieux armés dans cette bataille : pôles attracteurs attirant naturellement les capitaux et les centres de décision, leur émergence et leur développement est spectaculaire. A l'opposé, les territoires excentrés, sans véritables atouts, situés à la périphérie des périphéries, semblent condamnés au déclin : **la mondialisation sonne-t-elle la fin des territoires ? N'y a-t-il plus qu'un modèle pour penser les espaces de développement ?***

## Historique

L'ouverture croissante des économies nationales semble être une caractéristique du système capitaliste depuis sa création. Dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le mouvement d'échanges de marchandises prend de l'ampleur (commerce du grain, du textile...) et interpelle les états : source de gains pour les uns, il peut être aussi ressenti comme une grave menace pour les autres <sup>(1)</sup>. Les gouvernements nationaux sont tous soumis à la tentation du protectionnisme <sup>(2)</sup> pour soustraire leur économie des effets à court terme (faillites de manufactures, révoltes ouvrières...) de la concurrence internationale.

David Ricardo a été le premier auteur à construire une théorie de l'échange international faisant encore référence aujourd'hui : il démontre dans sa théorie sur les avantages comparatifs <sup>(3)</sup> que chaque état a intérêt à ouvrir son économie en se spécialisant dans l'industrie où il est le plus efficace. Après la seconde guerre mondiale ce phénomène s'accélère et se complexifie : les échanges se

---

1 Voir l'analyse des mercantilistes par exemple, mais aussi SCHUMPETER, J.A.- *Histoire de l'analyse économique*.- NRF Gallimard 1983, tome 1 page 464 à 511.

2 Par exemple en France la loi Méline pour l'agriculture.

3 RICARDO, D.- *Essay on the influence of a low price of corn on the profit of stock* (1815) et *principles of political economy and taxation* (1817). Et aussi LAFAY, E.- *Economie et finances internationales*, Dunod, 1982.

font sur les biens mais aussi sur les services, de nouvelles entreprises implantées dans plusieurs états apparaissent. Celles-ci acquièrent une puissance économique qui inquiète les états souverains. En fonction du coût et du niveau de formation de la main d'œuvre, des conditions politiques locales, de l'état des infrastructures nationales, de la qualité des services publics, ces multinationales décident de créer ou de détruire une partie de leur activité dans tel ou tel état. L'impact de ces décisions privées est loin d'être négligeable sur la vigueur économique du pays en question. Les états sont désormais en concurrence, certains parlent même de la fin des états-nations <sup>(4)</sup>. La globalisation financière entamée depuis plus d'une décennie achève ce phénomène : les capitaux financiers circulent librement sur toute la planète et échappent aux arbitrages nationaux.

Une première vision se dégage : celle d'une économie-monde <sup>(5)</sup> où les territoires sont mis en concurrence, territoires marqués en leur sein par des espaces-mégalopoles concentrant les industries, les centres de recherche et de décision, espaces attracteurs insérés dans des réseaux internationaux et dominant des espaces de second rang moins bien dotés.

## Controverses

Envisager les perspectives du développement local à la lumière du modèle ci-dessus peut faire sombrer nombre d'acteurs du territoire dans un certain pessimisme, voire, à terme, sonner le glas de toute velléité d'initiative en faveur de l'échelon local. On constate pourtant que des territoires excentrés, situés loin des centres attracteurs connaissent une dynamique de développement forte, font preuve d'une vitalité étonnante que l'analyse classique des économistes ne peut expliquer. Face à ce constat, des chercheurs en économie spatiale et des géographes ont essayé de renouveler l'analyse des théories du développement en construisant un modèle alternatif.

Depuis le début des années 1970 des travaux de recherche montrent qu'il existe une marge de manœuvre au niveau local pour définir une politique territorialisée de développement. Il n'y a pas de fatalité au déclin des espaces excentrés, à l'écart des grands pôles urbains. Le succès de certaines régions un peu trop vite condamnées est dû avant tout à leur dynamique interne. Une organisation à l'échelon local s'est mise en place, fédérant le monde de la production et le système socio-institutionnel. La mise en place de nouveaux rapports de collaboration dépassant l'échange marchand et bâti sur la co-construction de projets de développement, la mise en synergie des acteurs entre eux, la mutualisation de moyens sont autant de leviers pour créer une dynamique de développement. Selon Bernard Pecqueur elles présentent en effet un mélange original fait « de concurrence, d'émulation, de coopération au sein d'un système de petites et moyennes entreprises très spécialisées <sup>(6)</sup> ». Alfred Marshall <sup>(7)</sup> en 1900 avait déjà conceptualisé ce phénomène dans sa théorie des « districts industriels ». Bernard Pecqueur, Georges Benko et Alain Lipietz <sup>(8)</sup> ont repris ces travaux pour nous proposer une nouvelle vision du développement local : il peut se déployer à partir d'un système d'interrelations et de circulation d'informations organisé localement.

---

4 Par exemple A.Minc

5 Mot forgé par F.Braudel à partir du mot allemand *weltwirtschaft*

6 Voir article de PECQUEUR, B. *in sciences Humaines* H.S.n°8, février-mars 1995

7 MARSHALL, A.- *Elements of economy and industry*.- Mac Millan 1964 (1<sup>ère</sup> édition en 1892).

8 Voir Benko, G. / Lipietz, A. *Les régions qui gagnent*. P.U.F, 1992.

Ce qui change fondamentalement avec la vision conventionnelle c'est la place qu'accordent ces auteurs aux agents économiques (les entreprises, les ménages, l'état). Pour eux ils peuvent être acteurs de leur développement et ne pas être seulement des agents « où homo-œconomicus <sup>(9)</sup> » subissant la loi générale du système. La fédération des forces vives locales autour d'un projet peut générer le micro-écart qui contredit la loi générale du système et qui peut faire basculer une région en déclin dans une spirale vertueuse de création d'activités et d'emplois. Nous ne sommes plus dans un monde où la vision mécaniste du développement l'emporte (celle de l'accumulation des forces de production en un lieu précis). Nous sommes dans la vision du monde de la destruction créatrice <sup>(10)</sup>, où l'initiative locale, le battement de l'aile du papillon de Lorenz <sup>(11)</sup> peuvent contredire les prévisions et les statistiques, un monde où rien n'est écrit et tout est possible.

## Exemples

« Le concept du Système Productif Local (SPL) ou *cluster* en anglais est un concept et un outil pertinent pour envisager et lire le développement local. Il se fonde sur une méthode d'organisation visant à fédérer, autour d'un métier ou d'un produit, les entreprises présentes sur un territoire. Il repose sur une organisation spécifique des PME, caractérisée par une concentration spatiale de la production, une spécialisation autour d'un produit ou d'un métier, une segmentation coordonnée de l'organisation de la production. L'administration territoriale peut favoriser le rapprochement des acteurs du monde de la production, suggérer un dispositif d'animation... bien que le moteur de la mise en place des SPL soit avant tout dans le cœur des entreprises, à l'initiative de leurs cadres dirigeants. L'enjeu est d'amener les entreprises d'un secteur à coopérer entre elles : réflexion autour de la création de formations adaptées aux besoins locaux, réflexion autour de stratégies commerciales concertées..., le but est de faire émerger au niveau territorial des économies externes bénéfiques pour l'ensemble du SPL et de créer un noyau stable et prospère de PME. C'est le contre-exemple, à la limite caricatural, de ce qui se passe dans les mégapoles (et dans les territoires dominés) où l'on constate l'absence de loyauté à long terme entre non seulement les entreprises locales (ruptures de contrat au profit de nouveaux sous-traitants moins chers mais aussi entre le capital et le travail (licenciements préventifs lorsqu'un retournement de conjoncture se fait pressentir) <sup>(12)</sup> »

Soit un exemple concret : le SPL « Centuria » de la région Emilie Romagne (Italie) : « L'Émilie Romagne est une région agricole riche dont l'activité économique s'appuie sur un tissu d'entreprises agro-alimentaires très structuré autour de productions traditionnelles (fruits, légumes, volailles...) et d'activités connexes de la filière (emballage, biotechnologie). Au début des années 1990, la compétitivité de la filière a été fragilisée par la concurrence de pays tiers (mondialisation) et la modernisation. A l'initiative des acteurs locaux (PME, collectivités...) le parc scientifique et technologique « Centuria » a vu le jour pour animer un réseau entre les institutions, les entreprises, la faculté, la filière, la recherche et faciliter l'innovation au sein du district agro-alimentaire. « Centuria »

---

9 D'Adam Smith, voir *La richesse des nations*.

10 Voir article page 49-50 du *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*, édition Hatier 1984 et surtout PASSET, René.- *L'illusion néo-libérale*.- Fayard, 2000, page 54-65.

11 Idem

12 P. Chollet, B.Fleury, J.F Le Clanche, P Petermann, *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*, educagri édition, Dijon 2001 pages 77-78.

développe des actions de conseil pour les 24 entreprises actionnaires : gestion de projet, recherche et développement, prospection de marchés et d'informations stratégiques et technologiques, assistance aux projets d'internationalisation et de diversification. Des rencontres (colloques etc.) ont souvent lieu. « Centuria » mène aussi des actions de promotion à l'international. Le chiffre d'affaire de cette jeune structure est passé de 200K euros en 1995 à 450K euros en 1999 <sup>(13)</sup> ».

## Perspectives

L'avènement de la mondialisation ne sonne pas forcément le glas des territoires. Tout dépend en fait de la volonté des acteurs et de leur intelligence à construire un projet commun. La mise en place des « Pays » et des « SPL » portés actuellement par la DATAR sont deux procédures complémentaires pour aiguiller les territoires vers un développement territorialisé plus durable. On fait donc ici l'hypothèse qu'un mode territorialisé d'organisation de la production constitue une modalité originale de création de ressources économiques et que cette modalité peut coexister avec ces logiques a-spatiales des établissements de formes transnationales qui sont nomades, peu ancrées dans un site, et qui répondent à une recherche systématique des plus bas coûts de production possibles <sup>(14)</sup> »

## En savoir plus

LAFAY, E.- *Economie et finances internationales*.- Dunod, 1982.

PECQUEUR, Bernard.- *Le développement local pour une économie des territoires*.- SYROS (Alternatives économiques).- 2<sup>e</sup> édition, 2000.

BENKO, Georges / LIPIETZ, Alain.- *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*.- PUF, 2000.

PASSET, René.- *L'illusion néo-libérale*.- Fayard, 2000.

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*.- Educagri édition, 2001.

DATAR.- *Réseaux d'entreprises et territoires : regards sur les systèmes productifs locaux*.- La Documentation française, 2001.

DI MEO, Guy.- *Géographie sociale et territoires*.- NATHAN (Fac géographie), 1998.

HAMMOUDA, Hakim Ben.- *100 mots pour comprendre le développement*.- Maisonneuve & Larose, 2003.

KOTAS, Michel.- *Politique de Pays : rapport de mission*.- La Documentation française, 1997.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil

---

13 extraits du dossier « bourse d'échange » du congrès mondial des SPL, paris, 23-24 janvier 2001, organisés par la DATAR et l'OCDE.

14 Bernard Pecqueur, *Le développement local*.- Syros, paris 2000



# Développement local et formation

*Le développement local est générateur de besoins qui mènent à une formation qui induit des pratiques, qui amènent elles-mêmes à de nouveaux besoins de formation. Autant dire qu'il est de plus en plus difficile, voire impossible, de séparer formation et développement local...*

## Historique

Le **développement local** apparaît en Europe au milieu des années 1970, 25 ans après la deuxième guerre mondiale. Il fait suite à 25 ans d'étatisme en Europe.

Dans les zones où la vie s'est retirée du fait de la Politique Agricole Commune, apparaissent de nombreuses initiatives locales. En 1988, l'Europe reconnaît les effets négatifs de la PAC ; pour la première fois à Bruxelles on parle de développement rural, puis de développement local. En 1989, apparaît LEADER, programme d'appui aux initiatives locales.

Le programme Leader concerne à cette époque 217 Zones. Leader II a touché plus de 1 000 zones en Europe, entraînant de nombreuses initiatives locales.

Il existe de nombreuses définitions du mot **formation**. L'article 122-5 du code de l'éducation a l'avantage de la simplicité quand il stipule que « L'éducation permanente constitue une obligation nationale [...]. [Elle] fait partie des missions des établissements d'enseignement ; elle offre à chacun la possibilité d'élever son niveau de formation, de s'adapter aux changements économiques et sociaux et de valider les connaissances acquises » [...].

Les notions de formation et de développement local se rejoignent très rapidement jusqu'à devenir quasiment indissociables. La Loi d'Orientation Agricole mettait en avant la mission de l'enseignement agricole dans les projets de développement ; la loi sur le développement des territoires ruraux apporte une nouvelle pierre à cet édifice en consacrant la mission d'accompagnement des projets de territoire, et donc des processus de développement local par l'appareil de formation.

## Controverses

Au début des années 1980, géographes et sociologues s'intéressent au **développement local**. Puis a lieu la rencontre entre chercheurs et développeurs. l'observatoire européen LEADER apparaît et essaye de définir des points-clés du développement local à prendre en compte :

1. Les problèmes d'activité

Pour qu'il y ait développement local, il doit y avoir création d'activité et d'emploi, mais à condition que les produits soient compétitifs (sous peine d'être écartés), ce qui suppose que les technologies soient adaptées aux conditions locales et aux produits et que la main d'œuvre soit qualifiée. On voit ici déjà la place de la formation dans le processus.

## 2. Les problèmes d'identité

On concevait au départ le développement local comme une diffusion du développement urbain. En 1985, on a constaté que c'était l'inverse : c'est une valorisation locale des ressources locales, d'où l'importance de l'identité qui valorise le territoire. Là aussi l'appareil de formation a un rôle clé à jouer.

## 3. L'organisation sociale

Il faut un groupe d'acteurs locaux qui accepte de s'occuper du territoire.

## 4. L'environnement

Les ressources naturelles restent au centre du développement local. Une des contraintes en Europe est la faible densité de population alors que dans le sud, où le développement prend de l'importance, c'est la forte densité qui est la contrainte principale. Dans les deux cas, les ressources naturelles sont sources de problèmes : il y a abandon des ressources au nord et forte pression sur les ressources naturelles situées au sud.

## Trois grands critères définissent le développement local :

### 1. Il est territorial

L'espace du développement est intermédiaire entre le village et la région, l'espace moyen se situant entre 5 000 et 50 000 habitants. L'espace est construit par les acteurs. Le projet des acteurs locaux est le projet du territoire qui détermine les limites de la zone de développement (il existe certes d'autres zones, mais au développement plus lent). Au sein de ces territoires, l'appareil de formation a une mission d'accompagnement de la personne et de son projet.

### 2. Il est multi-sectoriel

La création doit être maîtrisée par les acteurs locaux. Le développement de la pluri-activité est la garantie de la mise en dynamique. C'est l'agglomération d'activités (chacune prise isolément n'étant pas rentable) qui devient rentable. C'est anti-économique, puisque « anti spécialisation ». Or dans les zones rurales, moins on se spécialise, plus on gagne d'argent. Les centres de formation ont de plus en plus à faire face à des demandes d'installation pluriactive, de diversification d'activité.

### 3. Il est géré par les acteurs locaux

Il y a trois types d'acteurs : publics, privés, associatifs, et la dynamique vient de l'association des trois. La négociation doit être permanente entre les acteurs : il y a développement lorsqu'elle a lieu au niveau local. Dans ce contexte, l'appareil de formation est un lieu de rencontre privilégié des divers acteurs.

## Où commence et où s'arrête la formation ?

Arriver à exprimer les besoins de formation constitue un travail d'animation au départ. En développement local, l'identification des besoins est primordiale, elle fait partie du processus. Dans le cas présent, c'est le processus d'apprentissage et sa dimension collective qui nous intéressent, pas seulement le processus d'acquisition des compétences. C'est également le processus de construction du capital social du territoire qui est primordial : les références communes, les liens

entre les acteurs, la capacité des acteurs à travailler ensemble sur un projet de territoire.

On se trouve en présence d'un cycle : il existe des besoins qui mènent à une formation qui induit des pratiques, qui amènent elles-mêmes à de nouveaux besoins de formation...

On est bien dans des processus d'apprentissage individuels comme collectifs qui se caractérisent par :

- l'importance du processus collectif comme créateur de capital social ;
- le rôle-clé du savoir-être ;
- l'importance d'une pédagogie active et la nécessité de lier la formation à la pratique (formation en alternance, formation accompagnement, formation on job) ;
- une nécessaire mise en prospective. On peut faire réfléchir la population sur « que serons nous dans 10 ou 20 ans si nous ne faisons rien ? »

## Exemples

A l'occasion d'un séminaire (1) sur la place de l'organisme de formation dans les dynamiques de développement local, les participants de quatre pays d'Europe se sont longuement penchés sur la question et ont mis en forme deux schémas de lecture d'une action participant au développement local, et d'une action de développement local.

Ainsi, une **action de formation** est fondée sur un lien permanent et évolutif entre le formateur, l'apprenant, et le territoire. Dans ce flux de circulation de la relation, un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte entre chacun des trois pôles, en termes de « *bonnes questions à se poser* » pour évaluer si cette action est bien porteuse d'un plus pour l'apprenant quant à son intégration et à celle de son projet dans le territoire.

Une **action de développement** doit dès son origine trouver place dans un échelon local très concret, répondre à un besoin réel, être transférable et sous tendue en permanence par une dimension éthique. Elle doit être construite dans une logique de développement durable au travers des trois critères économiques, sociaux et environnementaux et contenir en elle-même ses propres critères d'évaluation et de suivi tout en développant une dimension prospective.

Téléchargez un schéma systémique en [cliquant sur ce lien](#).

## Perspectives

Il est fait référence de nombreuses fois dans ce guide à la place des établissements d'enseignement et de formation dans les processus de développement des territoires. Ces actions sont purement locales et construites en partenariat.

En tout état de cause, cette participation suppose que, à tous les niveaux du processus d'apprentissage, de formation et d'enseignement, un certain nombre de critères relevant du développement durable soient pris en compte et mis en œuvre.

---

1 Rambouillet du 28 au 30 Novembre 2001,

Une grille de lecture de la prise en compte des notions de développement durable par les centres de formation a été élaborée lors d'une session de formation à Fouesnant ; elle peut être téléchargée en [cliquant sur ce lien.](#)

### **En savoir plus**

Voir les [actes du séminaire](#) « FormaTer » de Rambouillet en cliquant sur ce lien.

BARRET, Philippe.- *Guide pratique du dialogue territorial : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local.*- Fondation de France, 2003.

SENAULT, Patrick.- *Formation et territoires : la formation-développement.*- Syros Alternatives, 1989.

INITIATIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE: *Formation et territoires : quels liens ?*- Revue n°5, juin 2002.

### **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Les territoires de référence

*La question territoriale est au centre des débats institutionnels et politiques. Quels sont les périmètres d'aujourd'hui ? L'organisation administrative est-elle adaptée à la France, à l'Europe, au monde d'aujourd'hui ? Sur quelles références se base-t-on lorsque l'on parle de territoire ?*

## Historique

La loi constitutionnelle a consacré l'idée de république décentralisée, ce qui, dans un pays fortement marqué par son histoire (monarchie absolue puis république jacobine) représente une nouvelle étape après la première loi de 1982 dans la reconnaissance du fait territorial à d'autres niveaux que celui de la nation.

En toile de fond, il ne faut pas oublier deux dimensions, celle de l'Europe qui continue à chercher son homogénéité (Europe des régions, constitution européenne...) et celle du « monde » qui a fait irruption dans le débat entre « anti », « alter », ou « mondialistes »...

Qu'est-ce qu'un territoire ? La question n'est pas nouvelle. Au Moyen-Age, il y avait des fiefs, visibles, des bourgs, avec leur charte, mais également la route de la soie, et les chemins de pèlerinage. L'organisation féodale avait dessiné des périmètres frontières liés aux pouvoirs royaux, seigneuriaux, cléricaux : péages, octrois, dîmes, bans... Rien de simple et d'une lisibilité sans doute variable selon qu'on soit né paysan ou seigneur. Puis la république a tracé, comme l'on sait, des périmètres dotés de compétences. On laissait à penser que ces périmètres correspondaient au réel et l'on faisait plier les vieilles références en niant les langues, les provinces. La république était dirigiste, elle traça ses territoires et décida qu'ils étaient les territoires réels. Pourtant chacun a pu observer la persistance des espaces vécus traditionnels, la mémoire enracinée, les coutumes persistantes et le caractère relatif de certaines frontières départementales.

La « lecture » des territoires doit se faire à plusieurs degrés, selon plusieurs entrées liées au champ dont on parle : tout cela constituant un système de références.

## Principe

Les territoires de référence se définissent selon trois critères : le vécu, l'administratif, ou le projet.

**Les territoires vécus** existent objectivement. Ce sont ceux que l'histoire installe, dont l'existence est prouvée par l'analyse et les données statistiques. Ils sont le résultat du croisement des volontés politiques, des situations économiques et sociales. L'INSEE et les géographes s'en font les spécialistes. Nous parlerons donc de **territoires vécus** ou de **territoires réels**.

Les principaux critères utilisés pour mesurer ces territoires, en tracer les contours, sont ceux de la vie quotidienne : l'emploi, les services, la formation, la clientèle, les déplacements...

Ces territoires sont également désignés par d'autres mots : zones (zones d'emploi de l'INSEE), aires (urbaines, de chalandises), bassins (d'emploi encore, de vie, de formation), de terroirs... Leur position vis-à-vis des mouvements (d'argent, de transports, de marchandises, d'habitants...) est de plus en plus mise en évidence, d'où l'émergence des « pôles », des « axes », des « réseaux »... Tous ces territoires sont relatifs, mouvants, variables, entrecroisés...

**Les périmètres administratifs** sont les territoires de la carte administrative et politique. Ils constituent un véritable découpage et déterminent les lieux où le citoyen paie, vote, doit déclarer la naissance de son enfant, le secteur scolaire, la circonscription... Même s'ils rebutent, ne correspondant pas ou plus aux proximités et aux déplacements de la vie quotidienne, ils s'imposent par leur inévitable rigidité ; leur caractère parfois arbitraire, décalé est perçu comme un « mal nécessaire » : il faut bien mettre un début et une fin.

**Les territoires de projet.** L'écart évident entre les territoires réels et vécus, et les découpages administratifs et politiques ont rendu nécessaire d'inscrire une nouvelle dimension territoriale en référence au projet.

Une tentation bien simple aurait consisté à instaurer un nouveau découpage remplaçant l'ancien. C'était sans tenir compte de la variabilité et la de la relativité des références territoriales.

La décentralisation aidant, le devenir des territoires n'est plus décidé d'en haut ; il doit donc y avoir un niveau de prospective et d'élaboration stratégique. Les Pays, les agglomérations, correspondent à cette nécessité de penser le niveau stratégique à la fois en fonction du territoire vécu et du territoire formalisé.

## Controverses

L'observation des politiques publiques et des faits sociaux montre que les territoires de référence se sont multipliés, désignés en partie pour organiser la répartition des services, des équipements, des activités mais aussi pour organiser des mobilisations, voire des résistances.

En matière d'emploi, de formation, de développement économique, d'équipement de service public, de sécurité, il s'agit de désigner un échelon pertinent d'action. Au niveau national, il s'agit des bassins d'emploi et des bassins de vie, des territoires de santé, des bassins de formation, des inter régions, des bassins transfrontaliers. A l'échelon international, le niveau est soit institué, comme l'Europe, soit établi de fait comme l'OMC et le forum social mondial... Ce sont autant de territoires de référence créés sinon réglementairement et institutionnellement, du moins dans les faits. Quel est le rapport réel entre ces espaces vécus et ces espaces politiques ? Comment bousculent-ils les organisations administratives et comment les citoyens mesurent-ils ces formes d'organisation ?

Comment gérer enfin la relativité et la tension entre ces niveaux ?

## Perspectives

Le territoire est plutôt pensé comme une organisation spécifique, construction historique qui doit bénéficier comme toute organisation d'une stratégie, d'un management, d'une évaluation. La notion de projet de territoire s'impose dans les discours et conditionne les politiques publiques. S'il s'appuie sur le pluriel de ses références, le territoire de projet se pose comme synthèse et convergence de forces multiples.

Le local cesse donc d'être seulement pensé comme périmètre unique, il est reconnu comme milieu. La question est alors de déterminer comment agir sur ce milieu. Comment faire en sorte qu'il acquière une compétence globale capable de trouver en son sein, et le plus spontanément possible, la manière de s'adapter, de gérer la tension entre l'ancien et le nouveau pour en faire une force dynamique.

La politique n'est plus seulement gestionnaire d'espaces dont le devenir est prédéterminé pour de longs cycles, mais révélatrice d'enjeux et de choix. Elle doit répondre à la question de savoir comment installer et cultiver un milieu fertile en ressources, et comment faire de chaque habitant, de chaque activité économique, un agent de son propre développement et un agent de développement de son territoire.

## En savoir plus

### Sur le Web

- Institut national de la statistique et des études économiques  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale  
[www.adels.org](http://www.adels.org)
- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

### Bibliographie

ESTEBE, Philippe / BEHAR, Daniel.- *Décentralisation ou fin des monopoles territoriaux. L'état des régions françaises.*-Ed La Découverte, 2004.

VELTZ, Pierre.- *Des lieux et des liens. Le territoire français à l'heure de la mondialisation.*- Ed. de l'Aube, 2004.

## Auteur de la fiche

Francis Morin – Bergerie Nationale de Rambouillet



# Projet de territoire

*Le « Projet de Territoire » résulte de la combinaison de deux termes : celui de "projet" qui signifie « la projection, l'idée de ce que l'on veut construire dans le futur », et celui de "territoire", qui correspond à un espace vécu et approprié par ses habitants qui se sentent partager le même destin. Il évoque une vision à long terme et se construit en fonction de la mobilisation des acteurs locaux du territoire. Chacun doit être reconnu dans sa diversité et ses compétences.*

## Historique

Cette notion est apparue avec l'évolution plus globale des concepts de développement et de démocratie pendant ces trente dernières années.

Le courant régionaliste, soutenant l'idée que les territoires déshérités ont la possibilité de se développer en mobilisant leurs propres ressources, constitue les bases de l'émergence du développement local dans les années 1970. La philosophie du projet de territoire naît donc avec celle de l'auto-développement.

Par ailleurs, l'usure du système de démocratie représentative, la remise en cause du fonctionnement descendant de l'Etat, conduisent à l'écllosion d'un besoin nouveau : celui d'actions faisant participer la population dans une démarche ascendante.

Le pays devient alors un échelon approprié pour concevoir le développement d'un territoire. Consultez la fiche « [Les pays](#) »

## Principe

Le projet de territoire est une réaction construite, raisonnée, animée par une stratégie pour réagir aux enjeux auxquels se trouvent confrontés des acteurs locaux d'un territoire. En tant que cadre fédérateur, il permet de restaurer la confiance, de donner une identité commune notamment dans le cas où le territoire se trouve face à des déséquilibres qui peuvent engendrer un sentiment de fatalité et une perte de confiance dans l'avenir du territoire.

Les acteurs peuvent alors choisir de réagir et de s'organiser autour d'idées et d'actions communes. Parfois, les acteurs politiques décident de lancer le **projet** et la concertation avec les autres acteurs afin de prévenir la crise. Cf. [annexe](#)

## Les acteurs d'un projet de territoire

Etre acteur d'un territoire signifie prendre une part active au développement du territoire en tant que personne morale. Les acteurs d'un territoire correspondent donc à ceux qui participent par des projets à la vie du territoire : élus, techniciens, acteurs socio-économiques (associations, entreprises, services), socioprofessionnels, institutionnels mais aussi la population (les habitants) sensibilisée à ces dynamiques. La logique d'une démarche de projet « participative » suppose l'implication à différents

degrés des acteurs du territoire. Les objectifs doivent être fixés collectivement par les partenaires.

## Une démarche de projet

Le projet doit prendre en compte toutes les dimensions d'un territoire (économiques, sociales, culturelles et environnementales) et vise à intégrer ces différents aspects dans les actions à mener. Il repose sur un diagnostic qui fait le point sur les actions déjà menées et propose les actions pour l'avenir. Sa mise en œuvre repose sur une charte et l'affirmation d'une volonté politique, marquant l'adhésion des différents partenaires. Il nécessite un suivi-évaluation permanent et une évaluation qui mesure notamment l'impact du projet sur le territoire dans sa globalité. Au cours du projet, il y a toujours un groupe d'acteurs « initiateurs » et un groupe d'acteurs « porteurs » de l'action.

Les deux processus de **territoire** et de **projet** se construisent conjointement : les habitants prennent conscience du territoire au fur et à mesure que celui-ci leur apparaît par les actions qui y sont menées.

Le bassin de vie, le quartier dans l'urbain, l'intercommunalité dans le rural, se révèlent souvent l'échelle la plus pertinente à l'émergence d'un projet commun.

## Exemple

La ville de Thiers, au début des années 1980, s'est trouvée confrontée à un grave problème de déclin de la coutellerie. Le diagnostic a montré que cela était dû à la concurrence du Sud-Est asiatique et à l'absence d'innovation. Mais les ouvriers couteliers disposaient d'un savoir-faire important dans la métallurgie fine. Le projet a consisté à se fixer deux objectifs à long terme :

- diversifier, en restant dans le savoir-faire du territoire. On a choisi d'aider le développement de la plasturgie ;
- faire passer la fabrication bas de gamme à une production de qualité ;

Pour cela, la municipalité et la chambre de commerce se sont entendues pour mobiliser tous les partenaires autour d'actions structurantes :

- la création d'une maison des couteliers, lieu de mémoire et d'innovation ;
- la mise en place d'une zone d'activités en terrain plat (les coutelleries étaient installées dans une gorge, le long des chutes d'eau) permettant de réorganiser rationnellement la production ;
- l'élargissement des formations professionnelles et une action auprès des jeunes (transformation de l'école de coutellerie en école professionnelle).

A la fin des années 1990, Thiers comptait plus d'emplois dans la plasturgie que dans la coutellerie et le bassin a traversé cette crise.

Source : MINOT, Didier.

## Pour en savoir plus

### Dans le guide

Dans la rubrique « Cadre institutionnel », consultez la fiche « [Les pays](#) »

### Sur le Web

- Union nationale des structures et des acteurs du développement local  
[www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)
- Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale  
[www.adels.org](http://www.adels.org)
- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)

### Bibliographie

MINOT, Didier.- *Le projet de territoire : élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire*. La Bergerie Nationale, 2001.

## Auteur de la fiche

Caroline Humbey et Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet

## Annexe

### Pourquoi un projet de territoire ?

Typologie des situations pouvant conduire au projet de territoire

Raisons	Contexte	Effets	Risques	Conseils
1. Crise territoriale, fermeture d'entreprise	Le + fréquent dans les 90'	Révolte, abatement mobilisation	1ièrès mesures prises à chaud, dans l'urgence. Risque est de ne pas aller au delà de mesures à court terme	Aller sur des perspectives longues, sur la mise en route de changements structurels Proposer qq mesures concrètes pour l'espoir de la pop
2. Grand équipement ou grand chantier	Événement imprévu : arrivée d'une grande infrastructure qui déstructure le territoire et oblige à envisager une autre organisation, un autre développement	Dépend la capacité du territoire à évaluer les conséquences des changements et à en tirer parti dans une perspective d'ensemble	Suivre les arguments des aménageurs, pas de miracles	
3. Valoriser les potentialités d'un territoire	Potentialités cachées, multiples et contradictoires		Se fermer des le départ des perspectives	Déterminer les potentialités Ouvrir le champ des possibles
4. Maîtriser une croissance rapide	Territoires PU : Augmentation rapide de la pop, forte pression à l'urbanisation	La surchauffe, maîtriser la croissance urbaine et répondre de façon cohérente aux besoins d'équipements et d'une nouvelle vie locale	L'isolement d'un maire de petite commune périphérique	Largeur de vie suffisante pour raisonner aussi au niveau de l'agglomération
5. Conjurer une évolution lente	Si rien n'est fait, le territoire tombera dans le déclin pour des raisons économiques, sociales, démographiques, liées au cadre de vie – territoires ruraux en déclin, des territoires frappés par la désindustrialisation	Découragement, qui engendre des départs	Croire en un seuil de désertification	Une mobilisation sur des projets concrets, la convivialité, la qualité du cadre de vie – accueil de nouvelles familles pour redynamiser
6. Donner un sens à un foisonnement d'actions	Multiplès initiatives prises chaque jour, actions lancées, création de structures pour répondre à de multiples besoins – territoire urbain, nouvelles équipes d'élus en début de	Concurrence parfois de ces initiatives, souvent parallèles et donnent parfois une impression de fouillis sans ligne directrice	Vaincre les pesanteurs, les habitudes, les pouvoirs acquis	Mise en place d'un projet global pour donner un sens aux actions menées et d'amener les acteurs à travailler en synergie Dispositif d'animation à mettre en place au plus

	mandat			<p>près des habitants. Il faut souvent s'appuyer sur les habitants et leurs besoins pour dépasser ou redynamiser les pouvoirs établis des institutions et parfois des associations anciennes, qui ont pris leurs habitudes et renouvellent leurs activités sans se remettre en face de besoins qui évoluent</p>
--	--------	--	--	---



Document produit par l'Ecole des Territoires –  
Bergerie Nationale



# Aménagement et développement

*L'investissement infrastructurel a longtemps représenté l'essentiel des politiques territoriales, d'où l'importance donnée à la notion d'aménagement. Il a fallu des décennies pour s'apercevoir que si une organisation est nécessaire, celle-ci doit se comprendre de façon dynamique. D'où l'importance de la penser en terme d'outil de développement.*

## Historique

Les politiques **d'aménagement** du territoire ont été caractérisées par une forme distributive et « équipementière » jusqu'aux années 1970. Ce souci de redistribuer et d'équiper a fortement marqué les régions et a réparti les activités économiques sur l'ensemble du territoire, freinant ainsi les déséquilibres. Cependant, ces politiques ont présenté l'inconvénient de spécialiser certains bassins d'emploi de façon administrative.

En entraînant les PMI et PME de ces territoires vers la sous-traitance locale en faveur des grandes entreprises, cette politique a nui au développement autonome d'un tissu de PMI-PME s'engageant dans une dynamique propre.

L'Italie, culturellement plus hostile aux approches centralisées, a par exemple de son côté développé au Nord une approche plus dynamique qui a donné naissance à ce que les économistes ont appelé les « districts industriels », marqués par les capacités de coopérations entre les différents acteurs.

La notion de **développement** a pris progressivement le pas sur **l'aménagement**. Ceci est lié à la prise de conscience que, si l'infrastructure est une condition certes nécessaire, elle n'est pas suffisante pour créer des entreprises ou du capital social, et qu'il est important par ailleurs que le territoire engendre sa propre dynamique locale.

## Principes

A partir de 1997, la loi parle en même temps **d'aménagement** et de **développement**, montrant la complémentarité de ces deux approches.

En effet, la vision traditionnelle du territoire a perdu son importance relative au bénéfice d'une nouvelle vision plus endogène. Le concept de développement territorial s'est progressivement imposé, intégrant à la fois l'aménagement mais aussi l'organisation humaine, les logiques de projet, etc..

On oppose souvent **l'aménagement** comme élément statique au **développement**, synonyme de mouvement.

L'introduction, après la conférence de Rio, de l'idée de « sustainable development », traduit en français par « développement durable » renforce d'ailleurs la dynamique de cette approche.

## Controverses

Les années 1990-2000 interpellent à leur tour la notion de développement. Celle-ci a souvent été assimilée à un facteur quantitatif, la croissance. L'irruption de la notion de développement durable ou « soutenable » interpelle le modèle de développement focalisé sur la croissance. Certains vont jusqu'à la remettre en cause, disant que, de toute manière, la croissance induit une approche quantitative incompatible avec les ressources limitées de la planète. Ils se déclarent favorables à une « décroissance soutenable ».

## Perspectives

Les choix opérés dans un territoire peuvent en tout état de cause être orientés de plusieurs manières :

- S'assurer d'une infrastructure minimale ;
- S'appuyer sur celle-ci pour faire levier de dynamisme entre les forces socio-économiques ;
- Considérer les conséquences à long terme des choix à effectuer et cultiver l'innovation, la diversification des activités.

Il est de plus en plus important d'être capable d'organiser la réflexion multidimensionnelle qu'induit la référence au développement durable et de revoir les indicateurs du développement dans un sens plus qualitatif.

## En savoir plus

### Sur le Web

Le site Web de la DATAR : [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

### Bibliographie :

LOINGER, Guy.- *La prospective régionale, de chemins en desseins*.- Ed. de l'Aube, 2004.

BENKO, Georges / LIPIETZ, Alain.- *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*.- PUF, 2000.

LATOUCHE, Serge.- *Les dangers du marché planétaire*.- Ed. des Presses de Science-Po, 1998.

## Auteur de la fiche

Francis Morin – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La contractualisation

*Au terme de l'article 1101 du code civil, « le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose ». Dans un système marqué par une libéralisation progressive et une évolution vers l'économie de marché, une part croissante est laissée à la contractualisation, aussi bien pour ce qui est de la conduite d'une exploitation agricole (CTE - CAD) que pour la définition et la mise en œuvre de politiques territoriales.*

## Historique

En 533 après J-C, l'empereur Justinien écrivait : «En effet, les exigences de l'usage et les nécessités humaines ont obligé les races humaines à se constituer certaines règles : de là sont nées les guerres et la captivité et l'esclavage qui les suivent, toutes choses contraires au droit naturel ; en effet, suivant le droit naturel, à l'origine, tous les hommes naissent libres. C'est à partir de ce droit des gens qu'ont été introduits presque tous les contrats comme la vente, la location, le dépôt, le prêt et d'autres innombrables». Des Romains à nos jours, la notion de contrat ou «obligation» a traversé le temps, sans subir sur le fond de bouleversement majeur, alors qu'elle ne repose encore à ce jour sur aucune norme constitutionnelle. Il faut rappeler que la notion de contrat n'est pas d'abord une notion politique, mais une notion économique (contrat de vente) et juridique (contrat de mariage). Le schéma classique de formation des contrats correspond à la nature de l'économie qui prévaut jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, lors de l'élaboration du Code Civil. Il repose sur deux volontés correspondant à deux intérêts opposés qui vont se rejoindre par la négociation. Lorsque l'offre et l'acceptation sont identiques, le contrat est formé par le consentement sur le contenu identique des volontés. Ce schéma est aussi celui de la «*common law*», avec la notion de «*bargain*» où chacune des parties doit avoir fait un effort vers l'autre et la «*consideration*» qui traduit un avantage économique réciproque.

Avec l'apparition de la pensée démocratique moderne est venue la notion de «*contrat social*», d'une entente tacite ou formelle entre gouvernants et gouvernés qui légitime l'autorité politique. Rousseau en aura été le grand théoricien, mais l'idée se retrouve chez Montesquieu, Hobbes et Locke. Elle influence nombre de penseurs, et surtout les premières constitutions révolutionnaires, celles des États-Unis et de la première République française. Comme toute entente contractuelle, le contrat social est un échange où la communauté cède une part plus ou moins importante de son pouvoir et donc de sa liberté contre un certain nombre de services à rendre par les gouvernants.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la révolution industrielle amène le développement de la production de masse, et par suite de la distribution de masse. Elle s'accompagne d'une évolution similaire où l'aspect collectif devient prédominant, comme dans les transports. L'évolution économique se traduit par ailleurs par le développement de relations collectives où la volonté individuelle intervient, mais dans un cadre où l'uniformisation des conditions est soit souhaitable soit imposée, et où par ailleurs les différentes relations concourent à une dynamique économique commune.

Dans les dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, les contrats de développement local apparaissent. Institués par les lois du 29 juillet 1982 réformant la planification, et le décret du 21 juillet 1983, les contrats de plan État-régions établissent un partenariat entre les collectivités territoriales et l'État pour les questions de planification et d'aménagement du territoire. Il s'agit plus de protocoles d'accords réciproques que d'obligations juridiques. Chaque partenaire s'engage sur des objectifs et leurs financements. Plus tard, les Lois d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires instituent les contrats de pays. Les territoires présentant une cohérence géographique, économique, culturelle ou sociale peuvent se regrouper en « pays » constituant un espace de réflexion pour un développement cohérent dans ces divers domaines. Dans la même logique, les contrats d'agglomération ont pour but de faire vivre une coopération de projet au sein des agglomérations.

## Controverses

Une certaine rhétorique fleurit aujourd'hui en Europe. Les néo-libéraux prônent la dissolution des « contrats sociaux » passés au cours de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans le contexte de l'Etat providence, tels que la réglementation du marché du travail par les sociaux-démocrates et l'endettement public au détriment des contribuables de demain. Les sociaux-démocrates insistent sur le fait que ces engagements contractuels fondamentaux sont des promesses entre les classes qui ne sauraient être désavouées, même s'il faut désormais trouver d'autres moyens pour les respecter. Quant aux écologistes, ils dénoncent le contrat social entre les classes, clé de voûte de la société industrielle, comme une conspiration pure et simple contre la nature.

## Exemples

Pour les juristes, les formes sont nombreuses. Le contrat peut être unilatéral, conclu à titre onéreux ou à titre gratuit. Il peut être commutatif ou aléatoire, instantané ou à exécution successive. Il peut être de gré à gré ou d'adhésion. Enfin, le contrat peut être privé, ou public s'il est signé par des personnes morales de droit public.

On retiendra ici essentiellement deux formes de contrat : le Contrat de Pays, instrument visant à répondre aux enjeux d'organisation et de développement du territoire exprimés dans la charte de développement. Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD) permet de valoriser les efforts entrepris par les agriculteurs pour faire évoluer leur système vers la durabilité. Signé pour une durée de cinq ans, il s'agit d'un engagement volontaire et personnalisé qui comporte deux volets : territorial / environnemental (obligatoire) et socio-économique (optionnel). L'exploitant a le choix de prévoir des mesures dans les deux volets ou de s'engager uniquement dans le cadre du volet environnemental.

## Perspectives

Aussi bien au niveau des contrats de pays que dans l'accompagnement des contrats d'agriculture durable (CAD), les établissements de formation peuvent jouer un rôle important, tant au niveau de l'élaboration (diagnostic, charte) que de la mise en œuvre et du suivi des actions.

## En savoir plus

[www.lexinter.net](http://www.lexinter.net) ; le droit sur Internet

MULLER, Martine / PREBOIS, Antonin.- *Des alliances pour des territoires innovants et solidaires : les pactes locaux pour la cohésion sociale et l'emploi.*- Editions Charles Léopold Mayer, 2001.

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# La Charte de territoire

*Si au Moyen-Age le mot **charte** désignait avant tout un privilège octroyé à une corporation ou une ville, le mot a considérablement évolué de nos jours, puisqu'il désigne tantôt un accord, tantôt une règle à respecter, mais aussi dans le langage du développement local, l'expression collective d'un projet de territoire.*

La définition du Larousse : (1). Loi, règle fondamentale. La Charte des droits de l'homme. (2). Ensemble des lois constitutionnelles d'un état. La grande Charte d'Angleterre de 1215. (3). Titre qui consignait des droits, des privilèges ou qui réglait des intérêts au Moyen-Age.

## Historique

Au XII<sup>ème</sup> siècle en France, la charte de franchises est concédée à une communauté. Son contenu est variable : simple codification de coutumes, elle met fin à l'arbitraire du seigneur ; elle peut exempter un village d'une redevance, en l'occurrence de la taille, ou aller plus loin en accordant aux villageois des prérogatives administratives ; dans certains cas, elle concède, comme pour les villes, une commune ou un consulat. Le 15 juin 1215, les barons anglais imposent à Jean sans Terre un traité qui sera plus tard connu sous le nom de Grande Charte. Cet acte inaugure l'évolution de l'Angleterre et de l'Europe vers la démocratie parlementaire, ce qui fera dire à Winston Churchill «*Voici une loi qui est au-dessus du Roi et que même le Roi ne doit pas violer. Cette réaffirmation d'une loi suprême et son expression dans une charte générale est la grande valeur de La Grande Charte "Magna Carta". Ce qui en soi-même justifie le respect qui lui est accordé par le peuple*». La crise économique de 1838 favorisa le mouvement ouvrier en Angleterre et, en 1839, une grande pétition dite «*Charte du peuple*», fut portée au Parlement, mais que les Communes rejetèrent. La charte constitutionnelle du 14 août 1830 concédée par Louis XVIII proclame que les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Du mois d'août à octobre 1944, un groupe de rédacteurs s'appuie sur les contributions préparées par les représentants de la Chine, des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Union soviétique pour écrire la Charte des Nations Unies, laquelle sera adoptée par les 50 pays qui participent à la Conférence de San Francisco, ouverte le 25 avril 1945. La charte, qui prend la forme d'un texte de 111 articles, établit les six organes principaux qui régulent l'activité des Nations Unies.

Plus récemment, l'article L5223-1 du code des collectivités territoriales dispose : « Les communes peuvent élaborer et approuver des chartes intercommunales de développement et d'aménagement qui définissent les perspectives à moyen terme de leur développement économique, social et culturel, déterminent les programmes d'action correspondants, précisent les conditions d'organisation et de fonctionnement des équipements et services publics... » La loi Voynet du 16 juin 1999 prévoit que la charte de pays établit un diagnostic (repérage des potentialités de développement), les grandes priorités de développement et l'organisation de la coopération entre les acteurs locaux. Elle est la traduction des grandes orientations définies par les acteurs du pays, élus et société civile.

## Controverses

La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, qui comporte 54 articles traitant des droits individuels, est sujette à controverse. Tony Blair n'y voit qu'une simple déclaration d'intentions politiques sans valeur juridique, d'autres lui veulent une valeur de traité et souhaitent l'adosser à la future constitution européenne. On voit bien la difficulté à apprécier dans certains cas la portée d'une charte.

## Exemples

De nombreuses expériences de participation ont été mises en œuvre dans les territoires ; certaines ont été rassemblées au sein de l'expérimentation nationale «*Territoires d'avenir*» qui a observé pendant trois ans 44 territoires et relevé un certain nombre d'exemples et de « bonnes pratiques ». Il est possible de se donner une idée des chartes approuvées par les conseils de développement en cliquant [sur ce lien](#).

## Perspectives

Dans la logique des pays mis en place par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires, la charte est l'expression du projet commun du territoire. Inscrite dans le long terme (*au moins dix ans, voire vingt*), elle est bien plus qu'un programme d'actions ; elle traduit la vision partagée du territoire, de son évolution souhaitée et des moyens à mettre en place pour y parvenir, dans le respect des principes du développement durable. Son élaboration se fait selon trois étapes articulées entre elles : le diagnostic du territoire, la formulation des enjeux de développement et la définition de la stratégie à mettre en œuvre.

Si la charte exprime des choix politiques qui incombent aux élus des communes et groupements de communes, elle a vocation à fédérer autour d'un projet partagé l'ensemble des acteurs publics et privés d'un pays. Cet objectif suppose un mode d'élaboration participatif, associant les forces vives du territoire.

La charte doit être le fruit d'une démarche participative, mais la participation ne s'improvise pas. Pour qu'elle soit constructive, il faut bien l'organiser, en précisant les règles dès le départ, en définissant des étapes et en se donnant le temps nécessaire. Les établissements d'enseignement agricole peuvent être associés à divers niveaux, aussi bien en participant aux diagnostics qu'en mettant un certain nombre de moyens et savoir-faire dont ils disposent au service de l'élaboration de ce document (*enquêtes, ressources, communication, organisation de temps d'information collective...*). Ils peuvent aussi jouer sur le territoire un rôle d'animation prospective, au travers d'enquêtes, mais surtout de restitutions de ces enquêtes.

## **En savoir plus**

- [www.projetdeterritoire.com/spip/index.php](http://www.projetdeterritoire.com/spip/index.php)
- [www.afip.asso.fr](http://www.afip.asso.fr)

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Démocratie participative

*La définition de démocratie, dans le dictionnaire Larousse est celle de « régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple. » Les interrogations sur le sens et les formes que prend le terme de démocratie, ou encore celui de souveraineté du peuple, ont toujours existé.*

*Ces notions se trouvent depuis ces trente dernières années ébranlées par une combinaison d'évolutions convergentes, qui réorganisent nos sociétés : aux dynamiques d'ouverture et d'élargissement des territoires (la mondialisation économique, l'accélération de la construction européenne), s'ajoutent en effet celles de renouveau du local (telle la montée en puissance d'instances de régulation non élues).*

## Historique

### La crise de la démocratie représentative

Les années 1968-1970 connaissent une remise en cause des démocraties traditionnelles occidentales. Certains courants politiques et des mouvements régionalistes sont de plus en plus mobilisateurs et sont l'un des déclencheurs de la décentralisation. Les troubles sociaux se poursuivent durant les années 1970, la situation économique étant aggravée par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 qui mettent fin aux années d'expansion des « Trente Glorieuses ». L'inflation et les difficultés économiques grandissantes se traduisent par une baisse de popularité des gouvernants.

La période des années 1980-1990 est ainsi marquée par un désintérêt croissant des habitants envers les modes d'expression de la démocratie représentative : le taux d'absentéisme aux élections augmente, le citoyen se désintéresse de la vie politique.

L'évolution du mode de vie (urbanisation et hausse de la mobilité) et des mentalités (prédominance de l'individualisme par rapport au cadre collectif, consumérisme) contribue à effriter les repères de la démocratie représentative. Les instances communales et gouvernementales sont perçues comme trop éloignées, à la fois inaccessibles spatialement et ignorantes des préoccupations des habitants. La professionnalisation des élus, l'évolution vers une technicité et une complexité grandissantes des décisions à prendre, a pu contribuer à cette distanciation.

Dans le même temps, de nouvelles formes de citoyenneté se dessinent, dans lesquelles la société civile tient un rôle essentiel. L'échelon local devient un échelon d'action privilégié. Des instances locales se créent (tels les bassins d'emploi). L'autogestion et le partenariat (le dialogue social territorial par

exemple) sont au centre de la démarche. Cependant, jusqu'à la fin des années 1980, on ne parle pas encore de démocratie participative : les termes usités sont ceux de société civile, d'autogestion...

## L'émergence de la démocratie participative

Le terme se répand durant la dernière décennie dans les milieux du développement local (les associations, agences de développement tout comme les institutions l'emploient dans leur méthodologie), dans les courants alternatifs (les mouvements alter mondialistes), mais aussi chez une classe politique inquiète de la baisse de participation électorale et soucieuse de redécouvrir ses électeurs et de se rapprocher d'eux. Le processus de décentralisation avait en effet conduit les territoires à élaborer des stratégies de projet propres ; ces derniers ne pouvant se concrétiser sans l'implication, l'association de tous les acteurs agissant sur ce territoire.

La démocratie participative est donc née d'une véritable interrogation sur la manière de construire et de mener un territoire. Elle résulte d'une volonté de rétablir le contact entre la population et les acteurs impliqués dans le développement et l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, certains pays émergents vont plus loin comme le témoigne la création au Brésil du Forum Social.

## Principe

### Comment fonctionne la démocratie participative ?

Elle s'exerce de façon ciblée. Pour un projet particulier, le degré de participation et d'implication des habitants varie.

Il faut un groupe « moteur » du mouvement, qui le déclenche et le porte. Des associations et des groupes sociaux<sup>1</sup> (association de locataires ou groupement de propriétaires par exemple) peuvent interpellier le pouvoir institutionnel, mais leur mouvement ne défendant souvent que leur intérêt propre, des risques de déviance vers le clientélisme et le « mouvementisme » existent. Enfin, des groupes économiques peuvent se constituer en entités demandant leur implication dans le projet de territoire. Les comités de bassin d'emploi sont ainsi nés de la conjonction des syndicats et des entreprises locales pour faire face aux difficultés et aux menaces de délocalisation.

Plusieurs possibilités pour mettre en œuvre la démarche participative sont aujourd'hui mises en œuvre.

Elles se déclinent comme suit :

#### Cas '0' : l'information

- L'autorité politique informe l'habitant de ce qu'elle a décidé pour le projet de territoire. Consultez la fiche « [Les projets du territoire](#) »

---

<sup>1</sup> On peut remarquer que ce sont souvent les classes moyennes qui sont impliquées dans les processus de participation. Les couches les plus défavorisées de la société ne bénéficient pas des moyens matériels et intellectuels (difficultés à s'exprimer du fait d'un manque de connaissance de la langue ou par peur de prendre la parole, difficultés d'implication) qui leur permettraient de prendre part au projet. L'existence des groupes de 'pression' ainsi créés par une 'communauté' d'habitants ne doit pas masquer le fait que la majorité n'a peut-être toujours pas voix au débat.

### 1er cas (le plus fréquent) : la consultation, ou niveau 1

- les services techniques et un cabinet d'étude (consultant) travaillent ensemble pour définir les problèmes et trouver des solutions
- les habitants sont consultés avant la décision, différentes solutions leur sont présentées

### 2ème cas : la concertation, ou niveau 2

Souvent, cette méthode est mise en place à la suite de l'échec du premier cas de figure. Il y a en général 4 étapes :

- consultation d'un échantillon choisi de personnes, d'acteurs le plus souvent déjà impliqués sur le territoire ;
- élaboration de pistes de solution ;
- présentation de ces solutions aux habitants ;
- prise de décision par le politique, avec tous ces éléments.

L'animateur<sup>2</sup> se charge de mettre en relation les différents types et groupes d'acteurs. Il doit veiller à ce que toutes les catégories de population concernées aient la possibilité de s'impliquer dans la démarche. Il fait remonter les besoins et demandes des habitants, redistribue l'information auprès d'eux et joue le rôle de moteur dans le processus, le relançant quand il s'essouffle, ralentissant le rythme quand les choses se précipitent trop.

### 3ème cas : la co-décision, ou niveau 3

Il y a aussi en général 4 étapes :

- consultation des habitants ;
- élaboration des pistes de solution ;
- présentation des solutions aux habitants ;
- décision prise par le politique ou par délégation de compétence au conseil qui s'est formé au sein des habitants.

Les cas 2 et 3 se différencient selon l'importance donnée par le politique aux actions de communication vers les acteurs locaux.

Dans le cas de la concertation, la sélection d'interlocuteurs choisis selon le territoire et la thématique risque d'alimenter une subjectivité vis-à-vis des problématiques à traiter, et d'orienter dès le départ le processus selon les opinions et les choix des personnes consultées. Dans le cas de la co-décision, le filtre se fait de lui-même : seuls les habitants impliqués et déjà organisés s'expriment. Une partie de la population peut donc être totalement ignorée si un travail de recherche et de consultation n'est pas fait par le médiateur pour aller chercher cette population.

## Controverse

Ce sont cependant le plus souvent les élus ou les institutions qui décident d'enclencher le processus afin de renforcer leur légitimité. Ils sont alors partagés entre deux volontés : celle de céder une partie de leur pouvoir à la société civile et celle de le conserver pour ne pas voir leur légitimité remise en cause. Ils doivent, de plus, concilier les demandes sectorielles et ponctuelles des habitants

---

<sup>2</sup> Que l'on peut aussi appeler médiateur ou régulateur

avec le long terme que nécessite le travail politique. Ce double mouvement contradictoire explique en partie l'ambiguïté que peut contenir la démarche de démocratie participative.

Une crise s'est notamment traduite lors de la tenue du Forum Social Mondial à Bombay. La critique majeure était la déviance du système vers trop d'institutionnalisation. Les collectivités ont en effet été accusées de pratiquer une fausse démocratie participative : une participation de principe et non plus de fait.

La notion de démocratie participative, terme qu'on a aujourd'hui tendance à employer à tout-va, cherche encore ses marques et les formes qu'elle peut revêtir.

### La place de la communication

Un des plus gros défis que pose la démarche participative est le moment pour débiter la communication envers les habitants et la forme qu'elle doit prendre.

Les attentes immédiates des habitants se confrontent avec les délais à moyen et à long terme nécessaires à la mise en projet et au développement d'actions de structuration du territoire. Faire saisir cette réalité à tout un chacun n'est pas chose aisée. Une communication mal conduite peut susciter de trop fortes attentes et mener à un désintérêt et à la désaffection des habitants pour le projet. Les instances issues de la démocratie représentative trouvent ici leur limite.

Une nouvelle forme de démocratie est en train de naître, redonnant au citoyen le droit d'expression qu'il pensait avoir perdu. Plusieurs courants et démarches se confrontent dans le rôle à accorder à l'habitant dans la construction de son territoire. Les questions sous-tendant la démarche restent cependant les mêmes : comment construire avec le plus d'habitants possible ? Comment permettre à tous les habitants de participer ? Comment donner envie à tous les habitants de participer ?

### Exemples

Une quarantaine de territoires urbains et ruraux sélectionnés dans le cadre de l'expérimentation « Pour des conseils de développement participatifs » et accompagnés par l'Unadel.

### Pour en savoir plus

#### Dans le guide

Dans la rubrique « démarches à entreprendre », consultez la fiche « [Les projets du territoire](#) »

Dans la rubrique « Concepts », consultez la fiche « [La participation](#) »

#### Sur le Web

Union nationale des acteurs et des structures du développement local : [www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)

Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale : [www.adels.org](http://www.adels.org)

### Auteur de la fiche

Caroline Humbey et Héloïse Deffobis – Bergerie Nationale de Rambouillet



# La participation

*L'idéal démocratique repose sur la conception que le pouvoir politique procède du peuple souverain. Il ne peut donc y avoir de démocratie sans participation du citoyen à la vie politique, c'est à dire sans citoyen actif. On peut participer à de nombreuses activités, s'impliquer dans divers groupes ou associations, mais que recouvre la notion de participation ? A quoi participe-t-on ? Pourquoi ?*

## Historique

Dans la Grèce antique la participation est le corollaire de la citoyenneté. Les citoyens sont des hommes libres, adultes, propriétaires de la terre, détenteurs des droits politiques, ce qui signifie qu'ils **participent** à la vie commune. Cette participation s'exerce dans les domaines politique, militaire et religieux. Les femmes sont exclues des deux premiers plans, mais participent pleinement à la vie religieuse. La réunion régulière du peuple dans l'agora et la démocratie directe donnent aux citoyens le droit de décider sur toutes les questions d'intérêt commun.

La notion de participation a longtemps été assimilée au fait d'exercer (*ou de ne pas exercer*) son droit de vote. Les évolutions de nos sociétés ont remis progressivement en cause les modèles classiques de fonctionnement et les systèmes de valeur. Le citoyen et la société civile revendiquent, en général, une part active dans les choix stratégiques de société. La loi (*loi Voynet notamment*), a ouvert de nouvelles perspectives pour les systèmes locaux de décision. Les institutions locales n'ont plus à elles seules la capacité de gérer la totalité des affaires des territoires. Elles doivent renouer des liens de proximité entre les citoyens et les collectivités locales, en intégrant de multiples acteurs au processus de décision, de suivi, et d'évaluation sans pour autant remettre en cause la légitimité du suffrage universel. Depuis quelques années se déroule à Porto Alegre, au Brésil, une expérience exemplaire : le budget participatif. Des structures de décision parallèles au conseil municipal ont été mises en place, permettant à tous les habitants qui le souhaitent de décider vraiment pour leur ville. On retrouve une expérience de ce type à Palmela au Portugal où 30 % du budget est géré par les habitants. Mais c'est avec la mise en place des conseils de développement dans le cadre des pays et des agglomérations que va vraiment se poser en France la question de la participation.

## Controverses

Bien qu'elle ne remette pas en cause le principe de représentation politique, la démocratie participative implique une participation directe de la population entre les élections. Des instances comme les conseils de quartier, les forums citoyens, le droit de rappel des élus et les référendums d'initiative populaire sont des exemples de démocratie participative. Ce type de participation a l'avantage d'augmenter la participation politique de la population en général et dans ses différentes composantes.

La démocratie représentative, par définition, ne laisse pas beaucoup de place au citoyen de base : celui-ci se contente de choisir un représentant chargé d'appliquer le programme pour lequel il a été mandaté. De leur côté, les élus ne rendent pas compte, une fois en poste, de l'application ou non dudit programme.

Traditionnellement, la participation du citoyen à la vie de la cité se caractérise par sa capacité à choisir ses dirigeants au travers du vote. On peut se demander si la faiblesse de la participation citoyenne n'est pas aussi attribuable au peu de pouvoirs effectifs que les gens ont sur le processus décisionnel et sur les choix eux-mêmes. La fin de l'utopie a donné naissance, il y a longtemps déjà, à la démocratie représentative. Toutefois, les impératifs de fonctionnalité et d'efficacité doivent-ils limiter le pouvoir citoyen au seul choix des représentants et des dirigeants politiques? L'usage du référendum ne devrait-il pas être considérablement élargi afin de donner un sens plus réel à la démocratie?

Le rôle accru des organisations politiques et sociales dans le jeu politique modifie les règles de la démocratie. Des groupes s'érigent en contre-pouvoirs et prennent leur autonomie vis-à-vis du pouvoir politique, sur lequel ils agissent directement en négociant avec les gouvernants au nom des intérêts de leurs membres. La participation ainsi détournée tendrait à transformer la démocratie en un vaste ensemble d'organisations corporatistes, où la puissance remplace la légitimité. Dans ce cadre, la décision politique apparaît moins comme le résultat d'une délibération que comme le fruit de la mise en œuvre d'un réseau de clientèles, et d'une négociation entre les partenaires publics et les groupes d'intérêts. En somme, les associations les plus puissantes tentent d'imposer leur volonté. Cette lutte donne lieu à la reconstitution, dans les démocraties occidentales, de féodalités au sein de la société démocratique, modifiant le sens initial du pluralisme et de la légitimité politique.

Enfin, et surtout, certains élus tendent à opposer démocratie représentative et démocratie participative en arguant du fait que seule l'élection confère une légitimité pour conduire les affaires de la cité.

## Exemples

De nombreuses expériences de participation ont été mises en œuvre dans les territoires : elles ont été rassemblées au sein de l'expérimentation nationale «*Territoires d'avenir*» qui a observé pendant trois ans 44 territoires et relevé un certain nombre d'exemples et de bonnes pratiques favorisant la participation.

## Perspectives

La participation suppose un environnement favorable, comme la définition d'espaces et des niveaux de décisions (le quartier...) permettant une participation directe. Elle suppose que soit promue une éducation permanente des citoyens pour que chacun prenne conscience de sa dimension de citoyen, du devoir qui lui incombe de se former pour mieux comprendre le monde qui l'entoure. Elle nécessite la multiplication des espaces de débats comme les cafés

citoyens. Elle suppose enfin de promouvoir un retour de la pensée, une culture de l'utopie, une dimension prospective afin de retrouver ensemble le goût du projet... Pour un établissement d'enseignement et de formation, il est intéressant de savoir que l'Union Européenne s'intéresse de près à la participation des élèves.

## En savoir plus

### Sur le Web

Union nationale des acteurs et des structures du développement local  
[www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)

### Bibliographie

PLASSARD, François.- *Territoires en prospective*.- PROCIVAM-ADIR, 1994.

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque – CEP de Florac



# Réseaux et partenariats

*A l'heure où territoires et acteurs doivent s'organiser pour prendre en main leur propre développement, on parle de plus en plus de «partenaires», de «réseaux», voire de «réseaux partenariaux». Il est toutefois important de bien dissocier les deux, et de bien clarifier la définition que l'on se donne de chacun d'entre eux afin de ne pas confondre un partenaire avec un client, une relation de travail ou un organisme lié par un lien de subordination.*

## Historique

Le mot **réseau** désigne d'abord un petit filet pour prendre des oiseaux ou du menu gibier. Il perd ensuite cette valeur diminutive et désigne un ouvrage formant un filet à mailles plus ou moins larges, et par analogie un tissu formé de petites mailles, appelé plus tard "résille". Au XIII<sup>ème</sup> siècle, il désigne, au sens figuré, un "ensemble de choses abstraites emprisonnant peu à peu l'individu". Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le mot réseau est devenu un terme de description physiologique, pour l'entrelacement de nerfs, de vaisseaux où circule le sang.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, il s'applique aussi par abstraction à un ensemble de personnes directement ou indirectement liées (par exemple une organisation clandestine) et, en sciences, à un ensemble de points communiquant entre eux.

Aujourd'hui, ce deuxième sens de points communiquant a trouvé de nouvelles applications relatives à la télévision, au commerce (réseau de concessionnaires, de courtage, de distribution, de prospection). L'application du terme à l'informatique est particulièrement importante, qu'il s'agisse de réseaux locaux, par exemple les réseaux d'entreprise, de réseaux "longue distance" ou du réseau des réseaux (Internet). Ce mot de réseau est aussi souvent appliqué à un ensemble de personnes communiquant entre elles. On accepte communément la notion de «réseau de partenaires», mais on est là dans une situation relative à un ensemble de personnes entretenant des liens suivis et interactifs qui définit plutôt le **partenariat**.

Si le mot «partenaire» est courant dans les dictionnaires, le terme de **partenariat**, très employé actuellement, n'apparaît dans les dictionnaires que depuis une vingtaine d'années. Il est défini comme «une action commune (...) dans un but déterminé». Le partenariat désigne des formes de collaboration entre diverses personnes, qui vont au-delà d'une intervention ponctuelle.

## Controverses

Le réseau ne représente ni une totalité, ni une unité, ni une identité. Il est au contraire une connexion de différences. Le territoire peut nourrir et se nourrir du réseau qui, tout à la fois, lui offre une visibilité et le complète.

S'il est possible d'adhérer à un réseau, il ne l'est pas d'adhérer à un partenariat, car il faut au contraire le construire. Le **partenariat** implique une rencontre, une collaboration, une réalisation commune, un projet, entre des personnes qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. La notion de partenariat implique la rencontre de deux projets. Dans le contexte qui intéresse un établissement de formation, le partenariat relève d'une stratégie de réponse à une situation donnée. Il est bien évident que la relation partenariale doit être équilibrée : un partenaire n'est pas un client, un sous-traitant, une simple relation de travail, un subordonné ou un supérieur hiérarchique. Le partenariat ne saurait non plus s'accommoder d'une relation à sens unique, fut-elle verticale ou horizontale. Il suppose, au contraire, un échange «gagnant- gagnant».

Ce guide part du postulat selon lequel «*un partenariat n'a aucun sens s'il n'est pas basé sur un projet*». Le partenariat n'est pas une fin en soi, mais un moyen à un moment donné de mettre en œuvre un projet ; on n'est pas «*partenaire*» pour être simplement «*partenaire*». Ce partenariat stratégique et prospectif suppose de mettre en évidence les relations plus ou moins directes entre les différents acteurs concernés par une situation ou un projet donnés, de qualifier ces relations, et de clarifier le positionnement de chacun des acteurs pour adapter la stratégie de formation ou de projet conduit.

Il ne faut pas confondre partenariat et **collaboration** : Le mot « collaboration » vient du latin *cum* : « avec » et *laborare* : « travailler », et désigne l'action de travailler en commun avec quelqu'un, d'élaborer un travail commun, de contribuer à un résultat. Selon le Petit Robert, «collaboration» renvoie à l'idée «d'aide, d'appui, de concours, de coopération, de participation». La collaboration est un acte, une pratique, un accord institutionnel ponctuel, établi sur un temps plus limité que ce que ne l'est le partenariat.

## Exemples

De nombreux exemples d'actions partenariales sont développés dans ce guide. Il faut noter que le niveau européen, notamment la direction de l'éducation et de la culture, attache une importance particulière à cette dimension de partenariat. Dans les appels d'offre «Equal» par exemple, les porteurs de projet doivent se structurer en partenariat local de développement (PDD), et la commission finance cette phase de structuration. Au sein de ce PDD, tous les partenaires sont égaux et chacun doit être directement responsable d'une des actions contenues dans le projet. Les projets Léonardo Da Vinci attachent également une importance particulière à l'équilibre du partenariat, fut-il local ou transnational. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la commission européenne peut financer, au moyen de projets «réseaux», la mise en place de projets partenariaux.

## Perspectives

La démarche proposée dans ce guide est fortement centrée sur la consolidation et le renouvellement du partenariat local. C'est pourquoi les outils d'analyse proposés reposent tous sur une mise en œuvre participative. Ils privilégient clairement la mobilisation collective des acteurs concernés, y compris au sein de la structure de formation elle-même, et valorisent la diversité et la richesse des points de vue de chacun. Leur usage permet d'apprendre à travailler et à construire ensemble, de mieux se connaître pour identifier les complémentarités entre acteurs.

D'autres sortes de partenariats peuvent également être considérées : le partenariat comme composante de l'action de formation, plus axé sur une relation à double sens - intervenant, personne ressource, partenaire de proximité professionnelle, partenaire institutionnel - ou le partenariat des prescripteurs, plus formel et imposé par un cahier des charges.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'ensemble des partenariats individuels des diverses personnes travaillant au sein d'une même structure ne constituent en rien le partenariat de la structure. D'où l'intérêt de mener un travail «collectif» sur les partenariats.

Au sein d'un établissement de formation, un travail de réflexion sur le partenariat doit être mené régulièrement, en tout cas avant d'engager une structure dans une action ayant des incidences sur le développement d'un territoire. L'élaboration du projet d'établissement est un moment privilégié pour y réfléchir.

### **En savoir plus**

CEP.-*Formations, partenariats et territoires : livret méthodologique.*- Educagri éditions, 2001.

### **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# L'animation, facteur de développement local

*Au sens étymologique, l'animation est définie comme « le fait de donner la vie, le mouvement ». Le mot « animus », en latin, représente l'esprit, l'intention de faire. On retiendra ici la définition avancée du Petit Robert, relative à un « ensemble de méthodes de conduite d'un groupe qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres à la vie collective ».*

## Historique

Le concept d'animation en milieu rural est difficilement dissociable de celui de développement local. Apparue il y a une trentaine d'années, cette forme de développement est perçue comme une démarche volontaire d'acteurs se réunissant sur un territoire à taille humaine pour envisager son avenir, cela en perspective avec d'autres niveaux d'administration et d'autres échelons politiques de la nation. C'est une vision du local dans le global, qui voit le territoire comme un système en relation avec d'autres systèmes et d'autres acteurs. Les acteurs œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de leur territoire, ce qui passe notamment par le développement et l'emploi, mais aussi par une certaine qualité de vie et de services. Cette dynamique de développement, partant du bas et privilégiant les ressources endogènes, a besoin pour se maintenir d'une politique d'animation garante de la liaison entre les acteurs, de la prise en compte de leurs projets, de leurs aspirations, de leurs attentes. Cette animation, génératrice de rencontres sociales, culturelles et identitaires, va donner tout son sens au projet de territoire.

Particulièrement bien réparti sur les territoires, et à fortiori les territoires ruraux, l'enseignement agricole se voit confier par la loi cinq missions essentielles. Toutes ces missions aboutissent à des actions concrètes d'animation et de développement qui rejaillissent à plus ou moins long terme sur les établissements et enrichissent les parcours de formation des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires. Portées par l'ensemble de la communauté éducative des établissements, et notamment par les enseignants en éducation socioculturelle, elles contribuent à renforcer l'ancrage territorial des établissements.

Cette liaison avec les territoires a été confortée par la signature, en 1990, d'une convention entre les ministères chargés de la Culture et de l'Agriculture. Cette convention pose les principes de coopération dans trois secteurs : l'enseignement agricole, l'animation rurale et le patrimoine. Ce partenariat s'est traduit par des conventions entre les directions régionales des affaires culturelles et les directions régionales de l'agriculture et de la forêt. Ces textes permettent aux établissements d'enseignement agricole de mener, dans le cadre de partenariats locaux, des actions d'animation à caractère culturel contribuant au développement des territoires. Plus récemment, en janvier 2004, la convention

de partenariat entre le ministère de l'Agriculture et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est venue renforcer le rôle de l'enseignement agricole pour une offre adaptée des formations aux demandes locales.

## Controverses

Les profondes modifications de l'économie mondiale, et notamment des formes que prend la compétitivité, ont renversé, ces dernières années, les modes de production : c'est désormais la demande du marché qui est à l'origine de l'organisation de la chaîne productive. Le maître-mot n'est plus la programmation mais la flexibilité, que les réseaux souples de petites unités de production ou les pôles de développement intégré semblent mieux à même de porter que les macro-unités. Quand la crise touche des régions dont l'économie est caractérisée par la mono-activité, c'est tout le tissu social qui s'effondre.

Le projet européen est dans les années 1960 largement fondé sur la théorie économique néo-classique. Les forces du marché doivent pouvoir opérer librement de manière à créer un bien-être socio-économique sur l'espace européen. Mais la persistance de déséquilibres au niveau infra-national, menaçante pour le projet initial, a conduit à la création d'un organe interventionniste. En 1975, le Fonds régional voit le jour avec pour mission de renflouer les zones économiques désavantagées afin d'élever leur niveau de vie à celui de la moyenne européenne. C'est la première reconnaissance d'un niveau infra-national comme champ d'intervention des politiques européennes.

Cette «insécurité», liée à une mondialisation perçue comme agressive, amène les territoires ruraux à repenser leur développement, leur cadre de vie, leur devenir. Le local s'approprie en quelque sorte le développement pour en faire un concept et une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée, solidaire, durable. Essentiellement fondé sur les échanges entre acteurs locaux, le développement local ne peut pas faire l'impasse sur une animation soutenue.

## Exemples

Les établissements d'enseignement agricole ont pour mission de participer, aux côtés de partenaires locaux privilégiés comme les collectivités territoriales, les responsables économiques, les autres services déconcentrés de l'État et les associations, au développement des territoires dans lesquels ils s'insèrent. Il s'agit pour eux de mener, en cohérence avec l'ensemble des missions qui leur sont conférées, des actions d'animation et de développement répondant à des besoins communs aux établissements et aux territoires.

C'est ainsi que des actions ayant un impact sur le territoire sont conduites dans le cadre de la pédagogie de projets, en lien avec les divers référentiels (*Projet d'Utilité Sociale, Module d'Initiative Locale, Module d'Adaptation Régionale, Projet "Initiative et Communication", etc*).

Les actions peuvent prendre diverses formes ; il peut s'agir :

- d'animations sociales pour les collectivités dans le cadre des filières services ;
- de manifestations liées aux sections d'animation sportive, à l'association sportive de l'établissement, aux activités de pleine nature ;
- de rencontres, d'échanges, comme les forums, les portes ouvertes, les carrefours "emploi", les colloques et les conférences ;
- de diffusion artistique et d'actions culturelles pour un public externe ;

- de promotion des patrimoines culturels et agri-culturels (exposition, création artistique) ;
- de coopération internationale, d'échanges interculturels avec une dimension territoriale...

## Perspectives

Globalement, les dispositions relatives à l'enseignement agricole du projet de loi en faveur du développement des territoires tendent à renforcer la notion d'établissement d'enseignement agricole, en tant que centre de ressources ouvert sur le territoire.

Les actions menées par les établissements pourraient ainsi se poursuivre dans les domaines de l'expertise, du conseil, de l'accueil du public, de l'offre de locaux, de la mise à disposition de ressources au travers des centres d'information et de documentation, des centres de ressources ou de centre d'accès à Internet, des plate-formes technologiques, des dispositifs d'appui aux porteurs de projet...

## En savoir plus

MAIRIE-CONSEILS / PARCS NATURELS REGIONAUX DE France.- *Expérimentation collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux : recueil d'expériences : janvier 2000.*- MAIRIE-CONSEILS, 2000.

Exemple de la plate-forme technologique de Rodez, sur le site [www.formater.com](http://www.formater.com)

## Auteur de la fiche

Guy Lévêque - CEP de Florac



# L'insertion de la personne et de son projet

Au sens étymologique, le mot insertion signifie : « Intégration d'un individu ou d'un groupe dans un milieu social différent ». L'enseignement agricole se voit confier par la loi cette mission d'insertion d'une personne et de son projet sur le territoire.

## Historique

La notion d'insertion des jeunes apparaît dans quelques textes officiels dans les années 1970. En 1981, c'est à l'occasion d'un rapport remis au Premier Ministre par Bertrand Schwartz sur « l'insertion sociale et professionnelle des jeunes » que le terme « d'insertion » fait une entrée en force dans le vocabulaire politique français.

Au cours et vers la fin des années 1980 s'impose progressivement l'idée que les difficultés d'insertion ne sont pas spécifiques aux jeunes, mais concernent aussi d'autres catégories, comme, par exemple, les chômeurs de longue durée. C'est sans doute l'instauration du revenu minimum d'insertion (RMI), fin 1988, qui a précipité l'extension du terme d'insertion et son assimilation à la notion d'intégration, opposée à celle d'exclusion.

L'insertion devient maintenant un terme couramment employé pour désigner, pas toujours de façon précise, un ensemble de processus concernant la scolarisation des jeunes, l'intégration harmonieuse dans la société, la recherche d'un emploi. Elle est désormais considérée comme un enjeu majeur, autant au niveau local que national et européen.

La Loi d'orientation agricole [n° 99-574 du 9 juillet 1999](#) a défini une nouvelle mission pour l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics : *"ils contribuent à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes"*. Une circulaire, du [7 juin 2002](#), a précisé la mise en oeuvre de cette mission.

## Controverses

Faut-il aborder l'insertion comme une mission à part, confiée à certains formateurs chargés d'animer des modules en direction de personnes en difficulté, ou au contraire lui donner une dimension transversale en prenant soin de mettre en oeuvre à chacun des niveaux du processus d'apprentissage des pratiques qui vont favoriser l'insertion de la personne et de son projet dans le territoire ? Nous ne sommes pas là dans une controverse mais dans une complémentarité. Une lecture de la circulaire précitée donne une vision d'ensemble de la notion d'insertion qui doit être abordée globalement et en prenant en compte l'ensemble des problèmes d'un jeune ou d'un adulte, ses aspirations, ses projets, ses acquis, ses capacités. Elle se décline cependant, aux termes mêmes de la loi, en trois « catégories » :

- l'insertion scolaire, qui garantit un cursus équilibré et protège de toute sortie du système sans avoir une qualification ou un projet ;
- l'insertion sociale, qui vise à préparer chacun, jeune ou adulte, à s'intégrer dans une collectivité humaine, en respectant ses règles, en faisant preuve d'autonomie, de sens de la responsabilité et de sens critique ;
- l'insertion professionnelle, qui doit conduire le jeune ou l'adulte vers un emploi ou une activité au plus près de son projet et de la réalité du marché de l'emploi.

## Exemples

De nombreuses « bonnes pratiques » sont mises en œuvre dans les établissements de formation et favorisent cette mission d'insertion, qui doit être mise en œuvre tout au long, et même au-delà, du temps d'apprentissage.

La toute première personne que rencontre un futur stagiaire, fût-ce en « présentiel » ou au téléphone, est une personne des services administratifs. A ce niveau, le rôle du secrétariat est primordial. Il est à la fois le dépositaire de la mission du premier accueil, de la première interprétation de la demande, et en cours d'action, le médiateur -si besoin- entre le formateur, l'équipe pédagogique et le stagiaire. Au CFPPA de Saint-Flour (15), les secrétaires sont systématiquement associées aux réunions de l'équipe pédagogique, ce qui conforte leur rôle de "formatrices de fait". Elles sont d'ailleurs parfois appelées à intervenir en face-à-face dans le processus de formation

Dans les formations qualifiantes, on voit souvent se confronter deux logiques : l'obtention du diplôme, et la confrontation du projet à la réalité du territoire. Ceci suppose une grande vigilance dans l'organisation des modules pédagogiques utilisés, dans la programmation et l'individualisation de la formation. Enquêtes de terrain, ouverture sur le territoire, entretiens métiers, pertinence dans le choix des tuteurs, mutualisation des expériences des stagiaires au retour de stage en milieu professionnel, sont des pistes privilégiées.

Enfin, l'intégration du stagiaire peut notamment être prolongée au-delà de l'action de formation par sa présence dans les jurys ou son retour en tant qu'intervenant sur un module particulier.

## Perspectives

Pour mettre en œuvre cette mission, les établissements de formation devront clairement l'inscrire dans leur projet d'établissement. La notion d'insertion doit être transversale à l'ensemble des activités mises en œuvre par l'ensemble des équipes. Elle suppose le développement d'un ensemble de bonnes pratiques à développer, autant au niveau de l'accueil des stagiaires et apprenants que de « balisage » de son parcours au travers de la mise en place de partenariats locaux : maîtres de stage, tuteurs, organisations professionnelles, services publics de l'emploi, monde associatif, animateurs du développement local... La mise en œuvre de cette mission, pour être efficace, passera par une définition commune, entre apprenant, tuteur et enseignant, des objectifs à atteindre, et donc une évaluation en continu des actions engagées, des orientations choisies, et des objectifs. Si le milieu rural est de moins en moins considéré comme offreur d'emplois au sens classique du terme, la prise en compte du projet de vie de la personne, la mise en commun des énergies locales pour le rendre économiquement viable et socialement viable constituent une piste intéressante

à explorer dans le cadre de cette mission d'insertion.

## **En savoir plus**

[Circulaire DGER / FOPDAC / C2003 - 2004 du 11 mars 2003](#)

## **Auteur de la fiche**

Guy Lévêque – CEP de Florac



# La Citoyenneté

*La citoyenneté est une notion qui est au cœur de notre civilisation et qui nous vient de l'héritage que nous a laissé la Grèce antique. Nos pères ont longtemps combattu pour que leur soit reconnu le droit de participer à la vie de la cité et de la nation. Ciment du pacte républicain, le vote, qui est la forme la plus emblématique de l'exercice de la citoyenneté, est de plus en plus délaissé. En parallèle de ce phénomène préoccupant, le citoyen demande à être de plus en plus associé aux prises de décisions, que se soit au niveau local comme au niveau global. Devant ces tensions, l'éducation à la citoyenneté devient de plus en plus une priorité inscrite au sein des référentiels car c'est la vitalité de notre démocratie qui est peut être en jeu.*

## Historique

La citoyenneté est une notion qui est apparue à Athènes durant l'antiquité. C'est la qualité qui reconnaît à ceux qui en disposent le droit de participer à la gestion des affaires publiques. Son principe essentiel pose que tous les citoyens sont égaux devant la loi et interviennent de manière égale à la prise de décision politique. Les citoyens se réunissent dans un lieu unique pour débattre des grandes questions intéressant la cité. Seulement 10% des habitants d'Athènes ont à cette époque la qualité de citoyens. En sont exclus les femmes, les esclaves et les barbares (étrangers). Avec la chute de l'empire romain, cette qualité est oubliée et tombe en sommeil durant plus d'un millénaire.

En France, la révolution de 1789 remet la citoyenneté au cœur du discours politique. Les hommes majeurs sont tous des citoyens (et non plus sujets du Roi). La grande nouveauté de la période révolutionnaire, c'est de lier la citoyenneté à la nationalité. Au départ l'esprit d'universalité l'emporte : ainsi l'article 5 de la constitution du 24 juin 1793 accordait la citoyenneté « à tout étranger qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard, tout étranger enfin qui sera jugé par le corps législatif avoir bien mérité de l'humanité ». Cette règle change très vite.

La nationalité française devient une condition obligatoire pour acquérir la citoyenneté. Au début du XIXe siècle c'est une conception restreinte de la citoyenneté qui l'emporte : il y a d'un côté des citoyens à part entière qui peuvent voter et être élus (c'est en fonction du montant de leurs impôts qu'ils ont ce droit), de l'autre des citoyens passifs qui disposent d'un certain nombre de droits mais pas celui de voter ou d'être élus. Ce n'est qu'en 1848<sup>1</sup> que le suffrage universel

---

1 Ce n'est qu'en 1918 que ce principe est acquis au Royaume-Uni mais en y

masculin est définitivement instauré. Quant aux femmes, le droit de vote ne leur est reconnu qu'en 1944 (ordonnance du 24 Avril).

## **Controverses : est ce la fin de la citoyenneté ou d'une citoyenneté ?**

La notion de citoyenneté évolue et se transforme. La première question posée a trait à la recherche par les citoyens d'une citoyenneté plus active, plus participative. Ils revendiquent un rôle plus direct dans la prise de décision politique.

La seconde question posée a trait à l'extension de la qualité de citoyens aux étrangers. Les étrangers membres de l'Union européenne ont désormais le droit de participer aux élections locales. Depuis l'adoption du traité de Maastricht en 1992, la notion de citoyenneté européenne est née, elle affirme le sentiment d'union entre les ressortissants des états membres.

On assiste actuellement à l'émergence d'une possibilité du développement d'une citoyenneté mondiale. Les nouveaux moyens de communication et un nouveau sentiment d'appartenance à une communauté planétaire expliquent cette évolution. Aucun instrument d'exercice de cette citoyenneté n'existe actuellement au niveau mondial.

## **Exemple : de nouvelles formes d'exercice de la citoyenneté émergent**

Un nouvel espace permet d'exercer sa citoyenneté : le conseil de développement. La Loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire de 1999 (LOADDT) permet la création de nouveaux territoires de projets : les Pays et les communautés d'agglomération. Chacun de ces territoires doit mettre en place des conseils de développement, composés des représentants des milieux culturels, sociaux, économiques et associatifs présents sur le territoire. En parallèle, des commissions thématiques (agriculture, culture, environnement...) permettent de réunir des groupes de travail pour débattre des projets proposés par les forces vives du territoire.

Pour ne citer qu'un exemple, la commission agricole du Pays du Centre Ouest Bretagne réunit l'ensemble des acteurs gravitant autour de cette profession. Une fois par trimestre, les projets agricoles du territoire y sont débattus, des subventions accordées. C'est ainsi qu'en 2003 un groupe d'agriculteurs a été soutenu financièrement pour ouvrir un magasin de vente directe de leurs productions en pleine zone rurale.

## **Perspectives**

Le taux de participation des citoyens aux élections est en baisse. Les jeunes sont particulièrement abstentionnistes. Ce comportement remet en cause un des piliers du pacte républicain car le droit de vote est l'expression la plus symbolique et la plus démocratique de la citoyenneté. A terme les élus risquent de ne représenter qu'une minorité de la population.

Le vote est un élément important de la citoyenneté. Les élus cherchent de plus en plus à consulter les citoyens et à les associer aux prises de décisions. Les associations, les syndicats, les socioprofessionnels participent aux débats

---

incluant les femmes de plus de trente ans.

(constitution des chartes de territoire, participation aux conseils de développement etc...). De nouvelles formes d'exercice de la citoyenneté émergent (débat, négociations, expertise...) dans ces nouvelles instances. Les raisons de s'engager ne manquent pas : défense de l'environnement, accès à la culture, lutte contre les exclusions, promotion du sport etc... Il est important que chacun acquiert la conscience de sa responsabilité, de ses droits et de ses devoirs au sein de la collectivité.

L'exercice de la gestion collective semble bien souvent trop lointain au citoyen pour qu'il se sente acteur et capable de peser sur les décisions qui sont prises. Devenir citoyen repose sur un processus de formation. La pratique de l'engagement et la volonté de comprendre son territoire contribuent à ce processus.

## En savoir plus

### Dans le guide

- Dans la rubrique « cadre institutionnel » les fiches [LOADDT](#) et [Le Pays, un nouvel outil pour le développement local](#).
- Dans la rubrique « démarches à entreprendre » la fiche [éduquer à la citoyenneté](#)

### Bibliographie

CREMIEUX, Colette.– *La citoyenneté à l'école*.– Syros, 2001.

GORGEU, Yves (directeur) / DASCAN, François / MIQUEU, Claude / BEAUDOUX, Etienne.- *Collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux : des projets communs pour l'avenir des jeunes*.– La Documentation Française, 1997.

LOINGER, Guy (Directeur). / NEMERY, Jean-Claude (Directeur).- *Construire la dynamique des territoires... : acteurs, institutions, citoyenneté active*.– L'Harmattan, 1997.

REGENT, Jean-Joseph.– *Démocratie à la nantaise : chronique d'une nouvelle expression de la société civile*.– L'Harmattan, 2004.

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*.– Educagri édition, 2001.

Les sites Internet des rectorats de l'éducation nationale regorgent de ressources sur cette notion de « citoyenneté ». Beaucoup d'actions et d'expériences d'éducation à la citoyenneté sont présentées et commentées.

## Auteur de la fiche

Jean François Le Clanche - Cempama Beg-Meil



# L'expérimentation

*En matière institutionnelle la notion d'expérimentation recouvre une réalité précise : celle de déroger au droit commun. Dans une tradition centralisatrice, l'ouverture du droit à l'expérimentation dans la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République, représente un véritable bouleversement dans la mesure où elle peut être considérée comme une atteinte au principe d'égalité.*

## Historique

L'expérimentation s'inscrit dans un processus de différenciation territorial qui s'est mis en place avec la décentralisation. La fin des années 1990 représente un tournant décisif avec notamment la loi d'orientation et d'aménagement du territoire du 25 juin 1999, dite « loi Voynet » qui dans le cadre de la mise en place des pays et des agglomérations, prévoit une compétence locale en matière de projet, d'innovation et de partenariat.

Les mêmes logiques sont reprises dans la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « loi Chevènement », ainsi que dans la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite « loi Gayssot ».

Le point commun entre ces trois lois est d'inverser la position de l'Etat et celle des collectivités territoriales. Ces dernières sont en principe à l'initiative et l'Etat joue d'abord un rôle de tutelle : il devient réactif.

Avec la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République, une nouvelle étape est franchie dans la mesure où elle inscrit dans la constitution une révision de la conception traditionnelle de l'unité de la république.

Trois points marquent cette « rupture » :

- La subsidiarité : déjà en œuvre dans le droit européen ;
- Les pouvoirs réglementaires autonomes ;
- L'expérimentation.

## Controverses

Le droit à l'expérimentation constitue une rupture dans l'application du principe d'uniformité selon lequel toutes les collectivités au sein d'une même catégorie (régions, départements, communes) disposaient des mêmes compétences, des

mêmes modes d'organisation et de fonctionnement. Il signifie que certaines régions, certains départements, certaines villes... pourront à titre expérimental exercer des compétences ne relevant pas des attributions normales et générales de leur catégorie.

Durant la période d'expérimentation, l'unité sera donc niée. Les domaines de compétences peuvent être très variés. Ils dépendent des demandes qui seront formulées par les collectivités intéressées, et acceptées par le législateur.

Cette approche est considérée par certains comme la remise en cause profonde du principe d'égalité républicaine (égalité de traitement des citoyens devant la loi).

Si l'on observe de près la réalité de ce principe, il est souvent largement mis en cause par les faits. Les législateurs ont progressivement cédé à la volonté des collectivités locales de prendre plus de responsabilités dans des domaines aussi marquants que le logement, l'urbanisme, le développement, l'emploi, l'insertion et la formation.

Ce qui est posé à l'état français mais aussi à l'Europe c'est la question des moyens de la régulation qui leur incombe, c'est comment ils seront capables de se porter garants de cette égalité et de cette unité, tout en reconnaissant la différenciation des moyens pour y parvenir. Se pose aussi la question de l'inégalité des moyens entre les territoires, moyens financiers d'autant plus différenciés que les transferts de compétences prennent, quant à eux, un caractère obligatoire quant aux prestations à organiser.

## Exemples

La région Ile-de-France pourra, par exemple, expérimenter une pleine compétence en matière de transports publics, la région Rhône-Alpes, une compétence en matière d'universités, etc..

## Perspectives

Si l'on observe de près le respect du principe d'égalité, il est souvent largement mis en cause par les faits, et ce depuis longtemps. Les législateurs ont progressivement cédé à la volonté des collectivités locales de prendre plus de responsabilités dans des domaines aussi marquants que le logement, l'urbanisme, le développement, l'emploi, l'insertion et la formation.

Ce qui est posé à l'état français mais aussi à l'Europe c'est la question des moyens de la régulation qui leur incombe, c'est comment ils seront capables de se porter garants de cette égalité et de cette unité, tout en reconnaissant la différenciation des moyens pour y parvenir. Se pose aussi la question de l'inégalité des moyens entre les territoires, moyens financiers d'autant plus différenciés que les transferts de compétences prennent quant à eux un caractère obligatoire quant aux prestations à organiser.

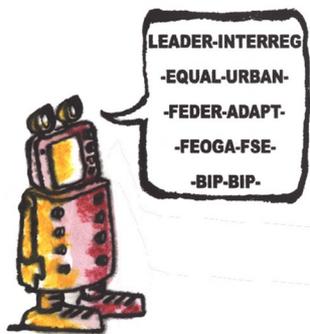
## En savoir plus

[www.espacetemps.net](http://www.espacetemps.net) article de Bernard JOUVE. *Gouvernance et décentralisation : les masques tombent enfin*, 17.01.2004

BÉHAR, Daniel / ESTÈBE Philippe.- *L'état peut-il avoir un projet pour le territoire ?* Annales de la recherche urbaine N°82

## Auteur de la fiche

Francis MORIN – Bergerie Nationale de Rambouillet



## Liste des sigles

- AB : agriculture biologique
- ACSE : analyse et conduite des systèmes d'exploitation
- AD : agriculture durable
- ADAR : Agence de Développement Agricole et Rural
- ADASEA : Association Départementale d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
- ADVP : Activation du Développement Vocationnel et Personnel
- AILE : Agence d'Initiative Locale pour l'Energie
- ANDA : Association Nationale du Développement Agricole
- APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- ARADD : animateur Régional Agriculture et Développement Durable
- ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement
- BEI : Banque Européenne d'Investissement
- BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
- BO : Bulletin Officiel
- BTAO CEA : Brevet de technicien Agricole option : Conduite d'exploitation agricole
- BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CAD : Contrat d'Agriculture Durable
- CAPA : Certificat d'Etudes Professionnelles Agricoles
- CCI et ACFCI : Chambres de Commerce et d'Industrie et Assemblée..
- CDI : Centre de Documentation et d'Information
- CDOA : Commission Départementale d'Orientations de l'Agriculture
- CDR : Centre Départemental de Ressources
- CEC : Contrat Emploi Consolidé
- CEFA : Centre d'Etudes Forestières et Agricoles
- CESR : Comité économique et social régional

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CFPPA : Centre de Formation professionnelle et de promotion agricole

CG : Conseil Général

CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire

CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire

CLCBE : Comité de Liaison des comités de Bassins d'Emploi

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CNVA : Conseil National de la Vie Associative

CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives

CPER : Contrat de Plan Etat- Région

CR : Conseil Régional

CRADT : Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement d'un Territoire

CRIPT : Centres Régional d'Information Pédagogique et Technique

CRM : Chambre régionale de métiers

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTCPA : Centre Technique de Conservation des Produits Agricoles

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

CTV : Centre Technique des Viandes

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

DGE : Dotation Globale d'Equipe

DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DOCUP : Documents Uniques de Programmation

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

DRIF : Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation

DRS : Développement Responsable Solidaire

DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DRTIC : Délégué régional aux Technologies de l'Information et de la Communication

EATC : Ecologie Agronomie Territoire Citoyenneté

ECJS : Education Civique, Juridique et Sociale

ECM : Espace Culture Multimédia

EPL : Etablissement Public Local

EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

EPR : Etablissement Public Régional

ESC : Education Socio-Culturelle

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

FISAC : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FNCIVAM : Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain

FSE : Fonds Social Européen

GPN : Gestion et Protection de la Nature

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GRAF : Groupe Régional d'Animation et de Formation

GVA : Groupement de Vulgarisation Agricole

HQE : Haute Qualité Environnementale

IDEA

IDH : Indicateur de Développement Humain

IFOP : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche

INRA-SAD : Institut National de la Recherche Agronomique, Département Systèmes Agraires et Développement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISPA : Instrument Structurel de Pré-Adhésion

IUT : Institut Universitaire Technologique

LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technique Agricole

LOA : Loi d'Orientation Agricole

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

LPA : Lycée Professionnel Agricole

MEDEF : Mouvement des Entreprises de France  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
NOW : New Opportunity for Women  
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
ONF : Office National des Forêts  
ONU : Organisation des Nations Unies  
OPCA : organismes professionnels collecteurs agréés  
PAC : Politique Agricole Commune  
PDRN : Programme de Développement Rural National  
PFT : Plate-Forme Technologique  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PIC : Programmes d'Initiatives Communautaires  
PIC : Projet «Initiative et communication» (module communication BTS ACSE)  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PMI : Petites et Moyennes Industries  
PNN : Parc Naturel National  
PNR : Parc Naturel Régional  
PRDF : Programme Régional De Formation  
PREA : Programme Régional de l'Enseignement Agricole  
RAD : Réseau Agriculture Durable  
RAPE : Recherche Action Petites Exploitations  
RDR : Règlement de Développement Rural  
RMA : Revenu Minimum d'Activité  
RMI : Revenu Minimum d'Insertion  
RTE : Réseau Trans-Européen  
SAPARD : Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCOT : Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale  
SGAR : Secrétaire Général aux Affaires Régionales  
SIL : Spécialité d'Initiative Locale  
SMR : Services en Milieu Rural  
SNADT : Schéma National d'Aménagement du Territoire  
SPL : Système Productif Local  
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SRFD : Service Régionale de Formation et Développement

STAE : Science et Technologie de l'Agronomie et de l'Environnement

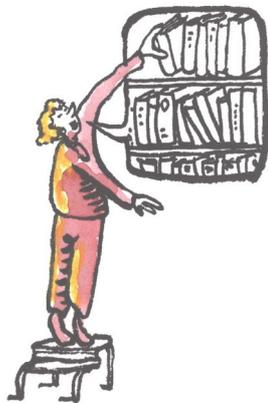
SUAIA : Service d'Utilité Agricole Inter-Chambres d'Agriculture des Pyrénées

TP : Travaux Pratiques

TPE : Travaux Personnalisés Encadrés

TPU : Taxe Professionnelle Unique

UE : Union Européenne



# Bibliographie

## Introduction

CHARMASSON, Thérèse / DUVIGNEAU, Michel / LE LORRAIN, Anne-Marie / LE NAOU, Henri.- *L'enseignement agricole, 150 ans d'histoire*.- Educagri édition, 1999.

CESTAC, Maurice (directeur).- *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?*- Rapport du CG.GREF, Mars 2004.

THIBIER, Michel.- *L'enseignement agricole, acteur du territoire et partenaire de ses projets*.- Animer.- N°165, 2004.

COLLECTIF.- *Rapport annuel de l'O.N.E.A*.- Educagri édition, 2002.

## Contextes et enjeux

### Les contextes institutionnels

#### Evolution et enjeux du monde rural et du monde urbain

BLANC, Cyril.- *Territoires périurbains : comprendre pour mieux agir*.- Rambouillet-Bergerie Nationale, 2000.

Interfaces entre la ville et la campagne, les territoires périurbains sont complexes. L'approche pluridisciplinaire est nécessaire pour comprendre ces territoires où s'expriment toutes les transformations qui affectent la société moderne tant sur le plan socio-économique et culturel que sur les questions d'aménagement et d'environnement. A partir de quelques grands thèmes (population, déplacement, environnement, intercommunalité, ...), ce dossier veut sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette problématique.

CHEVALLIER, Denis.- *Vives campagnes : le patrimoine rural, projet de société*.- Autrement, 2000.

L'espace rural est un creuset où s'inventent de nouveaux modes de produire et de consommer, une nouvelle sociabilité, et dans ces nouvelles définitions le patrimoine joue un rôle essentiel. Le patrimoine rural, c'est à la fois des éléments de paysage, des produits de terroir et leurs recettes de fabrication ou des architectures dont il faut assurer la transmission.

KAYSER, Bernard.- *Naissance de nouvelles campagnes*.- DATAR : Editions de l'Aube, 1993.

Ce livre met en évidence une renaissance de la campagne ; au sein de l'espace rural, d'amples zones se sont modernisées et dynamisées autour de leurs petites villes, n'attendant qu'un signal pour mieux valoriser leur potentiel et leurs ressources. Ce diagnostic s'appuie sur les éclairages complémentaires d'une dizaine d'experts réputés. Chacun décèle les tendances lourdes qui autorisent une prospective prudente à quinze-vingt ans.

## Evolution des missions de l'enseignement agricole

INITIATIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE: *Formation et territoires : quels liens ?*- Revue n°5, juin 2002.

## Les enjeux

### Enjeux pour l'enseignement agricole

CESTAC, Maurice (directeur).- *Enseignement agricole et territoires : quelles perspectives ?*- Rapport du CG.GREF, Mars 2004.

COLLECTIF.- *Rapport annuel de l'O.N.E.A.*- Educagri édition, 2002.

THIBIER, Michel.- *L'enseignement agricole, acteur du territoire et partenaire de ses projets.*- Animer.- N°165, 2004.

### Enjeux pour les apprenants

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN, Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde.*- Educagri Editions, 2001.

Principalement centré sur les concepts « Territoires » et « Citoyenneté », ce guide présente des fiches pratiques et des exemples de mise en œuvre d'objectifs du module EATC.

### Enjeux pour le territoire

MAIRIE-CONSEILS / PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE.- *Expérimentation collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux : recueil d'expériences : janvier 2000.*- Paris-Mairie-Conseils, 2000.

INITIATIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE: *Formation et territoires : quels liens ?*- Revue n°5, juin 2002.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.- *Rapport annuel.*- Educagri Editions, 2002.

Dans le cadre de ce cinquième rapport, le chapitre des thèmes particuliers est, cette année, consacré à une première étude relative à la mission de développement : L'établissement de formation, acteur du développement.

## Démarches à entreprendre

### Appréhender et comprendre mon territoire

AMBLARD, Henri / BERNOUX, Philippe / HERREROS, Gilles.- *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*.- SEUIL, 1996.

Tous les acteurs de la vie économique et sociale, dirigeants, cadres, syndicalistes, formateurs des entreprises comme des organisations, se trouvent confrontés à la nécessité de comprendre avec rigueur comment et pourquoi celles-ci évoluent ou stagnent, se développent ou déclinent. Les nouvelles approches de la sociologie des organisations ouvrent des perspectives, proposent des outils de compréhension et d'action. Le tableau brossé éclairera l'étudiant aussi bien que le praticien. Des cas permettent de mieux comprendre les concepts et les méthodes proposés.

BAROUCH, Gilles.- *La décision en miettes : Systèmes de pensée et d'action à l'oeuvre dans la gestion des milieux naturels*.- L'HARMATTAN, 1989.

L'auteur explore, en s'appuyant sur des exemples précis tirés de son expérience de consultant dans le domaine des milieux naturels, les chemins par lesquels la raison parfois déraisonne. Sont présentés les cinq modes de raisonnement usuels qui peuvent conduire à des impasses mais aussi un "état de l'art" qui puisse guider les décideurs dans leur recherche de décisions plus consensuelles.

BLANC, Cyril.- *Territoires périurbains : comprendre pour mieux agir*.- Rambouillet-Bergerie Nationale, 2000.

Interface entre la ville et la campagne, les territoires périurbains sont complexes. L'approche pluridisciplinaire est nécessaire pour comprendre ces territoires où s'expriment toutes les transformations qui affectent la société moderne tant sur le plan socio-économique et culturel que sur les questions d'aménagement et d'environnement. A partir de quelques grands thèmes (population, déplacement, environnement, intercommunalité, ...) ce dossier veut sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette problématique.

C.E.P.- *Formation, partenariats et territoire : un guide pour l'action* : livret méthodologique.- Educagri Editions, 2001.

Dans une logique d'accompagnement des évolutions induites par la loi d'orientation agricole, ce guide est le fruit de deux études-actions conduites par le Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac. La première s'attachait à produire des ressources relatives à l'ancrage territorial des établissements et la seconde concernait l'installation diversifiée et ses besoins en terme d'accompagnement et de formation. Ces deux études-actions ont associé douze CFPPA dont le point commun est d'avoir privilégié la situation de l'établissement de formation dans son territoire d'action et, dans ce cadre, la perspective de développement du partenariat. Il incite à développer une approche transversale dans la réponse aux besoins des territoires et de leurs acteurs. Les démarches présentées sont destinées à aider les établissements publics locaux de l'enseignement agricole à élaborer des stratégies qui améliorent leur intégration dans les sociétés locales et qui mettent les enjeux de la formation au cœur des démarches de développement durable sur les territoires.

COLLECTIF.- *Partenariat et développement en milieu rural*.- CELAVAR, 1995.

Bilan des coopérations entre le Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale et EDF.

CEDAG.- *Gestion concertée dans les espaces ruraux : guide repère*.- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2000.

DEFFONTAINES, Jean-Pierre / PROD'HOMME, Jean-Pierre.- *Territoires et acteurs du développement local*.- Editions de l'Aube, 2001.

Ce livre apporte des réflexions pour tous ceux qui, aujourd'hui, veulent comprendre, et participer à ce renouveau de la société "d'en bas", qui nous réunit dans la proximité au quotidien. Pour ceux également qui s'interrogent sur ces nouveaux espaces de démocratie, entre traditions et mondialisation, et qui souvent s'engagent pour construire leur projet.

LE BOTERF, Guy / LESSARD, Pierre.- *L'ingénierie des projets de développement : gestion participative et développement institutionnel*.- Québec-Agence d'Arc, 1993.

A partir de l'expérience de la Société de développement international Desjardins (SDID) en matière de coopération internationale, cet ouvrage propose les fondements théoriques, la démarche méthodologique et les outils techniques nécessaires à une ingénierie de projet fondée sur le partenariat entre une société consultante et les acteurs locaux.

MERMET, Laurent.- *Stratégies pour la gestion de l'environnement : La nature comme jeu de société?* – L'HARMATTAN, 1992.

Ce livre propose d'analyser la gestion de l'environnement comme un jeu de société en grandeur réelle. Il tire les leçons de nombreuses études de cas, et plonge ses racines à la fois dans la pratique et dans la théorie.

### Monter un projet avec mon territoire

BELLENGER, Lionel.- *Stratégies et tactiques de négociation*.- ESF, 1994.

L'aptitude à négocier s'avère de plus en plus exigeante et nécessaire. Ce livre offre des réflexions et repères pour augmenter la chance d'aboutir quand on négocie : comment se préparer ? comment conduire une négociation et en garder le contrôle ? quelles stratégies et tactiques adopter ? La lecture de cet ouvrage, devenu une référence, permettra d'éviter les risques majeurs, les gaspillages et les malentendus si fréquents lors d'affrontements mal engagés ou mal préparés.

CEDAG.- *Gestion concertée dans les espaces ruraux : guide repère*.- Ministère de l'Agriculture, 2000.

Finalités du développement territorial, la participation de la population et des acteurs, l'élaboration d'un projet de territoire, la programmation, la contractualisation, la mise en oeuvre et l'évaluation.

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde*.- Educagri édition, 2001.

Cet ouvrage se veut un outil d'accompagnement des enseignants dans la mise en oeuvre du module EATC en classe de seconde. Cet enseignement pluridisciplinaire a pour objectif de sensibiliser les élèves sur des réalités que leurs études antérieures ne leur ont pas ou peu permis d'aborder et de les aider à percevoir le territoire dans lequel s'inscrivent les activités agricoles et d'aménagement. L'ouvrage décrypte les enjeux pédagogiques et sociaux du module et présente les conditions d'une approche pluridisciplinaire (première partie) ; il propose 24 fiches pratiques récapitulant les points clés des différentes questions en jeu (deuxième partie) ; enfin, il retrace différentes expériences dans lesquelles les enseignants peuvent également trouver des idées originales de pratiques.

FABRE, Michel.- *Situations-problèmes et savoirs scolaires*.- PUF, 1999.

FLEURY, Bernadette.- *Renouveler l'approche pluridisciplinaire*.- Initiatives de l'enseignement agricole n°2, septembre 2000

FISHER, Roger / URY, William.- *Comment réussir une négociation*.- SEUIL, 1988.

Quel que soit le domaine (famille, travail, relations internationales), et que nous en soyons conscients ou non, nous devons négocier. Or, les différends sont souvent "réglés" à l'issue d'une épreuve de force, ce qui crée des risques de nouveaux conflits. Rédigé par des spécialistes américains de la négociation et de la médiation, ce livre expose, concrètement, des stratégies éprouvées pour apprendre à négocier et parvenir à un accord satisfaisant pour les deux parties.

LE BOTERF, Guy. / LESSARD, Pierre.- *L'ingénierie des projets de développement : gestion participative et développement institutionnel*.- Québec-Agence d'Arc, 1993.

A partir de l'expérience de la Société de développement international Desjardins (SDID) en matière de coopération internationale, cet ouvrage propose les fondements théoriques, la démarche méthodologique et les outils techniques nécessaires à une ingénierie de projet fondée sur le partenariat entre une société consultante et les acteurs locaux.

MINOT, Didier.- *Le projet de territoire : élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire*.- Rambouillet-Bergerie Nationale, 2001.

PIVETEAU, V.- *Prospective et territoire : apports d'une réflexion sur le jeu*.- CEMAGREF, 1995.

Penser l'avenir des territoires où elle vit est devenu, pour la société civile, une tâche à la fois importante et urgente. Ceux qui s'y attèlent sont confrontés au caractère complexe de cette question. Il s'agit en effet d'articuler entre elles des approches disciplinaires variées, mais également d'intégrer à un processus de diagnostic et de connaissance une réflexion sur l'action. Ce travail esquisse quelques pistes méthodologiques. Il montre que la référence au jeu, comme concept d'analyse, mais également comme pratique d'intervention, est riche d'enseignements. Il démontre également l'intérêt d'une investigation à l'échelle méso-territoriale. Cette recherche s'appuie sur l'étude d'un enjeu, celui de l'avenir des zones rurales fragiles, examiné au travers d'un cas particulier pertinent.

PLASSARD, François.- *Territoires en prospective*.- PROCIVAM-ADIR, 1994.

Les interactions entre les territoires ruraux et le monde dans sa globalité, les liens du global au local abordés par la démarche de prospective, qui emprunte ses fondements aux principes de complexité.

STAFANINI, Odile / VIDAL, Michel.- *La gestion patrimoniale : un outil de formation pour une gestion concertée des territoires*.- EDUCAGRI EDITIONS, 2001

La gestion patrimoniale est à la fois une méthode et un outil d'analyse des logiques d'acteurs sur un territoire ; elle permet d'analyser un territoire sur lequel il existe un conflit de gestion d'un patrimoine commun, pour arriver à un processus de négociation et de gestion concertée de ce patrimoine. Dans le cadre de l'éducation au territoire et à l'aménagement de l'espace, de nombreuses formations de l'enseignement agricole intègrent cette méthode comme outil de sensibilisation et d'apprentissage. Écrit par des formateurs pour des formateurs, cet ouvrage présente le concept de gestion patrimoniale et propose aux enseignants des outils (fiches pédagogiques et jeux) leur permettant de construire et d'animer leurs séquences de formation.

## Conduire des pédagogies en lien avec mon territoire

BOURDON, Jean-François.- *Info télé, la critique par la pratique.*– Medialog.- N° 33, janvier 1999.

Les journaux télévisés et les vidéo-magazines d'établissements se multiplient. Ils permettent à des élèves d'acquérir ce que pédagogues et médias jugent indispensable : une éducation à la citoyenneté.

CHAUMONT, Jocelyne.- *Dossier : Associations & Enseignement agricole : ensemble, pour que citoyenneté rime avec solidarité.*– Animer.- N° 136, mars/avril 1997. (source : RENADOC)

Témoignage sur les partenariats et la co-construction de projets d'éducation à la citoyenneté engagés par l'enseignement agricole et les foyers ruraux.

CHOLLET, Patricia. / FLEURY, Bernadette., LE CLANCHE, Jean-François./ PETERMANN, Pierre.– *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde.*– Educagri Editions, 2001.

Cet ouvrage se veut un outil d'accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre du module EATC en classe de seconde. Cet enseignement pluridisciplinaire a pour objectif de sensibiliser les élèves sur des réalités que leurs études antérieures ne leur ont pas ou peu permis d'aborder et de les aider à percevoir le territoire dans lequel s'inscrivent les activités agricoles et d'aménagement. L'ouvrage décrypte les enjeux pédagogiques et sociaux du module et présente les conditions d'une approche pluridisciplinaire (première partie) ; il propose 24 fiches pratiques récapitulant les points clés des différentes questions en jeu (deuxième partie) ; enfin, il retrace différentes expériences dans lesquelles les enseignants peuvent également trouver des idées originales de pratiques.

CREMIEUX, Colette.– *La citoyenneté à l'école.*– Syros, 2001.

A travers son exposé, l'auteur tente d'entrevoir comment la citoyenneté peut se vivre en actes à l'école pour construire une citoyenneté sociale, pour ne plus se réduire à un contenu disciplinaire.

DEFFONTAINES, Jean-Pierre. – *Paysages en TGV : regards sur les agricultures. De Paris vers Marseille, fenêtre de droite.*– *Les sentiers d'un géoagronome.*- Ed. Arguments, 1998

Une méthode originale de lecture agro-géographique des paysages traversés en TGV. La vitesse permet de révéler les identités de pays et de lire les ruptures et continuités paysagères le long d'un transect à l'échelle de la France. La même démarche a été utilisée par un paysagiste, Michel Corajoud, dans une vidéo qui a été diffusée lors de l'exposition réalisée par l'ENSP "Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur" en 2000 à Paris.

GORGEU, Yves (Directeur).– *Collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux : des projets communs pour l'avenir des jeunes.*– La Documentation Française, 1997.

L'enjeu de cet ouvrage est d'explorer ce qu'apporte au développement local la rencontre entre les acteurs des territoires ruraux et les équipes des lycées et collèges qui y sont implantés. Pour y répondre, il s'appuie sur dix enquêtes menées auprès de chefs d'établissements, d'enseignants, d'élus locaux... et sur des expériences dans les domaines de la formation et du développement.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'APPLICATION PEDAGOGIQUES.- *Lectures de paysage.*- Foucher, 1986.

Document indispensable à tout enseignant ou équipe d'enseignants, quelle que soit leur discipline, puisqu'ici sont traitées les lectures disciplinaires d'un paysage comme la lecture pluridisciplinaire. De l'écologie du paysage à la lecture cartographique, de l'approche agronomique du paysage agricole à l'approche plastique, ce document relève le pari suivant : appréhender la complexité des regards et de l'histoire du paysage tout en y associant des outils méthodologiques particulièrement adaptés aux enseignants.

LIZET Bernadette / DE RAVIGNAN François.- *Comprendre un paysage, guide pratique de recherche*.- Ed. I.N.R.A., 1991.

Devant le risque induit par l'idéologie productiviste qui a prévalu en agriculture depuis l'après-guerre et menace l'environnement et les paysages ruraux, cet ouvrage pédagogique propose de jeter un nouveau regard sur ces paysages : il décrit une méthode pratique et éprouvée dans le cadre du département S.A.D. de l'INRA. Il s'agit de reconstituer l'histoire que nous racontent ces paysages afin de mieux maîtriser leur évolution dans le futur. Le paysage est ici vu comme " le visage d'un pays". On retrouve dans cette méthode l'utilisation des trois sources d'information préconisées dans l'étude du milieu (paysage, population, documentation).

MEIRIEU, Philippe.- *La pédagogie entre le dire et le faire : le courage des commencements*.- ESF, 1995.

L'auteur s'interroge sur ce qui fait la spécificité du discours pédagogique, présente les savoirs pédagogiques dans leur cohérence et propose des outils pour en saisir les enjeux : l'écart entre le dire et le faire n'est réductible que par une reconsidération complète du statut du pédagogique, la reconnaissance de son fondement éthique, la renonciation à toute certitude didactique, le fait de placer l'inventivité et la formation du jugement au cœur de sa démarche.

MICHELIN, Yves.- *Les jardins de Vulcain : paysages d'hier, d'aujourd'hui, et de demain dans la chaîne des Puys du Massif Central français*.- Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

Ce livre reprend pour l'essentiel une thèse de géographie intitulée " le plateau occidental des Dômes : histoire d'un paysage ". Ce minutieux travail de recherche sur l'évolution d'un paysage est toujours connecté à une réflexion sur l'aménagement, il s'agit bien de mieux comprendre comment a évolué un paysage pour mieux prévoir les évolutions et envisager les interventions.

MOHAMMED, Marwan.- *Interactions et initiatives envers les jeunes de "Quartiers sensibles" (dossier : la jeunesse entre éducation et répression)*.- Après-demain.- N° 450/451, janvier 2003.

Témoignage sur une campagne de sensibilisation et de mobilisation incitant des jeunes à s'inscrire sur les listes électorales à la veille des dernières élections présidentielles et législatives.

Réseau Ecole et Nature.- *La pédagogie de projet : outil d'éducation à l'environnement*.- L'HARMATTAN, 1996.

Un ouvrage de synthèse sur cette approche pédagogique bien particulière et si adaptée aux actions d'éducation à l'environnement : la pédagogie de projet. Des éléments de théorie pour réfléchir, et de nombreuses pistes et exemples concrets pour passer à l'action. Pour éducateurs (animateurs, instituteurs, enseignants...).

TOUBLANC Monique.- *Paysages en herbe, le paysage et la formation à l'agriculture durable*.- Educagri éditions, 2004.

Cet ouvrage fait un point très clair et documenté sur la place que peut prendre le paysage dans les démarches de développement durable appliquées à l'agriculture. Particulièrement conçu pour les enseignants ou formateurs, il clarifie les différentes approches des concepts de paysage et de développement durable. Il présente des méthodologies et des outils et est illustré de nombreuses expériences.

## Cadre institutionnel

### Le paysage institutionnel

#### L'Europe : Politique communautaire et développement territorial

CLCB.- *Vade-mecum des aides européennes*.- Ed.CLCB, 2000.

CONSEIL D'ETAT.- *Décentralisation et ordre juridique*.- (Rapport) EDCE, 1994.

BOULET, Michel (Directeur).- *La formation des acteurs de l'agriculture. Continuités et ruptures - 1945-1985- in Actes du Colloque ENESAD, Educagri 2003.*

Conférences, communications et rapports qui ont permis d'engager le débat sur la diffusion des connaissances et des innovations au cours de la modernisation accélérée de l'agriculture. Comment se sont articulées la politique de développement de l'enseignement agricole moderne, la politique agricole et la politique éducative. Les travaux repris ici ouvrent de nombreuses pistes de réflexion et se concluent par une stimulante mise en perspective.

DAUCE, Pierre / MULLER Pierre (Coordination).- *L'Europe et ses territoires*.- POUR : revue du Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective.- Editions du GREP, 2000.

La politique européenne interfère de plus en plus fortement avec les politiques de développement régional conduites par l'Etat ou les régions elles-mêmes. En quoi consiste cette intervention de l'Europe en faveur d'une plus grande cohésion économique et sociale. Sous quelles formes se manifeste-t-elle? En quoi ces actions contribuent-elles à la réduction des disparités territoriales? Quel impact ont-elles sur le développement des hommes et des territoires? Une réflexion d'actualité dans la perspective des changements qui vont être induits par l'élargissement de l'Union Européenne.

GIOLITTO, Pierre.- *L'éducation à l'environnement dans l'Union Européenne*.- Office des publications officielles des communautés européennes, 1997.

#### L'Etat : intervention et développement territorial

BERNARD, Paul.- *La fonction préfectorale au cours de la mutation de notre siècle*. Revue Administrative, 1992.

BLANC, Cyril.- *Territoires périurbains : comprendre pour mieux agir*.- Rambouillet-Bergerie Nationale, 2000.

Interface entre la ville et la campagne, les territoires périurbains sont complexes. L'approche pluridisciplinaire est nécessaire pour comprendre ces territoires où s'expriment toutes les transformations qui affectent la société moderne tant sur le plan socio-économique et culturel que sur les questions d'aménagement et d'environnement. A partir de quelques grands thèmes (population, déplacement, environnement, intercommunalité, ...) ce dossier veut sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette problématique.

BODINEAU, Pierre / VERPEAUX, Michel.- *Histoire de la décentralisation*. PUF, coll. « Que sais-je ? » n°2741, 1993.

CHAUVIN, Francis.- *Le cadre institutionnel et son évolution. L'Etat et sa réforme depuis les lois de décentralisation*.- Cahiers français, n°293, oct-déc., 1999.

DIEDERICHS, Olivier / LUBEN, Ivan.- *La déconcentration*.- PUF, coll. « Que sais-je », 1995.

GOHIN, Olivier.- *Institutions administratives*. LGDJ, 1998.

GUETTIER, Christophe.- *Institutions administratives*.- Dalloz, 1999.

GRUBER, Annie.- *La décentralisation et les institutions administratives*.- Colin, 1996.

PICQ, Jean.- *L'Etat en France, rapport au Premier Ministre*.- La Documentation française, 1995.

ROSSELOT, Jean.- *La charte de la déconcentration*.- Administration.- N°160, 1993.

ROUX, André.- *Droit constitutionnel local*.- Economica, 1996.

VERCLYTTE, Stéphane.- *La déconcentration en France*, La Documentation française. 1997

VERDEAUX, G.- *Les collectivités locales face à l'Europe*.- Les Cahiers français, n°293, 1999.

### Les collectivités territoriales et territoires de gestion

LOGIE, Gérard.- *L'intercommunalité au service du projet de territoire*.- Syros, 2000.

MOQUAY, Patrick.- *L'intercommunalité en 12 facteurs : comprendre le contexte local*.- Syros, 1996.

UNCPIC.- *Les compétences intercommunales : aménagement de l'espace et environnement : analyse de l'enquête menée auprès de 17 groupements de communes*.- Paris-Mairie-Conseils, 2002.

Cette enquête auprès de 117 EPCI apporte des éléments de réflexion sur les pratiques des communautés de communes et sur les enjeux de leur territoire en matière d'aménagement et d'environnement, leurs avancées dans la mise en oeuvre des compétences, leurs ressources et leurs difficultés.

### Intercommunalité

BARGE, Pierre.- *France : collectivités locales : 36 000 communes : chance ou menace?*- Problèmes économiques.- N° 2702, 28 février 2002. (source : RENADOC)

La France compte 36 673 communes. Les réformes pour en diminuer le nombre ont toutes échoué. Toutefois, la montée de l'intercommunalité conduit à une spécialisation des compétences des communes. Cette évolution ne va pas sans débat : statu quo au nom de la démocratie locale ou regroupement des communes pour une gestion optimale des équipements collectifs. Problématiques différentes entre communes rurales ou communes urbaines.

BENABIB, Mimi.- *Pour une meilleure politique d'urbanisme : l'intercommunalité (dossier : précieuse eau)*.- Espaces pour demain.- N° 65, juillet 2000. (source : RENADOC)

Constitution, fonctionnement, organisation budgétaire et objectifs du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette.

BREMOND, Christine / GOZE, Maurice.- *Des réformes territoriales importantes : intercommunalité et pays (dossier : décentralisation et recomposition des territoires : 1982-2002).*- Problèmes politiques et sociaux.- N° 870, 15 février 2002. (source : RENADOC)

Face à l'émiettement communal, il existe un besoin ancien de réorganiser la carte des collectivités locales en de nombreuses formules intercommunales. Quatre organisations ont été successivement proposées pour mettre en place un lieu de décision face à l'expansion du phénomène urbain : le district, la communauté urbaine, la communauté de communes, la communauté d'agglomération. Dernière nouveauté en 1999, le pays, territoire caractérisé par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale avec une notion d'identité et un projet de développement durable.

Parcs naturels régionaux de France.- *Dossier : commune et intercommunalité : agir à bonne échelle.*- N° 41, mars 2001. (source : Rénadoc).

Ce dossier fait le tour de la question de l'intercommunalité : soucis communs de valorisation des patrimoines, réalisation d'atlas communaux, politique d'assainissement, installation des entreprises en milieu rural, respect de l'environnement du territoire dans sa globalité. En amorce : le point sur des considérations institutionnelles.

La Gazette officielle du tourisme.- *Intercommunalité et tourisme : bien évaluer les besoins.*- N° 1542, 21 juin 2000. (source : Rénadoc).

Présentation des avantages et inconvénients de l'intercommunalité pour la gestion du développement du tourisme local (référence à la loi Chevènement). Explications du devenir des Offices de Tourisme lorsqu'il y a transfert de la compétence touristique à une intercommunalité. Enjeux de l'utilisation de la carte d'hôte (carte de fidélité remise par les hôteliers) par les touristes dans l'intercommunalité.

GORGEU, Yves.- *Pays et intercommunalité : histoire d'une cohabitation mouvementée.*- Regards sur le foncier.- N° 61, décembre 1999.

Analyse de l'application des lois "d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire" (loi Voynet) et "sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale" (loi Chevènement) au niveau des communes et des pays. Impact sur la solidarité ville-campagne et sur l'importance accordée aux forces vives, professionnelles, économiques, sociales, associatives et culturelles des territoires.

KERROUCHE, Eric.- *Gouvernance et intercommunalité : vers une redéfinition de l'action publique en France?* - Travaux & innovations.- N 94, janvier 2003. (source : Rénadoc).

Regard critique d'un chercheur en sciences politiques sur les travaux des participants aux rencontres de Culture et Promotion en juillet 2001. L'organisation du territoire français reste marquée par le très grand nombre de communes. Progressivement des structures de coopération se sont mises en place. L'intercommunalité connaît un grand essor mais la place des citoyens et des associations se pose.

LOGIE, Gérard.- *L'intercommunalité au service du projet de territoire.*- Syros, 2000.

Information de base sur les lois Voynet et Chevènement liées au développement local, publiées en juillet 1999. Réponses concrètes pour adapter l'organisation institutionnelle au projet de territoire, en cherchant à la simplifier.

MOQUAY, Patrick.- *L'intercommunalité en 12 facteurs : comprendre le contexte local.*- SYROS, 1996.

Cet ouvrage analyse le contexte local de la démarche intercommunale, identifie les facteurs locaux influant sur cette démarche, et propose une méthode d'analyse aux acteurs locaux.

REGOURD, Serge.- *Organisation et fonctionnement des collectivités locales : nouveaux enjeux : l'intercommunalité : au cœur d'une spécificité française.*– Les Cahiers français.- N° 293, octobre 1999. (source : RENADOC)

Historique de l'intercommunalité (lois, réussites et échecs). Présentation de la dernière loi (12 juillet 1999).

VAN EECKHOUT, Laetitia.- *Source d'économies d'échelle, l'intercommunalité favorise un développement équilibré du territoire.*– Le Monde économie.- N° 17297 suppl., 5 septembre 2000. (source : RENADOC)

Témoignage de Jean-Pierre Sueur sur l'autonomie financière des collectivités locales.

### **Autres acteurs et partenaires de l'enseignement agricole**

COLLECTIF.- *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif.*- Revue du MAUSS n° 11, Ed. la Découverte, 1998.

DELFAU, Gérard / LAVILLE, Jean-Louis.- *Aux sources de l'économie solidaire.*- Ed. Quinqueton, 2000.

### **Les outils institutionnels**

#### **Les instruments d'aménagement**

DATAR – *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable.*- La documentation française, 2003.

Situation actuelle des territoires ruraux, scénarios possibles pour l'avenir, éléments de stratégies de développement rural durable.

## Concepts

ALCOLEA-BURETH, Anne-Marie.- *Pratiques et théories de l'économie solidaire*.- Ed. l'Harmattan, 2004.

ALCOUFFE, Alain / FERRARI, Sylvie / GRIMAL, Laurent.- *Autour du développement durable*.- Presses universitaires du Mirail, 2002.

Ensemble de contributions autour de l'approche sociologique et territoriale du développement durable, à partir d'exemples.

ALLEMAND, Sylvain.- *La citoyenneté en débat*.- Sciences humaines, N°88, novembre 1998. (source : RENADOC)

Au cours de ces dernières années, la citoyenneté a été placée au centre de nombreux débats. Si certains annoncent son déclin, d'autres préfèrent parler de sa mutation, propice à l'émergence de nouvelles manières d'être citoyen. Cette déclinaison traduit l'émergence d'une citoyenneté postmoderne, à "géométrie variable" qui se substituerait à la citoyenneté moderne comme celle-ci s'est substituée à la citoyenneté antique.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES.- Hors série n°55, premier trimestre 2003.

ALVERGNE, Christel / TAULELLE, François.- *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*.- PUF, 2002.

Les acteurs de l'aménagement du territoire et leurs pratiques, par les approches historique, géographique, institutionnelle et économique.

AZOULAY, Gérard.- *Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*.- Presses Universitaires de Rennes, 2002.

Apports sur les repères essentiels de l'histoire de la pensée économique sur le développement et analyse de la situation actuelle des causes de la richesse et de la pauvreté des nations.

BACHELARD, Paul (directeur). - *Les acteurs du développement local : contributions dédiées à Hubert Coudrieau*.- L'Harmattan, 1993.

Une dizaine d'articles pour mettre en évidence la diversité des approches possibles du développement local. Les acteurs des différents domaines de la vie sociale, politique, culturelle ou économique ancrés et leur milieu, leurs décisions, leurs actions.

BARRET, Philippe.- *Guide pratique du dialogue territorial : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*.- Fondation de France, 2003.

L'analyse des nombreuses expériences soutenues par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble pour gérer le territoire » est la 1<sup>ère</sup> source d'information pour l'élaboration de ce guide. L'analyse de ces expériences a porté sur une dizaine de questions. Les pratiques de médiation de conflits mises au point dans d'autres secteurs que l'environnement constituent la 2<sup>ème</sup> source d'information. Après avoir établi dans la 1<sup>ère</sup> partie de l'ouvrage, une typologie des projets et initiatives locales pour gérer le territoire, la seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux démarches de dialogue territorial et à des exemples.

BENKO, Georges.- *La richesse cachée des régions*.- Sciences humaines.- Hors-série n° 29, juin 2000. (source : RENADOC)

Réflexion sur le développement local et l'hétérogénéité des conditions et des voies d'accès à la richesse économique.

BENKO, Georges / LIPIETZ, Alain.- *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique.*- PUF, 2000.

Un ensemble dense de contributions d'économistes et de géographes proposant un point sur l'avancement des recherches sur la question de la nouvelle géographie socio-économique, du mondial au local.

BERNARD, Michel / CHEYNET, Vincent / CLEMENTIN, Bruno.- *Objectif décroissance : vers une société harmonieuse.*- Parangon (L'Après développement), 2004.

CARRE, Jean-Jacques.- *Abrégé de la croissance française.*- Le Seuil, 3è ed., 1984.

C.E.P.- *Formation, partenariats, et territoire : livret méthodologique.*- Educagri éditions, 2001.

Dans une logique d'accompagnement des évolutions induites par la LOA, ce guide est le fruit de deux études-actions conduites par le CEP de Florac. La 1ere s'attachait à produire des ressources relatives à l'ancrage territorial des établissements et la seconde concernait l'installation diversifiée et ses besoins en termes d'accompagnement et de formation. Les démarches présentées sont destinées à aider les établissements de l'enseignement agricole à élaborer des stratégies qui améliorent leur intégration dans les sociétés locales et mettent les enjeux de formation au cœur des démarches de développement durable sur les territoires.

CHASSANDE, Pierre.- *Développement durable : pourquoi ? Comment ?*- Edisud, 2002.

En introduction, explicitation de l'idée de développement durable, au-delà de sa définition couramment admise. Suivi des principaux principes de la Déclaration de Rio de 1992 (principe de participation, principe de précaution, l'évaluation environnementale, principe pollueur-payeur), en montrant comment ils peuvent guider l'action des pouvoirs publics, illustré d'exemples d'application en France et en Europe. Pour finir sur l'idée du développement durable comme choix de société et de vie. Augmenté d'une étude de cas : la périurbanisation, laboratoire du développement durable ?

CHASTANG, Sandrine.- *Dossier : l'éducation au développement durable.*- Cahiers pédagogiques.- N° 405, juin 2002. (source : RENADOC)

Après une définition de la notion de développement durable, étude de la manière dont l'école prend en compte le problème de l'éducation au développement durable.

Description d'une action menée par des écoliers et lycéens de toute l'Europe destinée à limiter les effets de serre.

CHEVASSUS-LOZZA, Emmanuelle / GALLIANO, Danielle.- *Les déterminants territoriaux de la compétitivité des firmes agro-alimentaires.*- Cahiers d'économie et sociologie rurales.- N° 58/59, janvier 2001. (source : RENADOC)

Etude de la compétitivité externe des firmes liées aux économies d'agglomérations urbaines et industrielles et de l'organisation interne de la firme. Résultats d'une analyse économétrique : les firmes multi-localisées exportent plus que celles localisées dans une seule zone et les entreprises dont le siège social est en zone urbaine et les établissements en zone rurale sont encore plus performantes à l'exportation.

CHOLLET, Patricia / FLEURY, Bernadette / LE CLANCHE, Jean-François / PETERMANN Pierre.- *Mettre en œuvre le module EATC en classe de seconde.*- Educagri édition, 2001.

CIRESE et ARGOS (bureaux d'études).- *Guide Méthodologique pour l'animation des Conseils départementaux d'insertion par l'activité économique*.- Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, 2001. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Guide Méthodologique pour l'animation des CDIAE; Elaboré par le réseau PLURALIS, ce guide met à disposition des CDIAE à la fois des outils et des recommandations. Il offre aux animateurs des CDIAE la possibilité de disposer d'un "référentiel" commun facilitant le travail collectif sur les départements

COLLECTIF.- *Eduquer à la citoyenneté*.- Université d'été (Clermont-Ferrand, juillet 1995), 1998.

Une université d'été qui fut l'occasion d'explorer les actions que l'école peut entreprendre avec différents partenaires qui lui sont proches pour aider le jeune à devenir un citoyen responsable. Trois thèmes ont servi de fil conducteur : la justice, les jeunes et la citoyenneté ; le jeune et l'esprit de défense ; la citoyenneté, l'établissement, le quartier, la ville.

COLLECTIF.- *Propositions pour une démocratie participative* (dossier : acteurs économiques et sociaux, élus, habitants... : développer ensemble le monde rural).- Territoires.- N°419, juillet 2001.

S'appuyant sur des expériences concrètes de terrain, l'Association pour la redynamisation des territoires et espaces ruraux excentrés (ARTERE) propose une méthodologie pour le développement d'une démocratie participative s'articulant autour des points suivants : volonté politique indispensable, charte de la participation citoyenne, appropriation du territoire, démarche participative, éducation permanente à la citoyenneté et au territoire, formation des élus et des agents de développement, évaluation de la démocratie participative.

LA LETTRE DE L'ACTEUR RURAL.- *L'expérimentation nationale pour des conseils de développement participatifs*.- N° 164, décembre 2002. (source : Rénadoc).

Compte rendu du bilan d'étape de l'expérimentation "Pour des conseils de développement participatifs", initiée par la Plate-forme Territoires d'Avenir et dont l'objectif est de renforcer la démocratie participative : présentation de la démarche, réflexions. Illustré par trois expériences : le projet de Mairie-conseils sur le territoire du Parc naturel des Vosges ; l'expérimentation Parole publique. Actions pour un développement responsable et solidaire, initié par L'ADEME en Poitou-Charentes. Projet de la charte de pays du Val d'Adour.

CONSTANT, Fred.- *Quelles citoyennetés ?*- Sciences humaines.- Hors-série n°33, juin 2001. (source : RENADOC)

Les transformations de la conception républicaine de la citoyenneté induites par la crise de l'Etat-nation, la mondialisation, le multiculturalisme. Présentation de ces nouvelles formes.

COURLET, Claude.- *Les systèmes productifs localisés : un bilan de la littérature*.- Cahiers d'économie et sociologie rurales.- N° 58/59, janvier 2001. (source : RENADOC)

Présentation des principales analyses des systèmes productifs localisés et ses avantages : organisations et interactions des entreprises entre elles sur un même territoire, externalités positives, réduction des coûts de transaction, meilleure coordination des acteurs d'un territoire.

CREMIEUX, Colette.- *La citoyenneté à l'école*.- Syros, 2001.

A travers son exposé, l'auteur tente d'entrevoir comment la citoyenneté peut se vivre en actes à l'école pour construire une citoyenneté sociale, pour ne plus se réduire à un contenu disciplinaire.

DATAR.- *Réseaux d'entreprises et territoires : regards sur les systèmes productifs locaux.* – La Documentation française, 2001.

Une information complète sur le concept « systèmes productifs locaux » ou SPL, à l'intention des responsables locaux, mais qui fournira une source de connaissance et de réflexions sur le sujet pour le non-initié.

DATAR.- *Quelle France rurale pour 2020 -? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable.* – La Documentation française, 2003.

Situation actuelle des territoires ruraux, scénarios possibles pour l'avenir, éléments de stratégies de développement rural durable.

DEFFONTAINES, Jean-Pierre / PROD'HOMME, Jean-Pierre.- *Territoires et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie.* – Ed. de l'Aube, 2001.

L'analyse du développement local est envisagée ici selon deux grands axes : - le premier a trait aux acteurs et aux démarches, divers dans le temps et l'espace. Le second est relatif au territoire : comment sont valorisées les ressources locales, quelle est l'évolution des pratiques, des savoirs-faire. C'est la prise en compte des faits de localisation et de proximité dans les solidarités sociales, culturelles, économiques.

DELAUNAY, Jeanine (traduction).- *Halte à la croissance.* – Fayard, 1972

DELEAGE, Estelle.- *De la parcelle à la planète : socio-anthropologie du Réseau agriculture durable.* – Syllepse, 2004.

Analyse de l'histoire, de la dynamique et de l'action du réseau agriculture durable.

DELFAU, Gérard / LAVILLE, Jean-Louis.- *Aux sources de l'économie solidaire.* – Ed. Quinteton, 2000.

DEMOUSTIER, Danièle / RAMISSE, Marie-Laure.- *L'emploi dans l'économie sociale et solidaire.* – Cahier Polanyi, Ed. Quinqueton, 2000.

DI MEO, Guy.- *Géographie sociale et territoires.* – NATHAN (Fac géographie), 1998.

A travers cette approche géographique des sociétés qui étudie l'imbrication des rapports sociaux et des rapports spatiaux, on retiendra plus particulièrement le chapitre qui explore « (...) l'organisation spatiale de la production et des marchés » et celui qui explore la relation « Pouvoirs et espaces ».

DULUCQ, Olivier.- *Les jeunes et la politique ? Autant mais autrement.* – Animer.- N° 160, octobre 2002. (source : RENADOC)

Interview de Anne Muxel, sociologue au Centre d'études de la vie politique française. L'intérêt des jeunes pour la politique demeure, mais la forme de leur engagement a changé. Ils peuvent se mettre en retrait du jeu électoral, mais ils restent des acteurs de la vie politique, au premier rang de la mobilisation collective.

DUNTZE, Nicolas / PEREZ-VITORIA, Silvia / RAVIGNAN, François (de).- *Dossier : urgent : décroître.* – Campagnes solidaires.- N° 182, février 2004. (source : Rénadoc).

Selon la Confédération paysanne, la décroissance des pays industrialisés s'avère obligatoire pour réduire les inégalités entre les différents peuples. Les enjeux et les objectifs sont traités dans ce dossier.

DUVAL, Guillaume.- *Décroissance ou développement durable ?.- Alternatives économiques.* – N° 221, janvier 2004. (source : RENADOC)

Deux camps s'opposent sur les réponses à apporter aux problèmes environnementaux et aux besoins de la population.

ESTEBE, Philippe / BEHAR, Daniel.- *Décentralisation ou fin des monopoles territoriaux*. L'état des régions françaises.-Ed La Découverte, 2004.

FABRE, Michel.- *Situations-problèmes et savoirs scolaires*.- PUF, 1999.

FUJITA, Masahisa / THISSE, Jacques-François.- *Agglomération et marché*.- Cahiers d'économie et sociologie rurales.- N° 58/59, janvier 2001. (source : RENADOC)

Présentation du concept d'agglomération économique, de concentration dans de grandes aires métropolitaines ; modélisation de la répartition spatiale des activités économiques, de la formation des agglomérations et de la spécialisation régionale ; influence de ces études du paysage économique sur la politique économique.

GADREY, Jean / JANY-CATRICE, Florence.- *Développement et progrès social : quels indicateurs choisir?*- Alternatives économiques.- N°211, février 2003. (source : RENADOC)

Pour évaluer la richesse d'une nation, produit intérieur brut et croissance économique sont remis en cause par des chercheurs ou associations diverses. D'autres indicateurs sont proposés tenant compte des exigences sociales et environnementales. Exemples les plus significatifs.

GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas.- *La décroissance : entropie, écologie, économie*.- Sang de la terre, 1995.

Document fondateur d'un courant d'analyse économique qui désormais intègre l'environnement. Il démontre qu'il faut sortir du modèle standard de l'économie libérale pour adapter le niveau de l'activité économique à la capacité du milieu à l'absorber et à la soutenir. On lira à ce sujet les pages sur « l'agriculture moderne : un gaspillage d'énergie » (p. 122-125). Nombreux apports pour comprendre le développement, le développement durable, et les débats sur la décroissance qui met l'accent sur la limite des ressources naturelles.

GIRI, Jacques.- *Qu'est-ce que le développement?*- Paysans.- N° 281, septembre 2003. (source : RENADOC)

Réflexion sur le concept de développement : historique de ses origines, son contenu, ses objectifs, analyse de la situation actuelle et perspectives pour le continent africain.

GONTCHAROFF, Georges / LECLERC, Henri / MIAILLE, Michel.- *L'avenir sera citoyen : ce qui fonde la citoyenneté*.- Territoires.- N° 400/401, novembre 1999. (source : RENADOC)

Présentation des concepts fondateurs de la citoyenneté, des circonstances de son apparition au cours de l'histoire et de son évolution au regard de la nationalité, du droit, des libertés publiques, de la laïcité... Analyse des liens entre citoyenneté et nationalité, réflexion sur la question de la formation à la citoyenneté et lien entre démocratie locale et subsidiarité.

GORGEU, Yves (directeur) / DASCION, François / MIQUEU, Claude / BEAUDOUX, Etienne.- *Collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux : des projets communs pour l'avenir des jeunes*.- La Documentation Française, 1997.

L'enjeu du présent ouvrage est d'explorer ce qu'apporte au développement local la rencontre entre les acteurs des territoires ruraux et les équipes des lycées et collèges qui y sont implantés. L'avenir des établissements scolaires passe par leur capacité à répondre aux besoins des populations et à élargir leur mission d'enseignement initial. L'ouvrage s'appuie sur 10 enquêtes menées auprès de chefs d'établissements, d'élus locaux, et sur des expériences dans les domaines de la formation et du développement. Il propose des méthodes et outils de travail pour construire un véritable partenariat.

GREFFE, Xavier.- *Le développement local*.- Ed. de l'Aube-DATAR, 2002.

Ce guide montre comment, pour chaque territoire, le développement local est devenu une stratégie d'organisation de ses propres conditions de développement. Il souligne la pertinence des actions locales pour la réalisation d'objectifs macroéconomiques, et explique le rôle moteur du partenariat pour de nouveaux marchés. Il démontre comment le développement peut résulter de la construction de ressources et met en évidence le fait que les dynamiques sociales résultent de facteurs sociaux autant qu'économiques.

GRINEVALD, Jacques.- *L'économie de la décroissance*.- L'Ecologiste.- N°8, octobre 2002. (source : RENADOC)

Présentation de la pensée de Nicholas Georgescu-Roegen, économiste de la décroissance. Basée sur l'idée que l'épuisement des ressources et que les effets de la pollution sont le fruit des théories économiques classiques, il faut revenir à une conception de l'économie qui tienne compte de l'entropie, et de la rareté des ressources naturelles.

GROUSSARD, René / COLOMER, Jean-François.- *Vive l'agriculture : le politique, les hommes, le vivant*.- France agricole, 2001.

Un agronome et un journaliste exposent dans cet ouvrage l'évolution de l'agriculture au fil des années depuis la révolution agricole de la cinquième république, les enjeux de l'agriculture contemporaine à travers les échanges et le commerce mondiaux, les politiques agricoles, l'importance de l'économie mondiale, la situation des agriculteurs, leur vision de la société et de l'avenir de leur profession, l'impact de l'agriculture sur l'environnement ainsi que l'intégration de la notion de patrimoine dans les pratiques agricoles.

GROUPE DE BRUGES, PISANI, Edgard (Préface). / HERVIEU, Bertrand (Préface).- *Agriculture, un tournant nécessaire* – Ed. de l'Aube, 1996.

Cet essai, issu d'une réflexion collective, trace les voies d'avenir d'une nouvelle modernité agricole. A une logique marchande qui réduit l'agriculture à ses dimensions les plus simples, il oppose une logique sociale qui lui redonnera sa richesse et son sens et qui répondra aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle (construire des solidarités mondiales, garantir la sécurité alimentaire de la planète, préserver l'environnement, fournir des emplois, limiter les fractures sociales).

HAMMOUDA, Hakim Ben.- *100 mots pour comprendre le développement*.- Maisonneuve & Larose, 2003.

Glossaire commenté rassemblant les termes couvrant le champ du développement.

HENNINGER, Laurent.- *1494, l'an 1 de la mondialisation*.- Historia.- N° 637, janvier 2000. (source : RENADOC)

Depuis 1494, rappel des grandes dates qui ont mis en place la mondialisation de l'économie.

ILLICH, Yvan.- *La convivialité*. Seuil, nouvelle éd., 1990.

INITIATIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.- *Formation et territoires : quels liens ?*- Revue n°5, juin 2002.

JACCAUD, Thierry.- *Naissance de la critique de la croissance*.- L'Ecologiste.- N°8 ; octobre 2002. (source : RENADOC)

Panorama autour de l'idée de décroissance économique, depuis Sicco Mansholt en passant par le journal "la gueule ouverte" et René Dumont.

JEANTET, Thierry.- *L'économie sociale européenne*.- Ed. CIEM, 1999.

KASTLER, Guy.- *Croissance industrielle ou décroissance de la vie.*- Campagnes solidaires.- N° 184, avril 2004. (source : RENADOC)

La croissance économique et industrielle a fait s'enrichir les hommes et leur a facilité le travail (mécanisation des outils), mais elle a, en revanche, affaibli la terre (produits chimiques...) ce qui à terme, pourrait s'avérer dangereux.

KOEHLER, Cécile.- *Objectif décroissance : la croissance en question.*- Campagnes solidaires.- N° 182, février 2004. (source : RENADOC)

Interview de Serge Latouche (économiste) sur les objectifs et l'application de la décroissance. Quelques dates...

KOTAS, Michel.- *Politique de Pays : rapport de mission.*- La Documentation française, 1997.

A partir de cette présentation du bilan de la dynamique des pays, deux ans après le vote du 4 février 1995 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, on s'intéressera plus précisément, même si à prime-abord elle paraît désuète, à la notion de Pays à travers le chapitre « Des pays pour quoi faire ? (p. 36-44) » et à l'intérêt des Pays dans la relation « Pays, PME et nouveaux systèmes productifs territoriaux (p.73-82) ».

LAFAY, E.- *Economie et finances internationales.*- Dunod, 1982.

LA LETTRE DE L'ACTEUR RURAL.- *L'expérimentation nationale pour des conseils de développement participatifs.*- N° 164, décembre 2002. (source : RENADOC)

Compte rendu du bilan d'étape de l'expérimentation "Pour des conseils de développement participatifs", initiée par la Plate-forme Territoires d'Avenir et dont l'objectif est de renforcer la démocratie participative : présentation de la démarche, réflexions. Illustré par trois expériences : le projet de Mairie-conseils sur le territoire du Parc naturel des Vosges ; l'expérimentation Parole publique. Actions pour un développement responsable et solidaire, initié par L'ADEME en Poitou-Charentes. Projet de la charte de pays du Val d'Adour.

LATOUCHE, Serge.- *Les dangers du marché planétaire.*- Ed. des Presses de Science-Po, 1998.

LATOUCHE, Serge.- *Pour une société de décroissance.*- Le Monde diplomatique, nov. 2003.

LAVILLE, Jean-Louis.- *L'économie solidaire, une perspective internationale.*- Ed. Desclée de Brouwer, 2000.

LE BOT, Jean-Michel.- *Du développement durable au bien public : essai anthropologique sur l'environnement et l'économie.*- L'Harmattan, 2002.

L'auteur propose ici de réinterroger la validité de la distinction commune entre une sphère économique, une sphère sociale et une sphère environnementale, pour repenser de manière radicalement différente les relations de l'homme à la nature.

LIPIETZ, Alain.- *Pour le tiers-secteur, l'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment?*- Ed. La Découverte/La Documentation française, collection Cahiers libres, 2001.

LIPIETZ, André / LATOUCHE, Serge.- *(Dé) croissance.*- Vert contact.- N°709, avril 2003.

LOINGER, Guy.- *La prospective régionale, de chemins en desseins.*- Ed. de l'Aube, 2004.

LOINGER, Guy (Directeur). / NEMERY, Jean-Claude (Directeur).- *Construire la dynamique des territoires... : acteurs, institutions, citoyenneté active*.- L'Harmattan, 1997.

Les citoyens peuvent-ils devenir des partenaires actifs de l'émergence des nouvelles dynamiques territoriales ? Dans quelle mesure peut-on améliorer l'articulation des politiques publiques nationale et européenne au niveau local et régional ?

MAIRIE-CONSEILS / PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE.- *Expérimentation collèges et lycées, partenaires des territoires ruraux : recueil d'expériences : janvier 2000*.- Mairie-Conseils, 2000.

MARECHAL, Jean-Paul.- *Humaniser l'économie*.- Desclee De Brouwer (Sociologie économique), 2000.

Cet essai développe une critique renouvelée de l'incapacité du marché à assurer la cohésion sociale. Il propose une approche économique qui intègre les différentes dimensions de l'agir économique et trace les contours d'une économie humaniste. Il invite à un changement de regard et en appelle au volontarisme politique.

MAURIN, Louis.- *Comment mesurer la croissance?*- Alternatives économiques.- Hors-série, n° 53, juillet 2002. (source : RENADOC)

Les difficultés pour mesurer la croissance malgré les indicateurs habituels tels que le PIB ou l'IDH.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE.- *Les quatrièmes journées du savoir vert*.- Colloque «l'enseignement agricole et les territoires» : 28 septembre au 2 octobre 1998 : Toulouse, 1998.

Comment concilier universalité des savoirs, égalité des chances, adaptation aux stratégies territoriales de développement, et aux caractéristiques locales de l'emploi ? Comment articuler éducation, formation professionnelle et développement local ? Quelle dimension territoriale donner à la pédagogie ? Comment agir dans la construction des représentations sociales, dans les apprentissages liés aux situations nouvelles ? Quels rôles jouer dans les systèmes locaux d'innovation ? C'est autour de ces questions que l'enseignement agricole propose des réponses à différents niveaux : management des institutions, programmation des formations, construction des pédagogies.

MINOT, Didier.- *Le projet de territoire : élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire*. Bergerie Nationale, 2001.

Cet ouvrage s'attache à préciser, en s'appuyant sur de nombreux exemples, à quelles finalités correspond un développement local durable, participatif et solidaire, ce qu'est la participation des acteurs et des habitants, quelles sont les méthodes d'élaboration et de conduite d'un projet de territoire.

MOSELEY, Malcom. / CASPAR, René.- *Leader II : innover par la formation, innover dans la formation : la formation au service du développement territorial*.- Observatoire européen, Bruxelles, 2000.

Outil de travail ce guide doit permettre : - de mieux valoriser les ressources humaines du territoire, - de mieux accompagner par la formation les projets de développement du territoire ; - d'assurer une meilleure cohérence entre conception, montage, réalisation et évaluation des formations ; il contient des fiches méthodologiques prescriptives et des fiches études de cas européens.

MULLER, Martine / PREBOIS, Antonin.- *Des alliances pour des territoires innovants et solidaires : les pactes locaux pour la cohésion sociale et l'emploi*.- Editions Charles Léopold Mayer, 2001.

ORANGE, Martine.- *Portrait de la France en pleine activité : après vingt ans de mutations et de restructurations, une nouvelle géographie économique du pays émerge.* – Le Monde.- Dossiers et documents n° 298 B, mai 2001. (source : RENADOC)

Le dynamisme économique actuel profite à presque toutes les régions françaises. Les avantages sont nombreux : réduction des disparités régionales, investissements des entreprises, nouveaux avantages pour les salariés.

PASSET, René.- *L'économique et le vivant.*– Economica, 1996.

Un style clair, concis, et de nombreuses références pour analyser les conflits opposant la sphère économique (ou productive) à celle des sciences de la vie (ou de l'environnement), pour identifier les impacts sur l'organisation sociale, dans l'espoir de pouvoir gérer, dans le futur, nos sociétés dans le respect de la personne et dans un souci d'équité et de justice sociale.

PASSET, René.- *L'illusion néo-libérale.*- Fayard, 2000.

Pose les fondements du développement durable en renouvelant l'approche des économistes et en réinterrogeant les rapports homme-nature, les rapports de l'économie au temps, et en optant pour une approche multidimensionnelle intégrant les enseignements d'autres disciplines. Pour René Passet, l'économie est plus une science sociale qu'une science exacte.

PECQUEUR, Bernard.- *Le développement local pour une économie des territoires.*- SYROS (Alternatives économiques).- 2<sup>e</sup> édition, 2000.

Un ouvrage clé, très concret, qui aborde le concept de développement local (notamment les systèmes productifs locaux), les dispositifs publics et notamment les récentes lois cadres sur l'aménagement du territoire. Chaque thème étant illustré par de nombreux exemples.

PEREZ-VITORIA, Silvia.- *Enjeux : le développement contre la durabilité.*- Campagnes solidaires.- N° 182, février 2004. (source : RENADOC)

Le progrès et la croissance économique ne font qu'aggraver les inégalités entre les peuples. Pour la Confédération paysanne, le développement détruit la paysannerie, l'environnement et les aliments. Il est aussi la cause de destructions irréversibles.

PLASSARD, François.- *Territoires en prospective.*- PROCIVAM-ADIR, 1994.

Les interactions entre les territoires ruraux et le monde dans sa globalité, les liens du global au local abordés par la démarche de prospective, qui emprunte ses fondements aux principes de complexité.

RANSON, Ina (coordination).- *Repenser les territoires : construire des perspectives communes à partir de l'échange d'expériences.*- Ed. Charles-Leopold Mayer, 1998.

Cet ouvrage regroupe un grand nombre de fiches portant sur les thèmes suivants : - invention locale des formes alternatives de développement – l'évolution de la gouvernance des territoires- la réinvention des liens entre global et local.

REGENT, Jean-Joseph.- *Démocratie à la nantaise : chronique d'une nouvelle expression de la société civile.*– L'Harmattan, 2004.

Vie et actions du conseil de développement de l'agglomération nantaise. Témoignage du Président sur cette expérience d'expression de la société civile, aujourd'hui citée en exemple. Voir aussi le site : [www.nantes-citoyennete.com](http://www.nantes-citoyennete.com), qui propose l'historique, la composition, le fonctionnement, les travaux en cours du conseil de développement de l'Agglomération nantaise.

ROLLOT, Catherine.- *Un indicateur pour que la prospérité ne se réduise pas au PIB.*- Le Monde économie.- N° 18358 suppl., 3 février 2004. (source : RENADOC)

Deux chercheurs de l'Institut pour un développement durable (IDD) en Belgique ont mis au point un instrument de mesure du progrès social. Cet indicateur d'insécurité sociale, tel qu'il est nommé, montre que la croissance ne garantit pas des meilleures conditions de vie.

ROSNEY, Joël (de).- *Le macroscopie : vers une vision globale.*- Seuil, 1975.

Proposition pour une nouvelle manière de voir, de comprendre et d'agir, pour d'une part porter un regard neuf sur la nature, la société et l'homme et d'autre part pour tenter de dégager de nouvelles règles d'éducation et d'action.

ROUSSEAU TRAORE, Cécile.- *La décroissance appliquée à la ferme.*- La Revue de nature & progrès.- N° 45, février 2004. (source : RENADOC)

Portait de Jean-Luc Desplat, paysan, qui a mis en place sur sa ferme, un modèle de décroissance adapté à sa vision du monde : explication.

SACHS, Ignacy.- *L'écodeveloppement.*- Syros, nouvelle éd., 1998.

SAINT-MARC, Philippe.- *De la dégradation de l'environnement à la crise de l'homme.*- Combat nature.- N° 138, août 2002. (source : RENADOC)

Evolution de l'analyse du développement économique : observation d'une modification des critères de développement avec la prise en compte de la qualité de vie et du bien-être national.

SCHEIBLING, Jacques.- *Une industrie française?*- La Documentation photographique.- N° 8012. (source : Rénadoc).

Mondialisation de l'industrie et fusion de grands groupes industriels. Transformation de l'espace industriel sous l'effet des politiques d'aménagement du territoire. Modification des structures et des activités industrielles.

SCHUMPETER, Joseph Alois.- *Histoire de l'analyse économique : tomes 1.2.3.*- Gallimard, 1983.

SCHUMPETER, Joseph Alois.- *Capitalisme, socialisme et démocratie.*- Payot, 1951.

SENAULT, Patrick.- *Formation et territoires : la formation-développement.*- Syros Alternatives, 1989.

La notion de développement, caractéristiques des formations-développement, méthodes, diagnostic, dispositifs et exemples d'actions.

TERRITOIRES.- *Un toit citoyen à Marseille.*- N°397, avril 1999. (source : Rénadoc).

La mairie d'arrondissement des quartiers nord de Marseille vient d'ouvrir une maison du citoyen. Son ambition est d'être une interface entre les services publics et les habitants, le poumon de la vie associative et de permettre de nouvelles formes d'expression.

TERRITOIRES.- *Propositions pour une démocratie participative* (dossier : acteurs économiques et sociaux, élus, habitants... : développer ensemble le monde rural).- N°419, juillet 2001. (source : Rénadoc)

S'appuyant sur des expériences concrètes de terrain, l'Association pour la redynamisation des territoires et espaces ruraux excentrés (ARTERE) propose une méthodologie pour le développement d'une démocratie participative s'articulant autour des points suivants : volonté politique indispensable, charte de la participation citoyenne, appropriation du territoire, démarche participative, éducation permanente à la citoyenneté et au territoire, formation des élus et des agents de développement, évaluation de la démocratie participative.

THISSE, Jacques-François.- *Métropoles et concurrence territoriale*.- Economie et statistique.- N° 326/327, novembre 1999. (source : Rénadoc)

Le développement des activités économiques autour des grandes villes (métropolisation de l'économie) et la concurrence croissante entre régions pour attirer les investissements forment les tendances lourdes de la recomposition actuelle des territoires. Les entreprises sont de plus en plus sensibles aux avantages locaux, fiscaux, salariaux ou de taille et de qualité des marchés.

TOURJANSKY-CABAT, Laure.- *Le développement économique local*.- PUF (Que sais-je ? ; n°3150).- 1ère édition, 1996.

Une synthèse pour aborder simplement la dynamique du développement économique local : objectif et définition des interventions économiques locales, financement des politiques de développement local, les acteurs.

TYTGAT, Christian.- *Promouvoir une épargne solidaire (rapport)*.- Ministère de l'emploi et de la solidarité, Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, septembre 2001.

VELTZ, Pierre.- *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*.- PUF, 1996.

Ce livre explore les liens entre trois grands processus : la mondialisation de l'économie ; la polarisation spatiale croissante au profit des zones les plus développées ; les mutations profondes des modes d'organisation de la production.

VELTZ, Pierre.- *Des lieux et des liens. Le territoire français à l'heure de la mondialisation*.- Ed. de l'Aube, 2004.

VILAIN, Lionel.- *De l'exploitation agricole à l'agriculture durable : aide méthodologique à la mise en place de systèmes agricoles durables*.- Educagri, 1999.

Le concept de développement durable est devenu une référence constante dans l'élaboration de tous les projets de développement qui intègrent désormais trois dimensions majeures : justice sociale, efficacité économique et prudence écologique. Cet ouvrage s'appuie sur l'expérience capitalisée au cours du programme « Démonstration à l'agriculture durable ». L'auteur retrace les différentes étapes qui conduisent à la mise en place de systèmes agricoles durables, économiquement viables, écologiquement sains et socialement équitables. Il présente la méthode IDEA.

VIVERET, Patrick.- *Reconsidérer la richesse*.- Ed de l'Aube, 2004.

VIVIEN, Franck-Dominique.- *Economie et écologie*.- La Découverte.- Repères, n°158, 1994.

Une synthèse sur les courants qui décrivent les relations entre l'économie et l'écologie : l'économie politique ouverte sur l'histoire naturelle, la révolution industrielle, les tentatives de constitution d'une économie écologique, l'économie de l'environnement, l'économie des ressources, l'écoénergétique, vers une économie écologique.

VIVERET, Patrick.- *Reconsidérer la richesse*. Editions de l'Aube, 2004.

WACKERNAGEL, Mathis / REES, William.- *Notre empreinte écologique : comment réduire les conséquences de l'activité humaine sur la Terre*.- Ecosociété, 1999.

Une initiation à la notion d'empreinte écologique en vue de son usage comme outil de planification de la durabilité, éclairée par des méthodes et des applications pratiques. Un solide outil pour bâtir une compréhension des questions de durabilité en les rapprochant de l'idée de décroissance.

WHITAKER, Céline.- *Tous comptes faits, qu'est-ce que la richesse?*- Trans rural initiatives.- N° 215, 18 juin 2002. (source : RENADOC)

Réflexion sur la notion de richesse et ses diverses représentations dans le monde :

produit intérieur brut, indice de développement humain ou IDH, baromètre des inégalités et de la pauvreté ou BIP40, produit intérieur doux ou PID au Québec. Conseils pour redonner du sens aux mots richesse, valeur, utilité et vie associative.